

5.1.12

Digitized by Google

Palat L 11 Y/5

Digitized by Google



Digitized by Google

MŒURS
DES ISRAÉLITES
ET
DES CHRÉTIENS.

, 3~

5 34 U 928

MŒURS

DES ISRAÉLITES

ET

DES CHRÉTIENS;

Par M. l'Abbé FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteuil, Confesseur de* Louis XV.

NOUVELLE ÉDITION.





A LYON,

Chez J. AYNÉ, Libraire, rue Mercière, N.° 11.

1808.

Digitized by Google

TABLE

DES TITRES.

MŒURS DES ISRAÉLITES.

TABLE DES TITRES.

Fin de la Table des Mœurs des Israélites.

MŒURS



MŒURS

DES

ISRAÉLITES.

I. DESSEIN de ce traité.

Le peuple que Dieu avait choisi pour conserver la véritable religion jusqu'à la prédication de l'Evangile, est un excellent modèle de la vie humaine la plus conforme à la nature. Nous voyons dans ses mœurs les manières les plus raisonnables de subsister, de s'occuper, de vivre en société : nous y pouvons apprendre non-seulement la morale, mais encore l'économie et la politique.

Cependant ces mœurs sont si différentes des nôtres, que d'abord elles nous choquent. Nous ne voyons chez les Israélites ni ces titres de noblesse, ni cette multitude d'offices, ni cette diversité de conditions qui se trouve parmi nous : ce ne sont que des laboureurs et des bergers, tous travaillant de leurs mains, tous mariés, et comptant pour un grand bien la multitude des enfans. La distinction des viandes et d'animaux mondes et immondes, et les fréquentes purifications, nous paraissent des cérémonies incommodes ; les sacrifices

sanglans nous dégoûtent. Nous voyons d'ailleurs que ce peuple était enclin à l'idolâtrie: que l'écriture à ce sujet lui reproche souvent son indocilité, et la dureté de son cœur : que les pères de l'église le traitent de grossier et de charnel. Tout cela joint à un préjugé confus, que ce qui est le plus ancien, est toujours le plus imparfait, nous persuade aisément que ces hommes étaient brutaux et ignorans, et que leurs mœurs sont plus méprisables qu'admirables.

De-là vient en partie que les saintes écritures, sur-tout celles de l'ancien testament, sont si peu lues, ou avec si peu de fruit. Les bons Chrétiens qui ne se sont point encore défaits de ces préjugés, sont rebutés par cet extérieur des mœurs étrangères. Ils attribuent tout sans distinction à l'imperfection de l'ancienne loi, ou croient que sous cette écorce sont cachés des mystères qu'ils n'entendent pas. Ceux qui n'ont pas assez de foi et de droiture de cœur, sont tentés, sur ces apparences, de mépriser l'écriture même, qui leur paraît remplie de choses basses, ou bien ils en tirent de mauvaises conséquences pour autoriser leurs crimes.

Mais quand on compare les mœurs des Israélites avec celles des Romains, des Grecs, des Egyptiens, et des autres peuples de l'antiquité, que nous estimons le plus, ces préventions s'évanouissent. On voit qu'il y a une noble simplicité, meilleure que tous les rafinemens; que les Israélites avaient tout ce qui était bon dans les mœurs des autres peuples de leur temps, mais qu'ils étaient exempts de la plupart de leurs défauts; et qu'ils avaient sur eux l'avantage incomparable de savoir où doit se rapporter toute la conduite de la vie, puisqu'ils connoissaient

la vraie religion, qui est le fondement de la morale.

On apprend alors à distinguer, dans ce que leurs mœurs ont de choquant pour nous, ce qui est effectivement blâmable ; ce qui vient de la seule distance des temps et des lieux, étant de soi indifférent : et ce qui étant bon de soi, ne nous déplaît que par la corruption de nos mœurs. Car une grande partie de la différence qu'il y a entre eux et nous, ne vient pas de ce que nous sommes plus éclairés par le Christianisme, mais de ce que nous sommes moins raisonnables. Ce n'est pas le Christianisme qui a introduit cette grande inégalité de conditions, ce mépris du travail, cet amour du jeu, cette autorité des femmes et des jeunes gens, cette aversion de la vie simple et frugale, qui nous rend si différens des anciens. De ces pasteurs et de ces laboureurs, que nous voyons dans leurs histoires, chez qui l'argent était de si peu d'usage, et les grandes fortunes si rares ; on en eût fait plus aisément de bons Chrétiens, que de nos courtisans, de nos praticiens, de nos financiers, et de tant de gens qui passent leur vie dans une pauvreté oisive et inquiète. C'est ce qui paraîtra mieux par le portrait que je ferai des mœurs des Chrétiens, après avoir décrit celles des Israélites.

Au reste, je ne prétends point faire ici un panégyrique, mais une relation très-simple, comme celle des voyageurs qui ont vu des pays fort éloignés. Je prétends donner pour bon ce qui est bon, pour mauvais ce qui est mauvais ; pour indifférent ce qui est indifférent. Je demande seulement que le lecteur se défasse de toutes sortes des préventions, pour ne juger de ces mœurs que par le bon sens et par la droite raison. Je le prie de quitter les

idées particulières de notre pays et de notre temps, pour regarder les Israélites dans les circonstances des temps et des lieux où ils vivaient ; pour les comparer avec les peuples qui ont été les plus proches d'eux, et pour entrer ainsi dans leur esprit et dans leurs maximes.

Car il faut tout à-fait ignorer l'histoire, pour ne pas voir la grande différence qu'apporte dans les mœurs la distance des temps et des lieux. Nous habitons le même pays qu'ont habité les Gaulois, et ensuite les Romains. Combien sommes-nous éloignés de la manière de vivre des uns et des autres, et même de celle des Français qui vivaient il y a sept ou huit cents ans. Et dans ce siècle où nous sommes, quel rapport y a-t-il entre nos mœurs et celles des Turcs des Indiens et des Chinois ? Donc si no[illegible]nons les deux espèces d'éloignement, nous n'aurons garde de nous étonner que les hommes qui vivaient en Palestine, il y a trois mille ans, eussent des mœurs différentes des nôtres ; nous admirerons plutôt ce que nous y trouverons de conforme.

Il ne faut pas toutefois s'imaginer que ces changemens soient réglés, et suivent un progrès toujours égal. Souvent des pays fort proches sont fort différens, par la diversité des religions et des dominations, comme aujourd'hui l'Espagne et l'Afrique, qui sous l'empire Romain étaient uniformes. Au contraire, il y a aujourd'hui grande relation entre l'Espagne et l'Allemagne, qui n'en avaient aucune du temps des Romains. Il en est de même à proportion de la différence des temps. Ceux qui ne savent pas l'histoire, ayant ouï dire que les hommes des siècles passés étaient plus simples que nous, supposent que le monde va toujours en se rafinant ; et que plus on

remonte dans l'antiquité, plus on trouve les hommes grossiers et ignorans.

Il n'en est pourtant pas ainsi dans les pays qui ont été habités successivement par diverses nations ; les révolutions qui y sont arrivées, y ont amené de temps en temps la misère et l'ignorance, après la prospérité et la politesse. Ainsi l'Italie est en bien meilleur état qu'elle n'était il y a huit cents ans ; mais huit cents ans auparavant, sous les premiers Césars, elle était plus heureuse et plus magnifique qu'aujourd'hui. Il est vrai qu'à remonter encore huit cents ans vers le temps de la fondation de Rome, on trouverait la même Italie beaucoup moins riche et moins polie, quoique dès-lors fort peuplée : et plus on irait au-delà, plus on la verrait pauvre et sauvage. Les nations ont leur âge à proportion comme les hommes. L'état le plus florissant des Grecs fut sous Alexandre ; des Romains, sous Auguste ; des Israélites, sous Salomon.

Il faut donc distinguer en chaque peuple ses commencemens, sa plus grande prospérité, et son déclin. Nous considérons ainsi les Israélites dans toute l'étendue du temps où ils ont subsisté, depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la dernière ruine de Jérusalem. C'est un espace de plus de deux mille ans, que je partage en trois, suivant trois états différens de ce peuple : le premier des Patriarches ; le second, des Israélites, depuis la sortie de l'Egypte jusqu'à la captivité de Babylone ; le troisième, des Juifs, depuis le retour de la captivité jusqu'à la prédication de l'évangile.

II.
I. PARTIE.
Patriarches. Leur noblesse.

Les patriarches vivaient noblement dans une grande abondance, et toutefois leur vie était simple et laborieuse. Abraham connaissait toute la suite de ses ancêtres, et n'avait point altéré sa noblesse, puisqu'il s'était ma-

rié dans sa famille. Il eut grand soin de donner une femme de la même race à ce fils sur qui tombaient toutes les bénédictions que Dieu lui avait promises ; et Isaac fit observer à Jacob la même loi.

La longue vie des pères leur donnait moyen de bien élever leurs enfans, et de les rendre de bonne heure solides et sérieux. Abraham avait vécu plus d'un siècle avec Sem, et pouvait avoir appris de lui l'état du monde avant le déluge. Il ne quitta point son père Tharé, et avait au moins soixante et dix ans quand il le perdit. Isaac en avait soixante et quinze quand Abraham mourut, et ne le quitta point non plus que nous sachions. Il en est de même à proportion des autres patriarches. Vivant si long-temps avec leurs pères, ils profitaient de leurs expériences et de leurs inventions; ils suivaient leurs desseins, et s'affermissaient dans leurs maximes; ils devenaient constans et égaux dans leur conduite. Car il n'était pas facile de changer ce qui avait été bien établi par des hommes qui vivaient encore ; et les vieillards conservaient l'autorité non-seulement sur les jeunes gens, mais encore sur les vieillards moins âgés.

La mémoire des choses passées se pouvait aisément conserver par la seule tradition des vieillards, qui aiment naturellement à raconter et qui en avaient tant le loisir. Ainsi ils n'avaient pas grand besoin d'écrire ; et il est vrai que nous ne voyons aucune mention d'écriture avant Moïse. Toutefois il semble difficile que tant de nombres qu'il nous rapporte, se fussent conservés dans la mémoire
Gen. 5. des hommes : l'âge de tous les patriarches de-
Gen. 7, 2. puis Adam, les dates précises du commence-
Gen. 8, 28. ment et de la fin du déluge, et les mesures de
Gen. 6, 15. l'arche. Je ne vois point ici la nécessité de

recourir au miracle et à la révélation : il est plus vraisemblable que l'écriture était trouvée dès devant le déluge, aussi bien que les instrumens de musique, qui n'étaient pas si nécessaires. Mais quoique Moïse pût avoir appris par des voies naturelles la plupart des faits qu'il a écrits, nous ne laissons pas de croire qu'il a été conduit par le Saint Esprit, pour écrire ces faits plutôt que d'autres, et les exprimer par des paroles convenables. *Gen.* 4, 21.

D'ailleurs les patriarches étaient soigneux de conserver la mémoire des événemens considérables, par des autels, des pierres dressées et d'autres monumens solides. Ainsi Abraham éleva des autels aux divers lieux où Dieu lui était apparu. Jacob consacra la pierre qui lui avait servi de chevet pendant le songe mystérieux de l'échelle, et nomma Galaad le monceau de pierre qui fut le signe de son alliance avec Laban. De ce genre était le sépulcre de Rachel, le puits nommé Bersabée, et tous les autres puits dont parle l'histoire d'Isaac. Quelquefois ils se contentaient de donner aux lieux de nouveaux noms. Les Grecs et les Romains en disaient autant de leurs Héros, dont les plus anciens approchaient du temps des patriarches. Toute la Grèce était pleine de leurs monumens, et Enée seul en avait dans tous les lieux où il passa en Grèce, en Sicile et en Italie. *Gen.* 12, 8. *Gen.* 13, 18. *Gen.* 28, 48. *Gen.* 31, 48. *Gen.* 26, 18, *etc.* *V. Pausan. passim.* *Dion Halic. lib.* 3, *p.* 39, 40, *etc.*

Les noms des patriarches étaient encore une espèce de monumens plus simples et plus familiers. Ils signifiaient ce que leur naissance avait eu de singulier, ou quelque faveur reçue de Dieu. Ainsi c'était comme une histoire abrégée; car ils avaient soin d'expliquer à leurs enfans la raison de ces noms; et on ne pouvait seulement les prononcer sans en rafraîchir la mémoire. Ce soin de la posté-

rité et cette prévoyance pour l'avenir marquent des ames nobles et grandes.

Les patriarches étaient parfaitement li' res, et leur famille était un petit état dont le père était comme le roi. Car que manquait-il à Abraham de ce qui fait les souverains, sinon de vains titres, et des cérémonies incommodes? Il n'étoit sujet de personne; les rois faisaient alliance avec lui; il faisait la guerre et
Gen. 26, 20, 28. la paix quand il voulait. Les princes ont recherché l'alliance d'Isaac; et Israël, Jacob et Esaü se conservèrent dans la même indépendance. Il ne faut donc pas que les mots nous imposent, ni que nous regardions Abraham comme moindre qu'Ampharel, ou Abimélech, parce que l'écriture ne le nomme pas roi comme eux. Il valait bien sans doute un
Gen. 14. de ces quatre rois qu'il défit avec ses troupes domestiques, et le secours de ses trois alliés. La plus grande différence est qu'il ne s'enfermaient point comme eux dans des murailles, et que son état le suivait par-tout où il lui plaisait de camper. Tout ce que nous avons d'histoires dignes de foi, ne nous fait voir en ce temps-là que de fort petits royaumes, même en Orient; et dans les autres pays nous les trouvons encore fort petits long-temps après.

III. Leurs biens et leurs occupations.

La richesse des patriarches consistait principalement en bestiaux. Il fallait qu'Abraham en eût beaucoup, quand il fut obligé de se séparer de son neveu Lot, parce que la terre ne les pouvait contenir ensemble. Jacob en avait un grand nombre quand il re-
Gen. 13, 6. vint de Mésopotamie, puisque le présent
Gen. 32, 16, etc. qu'il fit à son frère Esaü, était de cinq cent quatre-vingt-dix pièces de bétail : et l'on y voit quelles espèces de bêtes ils nourrissaient; des chèvres, des brebis, des chameaux, des

bœufs et des ânes. Il n'y avait ni chevaux ni porcs. C'était ce grand nombre de troupeaux qui leur faisait tant estimer les puits et les citernes, dans un pays qui n'a point d'autres rivières que le Jourdain, et où il ne pleut que rarement.

Ils avaient encore des esclaves, et Abraham devoit en avoir un grand nombre, puisqu'entre ceux qui étaient nés chez lui, et
qu'il avait exercés, il arma jusqu'à trois cent *Gen.* 14, 14.
dix-huit hommes. Il devait avoir à proportion bien des enfans, des vieillards, des fem- *Gen.* 13, 2.
mes et des esclaves achetés. A son retour d'Egypte il est dit qu'il était riche en or et en
argent. Les bracelets et les pendans d'oreilles *Gen.* 24, 22.
que son serviteur Eliéser donna de sa part à *Gen.* 23, 16.
Rébecca, étaient de six onces d'or, et l'acquisition de son sépulcre fait voir qu'ils avaient
dès-lors l'usage de la monnaie. On voit qu'ils *Gen.* 27, 27.
usaient de parfums et d'habits précieux, par ceux d'Esaü, dont Jacob se servit pour recevoir la bénédiction de son père.

Avec toutes ces richesses ils étaient fort laborieux, toujours à la campagne, logés sous des tentes, changeant de demeure suivant la commodité des pâturages; par conséquent, souvent occupés à camper, et souvent en marche: car ils ne pouvaient faire que de petites journées avec un si grand attirail. Ce n'est pas qu'ils n'eussent pu bâtir aussi bien que les autres habitans du même pays; mais ils préféraient cette manière de vie. Elle est sans doute la plus ancienne, puisqu'il est plus aisé de dresser des tentes que de bâtir des
maisons; et elle a toujours passé pour la *Heb.* 11, 7,
plus parfaite, comme attachant moins les 23.
hommes à la terre. Aussi elle marquait mieux l'état des patriarches, qui n'habitaient cette terre que comme voyageurs, attendant les

promesses de Dieu, qui ne devaient s'accomplir qu'après leur mort. Les premières villes dont il soit parlé, furent bâties par les méchans, par Caïn et par Membroth. Ce sont eux les premiers qui se sont enfermés et fortifiés, pour éviter la peine de leurs crimes, et en faire impunément de nouveaux. Les gens de bien vivaient à découvert et sans rien craindre.

Gen. 4, 17, 10, 10.

La principale occupation des patriarches était le soin de leurs troupeaux : on le voit par leur histoire et par la déclaration expresse que les enfans de Jacob en firent au Roi d'Egypte. Quelque innocente que soit l'agriculture, la vie pastorale est plus parfaite ; la première fut le partage de Caïn, et l'autre d'Abel. Elle a quelque chose de plus simple et de plus noble ; elle est moins pénible, elle attache moins à la terre, et toutefois elle est d'un plus grand profit. Le vieux Caton mettait les nourritures, même médiocres, avant le labourage, qu'il préférait aux autres moyens de s'enrichir.

Gen. 43, 3.

De re rust. init.

Les justes reproches que Jacob faisait à Laban montrent que les patriarches prenaient ce travail fort sérieusement, et qu'ils ne s'y épargnaient pas. *Je vous ai servi vingt ans*, dit-il, *souffrant toutes les injures du temps, portant la chaleur du jour et le froid de la nuit, et me dérobant même le sommeil.* On peut juger du travail des hommes par celui des filles. Rébecca venait d'assez loin pour puiser de l'eau, et s'en chargeait les épaules, et Rachel menait elle-même le troupeau de son père : leur noblesse ni leur beauté ne les rendaient point plus délicates. Cette première simplicité s'est conservée long-temps chez les Grecs, dont nous estimons la politesse avec tant de raison. Ho-

Gen. 31, 40.

Gen. 24, 12.

Gen.

mère en fournit par-tout des exemples, et les poésies pastorales n'ont point d'autre fondement. Effectivement en Syrie, en Grèce et en Sicile, il y avait encore plus de quinze cents ans après les patriarches, d'honnêtes gens qui s'occupaient à nourrir des bestiaux, et qui dans le grand loisir de cette espèce de vie, et la belle humeur que ces beaux pays inspirent, faisaient des chansons fort naïves et fort agréables.

IV. Leur frugalité.

Pour la nourriture et les autres besoins de la vie, les patriarches n'étaient aucunement délicats. Les lentilles que Jacob avait préparées, et qui tentèrent si fort Esaü, peuvent faire juger de leurs viandes ordinaires; *Gen.* 25, 29. mais l'on voit l'exemple d'un repas magnifique dans celui qu'Abraham fit aux trois anges. *Gen.* 18, 6, *etc.* Il leur servit un veau, du pain frais mais cuit sous la cendre, du beurre et du lait. Il paraît qu'ils avaient quelque espèce de ragoût, par celui que Rébecca fit à Isaac; mais son grand âge peut excuser cette délicatesse. Ce ragoût fut composé de deux chevreaux, et Abraham servit aux anges un *Gen.* 17, 9 veau entier, avec le pain de trois mesures de farine, qui reviennent à plus de deux de nos boisseaux, et à près de cinquante-six livres de notre poids. On peut conclure de-là qu'ils étaient grands mangeurs, aussi faisaient-ils grand exercice, et peut-être étaient-ils de plus grande taille aussi bien que de plus longue vie. Les Grecs croyaient que les hommes des temps héroïques étaient plus grands; et Homère les fait grands mangeurs. *Odyss.* 14. Quand Eumée reçoit Ulysse, il aprête un grand porc de cinq ans pour cinq personnes.

Les Héros d'Homère se servent eux-mêmes pour les besoins ordinaires de la vie, et l'on voit agir de même les patriarches. Abra- *Gen.* 17, 4.

ham qui avait tant de domestiques, et qui était âgé de près de cent ans, apporte lui-même de l'eau pour laver les pieds à ses divins hôtes, va presser sa femme de leur faire du pain, va lui-même choisir la viande, et revient les servir debout. Je veux bien qu'il fût animé en cette occasion par son zèle à exercer l'hospitalité; mais tout le reste de leur vie y répond. Leurs valets servaient à les aider, non pas à les dispenser du travail. En effet, qui pouvait obliger Jacob, allant en Mésopotamie, à faire seul à pied, un bâton à la main, un voyage de plus de deux cents lieues; car il y avait bien cette distance
Gen.32, 11. de Bethsabée à Haran? Qui pouvait, dis-je, l'y obliger, sinon sa louable simplicité et son amour pour le travail? Ainsi il se couche où la nuit le surprend, et met une pierre sous
Gen. 32, 235. sa tête pour lui servir d'oreiller. Ainsi quoiqu'il aimât tendrement Joseph, il ne laisse pas de l'envoyer tout seul d'Hebron chercher ses frères à Sichem, qui en était à une grande journée; et Joseph ne les ayant pas trouvés, continue son voyage plus d'une journée; au-delà jusqu'à Dothaim; et tout cela n'ayant encore que seize ans.

C'était sans doute cette vie simple et laborieuse qui les faisait arriver à une si grande vieillesse, et mourir si doucement. Abraham et Isaac ont vécu chacun près de deux cents ans; les autres patriarches dont nous savons l'âge, ont au moins passé cent ans; et il n'est point fait mention qu'ils aient été malades pendant une si longue vie. *Il défaillit et mourut dans une heureuse vieillesse, rem-*
Gen. 1, 2. *pli de jours;* c'est ainsi que l'écriture exprime leur mort. La première fois qu'il est parlé des médecins, c'est quand il est dit que Joseph commanda aux siens d'embaumer le

corps de son père. C'était en Egypte, et plusieurs ont atribué aux Egyptiens l'invention de la médecine.

Je n'admire pas moins la modération des patriarches à l'égard des femmes, quand je considère la liberté d'en avoir plusieurs, et le désir d'une nombreuse postérité. Abraham, à qui Dieu avait promis qu'il serait père d'un peuple innombrable, ayant une femme stérile, ne songeait point à en prendre d'autre, et était résolu de laisser ses biens au principal de ses domestiques. Ce ne fut que de la main de sa femme qu'il en prit une seconde, et à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il ne faut point dire qu'il était encore jeune à proportion de sa vie, qui fut de cent soixante et quinze ans, puisque treize ans après, lui et Sara, qui avait dix ans de moins sont nommés vieux, et riaient, comme d'une merveille incroyable, quand Dieu leur promettait un fils. Quelque vieux que fût Abraham, et quelque désir qu'il eût de voir les enfans d'Isaac, il ne le maria qu'à quarante ans; et quoique Rébecca ait été vingt ans stérile, et n'ait eu que deux enfans d'une même couche, Isaac n'a jamais eu d'autre femme.

V. Auguste 16. *Civit.* 25. *Gen.* 15, 2. *Gen.* 16, 20. *Gen.* 18, 11. *Gen.* 5, 20. *Gen.* 45.

Il est vrai que Jacob a eu tout à-la-fois deux femmes et deux concubines; mais il est bon de voir comment il demeure jusqu'à soixante-dix-sept ans auprès de son père, attendant cette importante bénédiction qui lui était due par la cession de son frère. A cet âge il songe à se marier; il demanda Rachel, et ne l'obtient qu'après sept ans de services. Il se marie donc enfin à quatre-vingt-quatre ans. On lui donne Lia malgré lui, il la garde pour ne pas la laisser déshonorée; mais comme il n'y avait point de loi qui lui défendît d'avoir plusieurs femmes, ni d'épouser les deux sœurs, il prend

Gen. 29.

Gen. 30. aussi celle qu'il avait promis d'épouser. Comme elle se trouva stérile, elle donna à son mari une esclave pour avoir des enfans. C'était une espèce d'adoption pratiquée en ces temps-là, et sa sœur en fit autant pour avoir une

18. Civ. 38. grande famille. De tout cela saint Augustin en tire cette conclusion. *Nous ne lisons point que Jacob ait demandé d'autre femme qu'une seule, ni qu'il se soit servi de plusieurs, qu'en gardant exactement les lois de la fidélité conjugale.* On ne doit point penser qu'il ait eu d'autres femmes auparavant ; car pourquoi ne serait-il parlé que des dernières.

Je ne prétends pas pour cela justifier tous les patriarches sur cette matière ; l'histoire de Juda et de ses fils ne fournit que trop d'exemples contraires. J'ai voulu seulement montrer que l'on ne peut accuser d'incontinence ceux que l'écriture met au rang des Saints, car au reste les hommes n'était dès-lors que trop corrompus.

Tel fut donc en général le premier état du peuple de Dieu. Une grande liberté, sans autre gouvernement que celui d'un père, qui exerçait une monarchie absolue dans sa famille : une vie fort naturelle et fort commode dans une grande abondance des choses nécessaires, et un grand mépris des superflus, dans un travail honnête, accompagné de soin et d'industrie, sans inquiétude et sans ambition. Venons maintenant au second état qui est celui des Israélites depuis qu'ils sortirent d'Egypte, jusqu'à la captivité de Babylone. Il dura plus de neuf cents ans, et la plus grande partie des livres sacrés y rapportent.

V.

II. PARTIE. Israélites.

Leur noblesse.

Quoique le peuple fût déjà très-nombreux, on ne laissait pas de les nommer les enfans d'Israël, comme n'étant encore qu'une famille ; et on disait de même les enfans d'Edom,

les enfans de Moab, et ainsi des autres. En effet, tous ces peuples n'étaient point encore mêlés; chacun connaissait son origine, et faisait gloire de conserver le nom de son auteur. Delà vient apparemment que le nom d'enfans se prenait chez les anciens pour une nation, ou une certaine espèce de gens.

Homère dit souvent, les enfans des Grecs, et les enfans des Troyens. Les Grecs disaient, les enfans des Médecins et des Grammairiens. Chez les Hébreux les enfans d'Orient, sont les Orientaux; les enfans de Bélial sont les méchans; les enfans des hommes ou d'Adam, c'est le genre humain : et dans l'évangile on voit souvent les enfans du siècle des ténèbres et de la lumière; et même les enfans de l'époux pour ceux qui l'accompagnent à ses noces. *Gen. 30, 16.*

Les Israélites étaient divisés en douze tribus; il y avait aussi douze tribus d'Ismaélites et douze tribus de Perses. Quatre tribus composèrent d'abord tout le peuple d'Athènes. On le divisa depuis en dix, à qui l'on donna le nom des dix Héros, que l'on nommait par cette raison les *Eponymes*, et dont les statues étaient dans les places publiques. Le peuple Romain fut aussi distribué d'abord en trois ou quatre tribus, et elles augmentèrent jusqu'au nombre de trente-cinq, dont on sait encore les noms. Mais ces tribus d'Athènes et de Rome étaient composées de familles ramassées, pour garder de l'ordre dans les assemblées et dans les suffrages; au lieu que celles des Israélites étaient distinguées naturellement, et n'étaient que de douze grandes familles descendues de douze frères. Ils conservaient leurs généalogies avec grand soin, et savaient toute la suite de leurs ancêtres, jusqu'au patriarche de leur tribu; d'où il est facile de remonter au premier homme. Ainsi ils étaient vérita-

Xenop. Cyrop.

Demost. in Tymocr. in Leptin. et ibi Ulp.

Ex. 3, Deut. 7. 3.

blement frères c'est-à-dire parens, suivant le langage des Orientaux, et véritablement nobles, s'il y a jamais eu des hommes nobles sur la terre.

Ils avaient conservé la pureté de leur race, observant, comme leurs pères, de ne point s'allier avec les nations maudites, descendues de Chanaan : car je ne vois point que les patriarches ayent évité l'alliance des autres peuples ; et il n'y a que ceux-là avec qui les mariages soient défendus expressément par la loi. Leurs familles étaient fixes et attachées par la même loi à certaines terres, où elles demeurèrent nécessairement pendant les neuf cents ans dont nous parlons. Or il me semble que nous estimerions bien noble une famille qui montrerait une aussi longue suite de générations, sans mésalliance et sans changement de demeure. Il y a peu de seigneurs dans l'Europe qui pussent en prouver autant.

Ce qui nous trompe, c'est que nous ne voyons point chez les Israélites des titres semblables à ceux de notre noblesse. Chacun se nommait simplement par son nom, mais leurs noms signifiant de grandes choses, comme ceux des patriarches. Le nom de Dieu entrait en la plupart, et c'était comme une prière abrégée. Élie et Joël sont composés de deux noms de Dieu joints diversement. Josaphat et Sephatia marquent le Jugement de Dieu; Josédec et Lédécia sa justice ; Johanan ou Jean de Hanania, sa miséricorde. Nathanael, Elnathan, Jonathan et Nathania, signifient tous quatre, Dieu-donné, ou don de Dieu. Quelquefois le nom de Dieu demeurait sous-entendu, comme en Nathan, David, Obed, Oza, Ezra ou Esdras. On le voit par Eliézer, Oziel, Abdiad, où il est

exprimé. Il y avait quelques-uns de ces noms qui étaient mystérieux et prophétiques, comme celui de Josué ou Jésus; et ceux qu'Osée et Isaïe donnèrent à leurs enfans par ordre de Dieu. Les autres noms montraient la piété des péres : et on en peut voir des exemples dans les noms des fréres de David et de ses enfans.

Osée 1, 4. 6. 9. *Isa.* 8, 3, 1. *Par.* 2, 8. *et* 3, 2.

Voilà quels sont ces noms, que l'ignorance de la langue Hébraïque nous fait paraître si barbares. Ne valent-ils pas bien ceux des châteaux et des villages, dont se pare notre noblesse? Les noms des Grecs, dont le son nous plaît davantage, sont du même genre. Plusieurs sont composés des noms de leurs dieux, comme Diodore, Diogène, Hermodore, Hephestion, Athenaïs, Artheinise; mais plusieurs viennent de leur amour pour les exercices, particulièrement des chevaux, comme Philippe, Damasippe ou Hippodomas, Hégésippe, Hippomedon.

On ajoutait souvent le nom du père, ou pour faire distinction, ou par honneur, pour montrer que le père était un homme de réputation; et peut-être que Salomon avait en vue cette coutume, quand il disait; *Que les pères sont la gloire de leurs enfans.* On voit dans Homère que les Grecs prenaient ainsi le nom du père pour une marque d'honneur. Quelquefois on donnait pour surnom le nom de la mère, comme quand le père avait eu plusieurs femmes, ou quand la mère était plus illustre. Ainsi Joab et ses frères sont toujours nommés enfans de Sarvia, qui était sœur de David. Si le nom du père ne suffisait pas pour distinguer, on y ajoutait celui de l'aïeul, comme Godolias fils d'Abicam, fils de Saphan. Et voilà la raison de ces suites de noms qui nous paraisent ennuyeuses;

Prov. 17, 6. *Il.* 10, v. 68.

1 *Par.* 2, 16 *Jerem.* 11. *S. Greg.*

car on allait quelquefois jusqu'au bisaïeul ou au-delà. Quelquefois le surnom se prenait du chef d'une branche particulière, de la ville, du pays, de la Nation, s'ils étaient étrangers d'origine, comme Urie Hettéen, et Oenam Jébuséen.

Les Grecs n'avaient point d'autres surnoms que ceux qu'ils tiraient de leur père ou de leur pays. Les Romains avaient des noms de famille, auxquels ils ajoutaient seulement les marques de quelque grande charge, ou de quelque illustre victoire; mais dans les actes publics ils mettaient toujours le nom de père. Plusieurs nations de l'Europe en usent encore ainsi : et une grande partie de nos surnoms viennent des noms propres des pères, qui sont demeurés aux enfans. Pour les titres des seigneuries, ils n'ont guères que sept cents ans d'antiquité, comme les seigneuries même. Il ne faut pas nous étonner de voir dans l'écriture David, fils d'Isaï, et Salomon, fils de David; non plus que de voir dans les auteurs Grecs, Alexandre fils de Philippe, et Ptolomée fils de Lagus.

La principale distinction que la naissance faisait entre les Israélites, était celle des lévites et des sacrificateurs. Toute la tribu de Lévi était consacrée à Dieu, et n'avait point d'autre partage que les dîmes et les prémices qu'elle recevait des autres tribus. Entre tous les lévites il n'y avait que les descendans d'Aaron qui fussent sacrificateurs; les simples lévites étaient occupés au reste des fonctions de la religion, au chant des psaumes, à la garde du tabernacle ou du temple, *Gen.* 49, 20. et à l'instruction du peuple. Deux autres tribus étaient assez distinguées. La plus illustre fut toujours celle de Juda, la plus nom-

breuse de toutes, dont les Rois et le Messie même devaient venir, suivant la prophétie de Jacob. Celle d'Ephraïm tint le second rang, à cause de Joseph. Dans chaque tribu on considérait encore les branches aînées, et les chefs de chaque famille ; tout cela faisait dire à Saül, surpris des honneurs que lui rendait Samuel : *Ne suis-je pas de la moindre tribu d'Israel, et ma famille n'est elle pas la dernière dans la tribu de Benjamin !* 1. Reg. 9, 21.

L'âge faisait encore une grande distinction; et le nom de vieillard, dans l'écriture, marque ordinairement de la dignité. En effet, il n'y avait que l'âge et l'expérience qui pussent distinguer des hommes également nobles, à-peu-près également riches, élevés de la même manière, occupés aux mêmes travaux.

VI. Leurs occupations. Agriculture.

Car entre les Israélites je ne vois point de professions distinguées. Depuis le chef de la tribu de Juda jusqu'au dernier cadet de Benjamin, tous étaient laboureurs et pâtres, menant eux-mêmes leurs troupeaux. Le vieillard de Gabaa, qui logea le lévite dont la femme fut violée, revenait le soir de son travail, quand il l'invita à se retirer chez lui. Gédéon battait lui-même son bled, quand un Ange lui dit qu'il délivrerait le peuple. Ruth gagna les bonnes graces de Booz en glanant à sa moisson. Quand Saül reçut la nouvelle du péril où était la ville de Jabès en Galaad, il conduisait une couple de bœufs, tout roi qu'il était. Chacun sait que David gardait les brebis quand Samuel l'envoya chercher pour le sacrer Roi, et il retourna à son troupeau après avoir été appelé pour jouer de la harpe devant Saül. Depuis qu'il fut Roi, ses enfans faisaient une grande fête, lorsqu'ils entendaient leurs moutons. Elisée

Jud. 6, 16. Jud. 6, 12. 2 Reg. 21, 5. 1. Reg. 16, 11. 1. Reg. 17, 15. 2. Reg. 23, 13.

4. Reg. 19, 19. fut appelé à la prophétie lorsqu'il menait une des douze charrues de son père : l'enfant
5. Reg. 4, 18. qu'il ressuscita était avec son père à la maison quand il tomba malade ; et le mari de Judith, quoique fort riche, gagna le mal dont il mourut, en une pareille occassion. L'écriture est pleine de pareils exemples.

C'est sans doute ce qui choque le plus ceux qui ne connaissent point l'antiquité, et qui n'estiment que nos mœurs. Quand on leur parle de laboureurs et de bergers, ils se figurent des paysans grossiers, menant une vie pénible et triste dans la pauvreté et le mépris, sans cœur, sans esprit, sans éducation. Ils ne considèrent pas que ce qui rend nos paysans communément misérable, est qu'ils sont comme les valets de tous les autres hommes, ne travaillant pas seulement pour leur subsistance, mais pour fournir les choses nécessaires à tous ceux qui sont dans les conditions que nous estimons plus relevées. Car c'est le paysan qui nourrit les bourgeois, les officiers de justice et de finance, les gentilshommes, les ecclésiastiques : et de quelque détour que l'on se serve pour convertir l'argent en denrées, ou les denrées en argent, il faut toujours que tout revienne aux fruits de la terre et aux animaux qu'elle nourrit. Cependant quand nous comparons ensemble tous ces différens degrés de conditions, nous mettons au dernier rang ceux qui travaillent à la campagne : et plusieurs estiment plus de gros bourgeois inutiles, sans force de corps, sans industrie, sans aucun mérite, parce qu'ayant plus d'argent ils mènent une vie plus commode et plus délicieuse.

Mais si nous imaginions un pays où la différence des conditions ne fût pas si grande, où vivre noblement ne fût pas vivre sans

rien faire, mais conserver soigneusement sa liberté; c'est-à-dire, n'être sujet qu'aux lois et à la puissance publique, subsister de son fonds sans dépendre de personne, et se contenter de peu, plutôt que de faire quelque bassesse pour s'enrichir : un pays où l'on méprisât l'oisiveté, la mollesse, et l'ignorance des choses nécessaires pour la vie, et où l'on fît moins de cas du plaisir que de la force du corps, en ce pays-là il serait bien plus honnête de labourer, ou de garder un troupeau, que de jouer et se promener toute la vie. Or il ne faut pas recourir à la république de Platon pour trouver des hommes en cet état; c'est ainsi qu'a vécu la plus grande partie du monde pendant près de quatre mille ans.

Pour commencer par ce que nous connaissons le mieux, telles étaient les maximes des Grecs et des Romains. On voit par-tout dans Homère des rois et des princes vivant des fruits de leurs terres et de leurs troupeaux, et travaillant de leurs mains. Hésiode a fait un poëme exprès pour recommander le travail de la campagne, comme l'unique moyen de subsister et de s'enrichir honnêtement; et il blâme son frère à qui il l'adresse, de vouloir vivre aux dépens d'autrui en plaidant des causes, et poursuivant des affaires. Il traite de fainéantise cet emploi, qui fait parmi nous l'occupation de tant de gens. On voit par l'économie de Xénophon, que les Grecs n'avaient rien diminué de cette estime pour l'agriculture, dans le temps de leur grande politesse.

Ainsi on ne doit point attribuer à la grossiéreté et à l'ignorance des lettres l'attachement des anciens Romains au ménage de la campagne; c'est plutôt une marque de leur

bon sens. Comme tous les hommes naissent avec des bras et des corps propres au travail, ils croyaient que tous s'en devaient servir, et qu'ils ne pouvaient mieux les employer qu'à tirer de la terre une subsistance assurée et des richesses innocentes. Ce n'était pas toutefois l'avarice qui les y attachait, puisque ces mêmes Romains méprisaient l'or et les présens des étrangers; ce n'était pas aussi qu'ils ne fussent braves et belliqueux, puisque c'est en ce temps même qu'ils soumirent toute l'Italie, et acquirent ces forces immenses qu'ils employèrent depuis à la conquête du monde. Au contraire, la vie pénible et frugale de la campagne, fut la principale cause de ces grandes forces, leur donnant des corps robustes et endurcis au travail, et les accoutumant à une discipline sévère. Quiconque connaît la vie de Caton le censeur, ne peut le soupçonner de bassesse de cœur, ni de petitesse d'esprit. Cependant ce grand homme, qui avait passé par toutes les charges de la république lorsqu'elle était dans sa plus grande force, qui avait gouverné des provinces et commandé des armées, grand orateur, grand jurisconsulte, grand politique; ce grand homme n'a pas dédaigné d'écrire toutes les facons qu'il faut faire aux terres et aux vignes, et comment il faut bâtir des étables pour les diverses espèces de bestiaux, un pressoir pour le vin ou pour l'huile; tout cela dans le dernier détail; en sorte que l'on voit qu'il en était parfaitement instruit, et qu'il écrivait pour l'usage et non pour l'ostentation.

Avouons-le donc de bonne foi; le mépris que nous avons pour le travail de la campagne n'est fondé sur aucune raison solide, puisque ce travail s'accorde parfaitement

avec le courage, avec toutes les vertus de la guerre et de la paix, et même avec la véritable politesse. Mais d'où vient ce mépris ? Il en faut découvrir la véritable origine. Il ne vient que de la coutume et des anciennes mœurs de notre nation. Les Francs et les autres peuples Germaniques vivaient dans des pays couverts de bois, où ils n'avaient ni bled ni vin, ni bons fruits : ainsi il fallait vivre de chasse, comme font encore dans l'Amérique les sauvages des pays froids. Après avoir passé le Rhin, et s'être établis dans de meilleures terres, ils voulurent bien profiter des commodités de l'agriculture, des arts et du commerce, mais ils ne voulurent pas s'y appliquer. Ils laissèrent ces occupations aux Romains qu'ils s'étaient soumis, et demeurèrent dans leur ancienne ignorance, dont ils se sont fait honneur avec le temps, et y ont attaché une idée de noblesse dont nous avons peine à nous défaire.

Mais autant qu'ils ont abaissé l'agriculture, autant ont-ils relevé la chasse, dont les anciens ont fait beaucoup moins de cas. Ils en ont fait un grand cas, et l'ont poussée jusqu'aux dernières finesses, n'y épargnant ni la peine ni la dépense ; ç'a été l'occupation la plus ordinaire de la noblesse. Cependant, à regarder les choses en elles-mêmes, le travail qui tend à la culture des terres, et à la nourriture des animaux domestiques, vaut bien celui qui ne tend qu'à prendre des bêtes sauvages, souvent aux dépens des terres cultivées : l'exercice modéré de celui qui gouverne une grande ménagerie, vaut bien l'exercice violent et inégal d'un chasseur ; et les bœufs et les moutons sont des bêtes pour le moins aussi utiles à la vie que les chiens et les chevaux. Ainsi on pour-

rait douter si nos mœurs sont aussi raisonnables sur ce point que celle des anciens.

Au reste, ce n'étaient point seulement les Grecs et les Romains qui honoraient l'agriculture comme les Hébreux; les Carthaginois, Phéniciens d'origine, en avaient fait une grande étude, comme il paraît par les vingt-huit livres que Magon en avait écrits. Les Egyptiens l'honoraient jusqu'à adorer les animaux qui y servent. Les Perses, dans leur plus grande puissance, avaient dans chaque province des intendans pour veiller à la culture des terres; et Cyrus le jeune avait pris plaisir à planter et à cultiver un jardin de sa propre main. Pour les Chaldéens, on ne doutera pas qu'ils ne fussent grands laboureurs si l'on considère la fertilité des campagnes de Babylone, qui rapportaient deux ou trois cents grains pour un. Enfin l'histoire de la Chine nous apprend que l'agriculture y était aussi fort estimée dans les temps les plus anciens et les meilleurs. Il n'y a donc que la domination des peuples septentrionaux qui a fait mépriser par tout le monde le travail de la campagne.

Varr. Préf.

Xenoph. œcon.

Herod. 1.

Quittons donc les idées basses que nous en avons prises dès l'enfance. Au lieu de nos villages où nous voyons d'un côté des châteaux et des maisons de plaisir, et de l'autre de misérables chaumières, figurons-nous ces grandes fermes que les Romains appelaient villes, qui comprenaient le logement du maître, la basse-cour, les granges, les étables, les cases des esclaves, tout cela en symétrie, bien bâti, bien entretenu, et bien propre. On en peut voir des descriptions dans Varron et dans Columelle. Ces esclaves étaient la plupart plus heureux que nos paysans,

Villar.

paysans, bien nourris, bien vêtus, sans aucun soin de leurs enfans. Les maîtres, tout ménagers qu'ils étaient, vivaient plus à l'aise que nos gentilshommes. Vous voyez dans Xénophon un citoyen d'Athènes, qui se promenant le matin par ses terres, et visitant ses ouvriers, travaillait en même-temps pour sa santé par l'exercice du corps, et pour l'accroissement de son bien par son assiduité à le faire profiter ; en sorte qu'il était assez riche pour donner à sa religion, au service de l'état et à ses amis. Cicéron parle de plusieurs laboureurs de Sicile, si riches et si magnifiques, que leurs maisons étaient ornées de statues de grand prix, et qu'ils se servaient de vases d'or et d'argent ciselés.

Xenop. œcon.

Lib. 4, in Verr. sign.

Enfin il faut reconnaître que tant que les plus nobles et les plus riches de chaque pays n'ont point dédaigné cette profession, la plus ancienne de toutes, leur vie a été plus heureuse, parce qu'elle a été plus naturelle. Ils vivaient plus long-temps et en meilleure santé ; leur corps était plus propre aux fatigues de la guerre et des voyages, leur esprit plus sérieux et plus solide. Étant moins oisifs, ils s'ennuyaient moins, et ne cherchaient point tant à rafiner sur leurs plaisirs ; le travail leur rendait sensible les moindres divertissemens. Ils pensaient moins au mal, et avaient moins d'intérêt de mal faire, car leur vie simple et frugale ne donnait pas occasion à de grandes dépenses, ni à de grandes dettes ; par conséquent il y avait moins de procès, de ventes de biens, de renversemens de famille ; moins de fraudes, de violence, et de tous les crimes que la pauvreté vraie ou imaginaire fait commettre, faute de vouloir ou de pouvoir travailler. Le pis est, que l'exemple des riches et des

nobles entraîne tous les autres, et fait que quiconque se croit tant soit peu au-dessus de la lie du peuple, a honte de travailler, sur-tout à la terre. De là viennent tant d'efforts pour subsister d'industrie, tant de nouveaux artifices que l'on invente tous les jours pour faire passer l'argent d'une bourse à l'autre. Dieu sait combien sont innocens tous ces moyens de vivre si forcés : du moins sont-ils bien fragiles pour la plupart ; au lieu que la terre nourrira toujours ceux qui la cultiveront, si d'autres ne leur ôtent ce qu'elle leur donne.

Loin donc que la vie champêtre et laborieuse des Israélites doive les rendre méprisables, c'est une preuve de leur sagesse, de leur bonne éducation, et de leur fermeté à garder les maximes de leurs pères. Ils
Gen. 2, 15. savaient que l'homme avait été mis dans le
Ibid. 3, 17. paradis terrestre pour y travailler, et qu'après son péché, il avait été condamné à un travail bien plus pénible et plus ingrat. Ils étaient persuadés de ces vérités solides, tant de fois répétées dans les livres de Salomon : Que
Prov. 10, 4. l'indigence est la suite de la paresse : Que
Ibid. 5. celui qui dort en été, au lieu de faire sa moisson, ou qui ne laboure point l'hiver, de peur du froid, mérite de mendier, et de ne pas
20, 4, 13, 21, 15. trouver du pain : Que l'abondance est l'effet naturel de la force du travail : Que les biens acquis trop promptement n'attirent pas de
Prov. 20, 21 : 17, 1. 19 : 1. bénédiction. On y voit la pauvreté frugale avec joie et simplicité, préférée à une abondance tumultueuse, et à une richesse insolente. On y voit les inconvéniens des deux
30, 8, 9. extrémités de la misère et de l'opulence, et les désirs du sage bornés aux nécessités de la vie. Il entre même dans le détail des pré-
24, 27. ceptes d'économie : *Préparez*, dit-il, *vos*

ouvrages au dehors, et labourez soigneusement votre terre, afin que vous puissiez ensuite bâtir votre maison. A quoi revient cette maxime de Caton : Qu'il ne faut point délibérer pour planter, mais qu'il faut délibérer pour bâtir.

Or dans ce livre des Proverbes, et dans toute l'écriture, ce qui s'appelle travail, affaires, biens, se rapporte toujours au ménage de la campagne ; ce sont toujours des terres, des vignes, des prés, des bœufs, des moutons. Ils en tirent même la plupart des expressions figurées. Les rois et les autres chefs sont des pasteurs, les peuples des troupeaux : les conduire, c'est les faire paître. Aussi les Israélites ne cherchaient-ils leur subsistance que dans les biens les plus naturels, c'est-à-dire les terres et les bestiaux ; d'où il faut par nécessité que se tire tout ce qui fait la richesse des hommes, par les manufactures, la marchandise, les remises, ou le commerce d'argent.

VII. Qualité de la Terre-Sainte et sa fertilité.

Ils habitaient cette terre promise aux patriarches, dont l'écriture dit souvent que le lait et le miel en découlent pour marquer sa grande fécondité. Ce pays, qui est si chaud en le comparant au nôtre, est bien avant dans la zône tempérée, entre les trente-un et trente-troisième degrés de latitude. Il est borné au midi par de grandes montagnes, qui arrêtent l'air brûlant des déserts de l'Arabie, et qui continuent bien avant à l'orient, comme ces déserts. La mer Méditerranée qui le borne au couchant en tirant au nord, y envoie des vents rafraîchissans : et le mont Liban semble avoir été placé plus au nord pour arrêter les plus froids. C'est la mer Méditerranée que l'écriture appelle d'ordinaire la grande mer ; car les Hébreux con-

naissaient peu l'Océan et ils donnaient aussi le nom de mer aux lacs et à toutes les grandes pièces d'eau. Le dedans du pays est diversifié par quantité de montagnes et de collines avantageuses pour les vignes, pour les arbres fruitiers, et pour le menu bétail; et les vallons fréquens donnent lieu à quantité de torrens très-nécessaires pour arroser le pays, qui n'a point d'autre fleuve que le Jourdain. Les pluies y sont rares, mais réglées. Il en vient au printemps et en automne, et c'est ce que l'écriture appelle la pluie du matin et celle du soir, regardant l'année comme un jour. En été les rosées abondantes suppléent à la rareté des pluies. Il y a des plaines propres au labour et aux pâturages, particulièrement la grande plaine de Galilée : et cette variété de terrain, ce peu d'espace, fait des paysages très-agréables à la vue, sur-tout quand un pays est bien habité et bien cultivé.

Car il ne faut point juger de la terre sainte par l'état où on la voit aujourd'hui. Depuis le temps des Croisades elle a été ravagée par des guerres continuelles, jusqu'à ce qu'elle soit tombée sous la puissance des Turcs. Ainsi elle est presque déserte; on n'y voit que de misérables villages, des ruines, des terres en friche et abandonnées, mais pleines de grandes herbes, qui montrent leur fertilité naturelle. Les Turcs la négligent comme ils négligent toutes leurs provinces; et plusieurs familles d'Arabes Bedouins sont en possession d'y camper et d'y piller impunément. Il faut donc, pour savoir ce qu'elle était autrefois, consulter les anciens auteurs, Josephe, et sur-tout l'écriture sainte. Voyez le rapport que firent les espions de Moïse, et la prodigieuse

Jos. 3. bell. c, 2, p. 812. 1, et 2 bell. c. 5, p. 783.

grappe qu'ils apportèrent : et pour ne vous en pas étonner, comparez nos raisins de France avec ceux de l'Italie, qui est un pays froid à proportion de la Palestine. Il en est de même de la plupart de nos fruits. Leurs noms montrent encore qu'ils nous viennent d'Asie et d'Afrique, mais ils n'ont pas conservé avec leurs noms leur grosseur et leur saveur naturelles.

Num. 13, 24.

Les Israélites recueillaient quantité de bled et d'orge, et le pur froment est compté comme la principale marchandise qu'ils portaient à Tyr. Ils avaient l'huile et le miel en abondance. Les montagnes de Juda et d'Ephraïm étaient de grands vignobles : aux environs de Jéricho il y avait des palmiers de grand revenu, et c'était le seul endroit du monde où se trouvait le vrai baume.

Ezech. 27, 17. *Jos.* 1, *bell. c.* 5. *p.* 719. *Plin. l.* 13. *c.* 4.

Cette fertilité du Pays, et le soin qu'ils avaient de le cultiver, fait comprendre comment étant si petit, il pouvait nourrir un si grand nombre d'hommes ; car il faut d'abord de la foi pour croire tout ce que l'écriture en dit. Quand le peuple entra dans cette terre la première fois, il y avait plus de six cent mille hommes portant les armes, depuis vingt ans jusqu'à soixante. Dans la guerre de Gabaa, la seule tribu de Benjamin, la moindre de toutes, avait une armée de vingt-cinq mille hommes ; le reste du peuple en avait quatre cent mille. Saül mena deux cent dix mille hommes contre les Amalécites, quand il les extermina. David entretenait continuellement douze corps de vingt-quatre mille hommes chacun, qui servaient par mois ; c'était en tout deux cent quatre-vingt-huit mille hommes : et dans le dénombrement du peuple, qui lui attira la colère de Dieu, il se trouva treize cent mille com-

Num. 1, 32. *Jud.* 20, 25, 17. 1 *Reg.* 15, 4. 3. *Paralip.* 27. 2. *Reg.* 249.

1. *Paralip.* 17, 14, 25, *etc.* battans. Josaphat alla plus loin à proportion; car quoiqu'il n'eût guères que le tiers du royaume de David, il avait plusieurs corps de bonnes troupes, qui toutes ensemble faisaient onze cent soixante mille hommes, tous sous sa main, sans compter les garnisons de ses places.

Il n'y a rien d'incroyable à tout cela : on voit des exemples semblables dans les histoires profanes. La grande Thèbe d'Egypte fournissait de ses habitans seuls sept cent mille combattans. A Rome, au premier cens de Servius Tullius, l'an 188 de sa fondation, on comptait quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes. Cependant ils ne pouvaient subsister que des terres qui sont aux environs de Rome, et dont la plupart sont aujourd'hui stériles et inhabitées; car leur domination ne s'étendait pas plus loin que huit ou dix lieues.

Tacit. 2, *Annal. Lib. c.* 24.

C'était le principal fondement de la politique des anciens. *La multitude du peuple* dit le Sage, *est la gloire du Roi, et le petit nombre de sujets est la honte du prince.* Ils s'appuyaient beaucoup moins sur la finesse que sur la force active. Au lieu de s'appuyer à entretenir des intelligences chez leurs voisins, y fomenter la division, et se donner de la réputation par de faux bruits, ils travaillaient à peupler et cultiver leur pays, à le faire valoir autant qu'il était possible, soit qu'il fût petit, soit qu'il fût grand. Ils s'étudiaient à rendre les mariages faciles, et la vie aisée; à procurer la santé et l'abondance, à tirer de leur terre tout ce qu'elle pouvait produire. Ils exerçaient leurs Citoyens au travail; leur inspiraient l'amour du pays, l'union entre eux, la soumission aux lois. Voilà ce qu'ils appelaient politique.

Prover. 14, 1.

Ces maximes sont belles, dira quelqu'un ; mais revenons au fait particulier : montrez-nous comment il est posssible qu'un pays aussi petit que la Palestine, nourrisse un si grand nombre d'hommes. Pour le voir il se faut donner la patience de calculer, et ne pas de dédaigner d'entrer dans le dernier détail, sans quoi il n'y a point de preuve solide.

Josephe nous a conservé un fragment précieux d'Hecatée Abderite, qui vivait du temps d'Alexandre-le-Grand, et s'attacha au premier Ptolomée, et qui après avoir dit plusieurs particularités remarquables touchant les mœurs des Juifs, ajoute que le pays qu'ils habitent, contient environ trois millions d'arures de terre très-bonne et très-fortile. L'arure, selon Eusthatius, était de cent coudées, c'est-à-dire, de cent cinquante pieds, qui, multipliés, en carré, en font vingt-deux mille cinq cents. Or notre arpent de cent perches contient quarante mille pieds carrés, à ne compter la perche que de vingt pieds ; ainsi neuf de nos arpens font seize arures.

Jos. con. Appel. 1, p. 1408.

Ib. 1409. 6.

Eusthat. ex Hom.

Je me suis informé de ce que rapportent nos meilleures terres ; et j'ai appris qu'elles peuvent rendre par arpent jusqu'à un muid de bled, mesure de Paris. J'ai cherché encore ce qu'il faut pour la nourriture d'un homme, et j'ai trouvé qu'à lui donner par jour deux livres six onces de pain, il consume un minot de bled par mois, c'est-à-dire trois septiers par an. Mais ce ne serait pas assez pour nos Israélites : il faut leur donner au moins le double, et j'en trouve la preuve dans l'écriture. Quand Dieu leur envoya la manne dans le désert, il ordonna que chacun en prit tous les jours un gomor par tête, ni plus, ni moins ; et il est dit

Exod. 6, 26, *Ibid.* 18, 2.

plusieurs fois que c'était ce qu'un homme pouvait manger. Or le gomor rapporté à nos mesures, fait trois litrons et demi, et le poids de plus de cinq livres et demie. Ce sont donc environ sept septiers par an; par conséquent chaque arpent ne pourrait nourrir au plus que deux hommes; et les trois milliers d'arures faisant un million six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents arpens, nourriraient trois millions trois cents soixante-quinze mille hommes.

Je sais bien que ce nombre ne suffirait pas pour faire les douze cent mille combattans de Josaphat : il ne commandait pas la moitié du pays; et quoique tous les Israélites portassent les armes sans distinction de conditions, il y avait toujours beaucoup de gens inutiles pour la guerre. Il faut compter à-peu-près autant de femmes que d'hommes. Il faut compter plusieurs vieillards, et encore plus d'enfans; et quoiqu'à proportion il leur faille moins de nourriture, il en faut toujours beaucoup pour un si grand nombre. De plus, il était nécessaire, suivant la loi, de laisser reposer la terre tous les sept ans.

Mais il faut remarquer que le passage d'Hécatée ne regarde que les terres labourables des Juifs, et encore les meilleures; car qui prendrait toute l'étendue de la terre d'Israël, il y en aurait près de quatorze fois autant : on ne peut lui donner moins, suivant nos cartes, que la valeur de cinq degrés
2930259. en carré. Or un degré fait deux millions neuf cent trente mille deux cent cinquante-
14651295. neufs arpens carrés, et les cinq degrés, quatorze millions six cent cinquante-un mille deux cent quatre-vingt-quinze arpens. Il est donc évident qu'Hécatée n'en a compté qu'une petite partie. Il a laissé ce que les Samaritains occupaient de son temps, les lacs, les

déserts, les terres stériles, les vignobles, les plants d'arbres, les pâturages; car il en fallait beaucoup pour leurs grands troupeaux, et toutefois ils tiraient encore du bétail du dehors. Le roi de Moab payait à Achab, roi d'Israël, un tribut de cent mille agneaux, et d'autant de béliers : d'autres Arabes amenaient à Josaphat sept mille cinq cents béliers, et autant de boucs. 3. *e. par* 17. 11.

Tout ce bétail était un grand secours pour la subsistance, non-seulement par les chairs, mais par les laitages; joint que les Israélites vivaient simplement, et que tout ce qu'il y avait de bonnes terres était soigneusement cultivé, car il y avait peu de bois : ils n'avaient ni parcs pour la chasse, ni avenues, ni parterres. On voit par le cantique de Salomon que les jardins étaient pleins d'arbres fruitiers, ou de plantes aromatiques. Il faut encore moins être en peine du logement que de la nourriture, puisque non-seulement un demi-arpent de terre, mais un quartier, est plus que suffisant pour loger au large, non pas un homme, mais une famille entière.

VIII.
Les biens des Israélites.

Chaque Israélite avait donc son champ à cultiver, et le même qui avait été donné en partage à ses ancêtres du temps de Josué. Ils ne pouvaient changer de place, ni se ruiner, ni s'enrichir excessivement : la loi du Jubilé y avait pourvu, révoquant tous les cinquante ans toutes les aliénations, et défendant d'exiger les dettes, non-seulement cette quarante-neuvième année, mais toutes les années sabatiques; car comme on ne recueillait rien des terres en ces années, il était juste d'avoir au moins une surséance. Or cette difficulté de se faire payer rendait les emprunts plus difficiles, et par conséquent diminuait les occasions de s'appauvrir, *Levit.* 25. 10. 11, *etc.* *Jos.* 3, *antiq. c.* 10, *in fine. p.* 96.

Deut. 15, 4. qui était le but de la loi. D'ailleurs l'impossibilité de faire des acquisitions durables retranchait l'ambition et l'inquiétude : chacun se bornait au partage de ses ancêtres, et s'affectionnait à le faire valoir, sachant que jamais il ne sortait de sa famille.

Cet attachement était même un devoir de religion, étant fondé sur la loi de Dieu : et de-là venait la généreuse résistance de Naboth, lorsque le roi Achab lui voulait persuader de vendre l'héritage de ses pères. Aussi la loi dit qu'ils n'étaient que les usufrutiers de leurs terres, ou plutôt les fermiers de Dieu, qui en était le véritable propriétaire. Elles n'étaient chargées d'aucune autre redevance, que des dîmes et des prémices qu'il avait ordonnées, et Samuel compte les impositions sur les bleds et sur les vignes, entre les entreprises des rois dont il menace le peuple. Tous les Israélites étaient donc à peu-près égaux en biens comme en noblesse ; et si la multiplication d'une famille obligeait d'y partager les terres en plus de portions ; il fallait y suppléer par l'industrie et par le travail, cultivant les terres avec plus de soin, et nourrissant plus de bestiaux dans les déserts et les communes.

— 3. *Reg.* 21, 3.

Levit. 21, 25.

Reg. 8, 15.

Ainsi c'étaient les bestiaux et les autres meubles qui faisaient principalement l'inégalité des biens. Ils nourrissaient les mêmes espèces d'animaux que les Patriarches, et toujours beaucoup plus de femelles que de mâles ; autrement ils en auraient été incommodés, car la loi défendait de les couper. Ils n'avaient pas de chevaux ; aussi ne sont-ils pas de grand usage dans les montagnes : leurs rois en firent venir d'Egypte, quand ils voulurent s'en servir. Les ânes étaient la monture ordinaire, même des riches. Pour donner une grande

Levit. 12, 3.

idée de Jaïr, l'un des juges qui gouvernèrent *Jud.* 10, 4.
le peuple, l'écriture dit qu'il avait trente fils
montés sur trente ânes, et chefs de trente
villes. Il est dit d'Abdon, un autre des juges, *Jud.* 12, 14.
qu'il avait quarante fils, et trente petits fils,
montés sur soixante-dix ânes : et dans le
cantique de Débora, les chefs d'Israël sont *Jud.* 5, 10.
décrits montés sur des ânes polis et luisans.

Il ne paraît pas qu'ils eussent grande quantité d'esclaves ; aussi n'en avaient-ils pas besoin, étant si laborieux et en si grand nombre dans un si petit pays. Ils aimaient mieux faire travailler leurs enfans, qu'il fallait toujours nourrir, et ils en étaient mieux servis. Les Romains se trouvèrent fort mal à la fin de la multitude infinie d'esclaves de toutes nations, que le luxe et la mollesse attira chez eux : ce fut une des principales causes de la ruine de l'empire.

L'argent comptant ne devait pas être fort *Lev.* 25, 8.
commun chez les Israélites : il n'est pas de *Deut.* 15,
grand usage dans un pays où l'on ne pouvait 1, 4.
guères aliéner d'immeubles, ni contracter des *Lev.* 25, 36.
dettes, et où il y avait peu de trafic. L'usure *etc.* *Neut.* 31,
était défendue entre les Israélites, et permise 19.
avec les Etrangers ; mais il n'était pas facile,
suivant la loi, d'avoir commerce avec ceux *Par.* 2, 17.
du dehors : ainsi leurs biens, comme j'ai
dit, consistaient principalement en terres et
en bestiaux.

Aussi Dieu ne leur promet que ces sortes de biens ; les plus naturels et les plus solides. Il ne leur parle ni d'or, ni d'argent, ni de pierreries, ni de meubles précieux, encore moins
des autres richesses, plus dépendantes de l'ar- *Levi.* 26,
tifice et de l'institution des hommes, mais il 3, *etc.*
dit qu'il enverra les pluies en leur saison, que la terre produira des grains en abondance, que les arbres seront chargés de fruits, que la moisson, la vendange, les semailles se suivront

sans interruption. Il leur promet de la nourriture suffisante, un sommeil tranquille, la sûreté, la paix, et même la victoire sur leurs ennemis. Il ajoute que son regard favorable les fera croître et multiplier; et ailleurs: que sa bénédiction rendra leurs femmes fécondes, qu'il bénira leurs troupeaux, leurs bergeries, leurs greniers, leurs celliers, et les ouvrages de leurs mains. Voilà les biens temporels que Dieu permet aux hommes d'attendre de lui.

Deut. 24, 4.

IX. Arts et métiers.

Je ne connais point de peuple qui se soit plus entièrement adonné à l'agriculture que les Israélites. Les Egyptiens et les Syriens y joignirent les manufactures, la navigation et le commerce, sur-tout les Phéniciens, qui se trouvant trop serrés sur la côte depuis que les Israélites les eurent chassés de leur terre, furent obligés de vivre d'industrie, et d'être comme les courtiers et les facteurs de toutes les autres nations. Les Grecs les imitèrent, et ils réussirent principalement dans les arts; au contraire les Romains méprisèrent les métiers, et s'adonnèrent au commerce. Pour les Israélites, leur terre suffisait pour les nourrir, et les côtes de la mer étaient occupées, pour la plupart par les Philistins et les Cananéens, qui sont les Phéniciens. Il n'y avait que la tribu de Zabulon, dont le partage étant sur la mer, l'invita au trafic: ce qui semble être marqué dans les bénédictions de Jacob et de Moïse.

Jos. 1, *cont. Ap. p.* 1038.

Gen. 49, 13. *Deut* 33.

Je ne vois pas non plus qu'ils s'appliquassent aux manufactures. Ce n'est pas que les arts ne fussent inventés, la plupart sont plus anciens que le déluge; et il paraît que les Israélites ne manquaient pas d'excellens ouvriers, ou au moins du temps de Moïse, Béséléel et Ooliab, qui firent le tabernacle, et tout ce qui était nécessaire pour le service de Dieu,

Exod. 31. 4. 6. 36. 37. *etc.*

en sont un illustre exemple. Il est étonnant combien ils savaient d'arts très-différens et très-difficiles. Ils savaient fondre et fabriquer les métaux : ils savaient tailler et graver les pierres précieuses ; ils étaient menuisiers, tapissiers, brodeurs et parfumeurs.

Entre ces arts, il y en a deux que j'admire principalement, la taille des pierreries, et la fonte des figures, telles qu'étaient les chérubins de l'arche, et le veau d'or qui fut fait dans ce même temps. Ceux qui ont tant soit peu de connoissance des arts, savent combien il faut d'artifice et de machines pour ces ouvrages. Si dès lors on les avait trouvées, on avait déjà bien raffiné, même dans les arts qui ne servent qu'à l'ornement : et si on avait quelque secret pour faire les mêmes choses plus facilement, et avec moins d'appareil, c'était encore une plus grande perfection. Ce qui, soit dit en passant, peut montrer que cette antiquité si éloignée n'était pas grossière et ignorante, comme plusieurs s'imaginent ; aussi le monde avait déjà plus de deux mille cinq cents ans du temps de Moïse. *Exod.* 31, 4

Mais soit que ces deux fameux ouvriers eussent été instruits par les Egyptiens, ou que leur science fût miraculeuse et inspirée de Dieu, comme l'écriture semble le dire, il ne paraît pas qu'ils aient eu des successeurs, ni que jusqu'au temps des rois il y ait eu des Israélites artisans de profession, qui travaillassent pour le public. Au commencement du règne de Saül, il est marqué qu'il n'y avait aucun ouvrier qui sût forger le fer dans tous les pays des Israélites, et qu'ils étaient réduits à aller chez les Philistins, même pour aiguiser les outils qui servent au labourage. Il est vrai que c'était un effet

1. *Reg.* 13.

1. *Reg.* 22. 9.

de l'oppression des Philistins, pour les empêcher de fabriquer des armes. Mais plusieurs années après, David fut obligé dans sa fuite de prendre l'épée de Goliath, qui devait être un peu pesante pour lui, et de la tirer du tabernacle de Dieu, où elle était suspendue comme un monument éternel de sa victoire. Cela me fait croire que l'on ne trouvait point d'armes à acheter.

Il y a apparence aussi que l'on ne vendait pas de pain, puisque dans la même occasion le prêtre Abimelech fut réduit à donner à David les pains de proposition; ce qui montre encore que l'on ne gardait guère de pain dans les maisons, peut-être à cause de
4. Levit. 26, 76. la chaleur du pays : aussi la magicienne à qui Saül s'adressa, lui fit du pain tout exprès quand elle lui donna à manger pour le remettre de sa faiblesse. Chacun avait son four dans sa maison, puisque la loi les menace, comme d'un grand malheur, de les réduire à une telle famine, que dix femmes cuiront
Plin. l. 17. ch. 11. leur pain en un même four. A Rome il n'y eut des boulangers que l'an 580 de sa fondation.

Entrant dans le détail des métiers, on trouverait que la plupart leur étaient inutiles. Leur vie simple et la douceur de leur climat les exemptait de ce grand attirail de commodités, dont nous ne croyons pas pouvoir nous passer, et dont notre mollesse et notre vanité nous embarrassent plutôt, qu'un besoin effectif : et quant aux choses véritablement nécessaires, il y en avait peu qu'ils ne sussent faire eux-mêmes. Tout ce qui sert à la nourriture se faisait dans les maisons. Les femmes faisaient le pain et préparaient à manger : elles filaient la laine, fabriquaient

les étoffes, et faisaient les habits : les hommes faisaient le reste.

Homère décrit le bonhomme Eumée se faisant lui-même des souliers, et dit qu'il avait bâti les étables magnifiques des troupeaux qu'il nourrissait. Ulysse lui-même avait bâti sa maison, et dressé avec beaucoup d'art ce lit dont la structure servit à le faire reconnaître de sa femme. Quand il partit de chez Calypso, ce fut lui seul qui bâtit et équipa son vaisseau. On voit par-là l'esprit de cette antiquité. C'était un honneur de savoir faire soi-même toutes les choses utiles à la vie, et de ne dépendre de personne, c'est ce qu'Homère appelle le plus souvent science et sagesse. Or, l'autorité d'Homère (car il le faut dire une fois) me paraît très-grande en tout ceci. Il vivait du temps du prophète Elie, vers la côte de l'Asie mineure, et tout ce qu'il décrit des mœurs des Grecs et des Troyens, a un rapport merveilleux avec ce que l'écriture nous apprend des mœurs des Hébreux et des autres Orientaux : sinon que les Grecs, comme moins anciens, étaient moins polis.

Odyss. 14. *Odyss.* 23. *Odyss.* 5. *Marm. Arundel.*

Mais quoi qu'il en soit des temps précédens, il est certain que David laissa dans son royaume un grand nombre d'artisans de toutes sortes, entr'autres des maçons, des charpentiers, des forgerons, des orfèvres, c'est-à-dire de tous les ouvriers qui travaillent sur la pierre, le bois et les métaux. Et afin que l'on ne croie pas que ce fussent des étrangers, il est dit que Salomon choisit de tout Israël trente mille ouvriers, et qu'il avait quatre-vingt mille carriers dans les montagnes. Il est vrai qu'il emprunta des ouvriers du roi de Tyr, avouant que ses sujets ne savaient pas si bien couper le bois que les

1. *Paral.* 22, 19. 3. *Reg.* 5, 13. *Ibid.* 6. 3. *Reg.* 7, 13.

Sidoniens, et qu'il fit venir un excellent fondeur, nommé Hiram, pour faire les vaisseaux sacrés.

Depuis la division des royaumes, le luxe
étant augmenté, il est à croire qu'il y eut
2. *Paral.* toujours beaucoup d'artisans. Je vois dans la
4, 14, 22, 23. généalogie de la tribu de Juda un lieu nommé la vallée des artisans, parce, dit l'écriture, qu'il y en avait. J'y vois une famille d'ouvriers de fin lin, et une autre de potiers qui travaillaient pour le roi, et demeuraient dans ses jardins. Tout cela montre l'honneur que l'on rendait aux arts, et le soin que l'on avait de conserver la mémoire de ceux
Isa. 33. qui s'y appliquaient. Le prophète Isaïe, entre ses menaces contre Jérusalem, prédit
4. *Reg.* 19, que Dieu lui otera les gens savans dans les
14.. arts; et quand elle fut prise, il est dit plusieurs fois que l'on enleva jusqu'aux artisans. Mais une preuve qu'ils n'eurent jamais
Ezech. 27, de grandes manufactures, c'est que le pro-
10, phète Ezéchiel décrivant l'affluence des marchandises qui venaient de Tyr, n'y fait apporter de la terre de Juda et d'Israël, que du pur froment, de l'huile, de la résine, et du baume; toutes marchandises que la terre même produisait.

Voilà quelles étaient les occupations des Israélites, et comment ils subsistaient. Venons encore à quelque chose de plus particulier, et décrivons, autant qu'il sera possible, leurs habits, leurs logemens, leurs meubles, leur nourriture, et toute leur manière de vivre. Ils se levaient matin, comme il est marqué dans l'écriture en une infinité de lieux, c'est-à-dire, toutes les fois qu'il est parlé de quelqu'action tant soit peu importante. De-là vient que, dans leur style, se lever matin, signifie en général faire une

chose avec soin et avec affection : et c'est ainsi qu'il est dit si souvent que Dieu s'est levé matin pour envoyer à son peuple des prophètes, et l'exhorter à la pénitence. C'est une suite du travail de la campagne ; aussi les Grecs et les Romains suivirent-ils la même coutume. Ils se levaient de grand matin, et travaillaient jusqu'au soir : ils se baignaient, et soupaient ensuite, et se couchaient de bonne heure.

2. *Paracl.* 36, 15. *Jerem.* 7, 13, 11, 8, 35, 24.

X. Leurs habits.

Quant aux habits des Israélites, on ne peut en savoir la forme exactement. Ils ne faisaient point de figure pour représenter des hommes, et on ne s'instruit bien de ces sortes de choses que par les yeux : mais on les peut deviner par les images qui nous restent des Grecs et des autres anciens. Pour les peintures modernes, la plupart ne servent qu'à nous en donner de fausses idées. Je ne parle pas seulement de ces peintures gothiques, où tous les personnages, de quelque temps et de quelque pays qu'ils soient, sont habillés comme ceux que le peintre avait accoutumé de voir, c'est-à-dire, comme les François ou les Allemands étaient il y a deux ou trois cents ans : je parle des ouvrages des plus grands peintres, excepté Raphaël, Poussin, et quelque peu d'autres qui ont bien étudié l'antiquité et les mœurs de chaque temps, ou comme ils disent, le costume. Tout le reste des peintres n'y ont point entendu d'autre finesse, que de peindre des Levantins tels qu'ils le voyaient à Venise et autres ports d'Italie ; et pour les histoires du Nouveau-Testament, des Juifs comme ceux de leur pays. Cependant comme la plupart des figures de l'histoire sainte sont copiées sur ces sortes d'originaux, nous en avons pris les impressions dès l'enfance,

et nous sommes accoutumés à nous représenter les patriarches avec des turbans et des barbes jusqu'à la ceinture, et les pharisiens de l'évangile avec des chaperons et des gibecières. Il n'y a pas grand mal à se tromper en tout cela; mais il vaut encore mieux ne s'y point tromper, s'il est possible.

Les anciens étaient d'ordinaire vêtus de long, comme sont encore la plupart des peuples du monde, et comme nous étions nous-mêmes en France il n'y a que deux cents ans. C'est bien plutôt fait de se couvrir tout d'un coup, que de vêtir chaque partie du corps l'une après l'autre: et les grandes draperies ont plus de dignité et de vraie beauté. Dans les pays chauds on a toujours porté des habits larges, et on s'est peu mis en peine de couvrir les bras ou les jambes, ni de porter d'autre chaussure que des semelles diversement attachées. Ainsi les habits n'avaient presque point de façon, ce n'était que des pièces d'étoffes que l'on faisait de la grandeur et de la figure que devait avoir l'habit, il n'y avait rien à tailler et peu à coudre; ils avaient même l'art
Joan. 9, 23. de faire sur le métier des robes à manches tout d'une pièce sans couture, comme la tunique de J. C. l'était.

Les modes ne changeaient point, comme elles ne changent point encore dans tout le Levant. En effet, puisque les habits sont faits pour couvrir le corps, et que tous les corps humains sont semblables en tous les temps, il n'y a point de raison à cette prodigieuse variété d'habits, et à ces changemens si fréquens, auxquels nous sommes accoutumés. Il est raisonnable d'y chercher ce qui est le plus commode, afin que le corps soit couvert suffisamment pour les in-

jures de l'air, suivant le pays et la saison, et qu'il ait une liberté entière de tous ses mouvemens. On doit avoir égard à la bienséance selon l'âge, le sexe et la profession. On peut même penser à la beauté des habits, pourvu que sous ce prétexte on ne se charge pas d'ornemens incommodes, et que l'on se contente, comme les anciens, des couleurs agréables et des draperies naturelles. Mais quand on a une fois trouvé le commode et le beau, on ne devrait jamais changer.

Aussi ne sont-ce pas les gens les plus sages qui inventent les modes nouvelles : ce sont les femmes et les jeunes gens, aidés par des marchands et des ouvriers ignorans qui n'ont d'autre vue que leur intérêt ; cependant ces bagatelles ont des conséquences très-sérieuses. La dépense que causent les ornemens superflus et les changemens de modes, est très-grande pour la plupart des gens de condition médiocre, et c'est une des causes qui rend les mariages difficiles. C'est une source continuelle de querelles entre les vieilles et les jeunes gens : et le respect pour les temps passés en est fort diminué. Les jeunes gens en qui l'imagination domine, voyant les portraits de leurs grands-pères avec des habillemens dont tout le ridicule paraît, parce que les yeux n'y sont plus accoutumés, ont peine à se figurer qu'ils fussent bien sages, et que leurs maximes soient bonnes à suivre. Enfin ceux qui se piquent de propreté, sont obligés de se faire de leurs habits une occupation considérable, et une étude qui ne sert pas assurément à leur élever l'esprit, ni à les rendre capables de grandes choses.

Comme les anciens ne changeaient point

de modes, les riches avaient toujours grande quantité d'habits en réserve, et n'étaient jamais exposés à attendre un habit neuf, ou à le faire faire à la hâte. Il se trouva dans la garde-robe de Lucullus cinq mille chlamydes, qui était une espèce de manteau de guerre : on peut juger par-là du reste. Il était ordinaire de faire des présens d'habits : et alors on en donnait deux paires, afin qu'il y eût de quoi changer, et que l'un pût être porté pendant qu'on laverait l'autre ; c'était comme nos chemises.

Horat. l. 1, Epist. 6.

Les étoffes étaient la plupart de laine. En Egypte et en Syrie on portait aussi du fin lin, du coton et du bysse, plus fin que tout le reste. Ce bysse, dont il est tant parlé dans l'écriture, est une espèce de soie d'un jaune doré, qui croît à de grandes coquilles. Pour notre soie de vers, elle était encore inconnue du temps des Israélites : et l'usage n'en est devenu fréquent au-deçà des Indes, que plus de cinq cents ans après Jésus-Christ. La beauté des habits consistait dans la finesse des étoffes ou dans la couleur. Les plus estimées étaient le blanc, la pourpre rouge ou violette : et il semble que le blanc fut la couleur la plus ordinaire chez les Israélites, aussi-bien que chez les Grecs et les Romains ; puisque Salomon dit : Que nos habits soient toujours blancs, pour dire : Soyez toujours propre. En effet, rien n'est plus simple que de se vervir de la laine ou du lin, tels que la nature les produit, et sans teinture. Les jeunes garçons et les filles portaient des habits bigarrés de diverses couleurs. Telle était la robe de Joseph dont ses frères le dépouillèrent quand ils le vendirent, et telles étaient du temps de David les robes des filles des rois.

Gesner. hist. anim. l. 4, de pinnæ.

Eccl. 9, 8.

Gen. 23, 37. 2. Reg. 13. 18.

Les ornemens des habits étaient des franges ou des bordures de pourpre et de broderies ; et quelques agraffes d'or ou de pierreries aux endroits où elles étaient nécessaires. La magnificence consistait à changer souvent d'habits, et à n'en porter que de bien nets et bien entiers. Au reste on ne doutera point que les Israélites ne fussent vêtus bien simplement, si l'on considère combien les habits des Grecs et des Romains étaient simples, même dans les temps de leur plus grand luxe. On peut voir les statues antiques, la colone Trajane et les autres bas-reliefs.

Les habits dont l'écriture parle d'ordinaire, sont la tunique et le manteau ; l'habit Grec et l'habit Romain ne consistaient aussi que dans ces deux pièces. La tunique était large, pour laisser la liberté de tous les mouvemens dans le travail ; ils la laissaient lâche quand ils étaient en repos : mais quand ils voulaient agir ou marcher, ils la serraient d'une ceinture. De-là vient cette phrase si fréquente dans l'écriture : Lève-toi, ceins tes reins, et fais cela. Il était commandé aux Israélites de porter aux coins de leurs manteaux des houppes violettes ; pour se rendre continuellement attentifs à la loi de Dieu. Ils avaient la tête couverte de quelque espèce de tiare, comme celles des Perses et des Chaldéens, puisque c'était une marque de deuil d'aller tête nue ; et ils portaient des cheveux, puisque se raser la tête étaient une autre marque de deuil. Pour la barbe, il est bien certain qu'ils la portaient longue ; par l'exemple des ambassadeurs que David envoya au roi des Ammonites, et que ce roi mal conseillé fit raser à moitié, pour leur faire affront : en sorte qu'ils furent obli-

Num. 15, 38.

2. *Reg.* 10, 4.

gés de demeurer quelque temps à Jéricho, pour laisser recroître leur barbe avant que d'oser se montrer. Il leur fit aussi couper leurs habits à moitié d'une manière qui fait voir qu'ils les portaient assez longs.

Ils se baignaient souvent, comme l'on fait encore dans les pays chauds ; ils se lavaient encore plus souvent les pieds, parce que ne portant que des sandales, ils ne pouvaient marcher sans amasser de la poussière. De-là vient que l'écriture parle tant de laver les pieds, en rentrant dans la maison, en se mettant à table, en se couchant. Or, comme l'eau desséche la peau et le poil, ils s'oignaient d'huile simple ou infusée de drogues aromatiques, et c'est ce qu'ils appelaient ordinairement onguent. On en use encore dans les Indes.

On voit en plusieurs endroits de l'écriture comment les femmes s'habillaient et se paraient. Dieu reprochant à Jérusalem ses infidélités, sous la figure d'un époux qui a tiré sa femme de la dernière misère pour la combler de biens, dit par le prophète Ézéchiel : Qu'il lui a donné des étoffes très-fines et de diverses couleurs, une ceinture de soie, des souliers violets, des pendans d'oreilles, et une couronne, ou plutôt une mitre, comme les femmes Syriennes en portaient encore long-temps après ; qu'il l'a ornée d'or, d'argent, et des étoffes les plus précieuses. Quand Judith se para pour aller trouver Holopherne, il est dit qu'elle se lava et s'oignit ; qu'elle arrangea ses cheveux et mit une mitre sur sa tête ; qu'elle prit ses habits de joie, chaussa ses sandales, et s'orna de bracelets, de pendans d'oreilles et de bagues. Enfin on ne peut désirer un plus grand détail de ces ornemens de femme, que ce

Ezech. 17, 5.

Pictà Lupa barbara mitrâ. Juven. Sat. 3.

Judith. 10, 3, *etc.*

lui que nous lisons dans Isaïe, lorsqu'il reproche aux filles de Sion leur luxe et leur vanité : aussi la corruption était-elle montée à son plus haut point. *Isa.* 3, 16.

XI. Leurs meubles et leurs maisons.

Il faut beaucoup moins de meubles dans les pays chauds que dans les nôtres ; et la simplicité des Israélites dans tout le reste, donne sujet de croire qu'ils en avaient peu. La loi parle souvent de vaisseaux de bois et de terre, et la vaisselle de terre était fort commune chez les Grecs et chez les Romains, avant que le luxe les eût gagnés. Il en est parlé dans le dénombrement des rafraîchissemens qui furent amenés à David pendant la guerre d'Absalon. On voit les meubles qui étaient estimés les plus nécessaires, dans ces paroles de la Sunamite qui logea le prophète Elisée : Faisons, disait-elle à son mari, une petite chambre pour cet homme de Dieu ; et y mettons un lit, une table, un siège et un chandelier. Leurs lits, n'étaient que des couchettes, sans courtine et sans rideaux, si ce n'est de ces pavillons légers que les Grecs nommaient Conopées, parce qu'ils servaient à garantir des cousins. Les plus magnifiques étaient des lits d'ivoire, comme le prophète Amos reproche aux riches de son temps : et les plus délicats en faisaient l'enfonçure bien molle, les garnissaient d'étoffes précieuses, et les arrosaient d'eaux de senteur. On rangeait les lits contre les murailles, puisqu'il est dit que le roi Ezéchias ayant oui la menace de sa mort prochaine, se tourna vers la muraille pour pleurer. *2. Reg.* 27, 28. *4. Reg.* 4, 10. *Am.* 6, 4. *Prov.* 7, 16. *4. Reg.* 20, 2.

Le chandelier dont il est parlé dans les meubles d'Elisée, était apparemment de ces grands chandeliers qui se posaient à terre pour porter une ou plusieurs lampes. Jusqu'alors et long-temps depuis, c'est-à-dire,

même du temps des Romains, on ne brûlait
que de l'huile pour éclairer. De-là vient qu'il
est si ordinaire dans l'écriture de nommer
lampe tout ce qui éclaire le corps ou l'esprit,
ce qui conduit, ce qui réjouit. Il n'y a pas
d'apparence qu'ils eussent des tapisseries dans
leurs maisons; on n'en use point dans tous
les pays chauds, parce que les murailles nues
sont plus fraîches, on s'y sert seulement de ta-
Ezech. 17, pis de pied, pour s'asseoir et se coucher: il en
20. est parlé dans Ezéchiel, entre les marchandises
que les Arabes apportaient à Tyr. Il est aussi
parlé de tapis entre les rafraîchissemens que
l'on apporta à David; ce qui peut faire croire que
les Israélites s'en servaient en campagne, car
dans les maisons ils avaient des sièges.

Leurs maisons étaient différentes des nô-
tres en tout ce que l'on voit encore dans les
pays chauds. Les toits y sont en terrasses,
les fenêtres ne se ferment qu'avec des jalou-
sies ou des rideaux; il n'y a point de che-
minées, on loge par le bas, et de plein pied
tant que l'on peut.

Que les toits fussent plats dans la terre
d'Israël et aux environs, il y en a bien des
preuves dans l'écriture. Rachab cacha les es-
Jos. 2, 6. pions de Josué sur le toit de sa maison. Quand
1. *Reg.* 4, Samuel déclara à Saül que Dieu l'avait choisi
25. pour roi, il le fit coucher la nuit sur le toit,
ce qui est encore ordinaire dans les pays
1. *Reg.* 11, chauds. David se promenait sur le toit de
2. son palais, quand il vit Bethsabée qui se
2. *Reg.* 16, lavait. Absalon fit dresser une tente sur le
22. toit du même palais, quand il abusa des con-
cubines de son père; cette action était comme
une prise de possession du royaume, et il
fallait la rendre publique, pour montrer que
Isa. 15, 3, sa révolte était sans retour. On montait sur
22, 1. les toits dans les grandes alarmes, comme
on

on voit par deux passages d'Isaïe. Tout cela
fait voir la raison de la loi qui ordonnait *Deut.* 2.
de faire tout autour des toits un mur d'ap-
pui, de peur que quelqu'un ne se tuât en
tombant; et fait entendre cette expression
de l'Evangile : Ce qui vous a été dit à l'o-
reille, publiez-le sur les toits. Chaque mai-
son étaient un échafaud tout dressé pour qui-
conque voulait se faire entendre loin.

Les treillis des fenêtres sont marqués dans *Prov*, 7, 6.
les proverbes, dans le cantique de Salomon *Cant.* 7, 6.
et dans l'histoire de la mort d'Ochozias, roi 4. *Reg.* 1, 2.
d'Israël. Quand le roi Joachim brûla le livre *Jerem*, 36,
que Jérémie avait écrit par ordre de Dieu, 12.
il était dans son appartement d'hiver; assis
devant un brasier de charbon allumé. On
peut juger de là qu'ils n'avaient point de
cheminées, qui sont en effet des inventions
des pays froids; dans les pays chauds on se
contente d'avoir des fourneaux pour la cui-
sine. Ils se servaient beaucoup de pierre pour
bâtir, principalement à Jérusalem où elle
est très-commune, et ils savaient la tailler
en fort grandes pièces. Il est parlé dans les 3. *Reg.* 7;
édifices de Salomon, de pierres de huit et 27, 10.
de dix coudées, qui sont douze ou quinze
pieds; ce qui est nommé pierre précieuse,
sont sans doute divers marbres.

La beauté de leurs bâtimens consistait
moins en des ornemens placés à quelques en-
droits, que dans la forme entière, dans la
taille et la liaison des pierres; ils avaient
grand soin que tout fût bien uni et bien
dressé au plomb, à l'équerre et au niveau.
C'est ainsi qu'Homère parle des bâtimens
qu'il loue : et on admire encore cette espèce
de beauté aux bâtimens des anciens Egyptiens.
Les Israélites employaient les bois odorifé-
rans, comme le cèdre et le cyprès, pour re-

vêtir en dedans les bâtimens les plus riches,
2. Reg. 6, en faire des lambris et des colonnes. On le
28,7,2,3,*etc* voit par le temple et par les palais de Salo-
Cant. 3, 16. mon. David dit qu'il habite une maison de
2. Reg. 7, 2. cèdre, pour dire qu'il est logé magnifiquement.

XII. *Leur nourriture.*

Pour ce qui regarde la table, les Israélites mangeaient assis, comme les Grecs du temps d'Homère; il est nécessaire de l'obser-
Ester. 1, ver, pour distinguer le temps: car dans la
6, 7, 8. suite, c'est-à-dire, depuis le règne des Perses, ils mangeaient couchés sur des lits comme les Perses et les autres Orientaux, de qui les Grecs et les Romains en prirent aussi la coutume. Les gens réglés mangeaient
Eccl. 10, 16. après avoir travaillé, et assez tard. C'est
Isa, 5, 11. pourquoi manger et boire dès le matin, signifient dans l'écriture le désordre et la débauche. Leur nourriture était simple; pour l'ordinaire ils ne parlaient que de manger du pain et boire de l'eau; d'où vient que le mot de pain se prend communément dans
Isa, 5, 11. l'écriture pour toutes sortes de viandes. Ils ne faisaient que rompre le pain sans le couper, parce qu'ils ne se servaient que de petit pain long ou mince, comme on fait encore en
Ruth, 2, 14. plusieurs pays. La première faveur que Booz accorda à Ruth fut de boire de la même eau dont buvaient ses gens, de venir manger avec eux, et tremper son pain dans du vinaigre, et l'on voit par les complimens qu'elle lui fit, que cette faveur n'était pas petite.

On peut juger de leurs vivres les plus or-
1. Reg. 25, 8 dinaires par les rafraîchissemens que David
2. Reg. 16, 1 reçut en diverses rencontres d'Abigail, de
2. Reg. 19. Siba et de Berzellaï, et par les provisions
1. Paral. 11 qu'apportèrent ceux qui les vinrent trouver
V. Clem. Al. à Hébron. Les espèces qui y sont marquées,
Pædag. in fin. sont du pain et du vin, du bled et de l'or-

ge, de la farine de l'un et de l'autre, des fèves et des lentilles : des pois chiches, des raisins secs, des figues sèches, du miel, du beurre, de l'huile, des moutons, des bœufs et des veaux gras. Il y a dans ce dénombrement beaucoup de grains et de légumes. C'était aussi la nourriture la plus ordinaire des anciens Egyptiens, et c'était celles des Romains dans les meilleurs temps, et lorsqu'ils s'adonnaient le plus à l'agriculture. On sait d'où viennent les noms illustres de Fabius, de Pison, de Cicéron, de Lentulus. On voit l'usage que les Israélites faisaient du lait par ce conseil du sage : Que le lait de tes chèvres te suffise pour ta nourriture et pour les besoins de ta maison. *Prov.* 27, 2.

Quoiqu'il leur fût permis de manger du poisson, je ne vois point qu'il en soit parlé que dans les derniers temps. On croit que les anciens le méprisaient, comme une nourriture trop délicate et trop légère pour des hommes robustes ; aussi n'en est-il point parlé dans Homère, ni dans ce que les Grecs ont écrit des temps héroïques. On ne voit guère non plus chez les Hébreux de sauces ni de ragoût. Leurs festins étaient composés de viandes solides et grasses ; et ils comptaient pour les plus grands délices, le lait et le miel. En effet avant que le sucre eût été apporté des Indes, on ne connaissait rien de plus agréable au goût que le miel ; on y confisait les fruits, et on en mêlait aux pâtisseries les plus friandes : au lieu de lait, on nomme souvent le beurre, c'est-à-dire la crême, qui en est le plus délicat. Les offrandes ordonnées par la loi montrent que dès le temps de Moïse ils avaient diverses sortes de pâtisseries, les unes pétries à l'huile, les autres faites sans huile. *Plat. Pep.* 8. *Levit.* 2, 4, 5, *etc.*

C'est ici le lieu de parler de la distinction des viandes permises ou défendues par la loi. Il n'était point particulier aux Hébreux de s'abstenir de certains animaux par principes de religion : les peuples voisins en usaient de même. Les Syriens ni les Egyptiens ne mangeaient point de poisson, et quelques-uns ont cru que c'était aussi par
Herod. 1. superstition que les anciens Grecs s'en abs-
Porphyr. tenaient. Les Egyptiens de Thèbes ne man-
*de abstin.*4. geaient point de mouton, parce qu'ils adoraient Ammon sous la figure d'un bélier; mais ils tuaient des chèvres; ailleurs ils s'abstenaient des chèvres, et immolaient des moutons. Les sacrificateurs Egyptiens s'abstenaient de toutes les boissons apportées de dehors : et quant à ce qui croissait dans le pays, outre le poisson, ils s'abstenaient des bêtes qui ont le pied rond, ou partagés en plusieurs doigts, ou qui n'ont point de cornes, et des oiseaux carnassiers : plusieurs ne mangeaient de rien qui eût eu vie, et dans leur temps de purification ils s'abstenaient même
Herod. 2. des œufs, et de toutes les herbes et des légumes. Tous les Egyptiens en général ne mangeaient point de fèves. Ils tenaient le pourceau pour immonde ; quiconque en avait touché un, même en passant, allait
*Plat.*2,*Rep.* se laver avec ses habits. Platon, dans sa république, met la nourriture des pourceaux au rang des choses superflues que le luxe a introduites : en effet ils ne rendent aucun service, et ne sont d'usage que pour la table. Tout le monde sait qu'encore aujourd'hui les Bramines des Indes ne mangent et ne tuent aucune espèce d'animaux ; et il est certain qu'ils vivent ainsi depuis plus de deux mille ans.

La loi de Moïse n'avait donc rien de nou-

veau ni d'extraordinaire en ce point, mais elle était nécessaire pour retenir le peuple dans des bornes raisonnables, l'empêchant d'imiter les superstitions de ses voisins, sans lui donner toutefois une liberté entière dont il aurait pu abuser. Car cette abstinence de certaines viandes était utile, et pour la santé et pour les mœurs ; ce n'était pas seulement pour dompter leur esprit indocile que Dieu leur imposait ce joug, c'était encore pour les détourner des choses nuisibles. Il leur était défendu de manger du sang et de la graisse, l'un et l'autre est difficile à digérer ; et quoique des gens robustes et laborieux, comme nos Israélites, en dussent être moins incommodés que d'autres, il valait mieux, ayant à choisir, leur donner la meilleure nourriture. La chair de porc est aussi fort pesante à l'estomac. Il en est de même des poissons qui n'ont point d'écaille, leur chair est huileuse et grasse, soit qu'elle soit délicate, comme celle des anguilles, soit qu'elle soit dure comme celle des thons, des baleines et des autres cétacées. L'on peut ainsi rendre des raisons naturelles de la plupart de ces défenses, comme S. Clément Aléxandrin a remarqué. 1. *Pœdag.* 1.

Quant aux raisons morales, les spirituels ont toujours compté la gourmandise pour le vice qu'il fallait combattre le premier, comme étant la source de la plupart des autres. Les philosophes Socratiques ont fort recommandé la sobriété, jusque-là que Platon ne croyait pas qu'il y eût rien à faire en Sicile pour la correction des mœurs, tant qu'on y ferait tous les jours deux grands repas. On croit que le but de l'abstinence de Pythagore était de rendre les hommes justes et désintéressés, en les acoutumant à vivre de peu. Or une *Cassien. institut.* 5. *Plat. ep.* 7. *init.*

des branches principales de la gourmandise, est le désir de la variété des viandes. La trop grande quantité dégoûte bientôt, mais comme la diversité est infinie, le désir en est insatiable. Tertullien a renfermé toutes ces raisons dans ce passage. *Si la loi retranche quelques viandes, et déclare immondes des animaux qui ont été bénis autrefois, comprenez le dessein d'exercer des hommes à la tempérance, et reconnaissez le frein que l'on impose à cette gourmandise qui regrettait les concombres et les melons d'Egypte, en mangeant le pain des Anges. Reconnaissez que l'on prévient en même-temps les compagnes de la gourmandise qui sont le luxe et l'impureté. . . . . . C'est encore afin d'éteindre en partie l'amour de l'argent, lui ôtant le prétexte de la nécessité de la subsistance. . . . Enfin c'est pour dresser l'homme plus aisément à jeûner pour Dieu, l'accoutumant à peu de viandes et peu recherchées.*

2. *in Marc.* c. 18.

XIII. Purifications.

Herod l. 2. 2. *Porphyr. de abst.*

Les purifications ordonnées par la loi avaient les mêmes fondemens que la distinction des viandes. Les peuples voisins en pratiquaient de semblables, entr'autres les Egyptiens, chez qui les sacrificateurs se rasaient le poil tous les trois jours, et se lavaient tout le corps deux fois la nuit, et deux ou trois fois le jour. Les purifications légales des Israélites étaient utiles pour la santé et pour les mœurs. La netteté du corps est un symbole de la pureté de l'ame ; et de-là vient que quelques Saints, par esprit de pénitence, ont affecté d'être mal-propres, pour se rendre plus méprisables, et faire mieux paraître au-dehors l'horreur qu'ils avaient de leurs péchés. De là vient encore que la purification extérieure est appelée

dans l'écriture, sanctification, parce qu'elle rend sensible la pureté intérieure avec laquelle on doit s'approcher des choses saintes. On peut même dire que la propreté est un effet naturel de la vertu, puisque la saleté ne vient, pour l'ordinaire, que de paresse et de bas esse de cœur.

La netteté d'ailleurs est nécessaire pour entretenir la santé et prévenir les maladies, sur-tout dans les pays chauds, aussi les hommes y sont naturellement plus propres: la chaleur invite à se dépouiller, à se baigner et à changer souvent d'habits, au lieu que dans les pays froids on craint l'eau et l'air, on est plus engourdi et plus paresseux. Il est certain que la saleté où vivent parmi nous la plupart des petites gens, sur-tout les plus pauvres, et dans les villes, cause ou entretient plusieurs maladies; que serait-ce dans les pays chauds, où l'air se corrompt plus aisément, et où les eaux sont plus rares? De plus les anciens se servaient peu de linge, et la laine n'est pas si facile à nettoyer.

Admirons ici la sagesse et la bonté de Dieu, qui avait donné à son peuple des lois utiles en tant de manières, puisqu'elles servaient tout ensemble à les accoutumer à l'obéissance, à les éloigner de la superstition, à régler leurs mœurs, et à conserver leur santé. C'est ainsi que dans la structure des animaux et des plantes nous voyons tant de parties qui servent à plusieurs usages. Or, il était important que leurs préceptes de propreté fissent partie de la religion, parce que regardant le dedans des maisons et les actions les plus secrètes de la vie, il n'y avait que la crainte de Dieu qui pût les faire observer. Cependant par ces choses sen-

sibles Dieu formait leur conscience et les accoutumait à reconnaître que rien ne lui est caché, et qu'il ne suffit pas d'être pur aux yeux des hommes. Tertullien prend ainsi

Tertul. in Marc, l. 2. c. 19. ces sortes de lois, quand il dit : *Même dans le commerce de la vie et de la conduite des hommes ; au-dedans et au-dehors, il a tout déterminé, jusqu'à prendre soin de leurs vaisselles : afin que rencontrant par-tout ces préceptes de la loi, ils ne pussent être un moment sans regarder Dieu.* Et ensuite : *Pour aider cette loi, plutôt favorable que pesante, la même bonté de Dieu a aussi ordonné des prophètes qui enseignaient ces*

Isa. 1, 16. *maximes dignes de lui : Otez la malice de vos ames, etc.* ; de sorte que le peuple était suffisamment instruit de la signification de toutes ces cérémonies, et de ces pratiques sensibles

Levit. 11, 3, 23, etc. Num. 13, 23. Lev. 14, 34. Levit. 12. Levit. 23. Aug. 1. quæ Evang. 40. Voilà le fondement des lois qui ordonnent de se baigner et de laver ses habits, après avoir touché un corps mort ou un animal immonde, et en plusieurs autres rencontres. De-là vient la purification des vases par l'eau ou par le feu, des maisons où il paraissait quelque corruption, des femmes après leurs couches, et la séparation des lépreux, quoique la lèpre blanche qui est la seule dont parle l'écriture, soit plutôt une difformité qu'une maladie.

C'étaient les prêtres qui séparaient les lépreux, qui jugeaient les autres impuretés légales, et prescrivaient la manière des purifications. Ainsi ils faisaient une partie de

Ps. 87, 11. Isa. 3, 7. Ex. 11, 19. la médecine : et quoiqu'il soit quelquefois parlé de médecins dans l'écriture, on peut croire que c'était des chirurgiens, car chez les anciens ces professions n'étaient point distinguées. Il en est parlé dans la loi, quand

elle condamne celui qui a blessé un homme *Isa.* 1, 6.
à payer les salaires des médecins, et ailleurs *Jerem.* 8,
il est fait mention de bandages, d'emplâtres 21, 46, 11.
d'onguens ; mais non, que je sache, de
purgation et de diète. Le roi Asa ayant la 1. *Par.* 16,
goute, est blamé d'avoir eu trop de con- 11.
fiance en l'art des médecins. Peut-être les Israélites suivaient-ils encore les mêmes maximes que les Grecs des temps héroïques, dont les médecins, au rapport de Platon, *Plat.* 3,
ne s'appliquaient qu'à panser des plaies par *Reg.*
des remèdes topiques, sans prescrire de régime, supposant que les autres maux seraient aisément prévenus ou guéris par la bonne constitution et la conduite raisonnable des malades ; pour les blessures, il est difficile qu'il n'en arrive par divers accidens, ne fût-ce que dans le travail.

Les Israélites fuyaient le commerce des étrangers, et c'était une suite de ces lois pour les purifications et le choix des viandes ; car quoique la plupart des peuples voisins eussent des coutumes approchantes, elles n'étaient pas les mêmes. Ainsi un Israélite avait toujours droit de présumer que l'étranger qu'il rencontrait, avait mangé du porc ou des victimes offertes aux idoles, ou touché quelque bête immonde. Delà vient qu'il n'était permis ni de manger avec eux ni d'entrer dans leurs maisons. Et cette séparation était encore utile pour les mœurs, servant comme de barrière contre la trop grande fréquentation avec les étrangers, qui est toujours pernicieuse au commun des hommes, et qui l'était encore plus alors à cause de l'idolâtrie. Les Égyptiens étaient fort attachés à cette maxime : l'écriture marque
qu'ils ne mangeaient point avec les Hébreux, *Gen.* 43, 32
et Hérodote témoigne qu'ils ne voulaient ni *Herod.* 2,

baiser un Grec, ni se servir de son couteau ou de sa vaisselle. Encore aujourd'hui les Mahométans ont plusieurs pratiques semblables ; mais ceux qui en ont le plus et qui y sont attachés avec le plus de superstition, sont les Indiens.

Les Israélites ne s'éloignaient pas toutefois également de toutes sortes d'étrangers, quoiqu'ils les comprissent tous sous le nom de Goïm ou de Gentils. Ils abhorraient tous les idolâtres, particulièrement les incirconcis, car ils n'étaient pas les seuls qui pratiquassent la circoncision, elle était en usage chez tous les descendans d'Abraham, comme
Jerem. 9. 2. les Ismaélites, les Madianites et les Iduméens, chez les Ammonites et les Moabites descendus de Loth. Les Egyptiens même, quoique leur origine n'eût rien de commun avec les Hébreux, regardaient la circoncision comme une purification nécessaire, et tenaient les incirconcis pour immondes.
Herod. *Philon.* Quant aux Israélites, ils souffraient les incirconcis qui adoraient le vrai Dieu, jusqu'à leur permettre d'habiter dans la terre sainte, pourvu qu'ils observassent la loi de nature et l'abstinence du sang ; mais s'ils se faisaient circoncire, ils étaient réputés enfans d'Abraham, et par conséquent obligés à ob-
V. Selden. jure nat. server toute la loi de Moïse. Les Rabbins nomment ces derniers, prosélytes de justice, et ils nomment prosélytes d'habitation, les fidèles incirconcis, qu'ils appellent autrement Noachide, comme n'étant obligés
Par. 2, 17. qu'aux préceptes que Dieu donna à Noé au sortir de l'arche. Du temps de Salomon il se trouva plus de cent cinquante mille prosélytes dans la terre d'Israël.

De tous les étrangers, ceux que les Israélites devaient plus fuir, étaient les nations

maudites descendues de Canaan, que Dieu leur avait commandé d'exterminer. Je ne vois que ceux-là, comme j'ai déjà dit, avec qui il leur fût défendu de contracter des mariages. Moïse épousa une Madianite. Booz est loué d'avoir épousé Ruth, Moabite. La mère d'Absalon était fille du roi Gessur. Amasa était fils d'un Ismaélite et d'Abigail sœur de David. Salomon épousa la fille du roi d'Egypte, dès le commencement de son règne, dans le temps où il était le plus agréable à Dieu : ainsi ce que l'écriture dit ensuite pour blâmer ces mariages avec les étrangers, se doit entendre des Cananéennes qu'il avait épousées ; et de ce qu'au lieu de convertir les autres, il avait eu pour elles des complaisances criminelles, jusqu'à adorer leurs idoles.

Ex. 34, 16.
Deut. 7, 3.
2. *Reg* 3, 3.
1. *Paral.* 2, 17.
3 *Reg*, 3, 2.
Ibid. 11, 2.

A plus forte raison les mariages étaient libres entre tous les Israélites, et il n'était point nécessaire de se marier chacun dans sa tribu, comme l'ont cru plusieurs, même des pères de l'église. Cette loi était particulière aux filles qui étaient héritières, pour ne pas confondre les partages. Au reste, David épousa Michol, fille de Saül, de la tribu de Benjamin; et une autre de ses femmes était Achinoam de Jezrael, ville de la tribu d'Ephraïm.

Num. 36, 7, 8, *etc.*
1. *Reg.* 3, 2.

XIV.
Mariages.
Femmes.

De la manière dont vivaient les Israélites, le mariage n'était pas un embarras pour eux, c'était plutôt un soulagement suivant son institution. Les femmes étaient laborieuses comme les hommes, et travaillaient dans les maisons, tandis que les maris étaient occupés aux champs. C'étaient les femmes qui préparaient les viandes et qui servaient à manger : on le voit dans Homère et dans plusieurs endroits de l'écriture. Quand

2. *Reg.* 3, 1, 3. Samuel représente au peuple les mœurs des rois : *Votre roi*, dit-il, *prendra vos filles, et en fera ses parfumeuses, ses cuisinières, ses boulangères.* Le prétexte dont se
1. *Reg.* 13, 8. servit Ammon fils de David, pour attirer chez lui sa sœur Thamar qu'il viola, fut de prendre de ses mains des bouillons qu'elle prépara en effet elle-même, toute fille de roi qu'elle était.

C'étaient les femmes qui faisaient les habits, et leur occupation la plus ordinaire était de fabriquer les étoffes sur le métier, comme aujourd'hui de travailler en linge et en tapisserie. On voit dans Homère les exem-
Theoc. id. 15. ples de Pénélope, de Calypso, de Circé : on
Sirac. Ter. en voit dans Théocrite, dans Térence, dans
Heaut. Act. 2, *sc.* 2. tous les auteurs, ce qui me paraît plus remarquable, c'est que cette coutume durait
Suet. Aug. 73. encore à Rome chez les plus grandes dames dans un temps fort corrompu, puisqu'Auguste portait d'ordinaire des habits faits par
1. *Reg.* 2, 19. sa femme, sa sœur et ses filles : Si l'on veut des preuves tirées de l'écriture, il est dit que
Prov. 31. 17, 19, *etc.* la mère de Samuel lui faisait une petite tunique, qu'elle lui apportait aux jours solennel ; et on voit la femme forte de Salomon employer avec industrie le lin et la laine, tourner elle-même le fuseau, et donner deux paires d'habits à tous ses domestiques.

Tous ces ouvrages se font à couvert dans les maisons, et ne demandant pas une grande force de corps : c'est pourquoi les anciens ne les trouvaient pas dignes d'occuper des hommes, et les laissaient aux femmes, naturellement plus sédentaires, plus propres et plus attachées aux petites choses. C'est apparemment par la même raison que les femmes
1. *Reg.* 4, 3. étaient les portières et les concierges, même

chez les rois. Il n'y avait qu'une servante à *sec. vulg.*
la porte du roi Isboseth, encore s'occupait *et 70.*
elle à nettoyer du bled; et David fuyant *2. Reg. 15,*
devant Absalon, laissa dix femmes qui *16.*
étaient ses concubines, pour garder son palais.
Les femmes vivaient fort séparées des *Jud. 5, 8.*
hommes, fort retirées, principalement les
veuves. Judith demeurait ainsi renfermée
avec ses femmes dans un appartement haut,
comme la Pénélope d'Homère.

Les Israélites accompagnaient leurs mariages de festins et de grandes réjouissances.
Ils étaient si parés que pour exprimer la
beauté du soleil, David n'a point trouvé de
plus digne comparaison que celle d'un époux.
La fête durait sept jours: on le voit dès le *Gen. 29, 27.*
temps des patriarches, où comme Jacob se *Jud. 14, 12,*
plaignait qu'on lui avait donné Lia pour Ra- *15, 17.*
chel, Laban lui dit: Achevez la semaine de
ce mariage. Samson ayant épousé une Philistine,
faisait des festins pendant sept jours,
et le septième jour terminait la fête. Comme *Tob. 8, 22.*
Tobie le jeune voulait s'en aller: son beau-père
le conjura de demeurer deux semaines,
doublant le temps ordinaire, parce qu'ils ne
se devaient plus jamais voir. C'est la tradi- *Cod. thalm*
tion constante des Juifs, et leur pratique *Pirc. Abot,*
s'y accorde. Si l'on étudie bien le cantique *c. 13.*
de Salomon, on y trouvera sept journées *Seld. aux*
bien marquées, pour représenter la première *Heb. liv.*
semaine de ses noces. *2, c. 13.*
Buxtord.

On voit dans le même cantique les amis *Sinag. Jud.*
de l'époux et les compagnes de l'épouse, ce *c. 20.*
qui était encore de la fête. L'époux avait des *Jud. 14, 11.*
jeunes hommes qui se réjouissaient avec lui; *Jo. 3, 11, 9.*
l'épouse, des jeunes filles. On donna aussi *Matt. 9, 15.*
trente compagnons à Samson. Dans l'évan- *Matth. 25.*
gile il est parlé des amis de l'époux, et des *Cant. 3, 11.*
filles qui viennent au-devant de l'époux et *Isa. 61, 10.*
Pirc.
Abod. c. 19.
Sed. c. 16.

de l'épouse. L'époux portait une couronne en signe de joie, et la tradition des Juifs en donne aussi à l'épouse. On les conduisait avec des instrumens de musique, et les as-
Ibid. sistans tenaient à leurs mains des branches de myrrhe et de palme.

Au reste, je ne vois point que leurs mariages fussent revêtus d'aucunes cérémonies de religion, si ce n'est des prières du père de famille et des assistans, pour attirer la
Gen. 24, 60. bénédiction de Dieu. Nous en avons des
Ruth. 4, 11. exemples dans les mariage de Rebecca avec Isaac, de Ruth avec Booz, de Sara avec
Tob. 7, 15. Tobie. Je ne vois point que l'on offrît de sacrifice pour ce sujet, et que l'on allât au temple, ou que l'on fît venir les prêtres : tout se passait entre les parens et les amis, aussi ce n'était encore qu'un contrat civil.

Pour la circoncision des enfans, c'était à la vérité un acte de religion, et très-nécessaire alors à quiconque devait entrer dans l'alliance d'Abraham ; mais elle se faisait aussi dans les maisons particulières, sans ministère de prêtres ni de lévites. Si l'on y appelait quelque personne publique, c'était quelque espèce de chirurgien exercé à cette opération, comme les Juifs en ont encore qu'ils nomment Moled. En toutes ces cérémonies il faut prendre garde à ne nous pas laisser tromper par les peintures modernes, comme j'ai dit des habits.

Loin de craindre la multitude des enfans, les Israélites la souhaitaient. Outre l'inclination naturelle, la loi leur en donnait de grands motifs. Ils savaient que Dieu en créant le monde, et en le réparant après le déluge, avait dit aux hommes : Croissez et multipliez, et remplissez la terre. Ils savaient qu'il avait promis à Abraham une

postérité innombrable ; enfin que d'entre eux devait naître le Sauveur du monde : et ils n'étaient point pressés de ces intérêts sordides qui font aujourd'hui regarder comme un malheur, la bénédiction des mariages. Leur vie frugale faisait que tant que leurs enfans étaient petits, ils leur coûtaient peu à nourrir, et moins encore à vêtir, car dans les pays chauds, on les laisse souvent nus : et quand ils étaient grands, ils les aidaient dans leur travail, et leur épargnaient des esclaves ou des serviteurs à gages : aussi avaient-ils peu d'esclaves à proportion. Siba, *2. Reg. 9, 10.* serviteur de Saül, cultivait le patrimoine de Miphiboseth, avec ses quinze fils et vingt esclaves. Ils n'étaient point en peine de pourvoir leurs enfans, puisqu'il n'y avait point chez eux de fortune à faire, et que toute leur ambition était de laisser à leurs descendans l'héritage qu'ils avaient reçu de *Num. 27, 8.* leurs ancêtres, mieux cultivé, s'il se pouvait, et avec quelques troupeaux de plus. Pour les filles, comme elles ne succédaient qu'au défaut des mâles, on les mariait plus pour l'alliance que pour les biens.

C'était donc une commodité d'avoir beaucoup *Psal. 127,* d'enfans, c'était aussi un honneur : on regardait comme heureux celui qui se voyait père d'une grande famille, et qui était environné d'un grand nombre d'enfans et de petits enfans, toujours prêts à recevoir ses instructions et à exécuter ses ordres : et on ne craignait point que son nom fût oublié tant que sa postérité subsisterait. *La couronne des vieillards*, *Prov. 17, 6.* dit l'écriture, *sont les enfans de leurs enfans :* et quand elle remarque le nombre des enfans, c'est d'ordinaire pour louer les pères, comme ces deux *Jud. 10, 6, 12, 14. 1. Par. 11, 2.* Juges d'Israël, dont l'un avait trente fils,

2. *Par.* 13, l'autre quarante, avec trente petits-fils :
2. comme David, dont on nomme dix-neuf fils, sans ceux des concubines : Roboam, qui eut vingt-huit fils et soixante filles : et Abia, qui eut vingt-deux fils et seize filles. C'est ainsi que les poëtes ont vanté les cinquante enfans de Priam, car les Grecs n'estimaient pas moins la fécondité. La virginité considérée comme une vertu, était encore peu connue, on n'y craignait que la stérilité, et l'on estimait malheureuses les filles qui mouraient sans être mariées. Electre s'en
Jud. 11, 38. plaint expressément dans Sophocle : et ce fut
1. *Reg.* 1. le sujet des regrets de la fille de Jephté : de-là vient que c'était un opprobre à une femme mariée d'être stérile, comme l'on voit en la mère de Samuel et en tant d'autres: on regardait ce malheur comme une malédiction de Dieu.

Ce soin de la postérité était le fondement de la loi qui ordonnait au frère d'épouser la veuve de son frère, quand il était mort sans enfans. Droit établi dès le temps des patriarches, comme il paraît par l'histoire de
Gen. 38, 8. Thamar, et regardé comme un devoir de piété, afin que le nom du défunt ne tombât pas dans l'oubli ; aussi les enfans lui étaient
Deut. 15, 6. attribués par une espèce d'adoption De-là
Matth. 1. viennent les deux généalogies de Jesus-
Luc. 3, 6. Christ, selon saint Matthieu et saint Luc ;
Aug. de Con. Ev. car il se trouvait ainsi que saint Joseph avait deux pères, l'un par la naissance, et l'autre par cette adoption de la loi. Au reste ce mariage avec une belle sœur n'était par contraire au premier droit naturel, qui permettait même d'épouser sa propre sœur, avant que Dieu l'eût défendu.

C'était le désir d'avoir un grand nombre d'enfans qui portait les Israélites à prendre

plusieurs femmes à la fois, et ils s'en faisaient aussi un honneur et une marque de grandeur. C'est ainsi qu'Isaïe, pour marquer combien seraient estimés ceux que Dieu con- *Isa.* 4, 6.
serverait entre son peuple, dit que sept femmes s'attacheront à un seul homme; offrant de vivre à leurs dépens, pourvu qu'elles aient l'honneur de porter son nom. Ainsi il 2. *Par.* 11,
est dit que Roboam avait dix-huit femmes et 21, 21.
soixante concubines, et qu'il donna plusieurs femmes à son fils Abia qu'il avait choisi pour son successeur.

D'ailleurs ils étaient assez réservés sur l'usage du mariage. Ils s'en abstenaient nonseulement pendant les grossesses et les autres incommodités de leurs femmes, mais pendant tout le temps qu'elles étaient nourrices, c'est-à-dire, pendant deux ou trois ans; et elles ne se dispensaient pas souvent *Gen.* 24, 25.
de nourrir leurs enfans. Je ne vois que trois 2. *Reg.* 4, 4.
nourrices dont il soit parlé dans l'écriture, 4. *Reg.* 11, 2.
celle de Rébecca, celle de Miphiboseth, et *Gen.* 4, 14.
celle de Joas, roi de Juda.

Nous ne devons donc pas trouver étrange que Dieu tolérât la polygamie, qui s'était introduite dès avant le déluge, quoiqu'elle fût contraire à la première institution du mariage; car quand il fut institué dans le paradis terrestre, il n'y avait point encore de concupiscence : et depuis que par la loi nouvelle il a été élevé a la dignité de sacrement, il est accompagné de grâces très-fortes; mais dans l'intervalle, lorsque la grâce était beaucoup moindre, et que le péché régnait, il était digne de la bonté de Dieu d'user d'une plus grande indulgence. La polygamie était *Matth.* 19,
comme le divorce que Jesus-Christ dit aux 8.
Juifs ne leur avoir été souffert que pour la dureté de leur cœur. Outre les femmes, il

était encore permis d'avoir des concubines, qui d'ordinaire étaient des esclaves. Les épouses légitimes n'avaient au-dessus d'elles que la dignité qui rendait leurs enfans héritiers : ainsi le nom de concubinage ne signifiait pas une débauche comme parmi nous : c'était seulement un mariage moins solennel.

Au reste, bien loin que cette licence rendît le mariage plus commode, le joug en était bien plus pesant. Un mari ne pouvait partager si également son cœur entre plusieurs femmes, qu'elles fussent toutes contentes de lui. Il était réduit à les gouverner avec une autorité absolue, comme font encore les Levantins ; ainsi il n'y avait plus dans le mariage d'égalité, d'amitié et de société. Il était encore plus difficile que les rivales pussent s'accorder entr'elles : c'était continuellement des divisions, des cabales et des guerres domestiques. Tous les enfans d'une femme avaient autant de marâtres que leur père avait d'autres femmes ; chacun épousait les intérêts de sa mère, et regardait les enfans des autres femmes comme des étrangers ou des ennemis. De-là vient cette manière de parler si fréquente dans l'écriture : C'est mon frère, et le fils de ma mère. On voit des exemples de ces divisions dans la famille de David, et encore de bien pires dans celle d'Hérode.

La liberté de se quitter par le divorce avait aussi de fâcheuses suites. On s'engageait plus légèrement, on se contraignait moins l'un pour l'autre ; et la multitude des mariages pouvait aller à tel excès, que ce n'était plus qu'une débauche palliée. On sait quel désordre c'était à Rome depuis la chute de la république ; au lieu que tant que les bonnes mœurs y subsistèrent ; c'est-à-dire

jusqu'à l'an 523, il n'y eut point de divorce, quoiqu'il fût permis par les lois. Les enfans en souffraient aussi beaucoup. Ils demeuraient orphelins du vivant de leur père et de leur mère, et il était bien difficile qu'ils ne fussent odieux à l'un des deux, et qu'ils ne prissent le parti de l'un ou de l'autre.

Gell. 4. c. 3.

X V.
Education des enfans. Exercice. Etudes.

L'éducation des enfans semble avoir été à peu près la même chez les Israélites que chez les Egyptiens et les Grecs les plus anciens. Ils leur formaient le corps par le travail et les exercices, et l'esprit par les lettres et la musique. Ils faisaient grand cas de la force du corps, et c'est la louange la plus ordinaire que l'écriture donne aux gens de guerre, comme aux braves de David. La course à pied devait être un de leurs principaux exercices, puisque l'on reconnaissait les gens à les voir courir de loin, comme ceux qui portèrent la nouvelle de la défaite d'Absalon : il fallait les avoir vus souvent courir. Il est dit aussi d'Asael, frère de Joab, qu'il courait comme un chevreuil. Le prophète Zacharie parle d'une pierre pesante, que S. Jérome prend pour une de ces pierres qui servaient à éprouver la force des hommes en essayant à qui les leverait le plus haut, ainsi on peut croire qu'ils avaient cette espèce d'exercice. L'exemple de Jonathas fait voir qu'ils s'exerçaient à tirer de l'arc.

V. Plat. de Rep. 2, et 3.
2. Reg. 23.
2. Reg. 18, 7.
2. Reg. 18.
Zach. 12.
4. Reg. 10.

Mais ils ne se firent jamais des exercices du corps une occupation importante, comme les Grecs qui la réduisirent en art, et y cherchèrent les derniers raffinemens. Ils nommèrent cet art gymnastique, parce qu'ils s'exerçaient nus ; et nommèrent gymnases les lieux où ils s'exerçaient, qui étaient spacieux, magnifiques, dressés et bâtis à grands frais. Là des maîtres choisis, et sous

V. Hier. mercurial. de art. gymnast.

eux grands nombres d'aides, formaient les corps des jeunes gens par un régime très-exact, et des exercices fort mesurés. Quelques-uns y prenaient tant de plaisir, qu'ils s'y occupaient toute leur vie, et demeuraient athlètes de profession. Ils acquéraient des forces immenses, et se faisaient des corps tels que ceux qui ont servi de modèles aux plus belles statues ; mais au reste ils devenaient brutaux, et incapables de toute application d'esprit : ils n'étaient même propres ni à la guerre, ni à aucune action qui leur pût ôter de la nourriture et du repos, et déranger leur vie réglée. Les Hébreux étaient trop sérieux pour donner dans ces curiosités ; et ce fut une nouveauté odieuse,
1. *Marc.* 1. quand, sous Antiochus l'illustre, on bâtit
2. *Marc.* un gymnasse à la Grecque dans Jérusalem.
49, 22. Ils se contentaient du travail de la campagne, et de quelques exercices militaires, comme firent les Romains.

Ils n'avaient pas besoin non plus de grandes études pour se former l'esprit, si par les études on entend la connaissance de plusieurs langues, et la lecture de beaucoup de livres, comme nous l'entendons d'ordinaire, car ils méprisaient l'étude des langues étrangères, comme étant à l'usage des esclaves autant
Jos. 20. que des honnêtes gens. Leur langue natu-
Ant. *in* relle leur suffisait, et c'était la langue hé-
fin. braïque, telle que nous la voyons dans l'écriture. Elle est du caractère de leurs mœurs. Les mots en sont simples, tous dérivés de peu de racines, sans aucune composition. Elle a une richesse merveilleuse dans ses verbes, dont la plupart expriment des phrases entières. Être grand, faire grand, être fait grand, sont des mots tout simples, que les traductions ne peuvent exprimer parfaitement.

La plupart des prépositions et des pronoms ne sont que des lettres ajoutées au commencement ou à la fin des mots. C'est la langue la plus courte que nous connaissions, et par conséquent la plus approchante du langage des esprits, qui n'ont point besoin de paroles pour se faire entendre. Les expressions sont nettes et solides, donnant des idées distinctes et sensibles : rien n'est plus loin du galimatias.

Le génie de cette langue est de faire suivre les propositions les unes aux autres, sans suspendre le sens, ni s'embarrasser dans de grandes périodes; ce qui rend le style extrêment clair. De-là vient que dans les narrations ils font toujours parler directement leurs personnages, et ne feignent point de répéter : sur-tout ils sont exacts à dire toujours les mêmes choses en même mots. Et voilà ce qui nous fait d'abord trouver plat et grossier le style de l'écriture; mais c'est en effet une marque du bon sens, de la solidité et de la netteté de l'esprit de ceux qui parlaient ainsi. Quoique les styles des livres sacrés soient fort différens, nous ne voyons point que la langue ait changé depuis Moïse jusqu'à la captivité de Babylone.

Toute leur grammaire consistait donc, comme celle des anciens Grecs, à bien parler leur langue, lire et écrire correctement, avec cette différence qu'il ne paraît pas qu'ils l'eussent reduite en art, et qu'ils l'apprissent par règles. Leurs lettres étaient celles que l'on nomme aujourd'hui samaritaines parce que les Samaritains les ont conservées; et comme elles ne sont ni coulantes, ni faciles à former, on pourrait douter qu'il fût fort commun parmi les Israélites de savoir écrire, d'autant plus que les savans sont nommés

dans l'écriture Sopherim, c'est-à-dire, scribes, suivant les anciennes traductions. Aussi des laboureurs ont bien moins besoin d'écriture que des marchands et des gens d'affaires : mais il est à croire que la plupart savaient lire puisqu'il était recommandé à tous d'apprendre la loi de Dieu, et de la méditer jour et nuit, et que cette étude était leur unique occupation le jour du sabat.

Deut. 6, 6, 7. *Jos.* 1. *cont. Ap.* 6.

Ce seul livre suffisait pour les instruire parfaitement : ils y voyaient l'histoire du monde jusqu'à leur établissement dans la terre promise ; l'origine de toutes les nations qui leur étaient connues, et plus particuliérement de celles qu'il leur importait le plus de connaître, des descendans de Loth, d'Abraham, d'Ismaël et d'Esaü. Ils y voyaient toute la religion, les dogmes, les cérémonies, les préceptes de morale, ils y trouvoient leurs lois civiles. Ainsi ce livre seul, qui est le Pentateuque, ou les cinq livres de Moïse, renfermait tout ce qu'ils devaient savoir.

Orig. cont. Cels. 182, *lib.* 4.

Ce n'est pas qu'ils n'eussent beaucoup d'autres livres ; car sans parler des livres de Josué, des Juges, de Samuel, et des autres livres sacrés qui furent écrits ensuite, dès le temps de Moïse il est parlé d'un livre des guerres du Seigneur, et ailleurs il est fait mention d'un livre des justes. Les livres des rois renvoient souvent à des chroniques des rois de Juda et d'Israël. Salomon avait écrit trois mille paraboles et mille cinq cantiques : il avait fait des traités de toutes les plantes et de tous les animaux, et il se plaint lui-même que l'on fait des livres sans fin. Tous ces livres, et peut-être beaucoup d'autres que nous ne connaissons pas, se sont perdus,

Num. 21, 14. *Jos.* 10. 13. 2. *Reg.* 1, 18. *Reg.* 4, 32. *l.* 1, 2, 12.

comme ceux des Egyptiens, des Syriens, et des autres Orientaux : les seuls livres qui restent de cette antiquité, sont ceux que Dieu a dictés à ses prophètes, et qu'il a conservés par une providence particulière.

Il n'y a pas d'apparence que les Israélites étudiassent les livres des étrangers, dont ils avaient tant de soin de se séparer; et cette étude leur eût été dangereuse, puisqu'ils y eussent appris les fables impies et extravagantes qui faisaient la théologie des Idolâtres : or ils en avaient une telle horreur, au moins les gens de bien, qu'ils ne voulaient pas même prononcer les noms des faux Dieux ; et que s'ils se trouvaient mêlés à quelques noms propres, ils les changeaient. Ainsi ils disaient Isboseth, et Miphiboseth, pour Esbaal et Méribaal ! Bétaveu pour Béthel, Béelzébuth pour Béelsemen. Ces fables qui contenaient toute la doctrine des fausses religions, étaient un amas de mensonges accumulés par une longue tradition, sur quelques fondemens des anciennes vérités, et ornés par les inventions des poëtes. Les mères et les nourrices les apprenaient aux enfans dès le berceau, et on les chantait dans les cérémonies et les festins. Les plus sages d'entre les païens voyaient bien que ces fables ne tendaient qu'au mépris de la divinité et à la corruption des mœurs, mais le mal était sans remède.

Psal. 15, 23. *Sap.* 14, 7. 1. *Psal.* 8, 33, 34.

Plat. Rep. 2. *in fine, et init.* 3.

Les Israélites étaient les seuls chez qui on ne racontait aux enfans que des vérités propres à leur inspirer la crainte et l'amour de Dieu, et à les exciter à la vertu ; toutes leurs traditions étaient nobles et utiles. Ce n'est pas qu'outre les simples narrations ils n'employassent aussi des paraboles et des énigmes pour enseigner des vérités importantes, particulièrement de morale. C'était un exercice

Jud. 14, 14. 3. *Reg* 10, 1.

entre les gens desprit, de se proposer des énigmes, comme nous voyons par les exemples de Samson et de la reine de Saba. Les Grecs nous racontent la même chose de leurs premiers Sages. Ils usaient aussi de ces fables à la manière d'Esope, dont la fiction est si manifeste, qu'elle ne peut tromper personne : nous en avons deux dans l'écriture, celle de Joathan fils de Gédéon, et celle de Joas, roi d'Israël. Mais le principal usage des allégories et du discours figuré était de renfermer les maximes de morale sous des images agréables, et en peu de paroles; afin que les enfans les retinssent plus aisément : telles sont les paraboles ou proverbes dont les livres de la Sagesse sont des recueils.

Plutarch. Comm. sept. Sap.

Jud. 9, 8. *4. Reg.* 18, 19.

Ces paraboles étaient d'ordinaire exprimées en vers, et les vers étaient faits pour chanter: ainsi je crois que les Israélites apprenaient aussi la musique. J'en juge par les Grecs, qui avaient pris des Orientaux toutes leurs études, et toutes leur politesse. Or il est certain que les Grecs faisaient apprendre à tous leurs enfans à chanter et à jouer des instrumens. Cette étude est la plus ancienne de toutes. Avant l'usage des lettres, la mémoire des grandes choses se conservait par des chansons. Les Gaulois et les Germains en usaient encore ainsi du temps des Romains, et la même coutume s'est conservée jusqu'à présent chez les peuples de l'Amérique.

Quoique les Hébreux eussent des lettres, ils savaient que l'on retient toujours mieux les paroles mesurées et mises en chant ; et de là vient le grand soin qu'ils avaient de composer des cantiques sur ce qui leur arrivait de considérable. Tels sont les deux que fit Moïse, l'un au passage de la me rouge, et l'autre en mourant, pour recommander l'observation

Exod. 15. *Deut.* 32. *Jud.* 5.

l'observation de la loi. Tel est le cantique de Débora, celui de la mère de Samuel, et tant d'autres, et sur-tout les psaumes de David. Ces poésies sont d'une merveilleuse instruction; elles sont pleines de louanges de Dieu, de la mémoire de ses bienfaits, de préceptes de morale, et de tous les sentimens que doit avoir un homme de bien dans tous les différens états de sa vie. Ainsi les vérités les plus importantes, et les sentimens les plus droits, entraient agréablement dans les esprits des enfans, avec les paroles et les airs.

C'était-là l'usage légitime de la poésie et de la musique. Dieu qui a fait les beaux esprits et les belles voix, a voulu sans doute que l'on s'en servît pour faire goûter les bonnes choses et non pas pour fomenter les passions criminelles. Les Grecs eux-mêmes ont reconnu que la plus ancienne et la meilleure espèce de poésie, était la lyrique, c'est-à-dire les hymnes et les odes, pour louer la divinité et inspirer la vertu. La poésie dramatique, qui ne consiste qu'en imitation, et ne tend qu'à divertir en remuant les passions, était une invention plus nouvelle. Aussi n'en voyons-nous point chez les Hébreux; et quoique Salomon, dans son cantique, fasse toujours parler divers personnages, c'est plutôt pour exprimer vivement leurs sentimens, que pour représenter une action, comme dans les pièces de Théâtre. *Plat. leg. 7.*

Il ne nous reste rien de la musique des Hébreux, ni de la structure de leurs vers; mais si l'on juge de la beauté des chants par celle des paroles, ils devaient être excellens, graves et solides, mais touchans et variés. Si l'on en juge par les effets, l'écriture semble leur en attribuer de surnaturels. On voit que leur musique charmait les esprits malins,

1. *Reg.* 26, 23. par l'exemple de Saül, qui se trouvait mieux quand David jouait de la harpe. On voit que le son des instrumens aidait l'esprit de Dieu qui agitait les prophètes, par l'exemple de ceux que Saül rencontra, suivant la prédiction de Samuel, et avec lesquels 1. *Reg.* 10. il entra lui-même en des saints transports de 5. *Reg.* 3, 1. joie : et par l'exemple d'Elisée, qui demandait un joueur d'instrumens, afin de prophétiser, c'est-à-dire que cette musique apaisait le mouvement des esprits et des humeurs que le démon avait troublés, dans ceux que Dieu lui permettait d'agiter ; et qu'au contraire, trouvant des cœurs purs et tranquilles, elle les élevait à Dieu, et les échauffait, les disposant ainsi à mieux recevoir les puissantes impressions de son esprit. Les Grecs nous racontent aussi des effets merveilleux de leur musique pour exciter ou pour calmer les passions : il faut démentir toutes les histoires, ou avouer que la musique des anciens était autrement touchante que la nôtre.

Ce n'est pas qu'elle fût rare chez eux, ils étaient tous musiciens : et pour me renfermer dans les Hébreux, et ne parler que de ceux qui étaient musiciens de profession, 1. *Par.* 23, 2, 25, 7. il y avait du temps de David quatre mille lévites destinés à ce seul emploi, sous la conduite de deux cent quatre-vingt-huit maîtres, dont les chefs étaient Asaph, Héeman et Idithum, si souvent nommés dans les inscriptions des psaumes. David lui-même était grand poëte et grand musicien, et l'on sait combien l'inclination des rois sert à l'avancement des arts. Ils avaient une grande diversité d'instrumens à vent comme des trompettes et des flûtes de diverses sortes, des tambours et des instrumens à cordes, dont les

deux qui se trouvent le plus souvent, sont cinnor et nebel, dont les Grecs ont fait cynira et naba : ainsi quand nous donnons une harpe à David, ce n'est que par conjecture. Ils avaient des instrumens à huit et à dix cordes.

Leurs chants étaient accompagnés de danses, car c'est ce que veut dire le mot de chœur, que les Latins ont pris des Grecs, et qui signifiait chez eux une troupe de danseurs, vêtus et ornés d'une même manière. Ils chantaient ensemble, et dansaient une espèce de branle, étant assortis selon l'âge et le sexe, des jeunes garçons, des filles, des femmes, des vieillards sans se mêler les uns avec les autres. Or il n'est pas à croire que les danses des Hébreux fussent moins modestes. Il est parlé des chœurs à la procession que fit David pour transférer l'arche en Sion, et en plusieurs occasions de victoires où il est dit que les filles sortaient des villes en chantant et en dansent. 1. *Reg.* 2, 7.

Je ne vois point que les Israélites eussent des écoles publiques, ni que les jeunes gens sortissent de chez leurs parens pour aller étudier. Leur vie laborieuse ne le souffrait pas ; leurs pères en avaient besoin pour les aider dans leur travail, et les y dressaient dès l'enfance : aussi le nom d'école signifie en Grec loisir, comme étant le lieu où s'assemblent ceux qui n'ont point d'affaire pressée, cherchent à se divertir honnêtement : et le mot latin *ludus*, qui signifie jeu, revient à la même idée. J'estime donc que la plus grande partie des études se faisait sans lecture et sans leçons réglées, par les entretiens des pères et des vieillards.

Les pères étaient obligés d'instruire leurs enfans des grandes choses que Dieu avait *Deut.* 2, 7, 20.

faites pour eux et pour leurs pères, et c'est pour cela que la loi leur commandait si souvent d'expliquer à leurs enfans les raisons des fêtes et des autres cérémonies de la religion : ainsi ces instructions attachées à des objets sensibles, étant recommencées si souvent, ne pouvaient manquer d'être solides. Ils leur apprenaient encore tout ce qui regarde l'agriculture, joignant à leurs leçons une pratique continuelle : et on ne doutera pas qu'ils n'y fussent fort savans, si l'on considère que durant tant de siècles ils en firent leur unique occupation. Or quoique cet art soit exercé parmi nous par des gens grossiers et de peu de réflexion, il ne laisse pas d'enfermer une grande étendue de connaissances, beaucoup plus utiles au genre humain que celles de la plupart des spéculatifs que l'on estime savans : et quand nous ne compterions pour science que ce qui est écrit dans les livres, les anciens et les modernes ont assez écrit de celle-ci pour nous en donner bonne opinion.

Donc un Israélite, qui par la tradition de ses pères, par sa propre expérience et quelque lecture, était instruit de sa religion, des lois qui devaient régler sa vie, et de l'histoire de sa nation ; qui savait se procurer lui-même toutes les choses nécessaires : qui connaissait parfaitement la qualité différente des terres et des plantes qui y sont propres, quelles façons il y faut faire, et en quelle saison ; quelles précautions on doit prendre contre les divers accidens qui font périr les fruits de la terre, comme on doit les cueillir et les conserver ; qui savait la nature des bestiaux, leur nourriture, leurs maladies, leurs remèdes, et tant d'autres choses semblables qui sont ignorées parmi nous de la plupart de ceux qui s'appellent

honnêtes gens ou gens de lettres : ce bon Israélite valait bien ce me semble, un homme nourri dans nos affaires de justice ou de finance, ou dans les disputes de nos écoles; car il le faut avouer, on a trop séparé dans les derniers temps les études curieuses, de celles qui sont vraiement utiles; le soin de l'esprit et des mœurs, de celui des affaires et de la santé. La plupart de ceux qui cultivaient leur esprit et leur mémoire, négligent trop leurs corps, et deviennent incapables des actions de vigueur et des travaux pénibles. Plusieurs même se laissent tellement amollir par la musique, la poésie, et les autres curiosités, qu'avec une grande opinion de leur bel esprit et de leur prétendu mérite, ils mènent une vie languissante et méprisable en effet.

Il y avait toutefois quelques Israélites qui s'appliquaient particulièrement à l'étude, et que l'on peut appeler savans, même suivant nos idées Il est dit que du temps de David, *23. Par.* 11, il y avait dans la tribu d'Issachar des hom- 32. mes savans qui connaissaient chaque temps pour enseigner aux Israélites ce qu'ils devaient faire; et les Interpretes entendent qu'ils observaient les astres pour régler les fêtes et tout l'ordre de l'année. Le prophète Malachie dit des prêtres en général, que leurs *Malac.* 11. lèvres gardent la science, et que l'on cherche l'instruction dans leur bouche. Une de leurs principales fonctions était donc d'enseigner la loi de Dieu dans les assemblées qui se tenaient en chaque ville le jour du sabat, et que les Grecs nommèrent *Sinagogues* ou *Églises ;* car l'un et l'autre signifient à peu près de même. On y faisait aussi par- *V. Orig. contr.* ler d'autres hommes doctes, particulière- *Cels. l.* 4, ment ceux qui étaient reconnus pour pro- *p.* 182.

phètes inspirés de Dieu. C'étaient-là les écoles publiques des Israélites, où l'on enseignait, non pas des sciences curieuses, mais la religion et les bonnes mœurs; et où l'on instruisait non pas les enfans, ou quelques particuliers oisifs, mais tout le peuple.

Josep. cont. Ap. 1, c. 2. Les prêtres et les prophètes étaient les seuls qui se mêlaient de composer, surtout les histoires. Il en était de même chez les Egyptiens: leurs prêtres renonçaient à toutes les affaires humaines. Ils menaient une vie fort sérieuse et dans une grande retraite: toute leur occupation étaient le service des dieux, et l'étude de la sagesse. Ils employaient le jour aux fonctions de la religion, et la nuit aux méditarions de mathématiques; car c'est ce qu'ils appelaient les choses célestes: il n'y avait qu'eux qui écrivissent l'histoire: ainsi les plus anciennes histoires des Romains étaient les annales de leurs pontifes.

Nous voyons dans les histoires de l'écriture sainte le caractère de leurs Auteurs. Il paraît que c'était des hommes forts sérieux et forts sages, des vieillards de grande expérience, des gens de bien, instruits des affaires. On n'y voit ni vanité, ni flatterie, ni affectation de montrer de l'esprit: au lieu que l'on voit tous ces défauts chez les Grecs, où chaque particulier avait la liberté d'écrire, et où la plupart ne cherchaient que leur propre gloire, ou celle de leur nation. Ces historiens Hébreux ne mettent point leurs noms, et ne dissimulent rien de ce qui leur est désavantageux, ou aux princes ou aux princesses. Ceux qui ont écrit l'histoire de David, ont autant circonstancié son crime qu'aucune autre de ses actions.

Ils ne font ni préface, ni transition; ce ne

sont que des faits racontés le plus clairement qu'il est possible, sans aucun mélange de raisonnement ni de réflexion. Mais quand on l'examine bien, on trouve qu'ils ont choisi avec un jugement merveilleux, les faits qui servent à leur dessein ; ce qui fait que les histoires sont très-courtes, quoiqu'aux endroits importans ils entrent dans le dernier détail, et mettent l'action devant les yeux du lecteur par une marration trés-vive. On voit qu'ils retranchent exprès les réflexiens et les exagérations, en ce qu'ils savent bien les employer dans le discours où ils veulent émouvoir. Ainsi Moïse relève et amplifie dans le Deutéronome, avec toutes les figures les plus fortes et les plus grandes, ce qu'il avait raconté très-simplemens dans les livres précédens. Ainsi, le prophète Iraïe raconte nuement la défaite de Sennacherib, après l'avoir exagérée, en la prédisant d'un style qui va jusqu'au poétique. *Isa.* 36.

Les Hébreux n'écrivaient pas moins bien dans tous les autres genres. Les lois sont écrites avec clarté et briéveté, les maximes de morale sont renfermées en des sentences courtes, ornées de figures agréables, et exprimées d'un style mesuré : car tout cela sert à les faire retenir. Enfin la poésie est sublime ; les peintures y sont vives, les métaphores hardies, les expressions nobles, et les figures merveilleusement diversifiées : mais il faudrait des traités entiers de leurs éloquences et de leur poésie, pour en parler dignement.

Quoiqu'ils aient écrit par inspiration divine, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'y attribuer toute leur éloquence. Ils ont été inspirés pour ne rien dire que de vrai,

et n'employer aucune parole qui ne fut propre suivant les profonds desseins de Dieu. Mais au reste, le Saint-Esprit s'est servi de leur expression naturelle : on le voit par la différence des styles des prophètes entr'eux, et encore plus par la conformité qu'ils ont tous avec les auteurs profanes les plus anciens. Homère, Hérodote, Hypocrate racontent de la même manière. Hésiode instruit à peu-près de même. Les élégies de Théognis et de Solon ont du rapport avec les exhortations de Moïse et des prophètes. On voit dans Pindare et dans les chœurs des tragédies, la hardiesse et la variété des cantiques : plus les auteurs Grecs sont anciens, plus ils ressemblent aux Hébreux, soit dans la distinction des styles, suivant la nature des ouvrages, soit dans la brièveté et la propriété de l'expression.

Ap. Demost. de sals. ceg. et alibi.

On croira, si l'on veut, que les Hébreux écrivaient ainsi par la seule force de leur génie, et que la droiture de leur jugement leur faisait rejetter tout ce qui n'était pas du dessein de chaque ouvrage, et employer ce qui était le plus propre pour instruire ou pour émouvoir. Pour moi, voyant qu'ils observent si constamment la différence des styles, et qu'ils employaient si à propos tous les ornemens de la véritable éloquence, j'aime mieux croire qu'ils avaient déjà quelques régles tirées des expériences de leurs pères, soit qu'elles fussent écrites, soit que ce ne fût qu'une tradition entre les savans. Ne croyons pas que les Grecs aient inventé l'éloquence et la poésie ; ils ont tout au plus inventé les noms des figures, et tout ce langage de l'art qui faisait la science des grammairiens et des rhéteurs, et qui n'a jamais fait ni orateurs ni poetes. Le fond de

l'art était trouvé avant eux ; aussi le monde était-il déjà bien vieux. Il avait duré trois mille ans avant Salomon, et il s'en faut plus de trois cents ans qu'il n'ait autant duré depuis. Jusqu'alors la vie des hommes avait été longue, et il n'y avait point eu encore d'inondation de barbares dans les pays où les arts et les sciences avaient commencé.

XVI. Politesse des Israélites.

Pour revenir au commun des Hébreux, étant si bien instruits, et nés dans un pays où les hommes ont naturellement de l'esprit, ils ne pouvaient manquer de politesse, car il ne faut point s'imaginer qu'elle soit incompatible avec la vie champêtre et avec le travail du corps : l'exemple des Grecs prouve trop bien le contraire. Je prends ici la politesse, en général, pour tout ce qui nous distingue des nations barbares : d'un côté l'humanité et la civilité ; les démonstrations d'amitié et de respect dans le commerce de la vie ; et d'ailleurs la prudence dans les affaires, la finesse et la délicatesse de la conduite, tout ce que nous appellons politique.

Quant à la civilité, les Grecs, vivant la plupart en république, étaient si jaloux de leur liberté, qu'ils se traitaient tous d'égaux ; et leurs complimens n'allaient qu'à témoigner de l'estime et de l'amitié, en quoi les Romains les imitèrent. Les civilités des Orientaux revenaient plus aux nôtres, et marquaient plus de respect. Ils traitaient de seigneurs ceux à qui ils voulaient faire honneur ; ils leur faisaient des protestations de service, et s'inclinaient devant eux ; jusqu'à se prosterner contre terre ; ce que l'écriture appelle *adorer*.

Les Hébreux en usaient ainsi, même avant qu'ils eussent des rois, et dès le temps des

patriarches ; ce qui venait apparemment des mœurs des peuples voisins, dès-long temps assujétis à des maîtres. Ce n'était point une incivilité de se tutoyer ; toute l'antiquité parlait ainsi, comme font encore la plupart des nations du monde. Ce ne fut que vers la décadence de l'empire Romain que l'on commença à se servir du pluriel en parlant à un seul. Il était ordinaire de baiser en saluant. Au lieu que nous nous découvrons, par respect, ils se déchaussaient pour entrer dans les lieux saints, comme font encore plusieurs Orientaux, au contraire c'était une marque de deuil, que de se découvrir la tête.

Rut. 2, 11, 13.

On voit des exemples de leurs complimens dans ceux de Ruth, d'Abigail, de cette femme de Tecué que Joab employa pour faire rappeler Absalon, et de Judith. Tous ces exemples sont des femmes, ordinairement plus flatteuses que les hommes. Ils usaient volontiers dans leurs discours d'allégories et d'énigmes ingénieuses. Leur langage était modeste et conforme à la pudeur, mais d'une manière différente de la nôtre. Ils disaient l'eau des pieds, pour dire l'urine : couvrir les pieds, pour satisfaire aux autres besoins, parce qu'en cette action ils se couvraient de leurs manteaux, après avoir creusé la terre : ils nommaient la cuisse, pour les parties voisines que la pudeur défend de nommer. D'ailleurs, ils ont des expressions qui nous paraissent fort dures, quand ils parlent de la conception et de la naissance des enfans, de la fécondité ou de la stérilité des femmes ; et nomment sans façon certaines infirmités secrettes de l'un et de l'autre sexes, que nous enveloppons par des circonlocutions éloignées.

1. *Reg.* 18, 23, 41. 2. *Reg.* 14. 9. 17. *Jud.* 11, 6, 6.

Deut. 23, 12.

Toutes ces différences ne viennent que de

la distance des temps et des lieux. La plupart des mots qui sont déshonnêtes, suivant l'usage présent de notre langue, étaient honnêtes autrefois, parcequ'ils donnaient d'autres idées : et encore aujourd'hui les Lévantins, sur-tout les Mahométans, ont des délicatesses ridicules pour certaines saletés qui ne font rien aux mœurs, tandis qu'ils se donnent toute liberté sur les plaisirs les plus infâmes. Les livres de l'écriture parlent plus librement que nous ne ferions de ce qui regarde le matériel du mariage, parce qu'il n'y avait personne parmi les Israélites qui y renonçat, et que ceux qui écrivaient étaient des hommes graves, et des vieillards pour l'ordinaire.

Quant à la prudence ; la politique bonne ou mauvaise, l'adresse, la souplesse, les ruses, les intrigues de cour, l'histoire de Saül et celle de David nous en fournissent autant d'exemples, à proportion qu'aucune autre que je connaisse.

XVII. Plaisirs.

Leur vie aisée et tranquille, jointe à la beauté du Pays, les portait aux plaisirs, mais leurs plaisirs étaient sensibles et faciles : ils n'en avaient guères d'autre que la bonne chère et la musique. Leurs festins étaient comme j'ai dit, des viandes simples qu'ils prenaient chez eux, et la musique leur coûtait encore moins, puisque la plupart savaient chanter et jouer des instrumens. Le vieillard Berzellai ne comptait que ces deux plaisirs, quand il disait qu'il était trop vieux pour goûter la vie, et l'Ecclésiastique compare cet assortiment à une éméraude enchassée dans de l'or. Aussi Ulisse, chez les Phéaciens, avouait franchement qu'il ne connaissait point d'autre félicité, qu'un festin accompagné de musique. On voit les

2. Reg. 19. *Eccli.* 32, 7, 8. *Amos.* 6. *Is.* 5, 11, 12. *Is.* 28.

mêmes plaisirs dans les reproches que font les prophètes à ceux qui en abusaient ; mais ceux-là y ajoutent l'excès du vin, les couronnes de fleurs et les parfums, comme nous voyons qu'en usaient les Grecs et les Romains.

On voit le dénombrement des parfums dont se servaient les Hébreux, et dans le cantique et en plusieurs endroits de l'écri-
Ex. 10, 23. ture, mais principalement dans la loi, quand elle prescrit la composition de ces deux sortes de parfums qui devaient être offerts à Dieu, l'un sec, et l'autre liquide. Les drogues qui y sont marquées, sont les plus odoriférantes que l'on connût, avant que l'on eût trouvé le musc et l'ambre.

Ils mangeaient volontiers dans des jardins, sous des arbres et des treilles ; car il est naturel dans les pays chauds de chercher l'air et le frais. Aussi quand l'écriture veut marquer un temps de prospérité, elle dit que chacun buvait et mangeait sous sa vigne, et sous son figuier, qui sont les arbres fruitiers dont les feuilles sont les plus larges.

L'application au travail de la campagne ne permettait pas de faire tous les jours des festins, et d'être continuellement dans le plaisir, comme sont aujourd'hui la plupart des riches ; mais elle servait à les leur faire mieux goûter. Ils avaient donc des temps de réjouissances ; les jours de sabat et toutes les
Isa. 9, 3. autres fêtes marquées par la loi, les maria-
Isa. 16, 10. ges, le partage du butin après une victoire ; les tondailles de leurs moutons, la moisson et les vendanges en chaque terroir particulier, où les voisins s'assemblaient pour s'aider les uns les autres. On sait que les fêtes de Bacchus et de Cérès avaient commencé

chez les Grecs par ces sortes de réjouissances ; et on en voit encore des traces parmi le peuple de la campagne. Les Israélites n'avaient point de spectacles profanes, ils se contentaient des cérémonies de la religion et de l'appareil des sacrifices ; mais il devait être fort magnifique, puisque le temple était le plus superbe bâtiment qu'il n'y eût dans tout le pays, et qu'il y avait trente-deux mille lévites destinés à y servir.

Je ne vois chez eux ni le jeu, ni la chasse, que l'on compte parmi nous entre les plus grands divertissemens. Pour le jeu, il semble qu'ils l'ignoraient absolument, puisque le nom ne s'en trouve pas une seule fois dans toute l'écriture. Ce n'est pas que les Lydiens n'eussent déjà inventé les jeux, si ce que l'on en dit est véritable : mais encore aujourd'hui les Arabes et les autres Orientaux ne jouent point aux jeux de hazard, au moins quand ils observent leur loi. Pour la chasse, soit des bêtes, soit des oiseaux, elle n'était pas inconnue aux Israélites, mais il semble qu'ils s'y appliquaient moins pour le plaisir, que pour l'utilité de fournir leurs tables, et de conserver leurs bleds et leurs vignes ; car ils parlent souvent de filets et de pièges, et on ne voit ni chien ni équipages, même aux rois. Ils se seraient sans doute rendus odieux, s'ils avaient voulu courir sur les terres labourées, ou nourrir des bêtes qui eussent fait du dégat. Les grandes chasses se sont établies dans les vastes forêts et les terres incultes des pays froids. *Herod.*

XVIII. Deuil.

Après les réjouissances, parlons du deuil et des marques d'affliction. Les anciens ne prenaient pas seulement le deuil à la mort de leurs parens, mais toutes les fois qu'ils

leur arrivait quelque malheur; et leur deuil ne consistait pas seulement à changer d'habit. Les causes de deuil étaient ou des calamités publiques, comme une mortalité, une stérilité générale, une incursion d'ennemis, ou des malheurs particuliers, la mort d'un parent ou d'un ami, s'il était dangereusement malade ou en captivité; si l'on était accusé d'un crime.

Ces marques de deuil chez les Israélites, étaient de déchirer ses habits, sitôt que l'on
2. *Reg.* 23, 19. apprenait une mauvaise nouvelle, ou que l'on se trouvait présent à quelque grand mal,
Jerem. 2, 37. comme un blasphème ou un autre crime contre Dieu: se battre la poitrine, mettre ses mains sur la tête, se la découvrir en ôtant la coiffure, et y jeter de la poussière ou de la cendre, au lieu de parfums qu'ils y mettaient dans la joie; se raser la barbe et les cheveux. Les Romains au contraire, qui avaient accoutumé de se raser, laissaient croître leur poil dans le deuil.

Tant que le deuil durait, il ne fallait ni s'oindre, ni se laver; mais porter des habits sales et déchirés, ou des sacs, c'est-à-dire, des habits étroits et sans plis, et par conséquent désagréables. Ils les nommaient aussi cilices, parce qu'ils étaient faits de gros camelot; ou de quelque etoffe semblable, rude et grossière. Ils avaient les pieds nuds aussi bien que la tête, mais le
Ezech. 24, 17. visage couvert: quelquefois ils s'enveloppaient d'un manteau pour ne point voir le jour, et cacher leurs larmes. Le deuil était accompagné de jeûne, c'est-à-dire que tant qu'il durait, ou ils ne mangeaient point du tout, ou ils ne mangeaient qu'après le soleil couché, et des viandes fort communes,

comme du pain ou quelques légumes, et ne buvaient que de l'eau.

Ils demeuraient enfermés, assis à terre ou couchés sur la cendre, gardant un profond silence, et ne parlant que pour se plaindre, ou pour chanter des cantiques lugubres. Le deuil pour un mari était d'ordinaire de sept jours; quelquefois on le continuait pendant un mois; comme pour Aaron et pour Moïse : et quelques fois il allait jusqu'à soixante et dix jours, comme pour le patriarche Jacob. Mais il y avait des veuves qui continuaient leur deuil toute leur vie, comme Judith et Anne la prophétesse.

Thr. 2, 10. 1. Reg. ult. Eccli. 21, 13. Num. 20, 80. Deut. 3, 4, 8. Gen. 50, 3.

Ainsi leur deuil n'était pas comme le nôtre, une simple cérémonie, dont il n'y a que les riches qui s'acquittent régulièrement : il renfermait toutes les suites naturelles d'une douleur effective. Car une personne bien affligée ne prend aucun soin de se parer, ni de se tenir propre, elle peut à peine se résoudre à manger; elle ne parle point, ou seulement pour se plaindre, elle ne se montre point, et fuit tous les divertissemens. Nous voyons cette manière de deuil, non-seulement chez les Israélites, mais chez les autres Orientaux, chez les Grecs et les Romains, et long-temps après puisque S. Chrysostôme nous le décrit encore de son temps à peu-près de même. Je crois bien qu'il y en avait qui jouaient la comédie, et qui faisaient toutes ces façons sans être fort affligés; mais du moins ceux qui l'étaient, pouvaient se satisfaire librement.

Chrysost. ad Demetr. de compunct. 1, 6.

Or en général les Israélites, et tous les anciens, étaient plus naturels que nous, et se contraignaient moins sur les démonstrations exterieures des passions. Ils chantaient et dansaient dans la joie; dans la tristesse

ils pleuraient et gémissaient à haute voix : quand ils avaient peur, ils l'avouaient franchement ; quand ils étaient en colère, ils se disaient des injures. Homère et les poëtes tragiques nous en donnent par-tout des exemples. Voyez les regrets d'Achille à la mort de Patrocle, et dans Sophocle les expressions de douleur d'Œdipe et de Philoctète. La philosophie et le christianisme ensuite ont corrigé cet extérieur en ceux qui ont de l'éducation et de la politesse : ils sont exercés de jeunesse à parler en héros ou en saints ; mais la plupart n'en valent pas mieux dans le fond, et se contentent de dissimuler leurs passions sans les vaincre, ou sans même les combattre.

XIX. Funérailles.

Les funérailles viendront bien avec le deuil. Tous les anciens en avaient un très-grand soin, et regardaient comme une malédiction terrible, que leurs corps ou ceux des personnes qu'ils avaient chéries, demeurassent exposés à être déchirés par les bêtes et par les oiseaux, ou à se corrompre à découvert et infecter les vivans. C'était une consolation de reposer dans les sépulchres de ses pères. Au lieu que les Grecs brûlaient les corps pour garder les cendres, les Hébreux enterraient les gens du commun, et embaumaient les personnes considérables pour les mettre dans des sépulchres. Ils brûlaient aussi quelquefois des parfums sur le corps.
2. Par. 16, 14. Aux funérailles d'Asa roi de Juda, il est
2. Par. 21, 19. dit qu'il fut mis sur un lit rempli de parfums, composés avec grand art, et que l'on
Jer. 34, 5. y fit un grand feu : et il paraît que c'était une coutume par d'autres passages. Ils embaumaient à peu-près comme les Egyptiens, entourant le corps d'une grande quantité de drogues desséchantes ; puis ils les mettaient

dans les sépulchres, qui étaient des petits caveaux ou des cabinets taillés dans des roches, avec un tel artifice, que quelques-uns avaient des portes fermantes, et tournant sur leurs gonds, taillées de la même pièce : on en voit encore plusieurs; chacun avait une table de la même pierre, sur laquelle on posait le corps.

Ceux qui suivaient le convoi étaient en deuil, et lamentaient à haute voix, comme il parait à l'enterrement d'Abner. Il y avait des femmes qui faisaient le métier de pleurer en ces occusions, et on joignait aux voix, des flutes dont le son est triste. Enfin on composait des cantiques, pour servir comme d'oraison funèbre aux personnes illustres, dont la mort avait été malheureuse. Tel fut celui que fit David pour Saül, et celui du prophète Jérémie pour Josias.

2. *Reg.* 13, 11.
Jer. 9, 17.
Matt. 9, 23.

Quoique les funérailles fussent un devoir de piété, il n'y avait pourtant aucune cérémonie de religion; au contraire, c'était une action profane et elle rendait immondes toutes les personnes qui y avaient eu part jusqu'à ce qu'elles fussent purifiées, parce que les corps morts sont ou dans la corruption, ou dans une disposition prochaine de se corrompre. Ainsi, loin que les prêtres fussent nécessaires aux funérailles, il leur était défendu d'y assister, si ce n'était à celles de leurs proches. Quand Josias voulut abolir l'idolâtrie, il fit brûler les os des faux prêtres sur les autels des idoles, afin d'en donner plus d'horreur. On offrait des sacrifices pour les morts, c'est-à-dire pour la rémission de leurs péchés, comme fit Judas Macchabée : et le baptême pour les morts dont parle S. Paul, était quelque cérémonie de se baigner et se purifier, que l'on croyait leur être utile aussi bien que les prières.

1. *Reg.* 17, 17.
1. *Par.* 35.
Levit. 21, 2, 3.
1. *Paral.* 34, 5.
2. *Macc.* 12, 43.
1. *Cor.* 15. 49.

XX. Religion.

V. Jos. cont. App. l. 18. c. 8. *Deut.* 4, 39. 6, 4.

Voilà ce qui regarde la vie privée des Israélites. Venons maintenant à la religion et à l'état politique. Quant à la religion, je ne m'étendrai pas à expliquer leur croyance : nous la devons savoir, puisqu'elle est comprise dans la nôtre. Je marquerai seulement que certaines vérités leur étaient révélées clairement, tandis que d'autres étaient encore obscures, quoiqu'elles fussent déjà révélées.

Ps. 103, 126. *Ps.* 6, 70. *Isa.* 36. *Jerem.* 17. *Ps.* 93, 138. 3. *Reg.* 8. 39. 1. *Reg.* 20, 20. *Prov.* 21, 1. *Ps.* 50, 7. *Gen.* 6, 5. *Ps.* 52, 4. *Deut.* 30, 6. *Esech.* 36, 27. *Deut.* 36, 19, 20. *Ps.* 17, 90. *Ps.* 61, 13. *Exod.* 3, 46.

Ce qu'ils connaissaient distinctement, était qu'il n'y a qu'un seul Dieu : qu'il a créé le ciel et la terre : qu'il gouverne tout par sa providence : qu'il ne faut avoir de confiance qu'en lui, ni espérer aucun bien que de lui seul : qu'il voit tout, jusqu'au secret des cœurs, qu'il meut intérieurement les volontés, et les tourne comme il lui plaît, que tous les hommes naissent en péché, et sont naturellement enclins au mal : que toutefois ils peuvent bien faire avec le secours de Dieu : qu'ils sont libres et ont choix de faire bien ou mal : que Dieu est juste, et punit ou récompense selon le mérite : qu'il est plein de miséricorde, et pardonne à ceux qui ont un regret sincère de leurs péchés : qu'il juge toutes les actions des hommes après leur mort : d'où il suit que l'ame est immortelle, et qu'il y a une autre vie.

Deut. 32, 1, 2. *Ps.* 72, 27. *Ecc.* 8, 11, 20, 2, 11, 9, 12, 14. *Sap.* 2, 23.

Ils connaisaient encore que Dieu par sa pure bonté les avait choisis entre tous les hommes pour être son peuple fidèle ; que d'entr'eux, de la tribu de Juda, et de la race de David, devait naître un Sauveur qui les délivrerait de tous leurs maux, et attirerait toutes les nations à la connaissance du

Deut. 7, 6, 7, 8. *Idid.* 95, 6. *Gen.* 40, 10. 2. *Reg.* 7, 11.

vrai Dieu. Voilà ce qu'ils connaissaient distinctement, et qui était la matière la plus ordinaire de leurs réflexions et de leurs prières : voilà cette haute sagesse qui les distinguait de tous les peuples de la terre. Car

au lieu que chez les autres il n'y avait que *Ps.* 22, 28.
les sages qui connussent quelques-unes de *Ps.* 17, 1.
ces grandes vérités, encore imparfaitement, *Is.* 11, 1, 10,
et avec une grande diversité d'opinions, *Ezec.* 3, 4, 23.
tous les Israélites étaient instruits de cette *Deut.* 4, 6.
doctrine ; jusqu'aux femmes et aux esclaves *Orig.*
tous étaient dans les mêmes sentimens. *cont. Cels.*

Les vérités qui leur étaient enseignées plus *Jos.* 2, *in App.* 6.
obscurément, étaient : Qu'en Dieu il y a *Gen.* 1, 16.
trois personnes, le Père, le Fils et le St.- *Prov.* 30, 4.
Esprit : que le Sauveur qu'ils attendaient, *Isa.* 48. 16.
serait Dieu, et fils de Dieu ; qu'il serait Dieu *Ps.* 2, 7. *Ps.* 109, 3.
et homme tout ensemble : que Dieu ne don- *Ps.* 44, 7, 8.
nait aux hommes sa grace, et le secours *Gen.* 22, 18.
nécessaire pour accomplir sa loi, que par le *Isa.* 53, 19.
Sauveur et en vue de ses mérites, qu'il souf- *Ib.* 5, 6, *etc.*
frirait la mort pour expier les péchés des hom- *Isa.* 60, 18. 64, 4.
mes : que son règne serait tout spirituel : que *Tob.* 13, 21, *etc.*
tous les hommes ressusciteront : que dans
l'autre vie sera la véritable récompense des *Job.* 19. 26.
bons, et la véritable punition des méchans. *Lan.* 1, 2, 3.
Tout cela est enseigné dans les écritures de *Sar.* 3, 1, *etc* *Tob.* 2, 16,
l'ancien testament, mais non pas si claire- 4, 2, 3.
ment que tout le peuple le connût : aussi les
hommes n'étaient pas encore capables de
porter des vérités si relevées.

Mais suivant mon dessein, je dois seulement expliquer ce que leurs pratiques extérieures de religion avaient de plus différent de nos mœurs. Ils n'avaient qu'un seul temple et qu'un seul autel, où il fût permis d'offrir des sacrifices. C'était une marque sensible de l'unité de Dieu, et pour représenter aussi sa majesté souveraine, ce bâtiment était le plus magnifique de tout le pays. Ce n'était pas un seul vaisseau, comme la plupart de nos églises, mais une grande enceinte comprenant, outre le corps du temple, des cours environnées de galeries, et diverses pièces

pour les différens offices des prêtres et des lévites. Les temples des autres peuples, comme des Egyptiens et des Chaldéens étaient aussi accompagnés de grands édifices, et occupaient beaucoup d'espace, mais ils y plantaient toujours des arbres; au lieu que les Israélites n'en souffraient point dans toute l'enceinte du temple, pour s'éloigner entièrement de la superstition des bois, que les païens estimaient sacrés.

3. *Reg.* 6, 23. *etc.* *Jos. l.* 1, *c.* *Antiq. ult. l.* 5, *bell. c.* 14, *p.* 915. 2. *Par.* 3, 4.

Le corps du temple avait dix toises de long sur cinq de large, sans compter le sanctuaire, qui suivait de plein pied, et avait cinq toises en tout sens: le reste du temple était haut de sept toises et demie. A l'entrée il y avait un vestibule qui portait une grande tour de trente toises de haut sur cinq de large. Je laisse aux savans à juger de ces proportions; mais pour ceux à qui le temple paraîtra petit, je les prie de considérer que le peuple n'y entrait jamais. Il n'y avait que les sacrificateurs, et encore ceux qui étaient de service, et aux heures réglées le soir et le matin, pour allumer les lampes, offrir les pains et les parfums. Le pontife était le seul qui entrât dans le sanctuaire où reposait l'arche d'alliance; encore n'y entrait-il qu'une fois l'année.

Cœnacua.

Tout le temple, le sanctuaire compris, était revêtu de cedre, orné de sculpture, et tout couvert de lames d'or. En dehors il était environné de deux planchers de cedre, qui faisaient trois étages de chambres à divers usages. Devant le temple, dans une grande cour, était l'autel des holocaustes, c'est-à-dire une plate-forme quarrée, de cinq toises de chaque côté et de quinze pieds de haut. Les sacrificateurs y montaient par une rampe sans dégrés, pour arranger le bois et les victimes.

Dans la même cour étaient dix grands bassins d'airain, posés sur des bases roulantes, et celui qui était porté sur douze bœufs, et que l'écriture nomme la mer d'airain.

Cette cour était la place des sacrificateurs, particulièrement l'espace d'entre l'autel, et le vestibule ; car les laïcs pouvaient s'avancer jusqu'à l'autel, quand ils offraient des sacrifices, pour présenter leurs victimes et les égorger. Sur les degrés du vestibule qui faisaient face au devant du temple, étaient les lévites, qui chantaient et jouaient des instrumens. La cour des prêtres était renfermée de galeries, et environnée d'une première cour beaucoup plus grande, qui était la place ordinaire du peuple. Les femmes y étaient séparées des hommes, et les Gentils ne pouvaient s'avancer que sous les galeries qui faisaient l'enceinte de cette première cour. A ces galeries de l'une et l'autre enceinte étaient jointes plusieurs salles, chambres, et magasins à divers usages.

1. Par. 2; 5 et 5o. V. Ezech. 40 et 42. Jos. 15, antiq. in fin.

Gazophilacia, pastophoria, thalami, exhedræ.

Il y avait des trésors pour les vases sacrés d'or et d'argent, dont le nombre était si grand, qu'au retour de la captivité on en rapporta jusqu'à cinq mille quatre cents : des vestiaires pour les habits sacrés des prêtres, des magasins où l'on mettait en réserve les offrandes destinées à la subsistance des sacrificateurs et des lévites, des veuves et des orphelins, et les dépôts des particuliers : car c'était l'usage chez les anciens de faire les dépôts publics dans les temples. En d'autres lieux on gardait le vin et l'huile pur les libations, le sel dont toutes les offrandes devaient être assaisonnées ; les agneaux choisis pour être offerts au sacrifice perpétuel du soir ou du matin. Ailleurs on faisait les pains de préposition, et les autres pâtisseries pour

4, *Jer.* 35.

1 *Esd.* 1, 11. *Ezech.* 44, 19. 2. *Par.* 31, 11.

2. *Macc.* 10. *Thalmud. Cod. Middot.*

Ezech. 40, 19.

Idem. 40, 4, 45. *Cod. Middoth.* les sacrifices. Il y avait des cuisines pour les chairs des victimes : des salles à manger pour les sacrificateurs, des corps-de-garde pour les lévites portiers, qui gardaient le temple jour et nuit ; des chambres des lévites musiciens ; une où les Nazaréens se faisaient raser après leur vœu ; une où l'on examinait les lépreux ; une salle où se tenait le conseil souverain des soixante-dix sénateurs, et d'autres pièces semblables, que nous ne connaissons pas dinstinctement. Tant de beaux bâtimens bien arrangés donnaient sans doute une haute idée du grand roi que l'on servait en ce sacré palais.

1. *Par.* 36, 1.

Tamid Esthelchim. jugesacrif. On offrait tout les jours quatre agneaux en holocauste, deux le matin et deux le soir ; et c'est ce qu'on appelait le sacrifice perpétuel. Les jours de sabbat et les fêtes on multipliait les sacrifices à proportion de la solemnité, sans compter les offrandes des particuliers qui étaient toujours en grand nombre.

Nous sommes choqués de ces sacrifices sanglans qui attiraient la boucherie dans le temple ; mais il en était de même chez les autres nations, et les Israélites avaient pris toutes sortes de précautions pour faire ces sacrifices avec toute la propreté et la bienséance possible. La situation du temple y aidait, car comme il était sur une montagne, on avait creusé par-dessous des conduits pour faire écouler le sang et les immondices. Les fonctions propres des sacrificateurs n'étaient que de répandre le sang, allumer le feu, et mettre dessus les parties qui devaient être offertes. C'étaient les particuliers qui tuaient les victimes, qui les préparaient, les mettaient en pièces, et les faisaient cuire : on le voit dans la loi et dans l'histoire des enfans d'Héli. Les sacrificateurs ne faisaient

Levit. 5, 11, *etc.* 1. *Reg*, 2, 13.

ces fonctions qu'aux sacrifices publics qui s'offraient pour tout le peuple.

Après cela nous ne devons pas trouver étrange la comparaison d'une marmite, que nous lisons dans Jérémie et dans Ezéchiel, pour représenter Jérusalem. Ces deux prophètes étaient sacrificateurs, et accoutumés à voir cuire les viandes sanctifiées ; or ils estimaient grand et noble tout ce qui servait au culte de Dieu et à l'exécution de la loi : et d'ailleurs il était ordinaire aux plus honnêtes gens de travailler de leurs mains, et de faire eux-mêmes, comme j'ai dit, les choses nécessaires pour la vie. Ainsi dans Homère, le grand roi Agamemnon égorge de sa main les agneaux, dont le sang était le sceau du traité qu'il faisait avec les Troyens. Ainsi le roi Nestor sacrifiant à Minerve, ce sont ses fils qui tuent la victime, la mettent en pièces et la grillent. Homère est tout plein de ces exemples, non-seulemant dans les actions de religion, mais dans les autres rencontres, comme quand Achille reçut les députés que les autres chefs des Grecs lui envoyaient.

Jerem. 13. *Izech.* 4. 3, 4, *etc.*

Iliade 3.

Odyss. 3. *in* 21.

Au reste, tout ce qui est prescrit dans la loi touchant la qualité des victimes et la forme des sacrifices, tendait plus à détourner les Israélites de la superstition, les réduisant à peu de cérémonies, qu'à en introduire de nouvelles. Les idolâtres sacrifiaient avec plus de cérémonies, plus de sortes d'animaux, et en bien plus de lieux puisqu'ils avaient par-tout des temples et des autels, et que chaque famille avait ses dieux domestiques, et ses superstitions particulières. Dieu préparait ainsi son peuple de loin à l'abolition des sacrifices sanglans, lui faisant dire souvent en même-temps par ses Pro-

V. Tertull. in Macc. 2. *c.* 18.

Herod. liv. 2, *ch.* 40.

1. *Reg.* 15, 22. *Ps.* 49, 8, *etc.*

Isa. 66, 3. phètes, qu'il n'en avait point besoin, qu'ils
Jer. 7, 12, n'étaient point essentiels à la religion, et
et ibid. *Hier.* que le culte qui lui était le plus agréable, étaient les louanges et la conversion du cœur.

Il était nécessaire que les sacrificateurs fussent mariés, puisque le sacerdoce était attaché à la famille d'Aaron; mais ils étaient séparés de leurs femmes pendant le temps de leur service, et ne buvaient ni vin, ni autres liqueurs qui pussent ennivrer. On voyait des
Levit. 10, 3. abstinences semblables chez les Idolâtres, particulièrement chez les Egyptiens : et leurs sacrificateurs, pour ne rien porter qui vînt des bêtes mortes, et qui tendît à corruption, n'étaient vêtus que de lin, et chaussés de souliers faits de cette plante d'où vient le nom de papier. Les sacrificateurs des Israélites servaient nuds pieds, mais aussi vêtus
Ezech. 14, 17. de lin. Il leur était défendu de porter de la laine, et ils quittaient ces habits sacrés sitôt qu'ils sortaient de leur enceinte pour entrer dans la cour du peuple. Les sacrificateurs et tous les lévites menaient la vie pastorale, si chérie des patriarches, n'ayant point d'autres biens que des troupeaux, car ils ne furent point compris dans le partage des terres pour les détacher davantage des soins temporels, et leur donner plus de loisir de vaquer aux choses de la religion. Ils ne laissaient pas d'être riches, quand le peuple leur payait fidellement ce que la loi avait ordonné; car, quoique leur tribu fut la moins nombreuse de toutes, ils avaient la dîme de tous les fruits que recueillaient les douze autres tribus; et par conséquent leur portion était la plus grosse. Ils avaient de plus les prémices de tous les animaux; sans compter les bestiaux qu'ils avaient

avaient en propre, et les offrandes journalières, dont les prêtres subsistaient quand ils servaient à l'autel.

Je ne vois aucune fonction de la vie civile qui leur fût interdite : ils portaient les armes comme les autres, et les sacrificateurs sonnaient de la trompette à l'armée, et partout ailleurs ; car ils se servaient de trompettes d'argent pour marquer les fêtes, et appeler le peuple aux prières publiques ; et le nom de Jubilé vient d'une corne de bélier dont on sonnait pour en marquer l'ouverture. Les anciens moines d'Egypte gardaient cette coutume de sonner de la trompette pour marquer les heures de la prière ; car l'usage des cloches est plus nouveau.

Deut. 20. 2. *Par.* 13, 12. *Num.* 10. *Jos.* 5, *bell.* 3.

Reg. 8. *Pach. c.* 1, *n.* 3, 4.

Les fêtes des Israélites étaient le sabbat de chaque semaine, le prémier jour de chaque mois, nommé dans nos versions Calendes, ou Néomenie : les trois fêtes solennelles ; la Pâque, la Pentecôte, et la fête des Tabernacles instituée, en mémoire des trois plus grandes graces qu'ils avaient reçues de Dieu ; la sortie d'Egypte, la publication de la loi, l'établissement dans la terre promise après le voyage dans le désert, où ils avaient si long-temps logé sous des tentes. Les grandes solennités duraient sept jours, apparemment en mémoire de la création.

Levit. 23. *Num* 28, 29.

L'année était de douze mois, de trente jours chacun, à peu près semblable à la nôtre. On la trouve ainsi réglée du temps de Noé, comme il paraît par les dates du déluge; mais on croit qu'elle commençait à l'équinoxe d'automne. Il fut ordonné à Moïse de la commencer au printemps, au mois Abib, qui fut celui de la Pâque ; et c'est par rapport à ce premier mois que sont comptés les autres,

Exod. 13. 21.

qui ne sont nommés que par leur nombre. Ils conviennent à peu-près à nos mois Romains ; dont les noms viennent de l'ancienne année qui commençait au mois de mars : ainsi le huitième mois était octobre, du moins une partie ; le neuvième se trouvait dans novembre, et ainsi des autres. Ils comptaient leurs mois par la lune, au moins dans les derniers temps, non pas astronomiquement, mais sensiblement, du jour que les hommes députés pour cette fonction avaient annoncé la nouvelle lune, qui était le lendemain de l'apparition.

Les fêtes des Israélites étaient de vraies fêtes, c'est-à-dire des réjouissances effectives. Tous les hommes étaient obligés de se trouver à Jérusalem aux trois grandes solennités de Pâques, de la Pentecôte, et des Tabernacles, et il était permis aux femmes d'y venir. L'assemblée était donc très-nombreuse, chacun s'habillait et se parait de ce qu'il avait de meilleur. On avait la joie de revoir ses parens et ses amis ; on assistait aux prières et aux sacrifices, toujours accompagnés de musique ; à cela, dans ce temple si magnifique, suivaient les festins où l'on mangeait les victimes pacifiques : la loi même commandait de se réjouir, et de joindre la joie sensible avec la spirituelle.

Ps. 121. *Ps.* 83. Il ne faut donc pas s'étonner si c'était une agréable nouvelle d'apprendre que la fête approchait, et que l'on irait bientôt à la maison du Seigneur : si l'on estimait heureux ceux qui y passaient leur vie ; si pour y aller on marchait à grandes troupes en chantant et jouant des instrumens ; et si au contraire on se croyait malheureux de n'avoir pas la liberté d'y aller, comme David s'en plaint si souvent dans son exil. *Is.* 21, 30. *Ps.* 41, 5. *Ps.* 41.

XXI. Jeûne. Vœux.

Les jours de jeûne étaient tout le contraire des jours de fête : on y faisait tout ce que j'ai marqué en parlant du deuil, car le jeûne et le deuil étaient la même chose. Il ne consistait donc pas seulement à manger plus tard, mais à s'affliger en toute manière. Ils passaient le jour entier sans boire ni manger jusqu'à la nuit : et c'est ainsi que le pratiquent encore non-seulement les Juifs, mais les Mahométans, qui l'ont imité d'eux et des anciens Chrétiens. Ils demeuraient en silence dans la cendre et le cilice, et donnaient toutes les autres marques d'affliction. Les jeûnes publics étaient annoncés au son de la trompette; comme les fêtes. Tout le peuple s'assemblait à Jérusalem dans la place publique. On faisait des lectures de la loi : et les vieillards les plus vénérables exhortaient le peuple à reconnaître leurs péchés, et à en faire pénitence. On ne faisait point de noces ces jours-là, et même les maris se séparaient de leurs femmes.

Isa. 58, 5. 3. *Reg.* 21, 12. *Joël.* 2, 15, 16, *etc.*

La loi n'avait ordonné qu'un seul jour de jeûne, le dixième du septième mois, qui était la fête des expiations : mais dès le temps du prophète Zacharie on en comptait deux autres, un dans le cinquième mois, et un dans le dixième. Il y en avait d'extraordinaires, les uns dans les calamités publiques, comme fut la stérilité dont parle Joël : les autres dans les afflictions particulières, comme les jeûnes de David pour la maladie de l'enfant qui était né de son crime, pour la mort d'Abner, et en tant d'autres occasions qu'il marque dans les psaumes. Enfin il y avait des jeûnes qui se faisaient par simple dévotion, pour s'acquitter de quelque vœu.

Levit. 16, *et* 27. *Zach.* 8, 19. 2. *Reg.* 12, 16. 2. *Reg.* 3, 35. *Ps.* 34, 12, 13. *Ps.* 68, 11, 12.

Car les Israélites était fort religieux à observer leurs vœux et leurs sermens. Pour les vœux l'exemple de Jephté n'est que trop fort.

Jud. 11, 35. *Jos* 9, 19.

Pour les sermens, Josué garda la promesse qu'il avait faite aux Gabaonites ; quoiqu'elle fût fondée sur une tromperie manifeste, parce qu'il leur avait juré au nom du Seigneur. Saül voulut faire mourir son fils Jonathas pour avoir violé la défense qu'il avait faite avec serment, quoique Jonathas n'eût péché que par ignorance : on en voit encore d'autres exemples. Ils prenaient très-sérieusement ces promesses si solennelles, et ne donnaient aucune liberté de les interpréter. C'était un acte de religion que de jurer au nom de Dieu, puisque ce serment distinguait les Israélites de ceux qui juraient au nom des faux dieux; ce qu'il faut entendre des sermens légitimes et nécessaires, comme ceux qui se font en justice.

1. Reg. 14, 44. *Deut.* 6, 13, 10, 20. *Ps.* 62, 12.

Leurs vœux consistaient d'ordinaire à offrir à Dieu quelque partie de leurs biens, soit pour servir aux sacrifices, soit pour être mise en réserve. De-là venaient ces grands trésors du temple de Salomon qui comprenaient, outre les offrandes de David, celles de Samuel, de Saül, d'Abner et de Joab ; c'était principalement du butin pris sur les ennemis. Les païens faisaient de pareilles offrandes aux temples de leurs faux dieux, soit après des victoires, soit en d'autres occasions: je ne veux point d'autre exemple que le temple de Delphes, et les richesses que Cressus y envoya pour avoir des oracles favorables.

Levit. 17. *2. Par.* 26, 28. *Hérod. l.* 1.

Le vœu le plus considérable était celui des Nazaréens, qui s'obligeaient pour un certain temps à ne point boire de vin, ni de tout ce qui enivre : ne point couper leurs cheveux, et se garder avec grand soin de toutes les impuretés légales, particulièrement de l'approche des corps morts. La règle des Récabites semble avoir eu pour fondement ces sortes de

Num. 6. *4. Reg.* 10. 15. *Jer.* 35, 6.

'œux. L'auteur de cette règle fut Jonadab ils de Récab qui vivait du temps de Jehu, roi l'Israël, et du Prophète Elisée. Il défendit à ses enfans de boire du vin, de bâtir des maisons, de semer, d'avoir des terres ni des vignes. Ils demeuraient donc sous des tentes, s'occupant apparemment, comme les lévites, à la nourriture du bétail, et imitant parfaitement la vie pastorale des patriarches : ils étaient mariés, et conservèrent inviolablement cette règle dans leur famille au moins pendant 180 ans; car on ne voit pas ce qu'ils devinrent après la captivité.

XXII. Prophètes.

Une autre espèce de religieux, bien plus considérable, étaient des prophètes. Il y en avait un grand nombre dès le temps de Samuel, témoin cette troupe que Saül rencontra, qui prophétisait au son des instrumens, transportée de l'esprit de Dieu; et cette autre troupe qui prophétisait en présence de Samuel, et qui semble avoir été de ses disciples : mais il ne paraît point qu'il y en ait jamais eu tant que depuis Elie et Elisée, jusqu'à la captivité de Babylonne. Ils vivaient séparés du monde, distingués par leur habit et leur manière de vivre; ils demeuraient sur des montagnes, comme Elie et Elisée sur le mont Carmel en Galgala. La femme riche qui logeait Elisée quand il passait à Sunam, lui fit comme j'ai dit, bâtir et meubler une chambre, où il vivait retiré, qu'il ne parlait pas même à son hôtesse; mais il lui faisait parler par son serviteur Giezi : et quand cette femme vint le prier de ressusciter son fils, Giezi voulait l'empêcher de toucher les pieds du prophète. Quand Naamand, général des armées de Syrie, le vint trouver pour être

1. *Reg.* 10, 5.
1. *Reg.* 10, 20.
4. *Reg.* 5, 10.
Ibid. 2, 7.

guéri de sa lépre, il lui envoya ses ordres pour se montrer.

4. *Reg*. 5, 10. Deux autres miracles de ce prophète montrent que ses disciples vivaient en commu-
1. *Reg*. 38, 43. nauté; celui du potage d'herbes, dont il ôta l'amertume; et celui du pain d'orge qu'il multiplia: et l'on y voit aussi la frugalité de leur nourriture. Il y avait jusqu'à cent prophètes qui vivaient ensemble dans cette communauté. Ils travaillaient de leurs mains; car se trouvant trop étroitement logés, ils allèrent eux-mêmes couper du bois pour bâtir; et ils étaient si pauvres, que l'un d'eux emprunta une coignée. L'exemple d'Habacuc qui fut enlevé par un ange, pour porter
Dan. 14, 32. à Daniel le dîner qu'il avait préparé pour ses moissonneurs, montre encore la vie simple et laborieuse des prophètes.

Leur habit était le sac ou le cilice, c'est-à-dire l'habit de deuil, pour montrer qu'ils faisaient continuellement pénitence pour les pé-
4. *Reg*. 1, 8. chés de tout le peuple. Ainsi, pour décrire
Isa. 20, 2. Elie, on dit un homme vêtu de poil, avec une ceinture de cuir. Ainsi quand Dieu commande à Isaïe de se dépouiller, il lui ordonne
Apoc. 11, 3. d'ôter son sac d'autour de ses reins. Les deux grands prophètes dont parle l'Apocalypse, paraissaient revêtus de sacs.

Les prophètes, au moins quelques-uns, ne laissaient pas d'être mariés; et cette veuve
4. *Reg*. 4, 1. dont Elie multiplia l'huile, était la veuve d'un prophète : il semble même que leurs enfans suivaient la même profession, car les prophètes sont souvent nommés enfans des prophè-
Amos, 7, 14. tes. C'est ce qui faisait dire à Amos : *Je ne suis point prophète, ni fils de prophète, mais un simple pâtre*, pour montrer qu'il ne prophétisait point par profession, mais par vocation extraordinaire : car bien que Dieu

se servit plus souvent de ceux qui menaient la vie prophétique pour faire savoir ses volontés, il ne s'était point imposé de loi de ne pas faire de révélation à d'autres.

Cependant on ne comptait d'ordinaire pour prophètes que ceux qui en menaient la vie ; d'où vient que les livres de David, de Salomon et de Daniel, ne sont point mis au rang des livres prophétiques, parce que les deux premiers étaient des rois, vivant dans les délices et la splendeur, et le dernier était un satrape, vivant aussi à la cour et dans le grand monde. *Eccl.* 49, 11, 12.

Ce furent ces saints personnages qui conservèrent, après les patriarches, la tradition la plus pure de la véritable religion. Ils s'occupaient à méditer la loi de Dieu, à le prier plusieurs fois le jour et la nuit, et pour eux et pour les autres, et s'exerçaient à la pratique de toutes les vertus. Ils instruisaient leurs disciples, leur découvraient l'esprit de la loi, et leur expliquaient les sens relevés qui regardaient l'état de l'église après la venue du Messie ; ou sur la terre ou dans le ciel, cachés sous des allégories de choses sensibles et basses en apparence. Ils instruisaient aussi le peuple, qui venait les trouver les jours du sabbat et les autres fêtes. Ils lui reprochaient ses péchés, et l'exhortaient à en faire pénitence ; souvent ils lui prédisaient, de la part de Dieu, ce qui lui devait arriver. Cette liberté de dire les vérités les plus fâcheuses, même aux rois, les rendait odieux, et il en coûta la vie à plusieurs. *4. Reg.* 4, 23.

Cependant il y avait beaucoup d'imposteurs qui contrefaisaient l'extérieur des vrais prophètes, portaient des sacs comme eux ; et parlaient le même langage, se disant aussi inspirés de Dieu : mais ils prenaient *Zach.* 13, 4.

bien garde de ne faire que des prédictions agréables au peuple et aux princes. Les faux dieux avaient aussi leurs prophètes, comme les huit cent cinquante dont Elie fit faire justice. Tels étaient chez les devins, qu'ils nommaient Manteis, comme dans les temps héroïques, Calcas et Tiresias. Tels étaient encore ceux qui prononçaient les oracles, ou qui les débitaient, et les poëtes qui se disaient inspirés des dieux ; car ils ne le disaient pas pour parler poétiquement, mais pour le faire croire : et en effet ces faux prophètes, soit par opération du démon, soit par artifice, entraient en fureur, et parlaient d'un style extraordinaire, pour imiter les effets sensibles que l'esprit de Dieu, faisait dans les prophètes véritables. Or la tentation était grande aux Israélites faibles dans la vertu, de consulter ces devins et ces faux oracles; et c'était une des branches de l'idôlatrie, à laquelle ils furent fort sujets pendant tout le temps dont nous parlons.

3. *Reg.* 18, 19.

XXII. Idolâtrie.

Cette pente à l'idolâtrie nous paraît fort étrange et fort absurde dans les mœurs des Israélites ; c'est ce qui persuade le plus qu'ils étaient grossiers et brutaux. Nous ne voyons point d'idolâtres, nous entendons seulement dire qu'il en reste dans les Indes et dans d'autres pays éloignés; mais tous les peuples qui nous environnent, Hérétiques, Juifs, Mahométans, ne prêchent que l'unité d'un Dieu tout-puissant : les moindres femmes, les paiens les plus ignorans, connaissent distinctement cette vérité : ainsi on conclut que ceux qui croyaient plusieurs dieux, et qui adoraient des morceaux de bois et de pierre, devaient être au rang des hommes les plus ignorans et les plus barbares. Toutefois nous ne pouvons traiter de barbares et d'ignorans, les

Romains, les Grecs, les Egyptiens, les Syriens et les autres peuples de l'antiquité, dont tous les arts, toutes les sciences humaines et toute la politesse nous sont venues : et nous ne pouvons nier que l'idolâtrie n'ait régné chez eux avec un empire absolu, dans le temps où pour tout le reste ils étaient le plus habiles et les plus polis. Il faut donc un peu s'arrêter ici, et pénétrer jusqu'à la source de ce mal.

L'esprit de l'homme est tellement obscurci depuis le péché, que s'il demeure dans l'état de la nature corrompue, il ne s'applique à aucune idée spirituelle ; il ne pense qu'au corps et à la matière, il ne compte pour rien tout ce qui ne tombe pas sous les sens ; rien même ne lui paraît solide que ce qui frappe les sens les plus grossiers : le goût et le toucher. Nous ne le voyons que trop dans les enfans et dans les hommes qui suivent leurs passions ; ils ne font cas que de ce qui est visible et sensible, tout le reste leur paraît des discours en l'air. Cependant ces hommes sont élevés dans la véritable religion, dans la connaissance d'un Dieu, de l'ame immortelle, de la vie future. Que pouvaient penser ces anciens Gentils qui n'en avaient jamais entendu parler, et à qui les plus sages ne présentaient que des objets sensibles et matériels ? Qu'on lise tant que l'on voudra Homère, le grand théologien et le grand prophète des Grecs, on n'y trouvera pas le moindre mot pour conjecturer qu'il pensât à quelque chose de spirituel et d'incorporel.

Aussi toute leur sagesse s'appliquait à ce qui regarde le corps et les sens. Les exercices du corps et tout ce régime de gymnastique dont ils se firent une si grande affaire, avait pour but de conserver et d'augmenter la santé, la force, l'adresse et la

beauté, et ils menèrent cet art à la dernière perfection. La peinture, la sculpture et l'architecture regardent le plaisir des yeux; et ils y avaient si bien réussi, que leurs maisons, leurs villes et tout leur pays était plein d'objets agréables : on le voit par les descriptions de Pausanias. Ils excellaient aussi dans la musique; et quoique la poésie semble aller plus loin que les sens, elle ne va qu'à l'imagination, qui a les mêmes objets et fait les mêmes effets. Leurs lois et leurs règles de morale les plus anciennes reviennent toutes au sensible : Que les terres fussent bien cultivées; que chaque particulier eût de quoi vivre commodément; que les hommes épousassent des femmes saines et fécondes; que les enfans fussent dressés à avoir de bons corps, principalement pour la guerre; que chacun fût en sûreté, et à l'égard des étrangers et à l'égard des mauvais citoyens.

Ils songeaient si peu au bien de l'ame, qu'ils lui nuisaient pour perfectionner le corps. Il était manifestement contre la pudeur que de jeunes hommes parussent tout nus en public, pour s'exercer aux yeux de tout le monde; on comptait cela pour rien, et à Lacédémone les filles même s'exerçaient ainsi. Il était dangereux d'exposer par-tout des statues et des peintures de toutes sortes de nudités, même les plus infâmes; et le danger était grand, sur-tout pour les peintres et les sculpteurs qui travaillaient sur le naturel : n'importe, il fallait contenter le plaisir des yeux. Aussi on sait à quel point de dissolution les Grecs arrivèrent par ces beaux moyens : les impudicités les plus abominables étaient chez eux, non-seulement en usage, mais en honneur. La musique et

la poésie, outre qu'elles fomentaient les mêmes vices, excitaient encore et entretenaient des jalousies et des haines mortelles entre les poëtes, les acteurs et les spectateurs; et souvent les particuliers y étaient déchirés par des médisances et des railleries cruelles. On ne s'en souciait point, pourvû qu'il y eût de beaux chants et de beaux spectacles.

Il en était de même de leur religion. Elle ne consistait qu'en cérémonies sensibles; elle nuisait aux bonnes mœurs, au lieu d'y servir: et l'origine de tous ces maux, c'est que l'homme s'était oublié soi-même, et la nature spirituelle. Il s'était conservé parmi tous les peuples une tradition constante, qu'il y avait une nature plus excellente que l'homme, capable de lui faire du bien et du mal. Ne connaissant que des corps, ils voulaient que cette nature, c'est-à-dire la divinité, fût aussi corporelle, et par conséquent qu'il y eût plusieurs dieux, afin qu'il y en eût en chaque partie de la nature; que chaque nation, chaque ville, chaque famille eût les siens. Ils les imaginaient comme des hommes immortels; et afin de les faire heureux, ils leur attribuaient tous les plaisirs sans lesquels ils n'imaginaient point de bonheur, et jusqu'aux débauches les plus honteuses, ce qui leur servait ensuite à autoriser leurs passions, par l'exemple de leurs dieux. Ce n'était pas assez de les imaginer, ou dans le ciel ou sur la terre, il fallait les voir et les toucher; c'est pourquoi ils honoraient les idoles comme les dieux mêmes, se persuadant qu'ils y étaient attachés et incorporés: et ils honoraient d'autant plus ces statues, qu'elles étaient plus belles et plus antiques, ou qu'elles avaient *Sap.* 13, 10.

quelqu'autre singularité qui les rendait plus recommandables.

Sap. 14, 27. Le culte était conforme à la créance ; il roulait tout sur deux passions, l'amour du plaisir et la crainte du mal sensible. Leurs sacrifices étaient toujours suivis de festins, et accompagnés de musique et de danses. La comédie et la tragédie commencèrent par les réjouissances des vendanges en l'honneur de Bacchus, et les jeux olympiques et les autres combats si fameux se faisaient pour honorer les dieux : enfin tous les spectacles de la Grèce étaient des actes de religion ; et c'était une dévotion à leur mode, d'assister aux comédies d'Aristophane les plus infâmes. Aussi leur plus grande affaire en temps de paix, était le soin des combats sacrés et des pièces de théâtre ; et souvent en temps de guerre ils s'y appliquaient plus, et y faisaient plus de dépense que pour la guerre même.

V. Tertul de spect. Aug. 2. *Civ.*

Demosth. Phil. p. 5.

Leur religion n'était donc pas une doctrine de morale comme la véritable religion. On appelait saint, celui qui n'était ni meurtrier, ni traître, ni parjure, qui fuyait le commerce de ceux qui avaient commis ces sortes de crimes; qui gardait les droits de l'hospitalité et des asyles, qui acquittait fidèlement ses vœux, et faisait la dépense pour les sacrifices et les spectacles. La religion était regardée comme un trafic : on donnait aux dieux des offrandes pour obtenir ce qu'on leur demandait par les prières. Au reste la débauche n'y nuisait point. Apulée, après toutes les infamies dont il a rempli sa métamorphose, conclut par la description de ses dévotions, c'est-à-dire, de l'empressement qu'il avait de se faire initier à toutes sortes de mystères, et de son exac-

Aug. de verâ relig. init.

Plat. Euty. phron.

Apul. l. 1.

titude à en observer scrupuleusement toutes les cérémonies. La débauche, bien loin d'être condamnée par la religion, était quelquefois commandée. Il fallait s'enivrer pour bien célébrer les bacchanales; et il y avait des femmes qui se prostituaient en l'honneur de Vénus, particulièrement à Corinthe. On sait ce que c'était que le Dieu des jardins, et les mystères de Cérès et de Cybèle.

Strab. lib. 5. V. Clement Alexandr. In protrept.

C'est ainsi qu'ils honoraient les dieux qu'ils estimaient favorables et bienfaisans : mais pour les dieux infernaux, Hécate, les Euménides, les Parques, et les autres dont les fables leur faisaient peur, il fallait les apaiser par les sacrifices nocturnes, et des cérémonies affreuses et inhumaines. Il y en avait qui enterraient des hommes vivans : d'autres immolaient des enfans, et quelquefois les leurs propres, comme ces adorateurs de Moloc, tant détestés dans l'écriture, qui continuaient encore en Afrique cette abomination du temps de Tertullien.

Sap. 14, 23. Tertul. Apol. 6, 9.

C'est à cette crainte et à cette horreur qu'il faut rapporter toutes les superstitions cruelles ou incommodes comme de se tirer du sang avec des lancettes, ou se déchirer avec des couteaux, ainsi que faisaient les faux prophètes de Baal et les prêtres de Cybèle; de jeûner, de se baigner dans l'eau froide, et d'autres semblables. Ils croyaient détourner par-là les maux particuliers ou les calamités publiques dont ils étaient menacés par les oracles, par les songes, ou par les prodiges, suivant l'explication de leurs devins. C'étaient des remèdes, à ce qu'ils s'imaginaient, contre les maladies, contre la peste, la grêle et les stérilités. Or en ces matières on aime toujours mieux faire

3. Reg. 18, 28. Mane die quo tu indicis jejunia, nudus in Tibere stabit. Hor. 1, sat. 3.

des choses inutiles, que d'omettre celles qu'on croit utiles. Toute leur lustration ou expiation des crimes était de ce genre de superstitions pénibles : elle consistait à se purifier le corps par l'eau ou par le feu, et faire certains sacrifices ; mais il ne se parlait ni de repentir ni de conversion.

On s'étonnera peut-être que des gens aussi éclairés que les Grecs, donnassent dans des superstitions si grossières, et se laissassent amuser si facilement par des astrologues, des augures, des aruspices, et tant d'autres sortes de devins. Mais il faut considérer que jusqu'au temps d'Alexandre, et au règne des Macédoniens, ils n'avaient pas fait grand progrès dans les sciences qui peuvent guérir de la superstition. Ils excellaient dans les arts, leurs lois étaient sages : en un mot ils avaient perfectionné tout ce qui rend la vie commode et agréable, mais ils ne s'étaient guère appliqués aux sciences spéculatives, comme la géométrie, l'astronomie, la physique. L'anatomie des animaux et des plantes, la recherche des minéraux et des météores, la figure de la terre, le cours des astres, et tout le système du monde, étaient encore des mystères cachés pour eux. Les Chaldéens et les Egyptiens qui en savaient déjà quelque chose, en faisaient un grand secret, n'en parlaient que par énigmes, et y mêlaient une infinité de superstitions et de fables.

Comme ces sciences dépendent principalement des expériences, la suite des siècles y ajoute toujours ; et elles sont à présent dans la plus grande perfection où elles aient jamais été. On les enseigne à découvert à quiconque s'y veut appliquer ; et elles s'accordent parfaitement avec notre sainte reli-

gion, qui condamne toute superstition, toute divination, toute magie. Cependant on ne trouve que trop de gens qui écoutent les astrologues et toutes ces sortes d'imposteurs; je ne dis pas seulement des paysans et des idiots de la lie du peuple, je dis des femmes qui se piquent de bel esprit, de politesse et de sciences; des hommes nourris dans la lumière du plus grand monde, qui font d'ailleurs les esprits forts, et ne cèdent pas à l'autorité de la véritable religion.

Qu'était-ce donc quand toutes ces sottises faisaient partie de la religion; quand les devins passaient effectivement pour des hommes divins; quand l'astrologie, la pyromantie, la nécromantie et tout le reste étaient les sciences divines? Comment pouvait-on résister à l'autorité des sacrificateurs et des faux prophètes, qui contaient sérieusement une infinité d'expériences en confirmation de leur doctrine, et qui étaient suivis aveuglément par les nations entières? Il fallait bien les croire, quand on ne savait pas comment les choses se pouvaient faire naturellement; et quand même on l'aurait su, il fallait être bien hardi pour les contredire.

L'inclination à l'idolâtrie n'était donc pas particulière aux Israélites, c'était un mal général: et la dureté du cœur que l'écriture leur reproche si souvent, n'est pas d'être plus attachés aux choses sensibles que les autres peuples; c'est de l'être autant qu'eux après avoir reçu de Dieu des graces particulières, et avoir vu de grands miracles. Il est vrai qu'il fallait de la force pour résister au mauvais exemple de toutes les autres nations. Quand un Israélite se trouvait hors de son pays parmi les infidèles, ne lui voyant point faire de sacrifices, ni adorer d'idoles,

ils l'accusaient de n'avoir point de religion ; et quand il leur parlait de son Dieu créateur du ciel et de la terre, ils s'en moquaient
Ps. 41, 3. et demandaient où il était. Ces reproches étaient difficiles à supporter; David lui-même témoigne que pendant son exil il se nourrissait jour et nuit de ses larmes, parce qu'on lui demandait tous les jours où était son Dieu. Les ames faibles étaient ébranlées par ces attaques, et souvent n'y résistaient pas.

La pente que nous avons tous au plaisir, augmentait la tentation ; car les fêtes des païens étaient magnifiques, et ils en faisaient souvent. La curiosité portait aisément les jeunes gens, et sur-tout les filles, à aller voir les pompes aux processions ; l'ordre de la parure des victimes, les danses, les chœurs de musique, et les ornemens des temples. Il se trouvait quelque étranger officieux qui les engageait à prendre place au festin, et à manger des viandes offertes aux idoles, ou à venir loger en sa maison. On faisait des connaissances et des amourettes, qui se terminaient ou à une pure débauche, ou à quelque mariage contre la loi : ainsi s'insinuait l'idolâtrie, dont les appas les plus ordinaires étaient la bonne chère et les femmes. Dès le temps de Moïse, les filles Madianites engagèrent les Israëlites aux mystères infâmes
Num. 2. de Béelphégor. Ce furent les femmes étrangères qui pervertirent Salomon.

D'ailleurs, la loi de Dieu pouvait leur paraître trop sévère. Il ne leur était permis de sacrifier qu'en un seul lieu, par les mains des sacrificateurs de la race d'Aaron, et suivant de certaines règles fort étroites : et il n'y avait que trois grandes fêtes en toute l'année, la Pâque, la Pentecôte, et les fêtes des Tabernacles. C'était peu pour un peuple

qui vivait dans l'abondance, en un climat qui inspire le plaisir. Cependant demeurant à la campagne, occupés à leur ménage, ils ne pouvaient s'assembler commodément qu'à des fêtes : il fallait donc emprunter celles des étrangers, ou en inventer de nouvelles. Nous mêmes qui croyons être si spirituels, et qui le devrions être sans doute, si nous étions véritablement Chrétiens, ne préférons-nous pas souvent la possession des biens sensibles à l'espérance des biens éternels, et ne tâchons-nous pas d'accorder avec l'évangile plusieurs divertissemens que toute l'antiquité a jugés incompatibles, et contre lesquels ceux qui nous instruisent, ne cessent de déclamer ? Il est vrai que nous détestons l'idolâtrie, mais aussi nous n'en voyons plus, et il y a plus de mille ans qu'elle est entièrement décriée. Il ne faut donc pas croire que les Israélites fussent plus stupides que les autres peuples, parce que les graces fréquentes qu'ils recevaient de Dieu ne les guérissaient pas de l'idolâtrie : mais il faut reconnaître que la plaie du péché originel était bien profonde, puisque de si saintes instructions et de si grandes merveilles ne suffisaient pas pour élever les hommes au-dessus des choses sensibles. Aussi voyons nous que d'autres peuples, d'ailleurs les plus éclairés comme les Egyptiens et les Grecs, étaient encore sans comparaison plus aveugles.

XXIII. Etat politique. Liberté. Puissance domestique.

Après la religion, il faut dire un mot de l'état politique des Israélites. Ils étaient parfaitement libres, principalement avant qu'ils eussent des rois. Il n'y avait chez eux ni hommages, ni censives, ni contraintes pour la chasse ou pour la pêche, ni toutes ces espèces de sujétions qui parmi nous sont si ordinaires, que les seigneurs même n'en sont pas exempts, puisque nous voyons des souve-

rains qui sont vassaux et même officiers d'autres souverains, comme en Allemagne et en Italie. Ils jouissaient donc de cette liberté si chérie des Grecs et des Romains; il ne tint qu'à eux d'en jouir toujours. C'était l'intention de
1. Reg. 10, 16. Dieu, comme il paraît par les reproches que Samuel leur fit de sa part, quand ils demandèrent un roi; et Gédéon en était bien instruit, puisque lorsqu'ils voulurent le faire roi, et assurer le royaume à sa postérité, il répondit généreusement: *Je ne serai point votre seigneur, c'est Dieu qui le doit être.*

Leur état n'était donc ni monarchie, ni
Jos. 2, cont. App. 6. aristocratie, ni démocratie, mais comme Joseph le nomme théocratie; c'est-à dire, que Dieu même le gouvernait immédiatement par la loi qu'il leur avait donnée. Tant qu'ils étaient fidèles à l'observer, ils vivaient en sûreté et en liberté; sitôt qu'ils la violaient pour faire leur volonté particulière, ils tombaient dans l'anarchie et la confusion. C'est ce que montre l'écriture quand elle marque
Jud. 18, 31, 21, 24. pour cause des plus grands crimes: *En ce temps-là il n'y avait point de roi en Israël, chacun faisait ce qui lui plaisait.* Cette anarchie les divisait, les affaiblissait, et les donnait en proie à leurs ennemis, jusqu'à ce que rentrant en eux-mêmes ils recourussent à Dieu, qui leur envoyait des libérateurs. C'est
Jud. 2, 21, 22, etc. ainsi qu'ils vécurent sous les Juges, retombant de temps en temps dans l'idolâtrie et la désobéissance à la loi de Dieu, et par-là dans la confusion et la servitude, et se relevant de temps en temps. Enfin ils aimèrent mieux se faire un maître que de demeurer en liberté, en observant fidèlement la loi de Dieu.

Leur liberté réduite à ses justes bornes, consistait à pouvoir faire tout ce que la loi de Dieu ne défendait pas, et à n'être qu'o-

bligés à faire ce qu'elle commandait, sans être sujets à la volonté d'aucun homme particulier. Mais la puissance domestique des pères de famille était grande sur leurs esclaves et sur leurs enfans. Il y avait des Hébreux esclaves de leurs frères ; et la loi marque deux causes qui pouvaient les mettre en cet état ; la pauvreté qui les contraignait de se vendre, ou le délit du larron, qui n'avait pas de quoi payer. Il semble que cette dernière cause s'étendait aux autres dettes ; par exemple, de la veuve dont Elisée multiplia l'huile, afin qu'elle eût de quoi payer ses créanciers, et garantir ses enfans de l'esclavage. Il est vrai que ces esclaves Hébreux pouvaient devenir libres après six ans, c'est-à-dire à l'année sabbatique, et s'ils ne voulaient pas user de ce privilége, ils avaient celui du jubilé pour être libres du moins après cinquante ans, et conserver à leurs enfans la liberté. Il était recommandé de les traiter doucement, et de se servir plutôt d'esclaves étrangers. On voit combien leurs esclaves leur étaient soumis, par ces paroles du psaume : *Comme les yeux du serviteur sont sur les mains de son maître, ainsi nos yeux sont au Seigneur* ; c'est-à-dire, qu'ils commandaient souvent par signes, et que les serviteurs devaient être attentifs à leurs moindres gestes.

Lev. 25, 39. *Ex.* 22, 23. 4. *Reg.* 4. *Ex.* 21, 2. *Levit.* 25, 40. *Ps.* 123, 2.

Les Israélites avaient droit de vie et de mort sur leurs esclaves, et ce droit était alors commun à toutes les nations ; car l'esclavage était venu du droit de la guerre, lorsqu'au lieu de tuer les ennemis, on avait mieux aimé leur donner la vie pour s'en servir. Ainsi l'on supposait que le vainqueur conservait toujours le droit de leur ôter la vie, s'ils s'en rendaient indignes ; qu'il acquérait le

Just. de jur. pers. §. 3.

même droit sur leurs enfans puisqu'ils ne seraient pas nés s'il n'eût conservé le père ; et qu'il transmettait ce droit en aliénant son esclave. Voilà le fondement de la puissance absolue des maîtres, il était rare qu'ils en abusassent ; car leur intérêt les obligeait à conserver leurs esclaves, qui faisaient partie
Ex. 21, 20. de leur bien. C'est la raison de la loi de Dieu pour ne point punir celui qui avait frappé son esclave de telle sorte qu'il en était mort quelques jours après. *C'est son argent*, dit la loi, pour montrer que sa perte le punit assez ; et l'on pouvait présumer en ce cas que le maître avait eu seulement intention de le corriger. Mais si l'esclave mourait sous les coups, on pouvait croire que le maître l'avait effectivement voulu tuer, et la loi le déclarait coupable ; en quoi elle était plus humaine que les lois des autres peuples, qui ne faisaient point cette distinction. Les Romains eurent pendant plus de cinq cents ans le droit de faire mourir leurs esclaves, de mettre aux fers leurs débiteurs faute de payement, et de vendre leurs propres enfans jusqu'à trois fois ; avant qu'ils sortissent de leur puissance : tout cela en vertu de ces sages lois des douze tables qu'ils apportèrent de Grèce, dans le temps que les Juifs se rétablissaient au retour de la captivité, c'est-à-dire environ mille ans après Moïse.

Instit. de his qui sui vel al. q. 2. *Instit. quib. mod. jud pat.* §. 6.

Quant à la puissance paternelle des Hébreux, la loi leur permettait de vendre leurs filles ; mais cette vente était une espèce de mariage, comme il y en eut chez les Romains. Nous voyons toutefois, par un passage d'Isaïe, que les pères vendaient leurs enfans à leurs créanciers ; et du temps de Néhémias les pauvres proposaient de vendre leurs enfans pour avoir de quoi vivre, et d'autres se plaignaient

Per coemptionem. 2. *Es. v.* 25. *Isa*, 1.

de n'avoir pas de quoi racheter leurs enfans, déjà réduits en servitude. Ils avaient droit de vie et de mort sur leurs enfans, puisque le sage dit : *Corrigez votre fils sans perdre l'espérance, mais ne vous aheurtez pas à le faire mourir.* Il est vrai qu'ils n'avaient pas la liberté comme les Romains, d'exercer ce droit si rigoureux, de leur autorité privée, sans la participation du magistrat. La loi de Dieu permettait seulement au père et à la mère, après avoir essayé toutes les corrections domestiques, de dénoncer au sénat de la ville leur fils désobéissant et débauché, et sur leur plainte il était condamné à mort, et lapidé. Cette même loi fut pratiquée à Athènes; et elle était fondée sur ce que les enfans tiennent la vie de leurs pères, et que l'on supposait qu'il ne s'en trouverait point d'assez dénaturés pour faire périr leurs enfans, s'ils ne commettaient des crimes horribles. Cependant cette crainte était très-utile pour tenir les enfans dans une entière soumission.

Prov. 19, 123. *Levit. lib.* 1. *Deut.* 21, 19. *Heliod.* 1.

Nous ne voyons que trop les maux qui sont venus d'avoir laissé affaiblir, ou plutôt anéantir la puissance paternelle. Quelque jeune que soit un fils, sitôt qu'il est marié, ou qu'il a le moyen de subsister sans son père, il prétend ne lui devoir plus qu'un peu de respect. De-là vient la multiplication infinie des petites familles et des gens qui vivent seuls, ou dans des maisons publiques, dans lesquels tous sont également maîtres. Ces jeunes gens indépendans s'ils sont riches, se plongent dans la débauche, et se ruinent; s'ils sont pauvres ils deviennent des vagabonds et des gens sans aveu, capables de toutes sortes de crimes. Outre la corruption des mœurs, cette indépendance peut aussi causer de grands maux dans l'état; car il est

bien plus difficile de gouverner une multitude d'hommes séparés et indociles, qu'un petit nombre de chefs de familles dont chacun répondait d'un grand nombre d'hommes ; et était d'ordinaire un vieillard instruit des lois.

XXIV. Autorité des vieillards.

Non-seulement les pères, mais tous les vieillards, avaient une grande autorité chez les Israélites et chez tous les peuples de l'antiquité. Par-tout on a d'abord choisi les juges des affaires particulières, et les conseillers du public, entre les hommes les plus âgés. De-là vinrent à Rome les noms de Sénat et de Pères, et ce grand respect pour la vieillesse, qu'ils avaient pris des Lacédémoniens. Rien n'est plus conforme à la nature. La jeunesse n'est propre qu'au mouvement et à l'action, la vieillesse sait instruire, conseiller et commander. *La gloire des jeunes gens est leur force*, dit le Sage, *et la dignité des vieillards est leurs cheveux blancs*. Il est difficile qu'en un jeune homme l'étude ou la bonté de l'esprit supplée à l'expérience ; et un vieillard, pourvu qu'il ait un bon sens naturel, est savant par l'expérience seule. Toutes les histoires font foi que les états les mieux gouvernés, ont été ceux où les vieillards ont eu la principale autorité : et que les règnes des princes trop jeunes ont été les plus malheureux. C'est ce que dit le Sage : *Malheur à la terre dont le roi est un enfant* : et c'est ce malheur dont Dieu menace les Juifs, quand il leur fait dire par Isaïe qu'il leur donnera des enfans pour princes. En effet, la jeunesse n'a ni patience ni prévoyance ; elle est ennemie de la règle, et ne cherche que le plaisir et le changement.

Prov. 20, 29.

Eccl. 19, 16.

Isa. 3, 4.

Dès que les Hébreux commencèrent à former un peuple, ils furent gouvernés par

les vieillards. Quand Moïse vint en Egypte *Ex.* 4, 29.
leur promettre la liberté de la part de Dieu,
il assembla les anciens et fit en leur présence
des miracles, qui étaient les preuves de sa
mission. Tous les anciens d'Israël vinrent *Ex.* 18, 12.
au festin qu'il fit à son beau-père Jethro.
Quand Dieu lui voulut donner un conseil
pour le soulager dans la conduite de ce grand
peuple : *Choisissez*, lui dit-il, *soixante-dix* *Num.* 11,
hommes que vous connaissez, pour être les 10.
anciens et les intendans du peuple. Ils
étaient donc déjà en autorité avant que la
loi fût donnée, et que l'état eût pris sa
forme. Dans toute la suite de l'écriture,
toutes les fois qu'il est parlé des assemblées
et des affaires publiques, les anciens sont
toujours mis au premier rang, et quelquefois ils sont nommés seuls.

De-là vient l'expression du psaume qui
exhorte à louer Dieu dans l'assemblée du *Ps.* 106, 32.
peuple, et dans la séance des vieillards,
c'est-à-dire, le conseil public. Ce sont les
deux parties qui composaient toutes les anciennes républiques ; l'assemblée, que les
Grecs nommaient *Ecclesia*, et les Latins 3. *Reg.* 12,
concio ; et le Sénat. Les noms d'Anciens 8.
ont passé par la suite en titre de dignité : du 2. *Par.* 12,
mot Grec est venu le nom de prêtre, et du 13.
mot latin le nom du Seigneur. On peut juger de l'âge que demandaient les Hébreux
pour compter un homme entre les vieillards,
par le titre de jeunes gens, donné à ceux
dont Roboam suivit le conseil, car il est
dit qu'ils avaient été élevés avec lui : d'où
l'on peut conclure qu'ils étaient environ de
son âge, et il avait alors quarante ans.

XXV. Administration de la justice.

La justice était administrée par deux sortes d'officiers, Sopherim et Soterim, établis
en chaque ville par l'ordre que Moïse en

Porte.

Deut. 16, 18. avait donné de la part de Dieu. Il est certain que le mot de Sopherim signifie des *Magistri.* juges : pour Soterim, il est diversement tra- *Præfecti.* *Duces.* duit dans la vulgate ; mais la tradition des *Præcones.* Juifs l'explique des ministres de justice, *Jos.* 3, 2. comme les huissiers, les sergens, les archers *Deut.* 33, 10. et les autres exécuteurs. Ces charges étaient *1. Par.* 26, 29. données à des lévites, et il y en avait jusqu'à six mille du temps de David. Ce furent *1. Par.* 23, 4. ces juges que Josaphat rétablit dans chaque ville et à qui il donna de si belles instruc- *2. Par.* 19, 5. tions. L'écriture ajoute qu'il établit à Jéru- *Ibid.* 2. salem une compagnie de lévites, de prêtres et des chefs de famille pour juger les grandes causes. C'est le conseil des soixante et dix *Deut.* 17, 10. anciens, érigé dès le temps de Moïse, où présidait le souverain pontife, et où l'on portait toutes les questions qui étaient trop difficiles pour être terminées par les juges *Cod. Sanhedr.* 1, 3, §. 6, 4, §. 1, *etc.* des moindres villes. La tradition des Juifs est, que ces juges des villes particulières étaient au nombre de vingt-trois ; qu'ils devaient tous être assemblés pour les jugemens de mort, et que trois suffisaient pour les causes pécuniaires et les affaires de moindre conséquence : le principal juge était le roi, *1. Reg.* 6, 8. suivant cette parole du peuple à Samuel : *donnez-nous un roi pour nous juger.*

Le lieu où ces juges tenaient leur audience, était la porte de la ville ; car comme les Israélites étaient tous des laboureurs qui sortaient le matin pour aller à leur travail, et ne rentraient que le soir, la porte de la ville était le lieu où ils se rencontraient le plus : et il ne faut pas s'étonner qu'ils travaillassent aux champs, et demeurassent dans les villes. Ce n'étaient pas des ville comme nos capitales des provinces, qui peuvent à peine subsister de ce que leur fournissent vingt

vingt ou trente lieues de pays tout à l'entour. C'étaient des habitations d'autant de laboureurs qu'il en fallait pour cultiver les terres les plus proches : de là vient que le pays étant fort peuplé, elles étaient en très-grand nombre. La seule tribu de Juda en comptait cent quinze dans son partage, lorsqu'elle entra en possession, sans ce qui fut bâti depuis ; et chacune avait des villages dans sa dépendance. Il fallait donc qu'elles fussent petites et fort voisines, comme de grands villages murés et bien bâtis, ayant au reste tout ce que l'on voit à la campagne. *Jos.* 15, 21, *etc.*

Par une raison semblable, chez les Grecs et les Romains, le rendez-vous pour toutes les affaires était le marché ou la place, parce qu'ils étaient tous marchands. Chez nos ancêtres, les vassaux de chaque Seigneur s'assemblaient dans la cour de son château, et de là sont venues les cours des Princes. Au levant, comme les Princes sont plus enfermés, les affaires se font à la porte de leur sérail ; et cette coutume de faire sa cour à la porte du palais, était en usage dès le temps des anciens rois de Perse comme l'on voit en plusieurs endroits du livre d'Esther. *Esth.* 2, 19, 12, 32.

La porte de la ville était le lieu où se traitaient toutes les affaires publiques et particulières dès le temps des Patriarches Abraham fit l'acquisition de son sépulcre en présence de tous ceux qui entraient dans la porte de la ville d'Hébron. Quand Hemor et son fils Sichem qui avait enlevé Dina, proposèrent de faire alliance avec les Israélites, ce fut à la porte de la ville qu'ils en parlèrent au peuple. Nous voyons la forme de ces actes publics bien circonstanciés dans l'histoire de Ruth. Booz voulant l'épouser *Gen.* 23, 10, 13. *Gen.* 34, 20. *Ruth.* 4.

se la fit céder par celui qui y avait droit, comme plus proche parent. Pour cet effet il s'assit à la porte de Bethléem ; et comme il vit passer ce parent, il l'arrêta. Puis il prit dix des anciens de la ville, et après qu'ils furent tous assis, il expliqua sa prétention, et tira de son parent la déclaration qu'il demandait, avec la formalité marquée par la loi, qui était de se déchausser. Il en prit à témoins non-seulement les anciens, mais tout le peuple ; ce qui marque qu'il s'était assemblé grand nombre de spectateurs : aussi il est assez vraisemblable que la curiosité arrêtait tous les passans. Ils n'avaient pas d'ordinaire des affaires fort pressées : ils se connaissaient tous, et étaient tous parens : ainsi ils devaient prendre intérêt aux affaires les uns des autres.

Tob. 1, 19, 7, 16, 8, 24. Peut-être redigeait-on ces actes par écrit ; mais l'écriture n'en parle que dans Tobie et dans Jérémie, peu avant la ruine de Jérusalem. Dans Tobie il est parlé d'une promesse pour argent prêté, d'un contrat de mariage, et d'une donation en faveur du mariage : Jer. 31, 16. dans Jérémie, c'est un contrat d'acquisition. Deut. 24, 1. La loi de Moise n'ordonne l'écriture que pour l'acte du divorce ; mais quand ils n'auraient pas écrit dans les premiers temps, leurs contrats n'auraient pas laissé d'être fort sûrs étant faits si publiquement. Si le parent de Booz eût voulu contester la cession qu'il avait faite, tous les habitans de Bethléem l'eussent convaincu de mauvaise foi ; les uns y avaient été présens, les autres l'avaient apprise aussitôt.

Les Romains ont été long-temps sans écrire les traités entre particuliers, comme il paraît par l'obligation de paroles, qu'ils appelaient stipulation. Ils ne craignaient point

qu'un acte manquât de preuve, lorsqu'ils avaient prononcé certains mots solennels dans la place publique au milieu de tout le peuple, et qu'ils en avaient pris à témoins quelques citoyens en particulier, qui fussent d'une condition honnête et d'une réputation entière. Ces actes étaient bien aussi publics que ceux qui se passent aujourd'hui en des maisons particulières, devant un notaire qui souvent ne connaît point les parties, ou devant un tabellion de village, avec deux témoins apostés.

On peut dire que la porte chez les Hébreux était la même chose que la place ou le marché chez les Romains. Le marché des denrées se tenait à la porte de la ville. Elisée prédit que les vivres seraient à vil prix le lendemain à la porte de Samarie. Cette porte avait une place qui devait être grande, puisque le roi Achab y rassembla quatre cents faux prophètes. Je crois qu'il en était de même dans les autres villes, et que ces portes avaient quelque bâtiment où étaient les siéges des juges et des anciens; car il est dit que Booz monta à la porte, et s'y assit; et quand David eut appris la mort d'Absalon, il monta à la chambre de la porte pour y pleurer. Cette chambre pouvait être le lieu des délibérations secrètes. Dans les temps même de Jérusalem les jugemens se rendaient à une des portes, et les juges y tenaient leurs séances. Après tous ces exemples on ne doit pas s'étonner que l'écriture dise si souvent la porte, pour dire le jugement ou le conseil public de chaque ville, ou la ville même, ou l'état; et que dans l'Evangile les portes de l'enfer signifient le royaume ou la puissance du démon.

4. *Reg.* 7, 1.

3. *Reg.* 22, 20.

2. *Reg.* 18, 33.

Jer. 26, 20.

Au reste quelque simple que nous pa-

raisse la manière dont les Israélites traitaient leurs affaires, il ne faut pas croire qu'il n'y eût parmi eux des fraudes et des chicanes, des procès injustes et des calomnies. Ce sont des maux inséparables de la corruption du genre humain, et plus les hommes ont naturellement d'esprit et de vigueur, plus ils y sont sujets; mais ce sont particulièrement les maux des grandes villes. David fuyant de Jérusalem à la révolte d'Absalon,
Ps. 52, 10. représente la fureur et la discorde qui se promènent jour et nuit sur ses murailles; au milieu d'elles la peine et l'injustice, et dans ses rues l'usure et la tromperie; les Prophètes sont pleins de pareils reproches. Seulement on peut croire que ces maux étaient moins fréquens que chez nous, parce qu'il y avait moins de gens occupés de procès et d'affaires.

Comme la loi de Dieu réglait les affaires temporelles aussi bien que la religion, il n'y avait point de distinction de tribunaux; les mêmes juges décidaient les cas de conscience, et terminaient les procès civils ou criminels. Ainsi il fallait peu de charges différentes et peu d'officiers, en comparaison de ce que nous en voyons aujourd'hui; car il est honteux parmi nous d'être simple particulier, et de n'avoir d'autre emploi que de faire valoir son bien, et gouverner sa famille. Tout le monde veut être personne publique, avoir des honneurs, des prérogatives et des privilèges; et les charges sont considérées ou comme des métiers qui font vivre les hommes, ou comme des titres qui les distinguent. Mais si l'on voulait n'y regarder que ce qu'elles ont d'essentiel; c'est-à-dire les fonctions publiques, réelles et nécessaires, on verrait qu'elles peuvent être

exercées par un petit nombre de personnes, leur laissant encore du temps pour vaquer à leurs affaires particulières.

C'est ainsi qu'en usaient tous les peuples de l'antiquité, et principalement tous les Hébreux. Sous Josué je ne vois que quatre noms de fonctions publiques, Zekenim, les sénateurs ; Rasin, les chefs ; Sopherim, les juges ; Soterim, les exécuteurs. Du temps de David, lorsque le royaume était le plus florissant, voici les officiers dont il est parlé, les six mille lévites, juges et exécuteurs : les chefs des tribus : les chefs de famille, qui sont plutôt des noms de dignités que d'offices ; les chefs des douze corps de vingt-quatre mille hommes et de cent hommes : les chefs de ceux qui faisaient valoir les domaines du roi ; c'est-à-dire ses terres et ses bestiaux. Je nomme ici chefs, ceux que l'Hébreux nomme Rasin : et le Latin *principes*. Mais il le faut dire une fois, il est impossible d'exprimer en une autre langue les titres des charges et des dignités. Ainsi les versions grecques et les latines ne nous donnent point d'idées justes des dignités Chaldéennes marquées dans Daniel, dans Ezéchiel et ailleurs.

Jos. 24.
1. *Par.* 23, 4. *Ib.* 28, 1.

Entre les officiers de David on compte encore ses eunuques ou officiers domestiques ; car par toute l'écriture, le nom d'eunuque se prend souvent pour un valet-de-chambre, ou en général pour tout officier servant auprès de la personne d'un Prince, sans marquer aucun défaut personnel. Il est encore parlé ailleurs des chefs de cinquante hommes ; mais pour les dizainiers, je n'en vois rien que dans la loi. La plupart de ces charges sont militaires, et le reste est peu de chose ; si l'on considère la grande multitude du peuple, et l'étendue du royaume de David.

Dan. 3. 3. *Ezech.* 23, 23.
4. *Reg.* 1, 8. *Isa.* 3, 3. *Ex.* 18, 25.

XXVII. Guerre.

Après l'administration de la justice il faut parler de la guerre. Il n'y avait point d'Israélite qui ne portât les armes, jusqu'aux lévites et aux prêtres. Le prêtre Banaïas, fils de Joïada, était l'un des plus illustres d'entre les braves de David, et fut le général des troupes de Salomon à la place de Joab. On comptait pour gens de guerre tous ceux qui étaient en âge de servir; et cet âge était fixé depuis vingt ans et au-dessus; c'était comme les milices de certains pays, toujours prêtes à s'assembler au premier ordre. La différence est que parmi nous l'usage des armes est défendu à tous ceux qui sont consacrés à Dieu, et que nous avons de plus un peuple infini de gens inutiles pour la guerre, praticiens, financiers, bourgeois, marchands, artisans; au lieu que c'étaient tous des laboureurs et des pâtres, accoutumés de jeunesse à la fatigue et au travail. Il y a même apparence qu'on les exerçait à manier les armes, au moins depuis le temps de David et de Salomon. Ainsi à Rome tous les citoyens d'un certain âge étaient obligés de servir un nombre de campagnes, quand ils étaient commandés; d'où vient que l'on ne disait pas lever des troupes, mais les choisir, parce qu'il y en avait toujours beaucoup de reste. Il n'était pas difficile aux Israélites de faire subsister leurs armées; le pays était si petit, et les ennemis si proche, que souvent ils revenaient loger chez eux, ou n'avaient qu'une journée ou deux de marche.

2. *Reg.* 23, 20. — 3. *Reg.* 2, 35. — *Num.* 1, 3, 20, *etc.* — v. 2. *Par.* 8. — Delectum habere.

Les armes étaient à-peu-près les mêmes que celles des Grecs et des Romains; des épées, des arcs et des flèches, des dards et des lances, c'est-à-dire des demi-piques : car il ne faut pas se figurer chez les anciens des lances à poignée, comme celles de notre

vieille chevalerie. Leurs épées étaient des *Ex.* 32, 27.
glaives larges et courts, qui leur pendaient *Ps.* 44, 2.
sur la cuisse. Ils se servaient aussi de frondes, *Cant.* 3, 8.
témoins les habitans de Gabaa en Benjamin,
qui auraient atteint un cheveu; et ces mêmes *Jud.* 26, 16.
Gabaonites combattaient également des deux
mains. Saül tenait d'ordinaire une lance à la 2. *Reg.* 18,
main, comme Homère en donne à ses héros, 10.
et comme les Romains en donnaient à Quirinus et à leurs autres dieux. Au reste ils ne portaient point d'armes hors l'occasion, pas
même l'épée. Quand David commande à ses 1. *Reg.* 25,
gens de marcher contre Nabal, il leur dit 13.
d'abord de prendre leurs épées, quoiqu'ils fussent en un état d'alarmes continuelles. La coutume de porter toujours l'épée au côté était particulière aux Gaulois et aux Germains.

Pour les armes défensives, ils portaient des écus, des boucliers, des casques, des cuirasses, et quelquefois des grèves pour couvrir les jambes. On voit l'exemple d'une
armure complette en celle de Goliath, qui 2. *Reg.* 17,
était toute d'airain, comme celle des Grecs 5, 6, *etc.*
en Homère : mais il semble que ces armes étaient rares chez les Israélites dans ce même temps, puisque le roi Saül voulut prêter les siennes à David. Elles devinrent communes
depuis, et Ozias en avait pour armer toutes *Ibid.* 18.
ses troupes, qui étaient de plus de trois cents mille hommes. Ce même roi mit sur les tours de Jérusalem des machines pour jeter des
traits et de grosses pierres; il fortifia plu- *Par* 26, 14.
sieurs villes comme la plupart des autres rois. *Ibid.* 15.
Ainsi la guerre se faisait dès-lors à-peu-près comme elle s'était faite jusqu'au dernier temps, avant l'invention des armes à feu.

Les Israélites n'avaient que de l'infanterie dans les premiers temps, et ce fut aussi la

principale force des Grecs et des Romains. Les chevaux ne sont pas nécessaires dans les pays chauds, et l'on marche toujours à pied sec, ils sont même inutiles dans les montagnes; mais ils sont d'un grand secours dans les pays froids, pour se retirer des mauvais chemins, et pour faire de grandes marches par des plaines stériles ou peu habitées comme en Pologne ou en Tartarie.

Les Israélites eurent de la cavalerie sous
les rois. La première marque de la révolte
2. *Reg.* 15. d'Absalon, fut de mettre sur pied des che-
vaux et des chariots; et toutefois ayant perdu
la bataille où il périt, il monta sur un mulet
pour s'enfuir. Salomon qui pouvait fournir
2. *Reg.* 18, 8. à de grandes dépenses, fit venir d'Egypte
grand nombre de chevaux, et en entretint
jusqu'à quarante mille avec douze mille cha-
2. *Paral.* 9, 26. riots Ces chariots de guerre étaient appa-
remment semblables à ceux des Grecs, c'est-
à-dire petits, à deux roues portant un
homme ou deux, debout et appuyés sur le
devant. Les rois suivans ne purent entrete-
nir cette grande dépense de Salomon; mais
de temps en temps ils envoyaient quérir du
secours en Egypte, et dans ces occasions il est
toujours parlé de chevaux. Il fallait que les
Juifs n'eussent point de cavalerie du temps
d'Ezéchias, puisque Rabsacès leur disait in-
4. *Reg.* 18, 21. solemment : *Passez au service de mon maître*
le roi d'Assyrie, et je vous donnerai deux
mille chevaux; voyez si vous avez des gens
capables de les monter.

L'écriture ne m'apprend rien de particulier touchant les évolutions, la forme des bataillons, ni l'ordre général des batailles, quoiqu'elle parle souvent en général de troupes rangées; mais pour l'art de camper et de marcher en bon ordre, le voyage du

désert sous Moïse en est un illustre exemple. On savait le nombre de cette prodigieuse armée par des rôles exacts. Chacun était rangé dans sa tribu, chaque tribu dans son quartier, sous l'une des quatre principales, suivant l'ordre de la naissance des Patriarches, et la qualité de leurs mères. On marchait au son des trompettes, toujours suivant le même ordre ; on se logeait toujours en même situation autour du tabernacle d'alliance, qui était le centre du camp. On avait pourvu à la netteté des logemens, si nécessaire dans un pays chaud, si difficile dans une si grande multitude. Enfin on voit que l'ordre des campemens des Grecs et des Romains, que nous admirons avec tant de raison, était pris comme tout le reste, sur ces anciens modèles des Orientaux. Les Hébreux faisaient grand cas des dépouilles et du butin, comme tous les anciens : c'étaient des marques d'honneur.

Num. 1, 2, *etc.*

Num. 3, 1; 2, *etc.* 22. *Deut.* 23, 31, *etc.*

Depuis Josué jusqu'aux rois, le commandement des armées appartint à ceux que le peuple choisissait ; ou que Dieu suscitait extraordinairement, comme Othoniel, Barac, Gédéon ; mais ils n'étaient obéis que de la partie du peuple qui les avaient choisis, ou à qui Dieu les avaient donnés pour libérateurs. Le reste du peuple abusant de sa liberté, s'exposait souvent aux insultes de ses ennemis : c'est ce qui leur fit demander un roi, non-seulement pour leur rendre la justice, mais encore pour avoir la conduite générale de leurs armées, faire la guerre pour eux : aussi depuis ce temps ils furent bien plus en sûreté. Le roi assemblait le peuple quand il le jugeait à propos, et tenait toujours sur pied un certain nombre de troupes. Il est marqué au commencement de Saül, qu'il

1. *Reg.* 8, 20.

1. *Reg.* 13, entretenait trois mille hommes. David avait
2.
1. *Par.* 27. douze corps de vingt-quatre mille hommes chacun, qui servaient par mois tour-à-tour.
2. *Par.* 17. Josaphat n'avait pas le tiers du royaume de David; et toutefois il avait jusqu'à onze cent soixante mille hommes de fort bonnes troupes sous sa main, sans compter les garnisons de ses places.

XXVIII. Rois. Le roi avait droit de vie et de mort, et
2. *Reg.* 1, 15. pouvait faire mourir les criminels sans formalité de justice. David usa de ce droit contre
Ib. 4, 12. celui qui se vantait d'avoir tué Saül, et contre ceux qui avaient assassiné Isboseth: les empereurs Romains eurent aussi ce pouvoir. Les
1. *Reg.* 17, 15. rois des Israélites levaient des tributs et sur les Israélites même, puisque Saül en promettait l'exemption pour toute la famille de celui qui combattrait Goliath: et il paraît que Salomon en levait d'excessifs, par les plaintes
3. *Reg.* 184. qui en furent faites à Roboam. La puissance des rois étaient d'ailleurs fort bornée; ils étaient obligés d'observer la loi comme les particuliers, ils ne pouvaient y déroger, ni y ajouter: et il n'y a point d'exemple qu'aucun d'eux ait fait une loi nouvelle. Leur vie domestique était assez simple: on le voit par
1. *Reg.* 8, 13. la description que fait Samuel des mœurs des rois, pour en dégoûter le peuple: il ne leur donne que des femmes pour les services du dedans. Ils ne laissaient pas d'être bien accompagnés, quand ils paraissaient en pu-
2. *Reg.* 15, 1. blic. Entre les marques de la révolte d'Absalon, l'écriture compte cinquante hommes pour marcher devant lui, et le même est dit
3. *Reg.* 1, 5. de son frère Adonias.

Ces rois vivaient de ménage comme les particuliers; la différence est qu'ils avaient plus de terres et plus de troupeaux. Dans le dénombrement des richesses de David, on

compte véritablement des trésors d'or et d'argent ; mais on compte aussi des terres en labour et des vignes, des magasins de vin et d'huile : des plants d'oliviers et figuiers, des troupeaux de bœufs, de chameaux, d'ânes et de moutons C'est ainsi qu'Homère décrit la richesse d'Ulysse ; il lui donne en terre ferme douze grands troupeaux de chaque espèce de bétail, sans ce qu'il y avait dans son île. Ils tiraient de ces grandes ménageries tout ce qui était nécessaire pour la subsistance de leur maison. Il y avait du temps de Salomon douze intendans distribués dans toute la terre d'Israël, qui envoyaient tour-à-tour, chacun pendant leur mois, les provisions de bouche, montant par jour à trente-trois muids de farine, trente bœufs et cent moutons, qui est de quoi nourrir au moins cinq mille personnes. Comme les fournitures se faisaient en espèces qui se tiraient du pays même, il ne fallait rien acheter, et il n'était besoin ni de pourvoyeur, ni de trésoriers, ni de contrôleurs, ni de ce grand nombre d'officiers qui consume les grands seigneurs ; de sorte que l'or et l'argent demeuraient en réserve, ou servaient à leur usage le plus naturel, pour la vaisselle et les ornemens.

1. Par. 27, 25, etc.

Odyss. 14.

1. Reg. 4, 7.

Ibid. 22.

De là vint la grande richesse de David et de Salomon. David prépara tout ce qui était nécessaire pour le bâtiment du temple, dont la dépense monta à cent huit mille talens d'or, et un million dix mille talens d'argent ; ce qui fait de notre monnaie onze mille six cent soixante-neuf millions six cent soixante-huit mille livres, et quelque peu plus. D'ailleurs il fit enfermer de grands trésors dans son sépulcre. Salomon fit bâtir plusieurs palais, fortifia plusieurs villes, et fit quantité d'ouvrages publics. Toute sa vaisselle, et

1. Par. 29.

1. Par. 22, 14.

Ib. 29, 7. 11669,668356 l. 7 s. 3 d.

3. Reg. 10, 14, etc.

les meubles de sa maison du Liban, étaient de pur or ; sans compter deux cents pavois d'or, dont chacun valait prés detreize mille livres, et trois cents boucliers de plus de six mille livres chacun.

Aussi ses revenus étaient grands. Le commerce seul lui apportait tous les ans six cent soixante-six talens d'or, qui font plus de quarante-trois millions. Il faisait payer tribut aux Israélites, et à tous les étrangers qui lui obéissaient, aux Evéens, aux Amorrhéens, aux autres anciens habitans de la terre d'Israël, aux Iduméens, à une grande partie de l'Arabie et à toute la Syrie ; car son empire s'étendait depuis l'entrée de l'Egypte jusqu'à l'Euphrate, et de tous ces pays si riches on lui envoyait tous les ans des vases d'or et d'argent, des étoffes, des armes, des parfums, des chevaux et des mulets. Ces mêmes réflexions peuvent faire comprendre d'où venait la richesse de Crésus, dans un état à-peu-près de même étendue que celui de Salomon. L'or et l'argent ne s'étaient pas encore tant répandus dans le monde. Il y en avait peu en Grèce, point en Italie, ni dans le reste de l'Europe, hors l'Espagne où il y avait des mines.

Arrêtons-nous un peu à considérer cette prospérité de Salomon ; aussi bien le spectacle en est agréable. Qu'on lise toutes les histoires, on ne trouvera point d'exemple d'un assemblage si parfait de tous les biens que l'on peut goûter sur la terre. Un jeune prince dans la fleur de son âge, bien fait de sa per-
3. *Reg.* 4, sonne, d'un grand esprit, très-savant et très-
34. habile, avec une telle réputation que tous
Ibid. les rois de la terre envoyaient pour l'écouter comme un prodige de sagesse, et qu'une reine y vint en personne de bien loin. Il était maître

d'un grand état dans une profonde paix, habitant le plus beau pays du monde, logé magnifiquement, bien servi, comblé de richesses, nageant dans les plaisirs ; ne se refusant rien, comme il l'avoue lui-même, et appliquant tout ce grand esprit à contenter ses désirs. Voilà ce que nous appellerions un homme heureux, suivant nos idées naturelles. Cependant il est certain qu'il ne l'était pas, puisqu'il n'était pas content. C'est lui-même qui le dit : *J'ai trouvé que le plaisir et la joie n'étaient qu'illusion ; et j'ai vu que tous mes travaux n'étaient que vanité et affliction de cœur.*

Eccl. 2, 4, *etc.*

Ibid.

Par cette prospérité de Salomon et de son peuple, Dieu a donné en même temps au genre humain deux instructions importantes ; premièrement il a montré sa fidélité à accomplir ses promesses, donnant si libéralement aux Israélites tous les biens qu'il avait promis à leurs pères, dans la possession de cette terre, afin que personne ne doutât à l'avenir qu'il sait bien récompenser ceux qui s'attachent à lui, et qui observent ses commandemens. Les hommes entièrement appliqués aux choses sensibles, avaient besoin de ce gage, pour croire un jour les biens invisibles et les récompenses de l'autre vie. Mais d'ailleurs en accordant aux Israélites la possession de ses biens sensibles, et les comblant avec profusion de ce qui peut faire la félicité de cette vie, Dieu a donné à tous les hommes le moyen de s'en désabuser, et de concevoir des espérances plus hautes, car qui peut prétendre à être heureux sous le soleil, si Salomon ne l'a pas été ? Qui peut douter que tout ce qui s'y passe, ne soit vanité, après l'aveu qu'il en fait ? Cet exemple ne nous fait-il

les Egyptiens, les deux plus puissantes nations qui fussent alors : pour leur plaire ils imitaient leurs mœurs et leur idolâtrie ; et la ruine des Israélites suivit la fortune de ces nations, lorsque l'Egypte tomba, et que l'Assyrie prit le dessus.

XXIX. III. Partie. Juifs. Captivité.

Voilà ce qui m'a paru de plus remarquable dans les mœurs des Israélites, tant qu'ils vécurent en pleine liberté dans leur pays, sans être mêlés avec les étrangers, ni sujets des infidèles. Voyons maintenant leur dernier état depuis la captivité de Babylone, jusqu'à leur entière dispersion. Quoique ce fût encore le même peuple et les mêmes mœurs au fond, il ne laisse pas d'y avoir des différences considérables.

Premièrement, on ne les nomme plus que Juifs dans ces derniers temps, parce qu'en effet il n'y avait plus que le royaume de Juda qui subsistait. Quand Jérusalem fut ruinée, il y avait déjà plus d'un siècle que Samarie l'avait été, et que Salmanasar avait enlevé les dix tribus, à qui on donnait le nom d'Israël. Et quoique le royaume de Juda comprît aussi les tribus entières de Benjamin et de Lévi, avec plusieurs particuliers de tous les autres, que le zèle de la religion y avait attirés depuis le schisme de Jeroboam, tout se confondait sous le nom de Judée et de Juifs, et l'on était accoutumé à ce nom dès avant la captivité. 1. *Reg.* 16, 6.

Depuis la mort de Josias, comme ce royaume tendait manifestement à sa ruine, grand nombre de Juifs se dispersèrent de tous côtés et se retirèrent chez les Ammonites, les Moabites, les Iduméens et les autres peuples voisins. De ceux qui étaient demeurés à Jérusalem lors de sa prise, les Chaldéens emmenèrent captifs les plus considérables, et *Jerem.* 40, 61.

ne laissèrent que les plus pauvres pour cultiver les terres : encore ce reste passa-t il en Egypte peu de temps après.
Jerem. 43.

Quant à ceux qui furent emmenés à Babylone, ils furent esclaves du roi et de ses enfans, comme dit l'écriture; car telle était alors la loi de la guerre. Tous ceux qui étaient pris les armes à la main, tous les habitans d'une ville forcée, ou rendue à discrétion, et du plat pays qui en dépendait étaient esclaves du vainqueur. Ils appartenaient au public ou au particulier qui les avait pris, suivant les lois établies en chaque pays, pour l'acquisition et le partage du butin. Ainsi, à la prise de Troie, tout ce qui resta en vie fut fait esclave, jusqu'à la reine Hécube et aux princesses ses filles.
2. Par. 36, 20.

L'histoire Grecque et l'histoire Romaine sont pleines d'exemples semblables. Les Romains mettaient aux fers les rois qui leur avaient résisté opiniâtrément, et les faisaient mourir après les avoir fait paraître au triomphe; ils vendaient le peuple à l'encan, et distribuaient les terres à leurs citoyens, qu'ils envoyaient y établir des colonies. C'était sans doute le moyen d'assurer leurs conquêtes. Les Juifs ni les Israélites ne furent pas traités si durement par les Assyriens. Quelques-uns avaient une grande liberté, comme Tobie sous le roi Salmanasar, et il y en avait de riches, comme Tobie même, son parent Raguel et son ami Gabel, et à Babylone, Joachim, mari de Suzanne. Il paraît encore par cette histoire de Suzanne que les Juifs, tout captifs qu'ils étaient, avaient l'exercice de leur loi, jusqu'à établir des juges qui condamnaient à mort.
Tob. 1, 14.
1. Dan. 4.

Toutefois il était impossible que ce mé-

lange avec les étrangers n'apportât un grand changement dans leurs mœurs, puisqu'une de leurs principales maximes était de se séparer de toutes les autres nations. Plusieurs se laissaient aller à adorer les idoles, à manger des viandes défendues, à épouser des femmes étrangères; et tous se conformaient à leurs maîtres dans les choses indifférentes comme est la langue. Aussi pendant les soixante et dix ans que la captivité dura, ils oublièrent l'hébreu, et depuis il n'y eut plus que les savans qui l'entendissent, comme parmi nous le latin. Leur langue vulgaire fut le syriaque ou chaldaïque, telle qu'elle est dans Daniel, et dans les paraphrases de l'écriture que l'on fit ensuite, afin que le peuple pût l'entendre. Ils changèrent aussi leurs lettres; au lieu des anciennes qu'ont gardé les Samaritains, ils prirent celle des Chaldéens, que nous appelons hébraïques.

XXX. Retour des Juifs, et leur état sous les Perses.

Quand Cyrus leur eut donné la liberté, avec la permission de retourner en Judée et de rebâtir le temple, ils ne revinrent pas tous, ni tous à-la-fois : il y en eut toujours un grand nombre qui demeurèrent à Babylone, et dans tous les lieux où ils se trouvaient établis. Ceux qui retournèrent n'étaient pas tous Juifs, il s'y en joignit quelque peu des dix tribus, et toutefois ils faisaient un petit nombre tous ensemble. Les premiers que Zorobabel conduisit, ne montaient pas à cinquante mille, les esclaves compris; et l'on peut voir leur pauvreté par le petit nombre de leurs esclaves et de leurs bestiaux. Quelle comparaison de cinquante mille ames avec ce qu'il en fallait du temps de Josaphat, pour faire douze cents mille combattans ! Il en revint encore avec Esdras environ quinze

1. *Esdr.* 2; 64.

1. *Esdr.*

cents ; et on peut juger qu'il y eut diverses autres troupes.

Ils firent ce qu'ils purent pour reconnaître leurs anciens héritages, et conserver les partages de famille. C'est pour cela qu'Esdras recueillit toutes les généalogies qui sont au commencement des Paralipomènes, où il s'étend principalement sur les trois tribus de Juda, de Lévi et de Benjamin, et marque
Esd. 1, 8. avec soin leurs habitations. Pour peupler Jérusalem, on y reçut tous ceux qui voulurent bien y habiter, ce qui troubla sans doute l'ordre des partages ; outre qu'il était juste que les présens occupassent les terres de ceux qui n'avaient pas voulu retourner, ou qui ne se trouvaient plus. Ainsi dans les derniers temps saint Joseph demeurait à Nazareth en Galilée, quoique sa famille fût originaire de Bethléem ; Anne la prophétesse, quoique de la tribu d'Aser, demeurait à Jérusalem : mais ils savaient encore de quelle tribu ils étaient ; et ils avaient conservé leurs généalogies, comme l'on voit par celle de saint
Afric. ap. Euseb. l. 1. *hist. c.* 7. Joseph, qui n'était qu'un pauvre artisan. Ils distinguaient soigneusement les vrais Israélites des étrangers aggrégés, qu'ils nommaient *Giores* en leur langue, et en grec *Prosélytes.*

1. *Est.* 9. Aussi un de leurs premiers soins après le rétablissement, fut de se séparer des étrangers, et de faire observer les défenses de la loi touchant les mariages avec les infidèles.
2. *Esd.* 9. Ils étendirent même ces défenses avec des nations que la loi n'y avait point comprises ; aux Azotiens, qui étaient une partie des
Ib. 13, 23. Philistins, aux Égyptiens, aux Ammonites et aux Moabites. L'expérience du mal que les Israélites avaient reçu de ces alliances depuis le mauvais exemple de Salomon, porta les Sages à interpréter ainsi la loi, et à l'éten-

dre au-delà de ce que portaient les paroles, pour en mieux remplir l'intention. Les prêtres furent les plus exacts à observer ces défenses; ils n'épousaient que des femmes de leur tribu, et Josephe nous a marqué les précautions qu'ils y apportaient encore de son temps. En général, jamais les Juifs ne furent si fidèles à Dieu; et depuis le retour de la captivité on n'a plus entendu parler d'idolâtrie parmi eux, tant ils avaient été frappés de ce rude châtiment, et de l'accomplissement des prophéties qui les en avaient menacés. Il est vrai que les apostats avaient toute liberté de demeurer avec les infidèles; ainsi il ne paraissait de Juifs que ceux qui l'étaient en effet.

Jos. l. 2. cont. Ap. 2.

Sous les premiers rois de Perse ils demeurèrent dans une grande faiblesse, enviés par les étrangers leurs voisins, sur-tout par les Samaritains, exposés à leurs insultes et à leurs calomnies, et prêts à être égorgés par leurs ennemis au moindre ordre du grand roi, comme on voit par ce cruel édit qu'Aman obtint contre eux, et dont Esther les sauva. Ils ne purent achever le bâtiment du temple que vingt ans après leur premier retour; et il leur fallut encore soixante ans pour achever de relever les murailles de Jérusalem, qui fut ainsi 80 ans à se rétablir. Il fallait que le pays fût bien pauvre, puisqu'Hérode, qui vivait en ce même temps, comprend la Syrie, la Phénicie, la Palestine et l'île de Chypre sous un seul gouvernement, qui ne payait à Darius que trois cent cinquante talens de tribut, comme l'une des moindres provinces; au lieu que celle de Babylone en payait mille toute seule. Ce revenu doubla du temps des Romains pour la Palestine seule; elle rapportait à Hérode et à ses enfans sept cent

Esth. 3, 12.

Her. l. 3.

Jos. 2, *lel.* 6, 4. soixante talens, qui font plus de quinze cents mille livres, à ne compter que les moindres talens.

Peu-à-peu les Juifs se rétablirent, et sous le reste du règne des Perses, ils vécurent selon leurs lois en manière de république, gouvernée par le grand sacrificateur, et le conseil des soixante et onze anciens. Le pays se repeupla, les villes furent rebâties, et les terres mieux cultivées que jamais. L'abondance y revint; la paix et la tranquillité y furent si grandes, que pendant près de trois cents ans il n'y arriva aucun mouvement, ni rien de ce qui fait la matière ordinaire des histoires : et de là vient ce vide que nous trouvons entre Néhémias et les Machabées. *Phil. leg. p.* 10, 13. Le temple de Dieu était honoré, même par les étrangers, qui le visitaient, et y apportaient des offrandes. Enfin, la prospérité des Juifs fut telle après leur retour, que les prophètes en la prédisant nous ont laissé les figures les plus magnifiques du règne du Messie.

Les Grecs commencèrent alors à connaître les Juifs en Égypte et en Syrie, où ils voyageaient souvent; et ils profitèrent beaucoup de ce commerce, si l'on en croit les plus anciens auteurs Chrétiens, comme saint Justin et saint Clément Alexandrin; car ils assurent que les poètes, les législateurs et les philosophes Grecs avaient appris des Juifs ce qu'ils avaient enseigné de meilleur. En effet, Solon voyagea en Egypte, et les lois qu'il donna aux Athéniens, avaient beaucoup de rapport avec celles de Moïse. Pythagore avait été long-temps en Egypte, et alla à Babylone du temps de Cambyse; il avait donc vu des Juifs, et avait pu les entretenir. Platon étudia plusieurs années en Egypte;

et il fait dire à Socrate tant de belles choses fondées sur les principes qu'enseigne Moïse, que l'on peut le soupçonner d'en avoir eu connaissance.

Les Juifs pratiquaient effectivement ce qu'il propose de meilleur dans sa république et dans ses lois ; de vivre chacun de son travail, sans luxe, sans ambition, sans pouvoir se ruiner, ni se trop enrichir, comptant la justice pour la plus grande de tous les biens, fuyant toute nouveauté et tout changement. On reconnaît en la personne de Moïse, en David et en Salomon, des exemples de ce Sage qu'il souhaitait pour gouverner un Etat, et le rendre heureux ; et qu'il osait à peine espérer dans toute la suite des siècles. Il raconte en plusieurs endroits, sans les appuyer d'aucune preuve, certaines traditions dont il respecte l'antiquité, et qui sont manifestement des parcelles de la véritable doctrine, touchant le jugement des hommes après leur mort, et l'état de l'autre vie. Si Platon et les autres Grecs n'avaient pas appris ces grandes vérités immédiatement des Juifs, ils les avaient apprises au moins des autres Orientaux, qui étant plus près de la source du genre humain, et ayant des écrits beaucoup plus anciens que les Grecs, avaient bien plus conservé de traditions des premiers hommes, quoqu'enveloppées de plusieurs fables.

Plat. 6, de rep.

V. Plat. 10. de rep. in fin.

XXXI. Etat des Juifs sous les Macédoniens.

La conquête d'Alexandrie rendit les Juifs bien plus connus aux Grecs, dont ils devinrent sujets. Josèphe en rapporte des preuves par les témoignages de Cléarque, disciple d'Aristote, et d'Hécatée Abdérite. Ils continuèrent de vivre suivant leurs lois, sous la protection des princes Macédoniens, ainsi qu'ils avaient fait sous les Perses ; mais

Jos. 1. cont. Jos. 2. Ap. 2.

comme ils étaient entre les rois de Syrie et les rois d'Egypte, ils obéissaient tantôt aux uns et tantôt aux autres, selon que ces rois étaient les plus forts; et ils en étaient bien ou mal traités, selon l'humeur ou l'intérêt des rois et le crédit de leurs ennemis. Alexandre-le-Grand, persuadé de leur affection et de leur fidélité, leur donna la province de Samarie, et l'exempta de tribut; et en bâtissant Alexandrie, il y établit des Juifs avec les mêmes priviléges que les autres citoyens, jusque-là qu'ils portaient aussi le nom de Macédoniens. Il est vrai que le premier des Ptolomées ayant pris Jérusalem par surprise emmena un grand nombre de Juifs captifs en Egypte, et les répandit jusques dans la Cyrénaïque : mais ensuite connaissant combien ils étaient religieux et fidèles à leurs sermens, il en mit dans ses garnisons, et les traita si bien, qu'il en attira plusieurs autres. Son fils Philadelphe racheta tous les Juifs qui étaient esclaves dans ses états, et envoya de grands présens à Jérusalem, en faveur de la traduction qu'il fit faire de la loi.

Jos. l. 2, ant. 1 et 2. cont. App. c. 2.

Ib. l. 2, 2. Antiq. 2.

Ibid. 3. Ils furent aussi favorisés par plusieurs rois de Syrie. Seleucus Nicanor leur donna droit de cité aux villes qu'il bâtit dans l'Asie mineure et dans la basse-Syrie, même à Antioche sa capitale, avec des priviléges qui duraient encore sous les Romains. Antiochus-le-Grand ayant reçu de grands services des Juifs, accorda à la ville de Jésusalem des immunités et des graces considérables; et pour s'assurer la Lydie et la Phrygie, qui n'étaient pas assez fermes dans son obéissance, il y établit des colonies de Juifs, leur donnant des places à bâtir, et des terres à cultiver.

Le premier privilége que les Juifs demandaient toujours en ces occasions, était la liberté d'exercer leur religion et d'observer leur loi. Mais au reste ils ne pouvaient s'exempter de prendre beaucoup des mœurs des Grecs, comme ils en avaient pris des Chaldéens et des autres : sur-tout ils étaient obligés de parler la langue grecque, qui se rendit alors commune par tout l'Orient, et y est toujours demeurée tant que l'empire Romain y a subsisté. De là vient que plusieurs prirent des noms Grecs, comme Aristobule, Pristolon, André, Philippe, ou déguisèrent à la grecque les noms Hébreux, comme Jason pour Jésus, Simon pour Siméon, Hierosolyma pour Jérusalem.

Ce fut apparemment en ce temps que les Juifs passèrent la mer, et s'établirent en Europe ; car ceux qui savaient le grec, et qui étaient déjà accoutumés à vivre avec les Grecs en Asie, en Syrie et en Egypte, pouvaient habiter aisément dans tous les pays de l'empire Grec, même dans la Macédoine et dans l'Achaie, selon qu'ils y trouvaient plus de commodité et de liberté : aussi voyons-nous que saint Paul en trouva grand nombre dans toutes les villes de Grèce, quand il y alla prêcher l'Evangile, environ deux cent cinquante ans après le temps d'Antiochus-le-Grand. C'étaient ces Juifs demi-Grecs que les Juifs Orientaux appelaient *Hellénistes*, et ils appliquaient aux Gentils le nom d'Hellènes, qui signifie proprement les Grecs, d'où vient que dans saint Paul, Grec et Gentil est la même chose. *Rom.* 1, 16 ; 2, 10, *etc.*

Les Juifs ne pouvaient être ainsi mêlés avec les Grecs, sans que les Grecs, curieux, comme ils étaient alors, ne prissent une grande connaissance de leur religion et de

leurs lois, principalement depuis la traduction des livres. Les sages et les vrais philosophes les estimaient : on en peut juger par ce qu'en a écrit Strabon encore long-
Strab. l. 16. *p.* 760. temps après. Tous étaient frappés de la magnificence du temple, et du bel ordre des cérémonies. Agrippa même, le gendre d'Auguste, l'admirait; mais la plupart des Grecs de ce
Phil. temps-là, je veux dire, du règne des Macédoniens, n'étaient pas capables de goûter les
Ut primùm positis nugari Græc. bellis cœpit. Horat. 2. *Ep.* 1. mœurs ni les maximes des Juifs. Elles étaient trop sérieuses pour eux, que le luxe des Asiatiques avait amollis, et qui ne s'occupaient plus que de bagatelles. Ils avaient à la vérité grand nombre de philosophes, mais la plupart se contentaient de discourir de la vertu, et de s'échauffer dans les disputes. Tout le reste des Grecs était possédé de la curiosité et de l'amour des beaux-arts : l'un s'appliquait à la rhétorique, l'autre à la poésie, l'autre à la musique; les peintres, les sculpteurs, les architectes, étaient fort considérés. D'autres se donnaient tout entiers à la gymnastique, pour se former le corps, et devenir bons athlètes. D'autres s'appliquaient à la géométrie, à l'astronomie, à la physique : ce n'étaient que savans, que beaux-esprits, que curieux, et fainéans de toutes sortes.

Romæ dulce diu fuit et solemne reclusâ Manè domo, etc. Horat. *ib.* Les mœurs des Romains étaient alors bien plus solides. Ils ne s'appliquaient qu'à l'agriculture, à la jurisprudence et à la guerre, et laissaient volontiers aux Grecs la gloire de réussir dans les beaux-arts et dans les sciences curieuses, pour s'attacher à faire des conquêtes, et à gouverner des peuples, faisant, comme dit Virgile, leur capital de la
Excudent alii spirantia mollius æra, etc. politique. Le sérieux des Juifs allait encore bien au-delà, puisqu'ils faisaient leur étude principale de la morale et du service de Dieu.

Nous

Nous en avons un bel exemple dans le livre de l'Ecclésiastique, écrit en ce même temps. Cependant c'était pour cela même que les Grecs les traitaient d'ignorans, voyant qu'ils ne voulaient rien savoir que leur loi. Ils les nommaient barbares, nom qu'ils donnaient à tous ceux qui n'étaient pas Grecs; et les méprisaient plus que les autres étrangers, à cause de leur religion qui leur paraissait triste et absurde Ils voyaient les Juifs s'abstenir de la débauche, non par économie et par politique, mais par principe de conscience; cela leur paraissait trop sévère, et ils étaient surtout choqués du repos du sabbat, des jeûnes, et de la distinction des viandes.

6. æn. v. 847. *Jos. cont. ap. l.* 1, *c.* 4, *et lib.* 2, *c.* 6. *Orig. c. Cels. l.* 5.

Judæorum mos tristis ab surdusque. Tac. 1. *hist. init.*

On les regardait comme les ennemis de tout le genre humain. Ils vivaient séparés de tous les autres, disait un philosophe Grec; n'ayant rien de commun avec nous, ni la table, ni les libations, ni les prières, ni les sacrifices. Ils sont plus éloignés de nous que les Susiens, les Bactriens et les Indiens.

Philost. vita. Apol. l. 5, 6, 11, *p.* 141.

V. Orig. Cels. l. 4. *p.* 184.

Ajoutez à cela que l'horreur de l'idolâtrie faisait rejeter aux Juifs la sculpture et la peinture, ces arts si chéris des Grecs. Ils méprisaient les statues comme des ouvrages inutiles et dignes de risée, qui ne pouvaient être que l'effet d'une grande oisiveté; et de là vient que les idoles sont nommées si souvent dans l'écriture *vanité*, pour marquer que ce sont des choses vaines, ou qui n'ont qu'une apparence trompeuse, et ne servent à aucun usage. Elles sont aussi nommées *abomination;* parce qu'elles ne peuvent être assez détestées, quand on considère l'aveuglement qui leur attribue le nom incommunicable de Dieu. Par la même raison les Juifs ne pouvaient ouïr sans horreur les fables impies dont les poëtes Grecs étaient rem-

Isa. 44. 19. *Jer.* 10, 15. *Sap.* 13, 13.

V. Pl. Jon. plis : ainsi ils s'attiraient la haine des grammairiennes qui faisaient profession de les expliquer ; des rapsodes, dont le métier était de chanter publiquement des poëmes héroïques, des acteurs de tragédies et de comédies, et de tous les auteurs dont la subsistance et la réputation étaient fondées sur la poésie et la fausse théologie.

Jos. cont. App. Les Juifs à la vérité tenaient pour maxime de ne se point moquer des autres nations, et de ne point dire de mal de leurs dieux ; mais il était bien difficile qu'il ne leur échappât quelque parole de mépris. Or quelle devait être l'indignation d'un grammairien Grec, s'il entendait dire à un Juif quelques passages des prophètes contre les idoles ; s'il voyait traiter Homère de faux prophète et d'imposteur, relever les absurdités des généalogies des dieux, de leur amours et de leurs crimes ? Comment pouvait-on leur souffrir de détester les infamies du théâtre, et les abominables cérémonies de Bacchus et de Cérès ; enfin de soutenir que leur Dieu fût le seul vrai Dieu ; et qu'eux seuls entre les peuples de la terre, connussent la vérité sur la religion et la conduite des mœurs. On les écoutait d'autant moins, qu'ils ne savaient faire ni de belles harangues, ni des argumens en forme ; et que pour preuves de ces grandes vérités, ils alléguaient principalement des faits, c'est-à-dire, les grands miracles que Dieu *V. Gal. de usu Part.* avait faits à la vue de leurs pères. Or le commun des Grecs ne distinguait pas ces miracles des prodiges qu'ils racontaient aussi dans leurs fables ; et les philosophes les croyaient impossibles, parce qu'ils ne raisonnaient que sur les règles de la nature ;

et les tenaient nécessaires d'une nécessité absolue.

Les Grecs ainsi disposés écoutèrent volontiers les calomnies des Phéniciens, des Egyptiens et des autres ennemis des Juifs : et de là vinrent ces fables impertinentes que Tacite débite si sérieusement quand il veut expliquer l'origine des Juifs et faire le savant historien, et que l'on voit aussi dans Justin qui avait puisé dans les mêmes sources. Strabon, quoiqu'il en parle plus sagement, n'en paraît pas mieux instruit. *V. les deux livres entiers de Josèphe contre App.* *4. Hist. init. l. 16, p. 960.*

Mais outre ces mensonges que l'on pouvait aisément mépriser, les Grecs en vinrent aux violences et aux persécutions. Ainsi Ptolomée Philopator, après avoir perdu la bataille de Raphia, déchargea sa colère sur eux ; et son fils Epiphane, irrité de ce qu'on l'avait empêché d'entrer dans le sanctuaire, voulut les faire exposer aux éléphans, comme raconte le troisième livre des Machabées. Sous Séleucus Philopator, roi de Syrie, Héliodore vint pour piller les trésors sacrés et n'en fut empêché que par un miracle. Enfin sous Antiochus, Epiphane commença la plus grande persécution qu'ils aient jamais soufferte, et qui ne cède point à celles que souffrirent depuis les Chrétiens : aussi l'Eglise compte entre ses martyrs ceux qui moururent alors pour la loi de Dieu. *In Edit. G.* *2. Mach. 3, 7, Ac.* *1. Mach. 1, 41, etc.* *Martyrologe Rom. 1. Aug.*

Ce sont les premiers que nous connaissons qui soient morts pour cette bonne cause. Les trois compagnons de Daniel, lorsqu'ils furent jetés dans la fournaise, et lui-même quand il fut exposé aux lions, eurent tous le mérite du martyre ; mais Dieu fit des miracles pour les conserver. Eléazar, les sept frères, et les autres dont l'histoire des Machabées fait mention, donnèrent effec- *Dan. 3, 16, 6, 16, 14, 30.* *2. Mach. 6.*

tivement leur vie pour Dieu et pour la loi de leurs pères ; et c'est le premier exemple que je sache, dans toute l'histoire du monde, de ce genre de vertu. Nous ne voyons avant ce temps aucun infidèle, pas même des philosophes, qui aient mieux aimé souffrir la mort et les supplices les plus cruels, que de violer leur religion et les lois de leur pays.

Jos. cont. App. p. 838, *B.* Josèphe le reproche hardiment aux païens. Plusieurs, dit-il, des captifs de notre nation ont souffert toutes sortes de tourmens et de morts dans les théâtres en diverses occasions, plutôt que de proférer la moindre parole contre la loi et les autres écritures. Et qui est le Grec qui ne laisserait pas brûler tous ses livres, plutôt que de souffrir le moindre mal.

Il est vrai qu'il y avait des Juifs qui cédaient à la persécution : mais ceux-là renonçaient entièrement à leur religion et à

1. *Mach.* 1, 24. leurs lois, jusqu'à employer l'artifice pour déguiser leur circoncision, ainsi ils n'étaient plus comptés pour Juifs : et ceux qui demeuraient fidèles étaient tellement zélés pour leur loi et leur liberté, qu'enfin ils prirent les armes pour la défendre contre les rois de Syrie. Ces princes violaient ouvertement tous les priviléges qui avaient été accordés aux Juifs par les rois de Perse, et confirmés par Alexandre et par les autres rois Macédoniens ; et ils voulaient abolir la véritable religion, qui était encore alors attachée à un certain peuple et à un certain pays.

XXXII. Règne des Assamonéens.

Nous voici donc au temps des Machabées, où la nation Juive se releva, et prit un nouvel éclat. Ce ne furent plus ces pauvres

1. *Mach.* 14, 4. gens qui ne songeaient qu'à vivre en paix

sous la conduite de leurs vieillards et de leurs pontifes, bienheureux d'avoir la liberté de cultiver leurs terres, et de servir à leur mode le Dieu du ciel. Ce fut un état entièrement indépendant, qui se soutenait par de bonnes troupes, des places fortes, et des alliances non-seulement avec les princes voisins, mais avec les états éloignés, avec Rome même. Les rois d'Egypte et de Syrie qui les avaient si maltraités, furent obligés dans la suite de rechercher leur amitié.

Les Juifs firent même des conquêtes. Jean Hyrcan prit Sichem et Garisim, et ruina le temple des Samaritains, tant il était absolu dans toute la terre d'Israël. Il s'étendit au dehors en Syrie, où il conquit plusieurs villes après la mort d'Anthiocus Sidéré; et en Idumée qu'il subjugua toute entière, jusqu'à obliger les Iduméens à se circoncire et observer la loi mosaïque, comme étant incorporés à la nation des Juifs. Son fils Aristobule ajouta les marques de la royauté à la puissance effective, prenant le diadême de roi : et Alexandre Jannée fit encore plusieurs conquêtes.

Jos. 13, antiq. 1, 17.

Jos. 13, antiq. c. 10, 12, 22.

Mais cette gloire des Juifs fut de courte durée; au lieu que l'affaiblissement des royaumes d'Egypte et de Syrie avait servi à leur élévation, la ruine entière de ces deux royaumes attira la leur par l'accroissement immense de la puissance Romaine. Il est vrai que leur perte commença par leurs divisions domestiques, et par la mésintelligence continuelle des deux fils d'Alexandre Jannée, Hyrcan et Aristobule. Enfin ils ne furent que quatre-vingts ans en liberté, depuis que Simon eût été déclaré chef de la nation, après avoir secoué le joug

1. Mach. 24, 41.

des Grecs, jusqu'à ce que Pompée, appelé par Hyrcan, prit Jérusalem, entra dans le temple, et rendit les Juifs tributaires.

Ils furent ensuite plus de vingt ans dans un misérable état, divisés par les partis de deux frères, et pillés par les Romains, qui en tirèrent plus de dix mille talens, c'est-à-dire, plus de quarante millions à diverses fois. Après la défaite de Brutus et de Cassius, les Parthes prenant avantage de la faiblesse de Marc-Antoine, qui gouvernait l'Orient, se rendirent maîtres de la Syrie et de la Palestine, et emmenèrent Hyrcan captif. Dans tous ces temps de guerres civiles des Romains et des avantages que les Parthes eurent sur eux, la Palestine fut exposée à de grands ravages par le passage de tant d'armées de différentes nations, et par les incursions des peuples voisins, particulièrement des Arabes.

Jos. antiq. 14, 12.

Il est vrai qu'elle se rétablit un peu sous Hérode. Il y ramena la paix et l'abondance, il y fut puissant, il fut riche et magnifique; mais on ne peut pas dire que les Juifs fussent libres de son temps. Il ne l'était pas lui-même, et dépendait entièrement des Empereurs Romains. Il était étranger, Iduméen d'origine, il n'avait point de religion, et n'en conservait l'extérieur que comme un instrument de sa politique. Il ruina la succession des pontifes, faisant venir de Babylone un certain Hananéel, homme méprisable, quoique de la race sacerdotale, depuis lequel il n'y eut des pontifes que ceux que les rois voulaient, et autant qu'ils voulaient.

Jos. antiq. 15.

Après la mort d'Hérode, il ne faut plus compter de puissance en Judée : ses enfans ne conservèrent que des parties de son royaume, et ne les conservèrent pas longtemps; et la Judée eut des gouverneurs Ro-

Jos. 15. *antiq. c.* 2.

mains dépendans du proconsul de Syrie : enfin les Juifs en furent bannis, et réduits en l'état où ils sont encore. Ce sont donc ici les derniers temps où il faut les considérer, depuis leur liberté sous Simon et les Assamonéens, jusqu'à leur ruine sous Vespasien. C'est un espace de deux cents ans, qui comprend la plus grande partie de l'histoire des Machabées, et toute celle du nouveau Testament ; et les mœurs des Juifs y sont assez différentes des temps précédens.

XXXIII. Mœurs des Juifs des derniers temps.

Ces derniers Juifs étaient mêlés de plusieurs nations. Il y en avait d'établis dans tous les pays qui sont sous le ciel, comme parle l'écriture. Plusieurs venaient habiter dans la Judée, ou du moins y faisaient quelque voyage de dévotion, pour sacrifier dans le seul temple où il était permis de le faire. De plus il y avait encore de temps en temps quelques Gentils qui se convertissaient, et qui se faisaient prosélytes. Ainsi les Juifs n'étaient plus, à proprement parler, un seul peuple, usant de la même langue, ayant les mêmes mœurs : mais plusieurs commençaient à se rassembler sous une même religion. Ceux même qui habitaient la Terre-Sainte, étaient mêlés de diverses nations, d'Iduméens, et d'autres Arabes, d'Egyptiens, de Phéniciens, de Syriens, de Grecs. *Ac.* 2, 5.

Tous les Juifs ne laissaient pas de se regarder comme frères, et de se secourir les uns les autres, en quelque partie du monde qu'ils fussent dispersés. Ils exerçaient l'hospitalité envers tous les Juifs qui voyageaient ; et assistaient les pauvres de toutes les provinces, mais principalement de Judée. Comme ceux qui étaient éloignés, ne pouvaient payer en espèces les décimes et les prémices, ni venir au temple faire leurs offrandes à toutes

les fêtes, ils convertissaient en argent tout ce qu'ils devaient à Dieu, et ces contributions rassemblées faisaient un tribut considérable que chaque province envoyait tous les ans à Jérusalem pour les frais des sacrifices, l'entretien des prêtres et des pauvres. C'est cet or judaïque dont parle Cicéron.

V. Jos. 14, antiq. 12.

Pro. Flacco.

Ces collectes continuèrent plusieurs siècles après la ruine du temple. Le chef de la nation qu'ils appelaient patriarche, envoyait en certains temps des sénateurs qui résidaient d'ordinaire auprès de lui, et que l'on nommait apôtres, c'est-à-dire envoyés. Ils allaient par les provinces visiter les synagogues, avaient autorité sur ceux qui y présidaient, et sur les anciens et les ministres, et en même temps rapportaient ce tribut au patriarche : mais les Empereurs chrétiens en défendirent la continuation. Les patriarches arrivaient à cette dignité par succession, en sorte que souvent c'étaient des enfans. Pour revenir au temps où Jérusalem subsistait, les Juifs avaient dans les provinces des chefs de leur nation, nommés en grec Ethnarques, qui les jugeaient selon leur loi. Ceux d'Egypte sont fameux entre les autres.

Epiphan. hær. 30, n. 4, 7, 11.

L. 4, cod. de Judæis.

Hier. in Isa. m. 111, 4.

Strab. l. p.

Dans la Judée les Juifs étaient gouvernés, comme auparavant, par le conseil des soixante et onze vieillards, qu'ils nommaient Sanhédrin, d'un mot grec corrompu : et ce sont ces anciens du peuple dont il est parlé dans l'évangile. En chaque synagogue il y avait un chef ou archi-synagogue, comme on voit dans les évangiles. Il y avait des prêtres ou anciens, et des diacres ou serviteurs nommés Hazannin, pour garder la synagogue, et présenter le livre au docteur qui instruisait. Il y avait aussi en chaque ville vingt-trois juges, ainsi qu'il a été dit; car c'est à ce

Epiphan. hær. 30, n. 1.

Cod. Sanhed. Maccoth.

temps principalement qu'il faut rapporter tout ce que dit le Thalmud de la forme des jugemens et exécutions de justice.

Les Juifs de Judée s'appliquèrent toujours au labourage, à la nourriture du bétail, et à tout le ménage de la campagne. Il reste quelques médailles du temps des Machabées, où l'on voit des épis de blé, et des mesures, pour montrer la fertilité du pays, et l'honneur qu'ils mettaient à le cultiver. C'est ainsi que l'écriture nous peint la prospérité du gouvernement de Simon : *Chacun cultivait son champ paisiblement ; la terre de Juda était fertile, et les arbres de la campagne portaient leurs fruits. Les vieillards assis dans les places consultaient pour le bien du pays : les jeunes gens se paraient avec des habits de guerre.... La paix régnait dans tout le pays ; Israel était en grande joie : chacun était assis sous sa vigne et sous son figuier ; et personne ne les inquiétait.* L'auteur de l'ecclésiastique, qui vivait vers le même temps, n'a pas manqué de marquer ce devoir. *N'ayez point d'aversion*, dit-il, *pour le travail pénible, et le labourage institué par le Très-Haut.*

V. Valles. in Eus. VII, 10.

Pal. de vi- tâ Chrys.

1 Mach. 14, 4, etc.

Ecc. 7, 16.

Le fond des mœurs ne change point en chaque nation : il y avait encore alors des laboureurs de bonne maison en Sicile et en Italie : il y aura toujours des chasseurs chez les peuples germaniques.

La plupart des paraboles de l'évangile sont tirées de la vie champêtre. Un semeur, du bon grain, de l'ivraie, une vigne ; le bon arbre, l'arbre inutile, la brebis égarée, le bon pasteur, et tout cela souvent parlant dans des villes, et dans Jérusalem même. Il est vrai que plusieurs paraboles nous font voir que le trafic d'argent était commun chez

les Juifs, qu'il y avait des banquiers et des usuriers de profession. Plusieurs Juifs se faisaient publicains, c'est-à-dire fermiers des tributs et des impositions, quoique cet emploi leur attirât la haine publique. Un exemple fameux est Joseph fils de Tobie, qui sous Ptolomée Epiphane se rendit adjudicataire des tributs de toute la Syrie et la Phénicie, et s'y enrichit extraordinairement.

Jos. 12, *antiq.* 4.

S'il y avait des banquiers et des financiers entre les Juifs, à plus forte raison devait-il y avoir des marchands en gros et en détail : aussi ces deux espèces sont marquées dans l'Ecclésiastique, lorsqu'il dit qu'elles lui paraissent dangereuses ; qu'il est difficile que le marchand évite l'injustice, et que le revendeur ne pèche du moins par la langue. Il remonte à la source du mal, et ajoute que le désir des richesses aveugle les hommes, et les fait tomber dans le crime, et que le péché se trouve engagé et comme cimenté dans la plupart des marchés. C'est ainsi que Dieu rappelait son peuple aux mœurs anciennes, leur faisant voir les puissantes raisons qu'avaient eues leurs pères de mépriser le négoce.

Eccli. 26, 28.

Ibid. 27,

Mais ils profitèrent peu de ses instructions ; et depuis leur entière réprobation, ils ont toujours été s'éloignant de plus en plus de la manière simple et naturelle dont les Israélites subsistaient. Depuis long-temps les Juifs n'ont plus de terres, et ne s'appliquent plus à l'agriculture. Ils ne vivent que de trafic, et encore de l'espèce la plus sordide : ils sont revendeurs, courtiers, usuriers : tous leurs biens ne sont que de l'argent et des meubles ; à peine sont-ils propriétaires de quelques maisons dans les villes.

Eccli. 38.

Plusieurs s'appliquaient à la médecine,

et ils s'y adonnaient dès le temps dont je parle ici. L'Ecclésiastique le montre encore, recommandant l'utilité de cet art, et de la composition des remèdes. Il est parlé dans l'évangile, d'une femme qui avait beaucoup souffert de plusieurs médecins, et consumé tout son bien en médicamens. Ce que l'Ecclésiastique dit ensuite du grand loisir que demande l'étude de la sagesse, semble montrer que les scribes ou docteurs en faisaient leur unique occupation; mais il fait voir en même temps la nécessité des arts : aussi y avait-il alors chez les Juifs beaucoup d'artisans. Les Apôtres, saint Joseph et Jésus-Christ même en sont d'illustres exemples : et ce qui est de plus remarquable, est que saint Paul, quoiqu'élevé dans les lettres, savait aussi un métier. Les Juifs racontent la même chose de leurs plus fameux Rabbins.

Marc. 5, 20. *Luc.* 8, 43. *Eccl.* 38, 15. *Ibid.* 36. *Thalm.*

XXXIV. Sectes et superstitions. *Jos.* 12, *antiq.* 9, 18. 2. *Guerre*, 12. *Act.* 23, 8.

Alors commença la différence des sectes. Sous Jonathas, fils de Mathatias, il y avait déjà des Pharisiens, des Saducéens et des Esséniens. Les Pharisiens joignaient au texte de la loi les traditions des Pères qui s'étaient conservées sans écritures; et soutenant au fond la bonne doctrine, y mêlaient quantité de superstitions. Ils croyaient la destinée tempérée pas le libre arbitre, ou plutôt la Providence qui le conduit. Les Saducéens donnaient tout au libre arbitre : ils prenaient l'écriture à la lettre, et prétendaient qu'elle ne les obligeait à croire ni la résurrection, ni l'immortalité de l'ame, ni qu'il y eût des anges ou des esprits : ainsi ils ne servaient Dieu que pour les récompenses temporelles, et donnaient beaucoup aux plaisirs des sens. Ils avaient peu d'union entr'eux, et peu d'autorité sur le peuple, leur nombre n'était

pas grand, mais c'étaient les premiers de la nation; et même plusieurs d'entre les sacrificateurs: le petit peuple était plus favorable aux Pharisiens, qui avaient un grand extérieur de piété, et la reine Alexandra leur donna un très-grand pouvoir pendant la minorité de ses enfans.

Jos. 1. Guer. 4.

La secte des Esséniens était la plus singulière: ils fuyaient les grandes villes, leurs biens étaient en commun, leur nourriture fort simple. Ils donnaient beaucoup de temps à la prière et à la méditation de la loi: leur manière de vie avait grand rapport à celle des prophètes et des Récabites: il y en avait même qui gardaient la continence, et menaient une vie entièrement contemplative, et si parfaite que plusieurs des pères les ont pris pour des Chrétiens.

V. Jos. 2. Guerre 12.

Les Pharisiens vivaient au milieu du monde fort unis entr'eux, menant une vie simple et sévère au-dehors: mais la plupart attachés à leurs intérêts, ambitieux et avares. Ils se piquaient d'une extrême exactitude dans la pratique extérieure de la loi. Ils donnaient la dîme, non-seulement des gros fruits, mais des moindres herbes, du cumin, de la menthe, du millet. Ils avaient un très-grand soin de se laver, et de purifier leurs coupes, leur vaisselle, et tous leurs meubles. Ils observaient le sabbat avec tel scrupule, qu'ils faisaient un crime à Jésus-Christ d'avoir détrempé un peu de terre au bout de son doigt; et à ses disciples d'avoir arraché en passant, quelques épis pour manger le blé. Ils jeûnaient souvent; plusieurs, deux fois la semaine, le lundi et le jeudi. Ils affectaient de porter les totaphoth et les zizith bien plus grands que le commun. Les totaphoth, ou thephilim, sont des écriteaux

Matth. 23, 25. Marc. 7, 4. Jos. 9, 16. Mat. 12, 2. Luc. 13, 12. Matt. 23, 5. Philacteria et fimbrias.

contenant quelques passages de la loi attachés sur le front et au bras gauche, suivant le précepte d'avoir toujours la loi de Dieu devant les yeux ou entre les mains. Les zizith sont des houppes de diverses couleurs, qu'il leur avait été ordonné de porter aux coins de leurs manteaux, pour leur être un autre avertissement sensible des commandemens de Dieu. Les Juifs portent encore aujourd'hui ces marques extérieures de religion, quand ils vont à la synagogue; mais les jours ouvrables seulement. Les jours de sabbat et de fête ils prétendent n'avoir pas besoin de ces avertissemens. *Deut.* 6, 8. *Num.* 15, 38. *V. Buxtorf. synag. Jud.* c. 4.

Les Pharisiens donnaient l'aumône en public, ils se jaunissaient le visage pour paraître plus grands jeûneurs. C'eût été leur faire une grande injure, que de les toucher étant impurs; et ils tenaient pour tels non-seulement les Gentils et les pécheurs publics, mais tous ceux qui exerçaient des professions odieuses; enfin la plupart ne montraient de la dévotion que par intérêt. Ils séduisaient par leurs beaux discours le peuple ignorant, et les femmes qui se privaient de leurs biens pour les enrichir: et, sous prétexte qu'ils étaient le peuple de Dieu, et les dépositaires de sa loi, ils méprisaient les Grecs et les Romains, et toutes les nations de la terre. *Matt.* 6, 2, 5, 16. *Matth.* 23, 14.

Nous voyons encore dans les livres des Juifs ces traditions dont les Pharisiens faisaient dès-lors un si grand mystère, et qui furent écrites environ cent ans après la résurrection de Jésus-Christ. Il n'est pas possible à ceux qui ont été élevés dans d'autres maximes, de s'imaginer les questions frivoles dont ces livres sont remplis. S'il est permis le jour du sabbat de monter sur un

âne pour le mener boire, ou s'il faut le tenir par le licou. Si l'on peut marcher dans une terre fraîchement ensemencée, puisque l'on court hasard d'enlever avec les pieds quelques grains, et par conséquent de les semer. S'il est permis ce même jour d'écrire assez de lettres pour former un sens. S'il est permis de manger un œuf pondu ce jour-là même. Sur la purification du vieux levain avant la Pâque, s'il faut recommencer à purifier une maison, lorsque l'on y voit passer une souris avec quelque miette de pain. S'il est permis de garder du papier collé, ou quelque emplâtre où il entre de la farine. Si après que l'on a brûlé le vieux levain, s'il est permis de manger ce qui a été cuit avec les charbons qui en sont restés : et un million d'autres cas de conscience de cette sorte, dont est rempli le Thalmud avec ses commentaires.

V. Buxtorf. synag. c. ii.

Ainsi les Juifs oubliaient la grandeur et la noblesse de la loi de Dieu, pour s'attacher à des choses basses et petites ; et se trouvaient grossiers et ignorans en comparaison des Grecs, qui traitaient dans leurs écoles des questions plus utiles et plus élevées, soit de physique, soit de morale, et qui avaient du moins de la politesse et de l'agrément, s'ils n'avaient de la vertu.

Ce n'est pas qu'il n'y eût toujours quelques Juifs plus curieux que les autres, qui s'appliquaient à bien parler grec, qui lisaient les livres des Grecs, s'abandonnaient à leurs études, comme à la grammaire, à la rhétorique et la philosophie. Tel fut Aristobule, philosophe Péripatéticien, précepteur de Ptolomée Philométor : tels furent Eupolème, Démétrius, les deux Philons. Il y en eut aussi qui écrivirent des histoires en grec, et

à la manière grecque, comme Jason le Cyrénéen, et l'auteur du second livre des Machabées, qui l'a réduit en abrégé, et comme Josèphe le fameux historien. *2. Mach. 2, 24.*

Ce fut à Alexandrie qu'il y eut le plus de ces Juifs qui s'appliquèrent aux lettres grecques. Les autres Juifs se contentaient de parler grec pour se faire entendre, c'est-à-dire grossièrement, et gardant toujours le tour de leur langue naturelle : et c'est en ce grec barbare que sont écrites les traductions de l'ancien Testament, et l'original du nouveau. Les Apôtres et les Evangélistes se sont contentés de la clarté et de la brièveté du style, méprisant tous les ornemens du langage, et se servant de celui qui était le plus propre pour être entendu du commun de leur nation ; en sorte que pour bien entendre leur grec, il faut savoir l'hébreu et le syriaque.

Les Juifs de ces derniers temps étaient fort exercés dans la lecture de la loi et de toute l'Ecriture sainte. Ils ne se contentaient pas de l'expliquer à la lettre, ils y trouvaient plusieurs sens figurés par les allégories, et par diverses appropriations. On le voit non-seulement par le nouveau Testament et par les écrits des plus anciens Pères qui ont disputé contr'eux, mais par les livres de Philon, par le Thalmud et les plus anciens commentaires hébreux sur la loi, qu'ils appellent la grande Genèse, le grand Exode, et ainsi des autres. Ils tenaient ces sens figurés suivant la tradition de leurs pères. *V. Justin in Thryp.* *Beresitt. rabba, etc.*

Mais, à tout prendre, les mœurs de ces Juifs des derniers temps étaient excessivement corrompues : ils étaient fortement orgueilleux d'être de la race d'Abraham, et enflés des promesses d'un règne du Messie, qu'ils

savaient être proche, et qu'ils se figuraient plein de victoires et de prospérités temporelles. Ils étaient intéressés, avares et sordides, sur-tout les Pharisiens, la plupart grands hypocrites. Ils étaient infidèles et légers, toujours prêts à la sédition et à la révolte, sous prétexte de secouer le joug des Gentils. Enfin ils étaient violens et cruels, comme on voit par ce qu'ils firent souffrir à Jésus-Christ et aux Apôtres, et par les maux inouis qu'ils se firent les uns aux autres, et durant toute la guerre civile, et pendant le dernier siége de Jérusalem.

XXXV. Vrais Israélites.

Ce fut toutefois parmi ce peuple que se conserva la tradition de la vertu, aussi-bien que celle de la doctrine et de la religion. Dans ce dernier temps ils eurent encore des exemples rares de sainteté; saint Zacharie et sainte Elisabeth son épouse, saint Joseph, le saint vieillard Siméon, Anne la prophétesse, Nathanael, le saint docteur Gamaliel; et tant d'autres marqués dans l'histoire du nouveau Testament. Tous ces saints personnages et généralement tous les Juifs spirituels, circoncis de cœur, aussi-bien que de corps, étaient enfans d'Abraham, bien plus par l'imitation de sa foi, que par leur naissance. Ils croyaient d'une foi très-ferme aux prophéties et aux promesses de Dieu. Ils attendaient en patience la rédemption d'Israël et le règne du Messie, après lequel ils soupiraient; mais ils voyaient bien qu'il ne fallait pas borner leur espérance en cette vie : ils croyaient la résurrection et le royaume des cieux. Ainsi la grace de l'évangile venant sur de si saintes dispositions, il fut aisé de faire des Chrétiens parfaits de ces vrais Israélites.

Fin de la première Partie.



MŒURS DES CHRÉTIENS.

JE diviserai ce discours en quatre parties. La première représentera les mœurs des Chrétiens de Jérusalem jusqu'à sa ruine. Ce premier état du christianisme fut si parfait, que bien qu'il ait peu duré, il mérite d'être considéré séparément. La seconde partie comprendra le temps des persécutions, c'est-à-dire les trois premiers siècles : et ceux qui voudront en voir les preuves, les trouveront dans les deux premiers volumes de mon histoire ecclésiastique. Dans la troisième partie, je décrirai l'état de l'église en liberté depuis Constantin ; et dans la quatrième, je chercherai les causes des changemens qui sont arrivés depuis. I. DIVISION de ce Traité.

II. I. PARTIE. Vie de J. C. *Tert. præscrip. c.* 22.

Comme la religion Chrétienne n'est pas une invention des hommes, mais un ouvrage de Dieu, elle a eu d'abord sa perfection, aussi-bien que l'univers. Il faudrait avoir perdu la raison, dit Tertullien, pour s'imaginer que les Apôtres aient ignoré quelque vérité utile au salut ; et que dans la suite des siècles on ait trouvé quelque chose tou-

chant les mœurs et la conduite de la vie, de plus sage, de plus sublime, que ce que Jésus-Christ leur a enseigné. Mais cette doctrine si excellente a produit différens effets, suivant la différente disposition des hommes qui l'ont reçue, et les différentes mesures de graces dont Dieu l'a accompagnée. Les vrais Israélites déjà instruits par la tradition de leurs pères, et par la lecture des écritures saintes, élevés dès le berceau dans la connaissance du vrai Dieu et l'observation de sa loi, se trouvèrent disposés à la pratiquer dans sa perfection, sitôt que cette perfection leur eût été découverte, et qu'ils eurent compris quel salut le Messie leur devait procurer, quel devait être son royaume. Il était bien plus difficile d'amener à la perfection les
Eph. 11, 12. Gentils, qui avaient vécu jusques-là sans
1. *Cor.* 12, Dieu et sans loi, accoutumés à se laisser
2. mener comme des bêtes devant des idoles insensibles, et à se plonger dans toutes sortes de crimes. C'est donc chez les Chrétiens de la première église de Jérusalem qu'il faut chercher l'exemple de la vie la plus parfaite, et par conséquent la plus heureuse qui puisse être sur la terre.

Il faudrait commencer par la vie de Jésus-
Jos. 13, 15. Christ même: il est le modèle comme la source de toute perfection. Il nous a donné l'exemple, afin que nous fassions comme il a fait; et c'est un des plus grands biens de l'Incarnation, que le Verbe s'est rendu sensible, pour être non-seulement l'objet de notre admiration, mais la règle sur laquelle il faut redresser nos mœurs. Je sais bien que cette vie si divine n'a pu être écrite dignement que par ceux qui avaient vu de leurs yeux le
3. *Joan.* 1, Verbe de vie, qui l'avaient ouï de leurs
7. oreilles et touché de leurs mains, et qui étaient

animés de son esprit : mais du moins chacun peut-il remarquer, selon sa portée, ce qui lui semble plus propre à être imité par les hommes, laissant aux autres à y en découvrir infiniment davantage, selon qu'ils sont plus avancés dans l'oraison et la pratique des vertus chrétiennes.

D'abord nous voyons en Jésus-Christ les vertus de l'enfance. Il était docile et soumis à ses parens, il se rendait aimable à tout le monde ; car il est dit qu'à mesure qu'il croissait en âge, il croissait aussi en sagesse et en grace devant Dieu et devant les hommes. *Luc.* 2, 40; 52. De tout le reste de sa jeunesse jusqu'à l'âge de trente ans, nous n'en savons autre chose sinon qu'il demeura dans la petite ville de Nazareth, passant pour le fils d'un charpentier et charpentier lui-même. *Matth.* 13, 55. *Marc.* 6, 3. Ce silence de l'histoire exprime mieux qu'aucun discours l'état de retraite et l'obscurité où Jésus-Christ a voulu passer la plus grande partie de sa vie, lui qui n'était venu que pour être la lumière du monde. Il a donné trente ans à la vie privée, et seulement trois ou quatre ans à la prédication et au ministère public, pour montrer que le devoir général de tous les hommes est de travailler en silence ; et qu'il n'y en a qu'un petit nombre qui doivent se donner aux fonctions publiques, seulement pour autant de temps que l'ordre de Dieu et la charité du prochain les y obligent.

Le métier qu'il choisit est digne de réflexion. Vivre du travail de ses mains, est un état plus pauvre que d'avoir des terres à cultiver, ou des bestiaux à nourrir. Soit qu'il travaillât pour les bâtimens, soit qu'il fît des charrues et d'autres instrumens de labourage, comme porte une ancienne tradition, tou- *Justin. in Tryph.*

jours est-il constant que son métier était rude et pénible, mais utile et même nécessaire à la société, et par conséquent plus honnête que ceux qui servent pour le luxe et pour le plaisir. Il passa aussi toute sa jeunesse attaché à sa famille, et au lieu où il avait été élevé, menant une vie libre et honnête, mais sérieuse et occupée, portant la peine imposée à tous les hommes en la personne d'Adam, et donnant continuellement des exemples des deux vertus qu'il a
Matt. 11, le plus recommandées, la douceur et l'hu-
29. milité.

Luc. 3, 21. Avant que de commencer l'ouvrage de sa mission, il s'y prépare par le baptême, la prière et le jeûne. Il n'avait pas besoin de ces préparations; c'était comme il dit lui-
Matth. 3, même, pour accomplir toute justice et nous
21. en donner l'exemple. Son jeûne de quarante jours et quarante nuits, sans manger, est ordinairement regardé comme un miracle, aussi-bien que ceux de Moïse et d'Elie; mais je ne sais si nous connaissons bien les forces
Aug. ep. 36, *ad Cons. n.* 27. de la nature. Saint Augustin dit avoir appris de personnages dignes de foi, que quelqu'un était arrivé à quarante jours sans prendre
Theodor. relig. c. 16, *p.* 880. aucune nourriture : et Théodoret témoigne que saint Siméon Stylite avait déjà passé vingt-huit carêmes de la sorte, après être arrivé par degrés à cette prodigieuse abstinence. On voit encore aujourd'hui des Indiens idolâtres être des vingt jours et plus sans prendre de nourriture.

Pendant ce jeûne, et dans cette affreuse solitude, à quoi s'occupait Jésus-Christ, sinon à prier? Mais qui oserait parler de son oraison? Méditons humblement ce que l'écriture nous en rapporte, entr'autres cette

admirable prière que nous voyons dans saint Jean, et ne perdons rien de tout ce qui nous est dit de sa manière de prier. Il priait la nuit, et quelquefois les nuits entières ; il priait à découvert dans un jardin, sur les montagnes, dans les déserts, seul et à l'écart : il levait les yeux et les mains au ciel, il se mettait à genoux, et se prosternait contre terre, marquant en tout son profond respect pour son père. *Jean*, 17. *Luc.* 6, 12.

Il souffre d'être tenté, pour nous animer par son exemple à combattre contre le démon ; et il ne se défend contre ses attaques que pardes passages de l'écriture, pour nous apprendre entr'autres choses à la méditer sans cesse, et y chercher les règles de notre conduite, pour nous déterminer en toutes les occasions. *Luc.* 4.

Il commence ensuite à paraître, et à mener une vie qui est le modèle de celle des prêtres, des évêques, et de toutes les personnes publiques. Son occupation principale est d'instruire et de convertir. Il est venu, *Luc.* 19, 1.
comme il dit lui-même, chercher et sauver tout ce qui était perdu. Il attire les yeux et les cœurs de tout le monde, par les guérisons des malades, et les autres miracles qui d'ailleurs étaient nécessaires pour établir sa mission. C'est ce que les saints évêques ont imité, même sans avoir le don des miracles, en s'attirant le respect et l'amour des peuples par les grandes aumônes, par la protection des personnes opprimées ; par l'accord des différens, et les autres bienfaits sensibles. Mais les miracles même ont donné à Jésus-Christ la matière de bien des vertus imitables, de simplicité, d'humilité et de patience. Il faisait ses miracles sans empressement, sans faste, sans ostentation, sans se faire prier

que rarement, pour exercer et faire paraître la foi de ceux qui les demandaient. Il cachait ses miracles avec autant de soin que les autres hommes cachent leurs crimes. Il semble attribuer les guérisons plutôt à la foi des malades qu'à sa puissance : aussi fit-il très-peu de
Marc. 6, 6. miracles à Nazareth à cause de l'incrédulité du peuple. Il en rend toute la gloire à son
Joan. 5, 30. père : *Je ne puis rien faire*, dit-il ; *mon*
Joan. 14, 10. *père qui demeure en moi, est celui qui fait les œuvres.*

Quelle patience ne fallait-il point pour supporter cette multitude incroyable de malades, pauvres et misérables pour la plûpart, qui le suivaient continuellement, qui s'empressaient de le toucher, et qui se jetaient
Matt. 5, 18. sur lui ? On le voit lorsqu'il guérit la femme affligée d'une perte de sang, et lorsqu'il dit
Marc. 3, 9. à ses disciples de se servir d'une barque, de peur qu'il ne fût accablé de la foule. S'il
Marc. 1, 32, 3, 20. était dans une maison, toute la ville s'amassait à la porte : on l'y assiégeait, on ne lui
Marc. 1, 45. donnait pas le temps de manger. Il fut réduit à ne pouvoir entrer dans les villes qu'en cachette, et à demeurer le plus souvent dehors dans les déserts, où toutefois le peuple ne laissait pas de s'assembler autour de lui en grandes troupes, comme il paraît par les cinq mille hommes qu'il y nourrit. De là vient qu'il se retirait sur les montagnes pour prier, qu'il y employait les nuits, qu'il dor-
Matt. 8, 24. mait en passant lorsqu'il le pouvait, comme dans la barque pendant la tempête.

Sa vie était alors plus pénible que quand
Luc. 8, 2. il travaillait de ses mains ; car il n'en avait
Joan. 12, 6. plus le loisir, puisqu'il souffrait que des femmes le suivissent pour le servir de leurs biens, et qu'il gardait quelqu'argent dont
Joan. 13, 29. Judas était le dépositaire, tant Jésus esti-

mait peu l'argent. Du peu qu'il en avait, il donnait l'aumône; mais il en manquait, lors-qu'il fut obligé de faire trouver à S. Pierre par miracle de quoi payer le tribut des premiers-nés, qui n'était qu'un demi-sicle, c'est-à-dire environ seize sous de notre monnaie. *Matt.* 17, 26.

En effet, il vécut toujours dans une grande pauvreté. Il dit lui-même qu'il n'avait pas où reposer sa tête, c'est-à-dire qu'il ne logeait que par emprunt chez ceux qui voulaient bien le retirer. A sa mort on ne voit pas qu'il eût d'autres biens que ses habits. Il dit qu'il n'est pas venu pour être servi, mais pour servir. Il voyageait à pied; et quand il monta sur un âne pour entrer à Jérusalem, on voit bien que ce fut une action extraordinaire. Il marchait par le chaud du jour. Quand il rencontra la Samaritaine, il est dit qu'il était environ midi, et qu'il se reposait sur le puits, étant fatigué du chemin: car bien qu'il fût le maître de la nature, on ne voit point qu'il ait fait de miracle pour sa commodité particulière, ni pour s'épargner de la peine. Il est dit une seule fois que les anges vinrent le servir, pour montrer ce qui lui était dû, s'il eût voulu en user. *Matth.* 8, 20. *Marc.* 10, 45. *Joan.* 4, 6. *Matt.* 6, 1.

En cette même rencontre de la Samaritaine on voit son extrême modestie, puisqu'il est dit que ses disciples s'étonnaient qu'il parlât à une femme: aussi ses ennemis n'ont jamais osé inventer aucune calomnie qui attaquât sa pureté. Ce n'était point au reste une modestie contrainte; rien n'était feint ni affecté dans celui qui était l'ennemi déclaré de l'hypocrisie, et la vérité même. Ses manières étaient simples, aisées, naturelles, vives. Il regardait les gens en face, *Joan.* 4, 27.

comme ce jeune homme qu'il prit en affection, pour la bonne volonté qu'il témoignait. Il est dit souvent qu'il étendit la main, ou qu'il fit quelqu'autre geste marqué. Quelquefois par ses regards et par ses paroles il faisait paraître de l'étonnement, de l'indignation, de la colère, de la peine à souffrir l'incrédulité des hommes. D'autres fois il montrait de la tendresse, comme quand il faisait approcher des enfans, leur imposait les mains et les embrassait, pour recommander l'innocence et l'humilité.

Marc. 10, 21.

Marc. 9, 25, 10, 14.

Son extérieur n'avait rien de singulier, rien qui le distinguât en apparence des autres Juifs, des simples particuliers et des hommes du commun, comme il se nomme lui-même; car c'est ce que veut dire *le fils de l'homme.* Sa vie était dure et laborieuse, mais sans aucune austérité particulière. Il mangeait comme les autres, il buvait du vin, et ne faisait point de difficulté de se trouver à de grands repas, comme aux noces de Cana, et au festin de saint Matthieu. Cependant il était si peu touché de la nourriture, que ses disciples l'invitant à manger dans une occasion où manifestement il en avait besoin, il leur répondit : *J'ai une autre viande que vous ne connaissez pas ; ma nourriture est de faire la volonté de mon Père.*

Luc. 5, 29.

Joan. 4, 3, 34.

Avec cet extérieur si simple, Jésus-Christ conservait une merveilleuse dignité : il était très-sérieux. On le voit pleurer en deux occasions ; mais il n'est point dit qu'il ait ri, non pas même qu'il ait souri doucement, comme remarque saint Chrysostôme. Il ne demandait rien à personne, puisqu'il aima mieux faire un miracle, que d'emprunter le statère qu'il voulait payer : toutefois quand il envoie querir l'âne pour son entrée, et retenir

In Matth. hom.6,mer.

Matth. 17, 26.

retenir le cénacle pour faire la Pâque, il parle comme sachant bien qu'on ne lui pouvait rien refuser. Il agissait suivant sa maxime : *Que c'est un plus grand bonheur de donner que de recevoir*, puisque répandant continuellement tant de bienfaits, il recevait si peu de choses. Tout le monde le cherchait et courait après lui, et il ne cherchait personne en particulier ; mais allant de ville en ville, il exhortait tout le monde à la pénitence. Il était de facile accès aux malades et aux pécheurs qui voulaient se convertir. Il se rendait condescendant pour ceux-ci, jusqu'à manger avec eux et loger chez eux ; jusqu'à souffrir qu'une femme le touchât et lui parfumât les pieds, ce qui semblait une délicatesse fort opposée à sa vie pauvre et mortifiée.

Ac. 20, 35.

Luc. 7, 38.

Comme il était venu instruire tout le genre humain, il enseignait continuellement en public et en particulier. Il avait accoutumé les jours de Sabbat d'expliquer l'écriture sainte dans la synagogue, comme faisaient les docteurs des Juifs ; d'où vient que l'on lui donnait le même nom, l'appelant Maître ou Rabbi. Mais il avait une autorité qui le distinguait bien d'eux. *Il parlait comme ayant puissance, et on admirait les paroles de grace qui sortaient de sa bouche.*

Luc. 4, 16.

Matt. 7, 29.
Luc. 4, 22.

Son discours est simple et clair, sans autres ornemens que des figures vives et naturelles, qui ne manquent jamais à celui qui est bien persuadé, et qui sont les plus efficaces pour persuader les autres. *Ses discours*, dit S. Justin, *étaient courts et succincts, parce que ce n'était pas un sophiste, mais la vertu et le Verbe de Dieu.* Quelquefois il répond plus par les actions que par

Just. 2, *apol.*

les paroles, comme quand il dit aux disci-
Matt. 12, 22. ples de saint Jean-Baptiste : *Allez dire à Jean ce que vous avez ouï et ce que vous avez vu.* Il établit de grands principes, sans se mettre en peine de les prouver, ni d'en tirer les conséquences. Ces principes ont par eux-mêmes une lumière de vérité, à laquelle on ne peut résister que par un aveuglement volontaire, et c'est pour punir cette mauvaise disposition du cœur, qu'il parle quelquefois par paraboles et par énig-
Matt. 13. mes. S'il emploie des preuves, ce sont des raisonnemens sensibles et des comparaisons familières. Ses miracles et ses vertus étaient des preuves plus fortes et plus proportionnées à toutes sortes d'esprit, que tous les sillogismes des philosophes ; les savans,
Joan. 3, 2. comme Nicodéme, et les ignorans, comme
Joan. 9, 31. l'aveugle-né, étaient également frappés de ces preuves. Il y joint souvent les autorités de la loi et des prophètes, montrant que sa doctrine vient de la même sagesse, et ses miracles de la même puissance ; que l'ancien et le nouveau testament sont fondés sur la même autorité divine. C'est pour cela qu'il emploie si souvent les anciennes écritures, soit par des citations expresses, soit par des allusions fréquentes que découvrent ceux qui sont versés dans la lecture des livres sacrés.

Il forme ses disciples dans cet esprit de soumission à l'autorité divine. Bien éloigné de l'esprit de dispute et de contention, dans lequel les philosophes nourrissaient leurs sectateurs, sous prétexte de chercher avec eux la vérité, Jesus Christ ne cherche point, il ne doute point comme Socrate ; il parle sûrement, et possédant pleinement la vérité il la découvre comme il lui plaît. Afin que

ses disciples profitassent de tous ses exemples, *Tertul. de præscr.* 6, 22.
il vivait avec eux en commun, ne faisant qu'une famille ; ils le suivaient par-tout, ils mangeaient et logeaient avec lui, ils avaient lieu de l'étudier continuellement. Il leur faisait imiter sa pauvreté, les envoyant sans argent et sans aucune provision ; et même étant avec lui, la faim les réduisait quelquefois à prendre ce qu'ils trouvaient dans la campagne comme les épis qu'ils arrachèrent le jour du sabbat.

Il prenait grand soin de les instruire. Ce *Matth.* 13, 11, 15, 16.
qu'ils n'avaient pas compris dans ses discours publics, il le leur expliquait en par- *Jo.* 15, 19.
ticulier, les traitant comme ses amis, et leur disant tout ce qu'il avait appris de son père autant qu'ils étaient capables de le porter. Toutefois il ne donne rien à leur curiosité. *Matth.* 24, 36.
Tantôt il l'arrête expressément ; comme quand il lui demandent le temps de la fin du monde *Act.* 1, 7.
devant et après sa résurrection, et quand *Jo.* 21, 22.
S. Pierre veut savoir ce que S. Jean deviendra. D'autres fois il se contente de ne rien répondre à leurs questions, comme quand saint Jude lui demande pourquoi il ne se manifestera point au monde. Il souffrait avec *Jo.* 14, 22.
une extrême patience leur grossièreté, leur ignorance, leur vanité et tous leurs défauts et travaillait sans cesse à les corriger.

Par ses disciples, j'entends ici les douze *Marc.* 3, 14.
qu'il avait choisis pour être avec lui ; mais l'écriture nomme aussi disciples tous ceux qui suivaient sa doctrine, et qui avaient reçu son baptême. Ils étaient en grand nombre, puis- *Act.* 1, 15.
qu'il y en avait six-vingts enfermés avec les apôtres à l'élection de saint Mathias, et qu'il y en eut plus de cinq cents qui virent Jesus- 1. *Cor.* 15, 6.
Christ tous ensemble après sa résurrection. L'Eglise était donc dès-lors composée de deux

parties : du peuple fidèle, que l'on nommait simplement les disciples ou les fréres ; et de ceux que Jesus-Christ avait choisis pour le
Luc. 10, 1. ministère public ; savoir, les douze apôtres et les soixante et douze disciples qu'il envoyait deux à deux devant lui dans les lieux où il devait arriver.

On voit dans ces distinctions divers degrés de charité bien dignes de réflexion. Jesus-
Luc. 10, 29. Christ nous apprend que tout homme est ce prochain que nous devons aimer comme nous-mêmes ; et en effet il a donné sa vie pour tous les hommes. Mais il aimait particulièrement ses disciples, et ses Apôtres entre les autres, et entr'eux saint Pierre et les deux frères fils de Zébédée, et sur-tout saint Jean. Je n'examine point les raisons que nous pouvons connaître de ces distinctions, et les différentes marques d'affection qu'il a données à saint Pierre et à saint Jean. Il suffit d'observer que par son exemple il a autorisé et sanctifié les affections naturelles, et les liaisons particulières d'inclination et d'amitié, qui se peuvent former entre les hommes,
Jo. 11, *p.* 11, 35. sans préjudice de la charité générale. Il avait encore d'autres amis que ces apôtres. Il aimait Lazare et ses deux sœurs ; il le nomme lui-même son ami, et il témoigna assez sa tendresse en le pleurant mort, lorsqu'il allait le ressusciter.

Qui peut douter qu'il n'aimât tendrement sa sainte Mère, vu principalement le soin qu'il en prit en mourant ; et toutefois il sembla lui parler rudement quand elle le trou-
Luc. 11, 49. va au milieu des docteurs ; et quand elle
Joan. 11, 4. l'avertit que le vin manquait aux noces. Il
Luc. 11, 28. reprend la femme qui la louait simplement comme sa mère, et témoigne ne connaître pour mère ni pour parens, que ceux qui

font la volonté de son Père. C'est qu'il savait comment il fallait traiter cette ame forte, et il voulait montrer que la chair et le sang n'avaient aucune part dans ses affections. Mat. 12, 48.

Sa charité s'étendait sur tout le monde. *Venez à moi*, disait-il, *vous tous qui souffrez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai.* Il avait pitié des troupes qui le suivaient, les voyant affligées et délaissées, comme des brebis sans pasteur. Ce fut la compassion qui l'obligea par deux fois à multiplier les pains; ce fut la compassion qui l'obligea à ressusciter les fils de la veuve de Naïm. Il aimait sa patrie, le peuple d'Israël et la ville de Jérusalem, comme bon citoyen. Il pleura sur elle au milieu de son triomphe, prévoyant les malheurs qu'elle s'attirait par ses crimes. Il enseignait l'obéissance au prince, et le respect aux prêtres et aux docteurs de la loi, quelque corrompus qu'ils fussent; et lui-même observait exactement les lois et les cérémonies de la religion, quoiqu'il vint abolir ces cérémonies, et qu'il fût maître et du sabbat et de toutes les lois. Jamais il ne voulut prendre aucune autorité touchant les choses temporelles, non pas même pour être arbitre entre deux frères. Etant interrogé juridiquement, il répondit à ses juges suivant ce qui était de leur compétence; au pontife sur sa qualité de Christ et de fils de Dieu; à Pilate, sur celle de roi. Il déclara que son royaume n'était pas de ce monde, et par conséquent que sa doctrine ne changeait rien à l'ordre des choses humaines. Ce serait une trop grande témérité de prétendre remarquer toutes ses vertus; la considération en est infinie, et les saintes ames qui méditent attentivement l'évangile, y découvrent toujours plus de mer-

Matt. 11, 28. Matt. 9, 36. Matt. 14, 14. Luc. 7, 13. Luc. 19, 41. Matt. 12. 8. Luc. 12, 14.

veilles. Ajoutons seulement un mot de sa passion, où il donna les plus grands exemples et les plus utiles, puisqu'il n'y a rien de si ordinaire dans la vie que les souffrances.

L'état pitoyable où Jesus-Christ fut réduit au jardin des Olives, montre bien qu'il était sensible comme les autres hommes à la crainte et à la tristesse, et par conséquent que ce fut par effort de vertu qu'il souffrit ensuite de si grands maux. Comme il nous était semblable en tout, hors le péché, il a éprouvé toutes les incommodités de la vie : la faim, la soif, la lassitude, la douleur: il est vrai que nous ne voyons point qu'il ait été malade, peut-être parce que la maladie est ordinairement l'effet de quelque excès, au moins de travail ; et rien ne pouvait être déréglé dans un corps conduit par la sagesse même. Dans sa passion il souffre avec une constance invincible, sans se défendre, sans résister, sans rien refuser à ceux qui le tourmentent. Il demeure comme un rocher inébranlable aux coups et aux outrages. Son silence sur-tout était admirable ; il n'ouvre pas la bouche, lui qui d'une parole pouvait confondre les accusateurs, les faux témoins et les juges même, parce qu'il savait qu'ils n'étaient capables de rien entendre pour sa justification. Enfin sur la croix et dans les horreurs du supplice il conserve la liberté d'esprit toute entière et même la tranquillité. Il prie pour ses bourreaux, il récompense la foi du bon larron, il pourvoit à la consolation de sa mère, il acheve d'accomplir les prophéties, il recommande son esprit à Dieu.

Les apôtres ayant reçu le Saint-Esprit, 1. *Cor.* 11, 1. furent comme des images vivantes de Jesus-Christ sur lesquelles tous les fidèles devaient

se former. Ils ne feignent point de le dire : *Soyez mes imitateurs*, dit Saint Paul, *comme je le suis de Jesus-Christ*. Et ailleurs : *Soyez mes imitateurs, et observez ceux qui se conduisent suivant la forme de vie que je vous ai donnée.* Phil. 3, 17.

Aussi quelqu'appliqués qu'ils fussent à enseigner, ils le faisaient plus par leurs exemples que par leurs discours. Entre les fidèles ils choisissaient des disciples qu'ils instruisaient plus particulièrement, comme Jesus-Christ les avait instruits eux-mêmes. Ceux-là étaient attachés à leurs personnes, et vivaient avec eux en famille, mangeant en même salle, et couchant en même chambre : au moins c'est ainsi que l'auteur des Récognitions nous décrit saint Pierre vivant avec ses disciples ; et cet ouvrage est ancien quoiqu'il ne soit pas authentique. Ces disciples suivaient les apôtres dans leurs voyages, et demeuraient pour gouverner les églises à mesure qu'elles se formaient.

Ainsi nous voyons auprès de saint Pierre, saint Marc qu'il nomme son fils ; saint Clément si fameux par toute l'église, saint Evode qui lui succéda à Antioche, saint Lin et S. Clet qui lui succédèrent à Rome. Auprès de saint Paul nous voyons saint Luc, saint Tite, saint Timothée, et le même saint Clément. Auprès de l'apôtre saint Jean nous voyons saint Polycarpe et saint Papias. Ces saints s'appliquaient à retenir la doctrine des apôtres dans leur mémoire, plutôt que dans des écrits, et l'enseignaient plus par la pratique que par des discours. C'est ainsi qu'en imitant leurs maîtres, ils se rendaient eux-mêmes, comme dit saint Paul, les exemples des fidèles par la parole et les bonnes œuvres, la foi, la charité, la chasteté, la

1. Pet. 5, 13.

Euseb. 3. hist. 6. 38.

1. Tim. 4, 12.

Tit. 2, 7.

gravité et toute leur manière de vivre. Ils faisaient plus, ils formaient eux-mêmes des disciples capables d'en instruire et d'en former d'autres. C'est ce que saint Paul recom-
2. Tim. 2, 2. mande à Timothée : *Ce que vous m'avez ouï dire devant plusieurs témoins, confiez-le à des hommes fidèles, qui soient capables de l'enseigner aussi à d'autres.* Et voilà la
Plat. Phæd. tradition plus propre à perpétuer une doctrine que l'écriture, de l'aveu même des philosophes qui ont tant écrit.

III. Eglise de Jérusalem.

Mais revenons à ceux qui furent instruits et gouvernés immédiatement par les apôtres, et particulièrement à cette église de Jérusalem que Jesus-Christ avait commencé d'édifier de ses propres mains sur le fondement de la synagogue, et qui a été non-seulement le modèle, mais la tige et la source de toutes les autres. Voyons comment l'écriture nous dépeint ces premiers fidèles.

Ac. 2, 4. *Ils persévéraient dans la doctrine des apôtres, dans la communion de la fraction*
Ibid. 43, etc. *du pain et dans les prières.* Et ensuite : *Ceux qui croyaient étaient tous unis ensemble, et tout ce qu'ils avaient était commun. Ils vendaient leurs possessions, et leurs biens et ils les distribuaient à tous, selon le besoin de chacun. Ils continuaient d'aller tous les jours, avec union d'esprit, dans le temple ; et rompant le pain par les maisons, ils prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur, louant Dieu, et étant*
Act. 4, 32. *aimés de tout le peuple.* Et ailleurs : *Toute la multitude de ceux qui croyaient, n'était qu'un cœur et qu'une ame, et aucun d'eux ne s'appropriait rien de tout ce qu'il possédait ; mais ils mettaient tout en commun.*
Act. 4, 34, 35. *Il n'y avait point de pauvres parmi eux, parce que tous ceux qui avaient des terres*

ou des maisons, les vendaient et en apportaient le prix. Ils le mettaient aux pieds des apôtres, et on le distribuait à chacun selon son besoin. Et encore ailleurs : *Il se faisait beaucoup de miracles et de prodiges parmi le peuple, par les mains des apôtres, et ils étaient tous d'un même esprit dans la galerie de Salomon. Aucun des autres n'osait se joindre à eux ; mais le peuple leur donnait de grandes louanges : et le nombre de ceux que croyaient au Seigneur, tant des hommes que des femmes, s'augmentait de plus en plus.* Act. 5, 12, 13, 14.

Le sommaire de cette description est l'instruction, la prière, la communion, l'union des cœurs, la communication des biens temporels, la joie en eux-mêmes ; et au dehors, le respect, l'estime, l'amour du peuple. Cette église était composée de gens de tout sexe, de tout âge, et de toutes conditions, et fut très-nombreuse en peu de temps. Il se convertit trois mille personnes à la première prédication de saint Pierre, et cinq mille à la seconde. Il est dit plus d'une fois que le nombre des fidèles croissait de jour en jour ; et saint Jacques parlant à saint Paul vers l'an 38, fait entendre selon le grec qu'ils étaient plusieurs fois dix mille. La plupart étaient mariés, car la continence parfaite avait été rare jusqu'alors ; et ils logeaient séparément, puisqu'il est dit que l'on allait par les maisons rompre le pain ; c'est-à-dire consacrer et distribuer la sainte Eucharistie. Toutefois ils vivaient en commun, réduisant tous leurs biens en argent, que les apôtres et ensuite les sept diacres distribuaient à chacun selon son besoin, avec tant de fidélité et de prudence, qu'il n'y avait point de pauvres. Act. 21, 20.

Voilà donc un exemple sensible et réel de cette égalité des biens et de cette vie commune que les législateurs et les philosophes de l'antiquité avaient regardée comme le moyen le plus propre à rendre les hommes heureux, mais sans y pouvoir atteindre. C'était pour y parvenir, que Minos dès les premiers temps de la Grèce avait établi en Crète des tables communes, et que Lycurgue avait pris tant de précautions pour bannir de Lacédémone le luxe et la richesse. Les disciples de Pythagore mettaient leurs biens en commun, et contractaient une société inséparable, nommée en Grec *Coinobion* : d'où sont venus les Cénobites. Enfin Platon avait poussé cette idée de communauté jusqu'à l'excès, voulant ôter même la distinction des familles. Ils voyaient bien que pour faire une société parfaite, il fallait ôter le tien et le mien, et tous les intérêts particuliers ; mais ils n'avaient que des peines pour contraindre les hommes, ou des raisonnemens pour les persuader. Il n'y avait que la grace de Jesus-Christ qui pût changer les cœurs et guérir la corruption de la nature.

Arist. polit. lib. 2.

Gel. lib. 1, 8, 9.

Les Juifs, comme mieux instruits par la loi de Dieu, avaient chez eux des exemples plus parfaits de la vie commune : c'étaient les Esséniens et les Thérapeutes. Il n'y avait des Esséniens qu'en Palestine, et au nombre de quatre mille ou environ. Ils demeuraient à la campagne, s'occupant au labourage et aux métiers innocens, vivant en commun et pauvrement. La plupart renonçaient au mariage, ils s'appliquaient à la prière et à l'étude de la loi, principalement les jours de sabbat : mais ils croyaient au destin et à la divination, et étaient les plus

Phil. quod omn. prob. p. 876. D. Id. de vita contempl. Jos. 13, antiq. c. 9, 19, c. 2. Id. 2. bel. c. 12.

superstitieux de tous les Juifs. Les Thérapeutes étaient répandus en divers lieux, mais la plupart vivaient en Egypte vers Alexandrie. Ils étaient plus solitaires et plus contemplatifs que les Esséniens, ne s'occupant que de la prière, de la lecture, et de la méditation de la loi. Ordinairement ils ne mangeaient que du pain le soir. Ils s'assemblaient le jour du sabbat et à la pentecôte, pour prier et manger ensemble. On peut voir dans Philon et dans Josephe un plus grand détail de la vie des uns et des autres. Que si l'on pouvait vivre ainsi sous l'état de la loi, qui n'amenait rien à la perfection, il ne faut pas s'étonner que l'on ait pratiqué les mêmes vertus, et encore plus purement, sous l'état de la grace; et c'est ce que nous voyons dans cette église de Jérusalem, ensuite par toutes les églises, dans les monastères et les autres communautés religieuses.

La source de cette communication de biens entre les Chrétiens de Jérusalem, était la charité, qui les rendait tous frères, et les unissait comme en une seule famille, où tous les enfans sont nourris des mêmes biens par les soins du même père, qui les aimant tous également ne les laisse manquer de rien. Ils avaient toujours devant les yeux le commandement de nous aimer les uns les autres, que Jesus-Christ avait répété tant de fois, *Jo.* 13, 36. particulièrement la veille de sa passion, jusqu'à dire que l'on reconnaîtrait ses disciples à cette marque Mais ce qui les obligeait à vendre leurs héritages, et à réduire tout en argent comptant, était le commandement du Sauveur de renoncer à tout ce que l'on possède. Ils voulaient le pratiquer, non-seulement dans la disposition du cœur, à quoi se réduit l'obligation de ce précepte, mais

encore dans l'exécution réelle, suivant ce conseil : *Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as, et viens me suivre ;* car on est bien plus assuré de n'être point attaché à ce que l'on a quitté effectivement, qu'à ce que l'on garde encore. De plus, ils savaient que le Sauveur avait prédit la ruine de Jérusalem, et qu'il en avait marqué le temps, avant que cette génération fût passée : ainsi ils ne voulaient rien avoir qui les attachât à cette malheureuse ville ni à cette terre qui devait être désolée.

Matt. 19, 21. *Aug. de Catec. rud.* 23. *Matth.* 24, 34.

La vie commune entre tous les fidèles était donc une pratique singulière de cette première église de Jérusalem, convenable aux personnes et aux temps : car il semble difficile, parlant humainement, qu'une église si nombreuse eût pu subsister long-temps sans revenus assurés, et nous voyons par les actes et par les épitres de S. Paul, qu'elle avait besoin du secours des autres églises, et que de toutes les provinces on envoyait des sommes considérables pour les saints de Jérusalem. Toutefois S. Chrysostôme, si long-temps après, ne feint point de proposer encore cette manière de vie comme un exemple imitable, et comme un moyen de convertir tous les infidèles. Il est à croire que ces saints de Jérusalem travaillaient de leurs mains, à l'exemple de Jesus-Christ et des Apôtres ; car nous ne saurions leur attribuer rien de trop parfait ; et c'était encore un moyen considérable de suppléer au défaut des revenus.

Act. 24, 17. 1. *Cor.* 19, 3. *Hom.* 11, *in Act.*

Il est dit qu'ils persévéraient dans la doctrine des apôtres, et ils sont souvent nommés disciples, c'est à dire qu'ils s'appliquaient à étudier la doctrine du salut, soit en écoutant les apôtres qui leur parlaient souvent

en public et en particulier, et leur enseignaient tout ce qu'ils avaient appris du Seigneur, soit en lisant les saintes écritures, et en conférant les uns avec les autres. Il est dit qu'ils persévéraient dans la prière, et qu'ils allaient tous les jours au temple s'assembler dans la galerie de Salomon, et y prier d'un même esprit. L'exemple de saint Pierre et de saint Jean qui allèrent au temple à l'heure de la prière de none, fait croire qu'ils observaient dès-lors les mêmes heures que l'église a toujours gardées depuis. Ils vivaient à l'extérieur comme les autres Juifs, pratiquant toutes les cérémonies de la loi, et offrant même les sacrifices, ce qu'ils continuèrent tant que le temple subsista; et c'est ce que les pères ont appelé, enterrer la synagogue avec honneur.

Act. 3. *V. Baron, an.* 34, *pag.* 250.

Act. 21, 26. *V. Aug. ep.* 19.

Après la prière, l'écriture marque la fraction du pain qui signifie l'Eucharistie, comme en plusieurs autres passages du nouveau testament. On célébrait ce mystère, non pas dans le temple, où l'on n'avait pas assez de liberté; parce que les Chrétiens y étaient mêlés avec les Juifs, mais dans les maisons particulières, entre les seuls fidèles: et il était suivi, comme les sacrifices pacifiques, d'un repas dont l'usage continua long-temps entre les Chrétiens, sous le nom d'Agapes, qui signifie charité. Il est dit que ces repas étaient accompagnés d'alégresse et de simplicité de cœur. En effet, tous ces fidèles étaient des enfans par l'humilité, la pureté et le désintéressement. En renonçant aux biens et aux espérances du siècle, ils avaient retranché la matière des passions et des chagrins de la vie; et ils n'étaient occupés que de l'espérance du ciel et du régne de Jesus-

Christ, qu'ils regardaient comme proche. Que si nous ne pouvons lire sans admiration le peu que l'écriture nous dit de cette première église, il ne faut pas nous étonner qu'elle fût si aimée et si révérée de ceux qui en étaient les spectateurs. Elle subsista à Jérusalem pendant près de quarante ans sous la conduite des Apôtres, et particulièrement de saint Jacques son Évêque, jusqu'à ce que les fidèles voyant approcher la punition de cette malheureuse ville, suivant les prédictions du Sauveur, se séparèrent des Juifs infidèles, et se retirèrent dans la petite ville de Pella, où ils se conservèrent pendant le siége.

Matth. 24, 15. *Eus.* 3. *hist.* c. 3. *Epiph. hær.* 7 et 29. *Id. de pond.* n. 30.

On peut même pousser plus loin cette sainte tradition, c'est-à-dire jusqu'à la dernière ruine de Jérusalem, sous l'Empereur Adrien; puisque nous voyons jusques-là que cette église, la mère de toutes les autres, eut des Evêques circoncis, et Juifs d'origine: par où l'on peut juger que la plupart du peuple l'était encore, et gardait les observances légales. Mais depuis ce temps nous n'y voyons plus de distinction, parce qu'il ne fut plus permis aux Juifs d'habiter dans la nouvelle ville d'Elia, qu'Adrien bâtit à la place.

Euseb. 4. *hist.* c. 5. *Sev. Sulp. lib.* 2.

Cependant il se formait par-tout d'autres églises composées de Juifs et de Gentils, qui, bien qu'ils fussent au-dessous de cette souveraine perfection, ne laissaient pas d'être des prodiges de vertu et de sainteté, vu l'état où se trouvaient les Gentils avant leur conversion.

IV.
II. PARTIE.
État des gentils avant leur conversion.

Ceux qui ne savent point l'histoire supposent que les hommes qui vivaient il y a seize cents ans, étaient plus simples, plus innocens, et plus dociles que ceux d'aujour-

d'hui, parce qu'ils ont ouï dire que le monde va toujours se corrompant, et qu'ils voient encore des marques de la franchise et de la bonne foi de nos péres : mais ceux qui ont lu avec réflexion les livres qui nous restent des Grecs et des Romains, voient clairement le contraire. La prédication de l'évangile commença sous l'empire de Claude et de Néron. On voit dans Tacite quelle était la cour de ces Empereurs, et quels vices y régnaient. On voit les mœurs de ce même siècle dans Horace, dans Juvenal, dans Martial et dans Pétrone. Les infamies dont ces auteurs sont remplis, se disaient et s'écrivaient publiquement, parce que l'on ne se cachait pas pour les commettre; et il semble que la Providence ait conservé tous ces livres, d'ailleurs si pernicieux, pour nous montrer de quel abîme de corruption Jesus-Christ a retiré le genre humain. On voit les mêmes abominations dans Suétone, dans les auteurs de l'histoire d'Auguste, qui décrivent les deux siècles suivans : dans Lucien, dans Apulée, dans Athenée, en un mot dans tous les auteurs qui entrent dans quelque détail des mœurs. Les pères même de l'eglise ont été obligés d'en parler assez ouvertement, entr'autres saint Augustin, Tertullien, saint Clément Alexandrin : après quoi on ne doit pas s'étonner du dénombrement affreux des vices du temps, que saint Paul fait au commencement de l'épître aux Romains.

V. Chrisost. in ep. ad. Tit. 3, 7, homil. 5.

Aug. Civ. 2. c. 4. Cypr. ep. 1, Clément Alex. Pædag. l. 2.

La corruption des mœurs vint à Rome par la Grèce, l'Égypte et l'Orient. Il ne faut que jeter les yeux sur Aristophane, pour voir jusqu'où allait dès son temps la dissolution des Grecs. Il n'est que trop certain qu'ils n'étaient pas devenus plus sages;

et que depuis la conquête d'Alexandre, le luxe et la mollesse avaient fait chez eux de grands progrès. L'histoire des rois Macédoniens, d'Egypte et de Syrie, fournit des exemples fréquens de toutes sortes de vices et des débauches les plus monstrueuses. On sait en quelle réputation étaient Alexandrie, Antioche et Corinthe : on sait combien étaient fameuses, pour leurs délices et leur mollesse, les villes de l'Ionie et de l'Asie mineure. Ce fut toutefois au milieu de cette corruption que le Christianisme prit naissance ; ce fut dans ces mêmes villes que se formèrent les églises les plus illustres. La dissolution n'était pas seulement universelle dans tout l'empire Romain, elle était publique, découverte, autorisée et consacrée par la religion. Les savans connaissent ce que c'était que les cérémonies de Bacchus et celles de Cybèle. On voyait par-tout Vénus, Adonis, Ganimède et tous les déguisemens de Jupiter. Il n'y avait point de jardin qui n'eût l'idole du Dieu ridicule qui y présidait. Les femmes ne chantaient rien plus communément que les amours des dieux, comme l'on voit dans Virgile et dans Ovide ; et la plupart des spectacles étaient infâmes ou cruels.

Virg. 4. Georg. Ovid. 4. Metam.

Les divertissemens ordinaires du peuple Romain étaient de voir des hommes s'entretuer, ou être déchirés par des bêtes. Tous les jours on mettait à la question des esclaves, pour des causes très-légères, et on leur faisait souffrir des tourmens horribles. Les gouverneurs des provinces exerçaient souvent de grandes cruautés sur ceux qui n'étaient pas Romains. Les Empereurs faisaient mourir qui il leur plaisait, sans forme de procès; d'où vient que les méchans princes

répandirent tant de sang, même des Romains les plus nobles. Enfin l'avarice n'était pas moindre que la cruauté; tout était plein de fraudes, de parjures, de faussetés, de calomnies, de violences, d'oppressions. Les seules oraisons de Cicéron en sont une preuve suffisante. Si Verrès, du temps de la République, commit tant de crimes en trois ans dans une seule province, que devaient faire sous Caligula et sous Néron des gouverneurs qui ne craignaient plus d'être accusés, et que l'exemple du prince autorisait ? Et que ne firent point en effet Albin et Florus en Judée, et Flaccus à Alexandrie ? Mais je crains de m'arrêter dans une chose trop claire. *V. Juven. Sat. 8.*

Tels étaient donc ceux dont on faisait les Chrétiens que je tâcherai de décrire. Quand ils étaient une fois lavés et sanctifiés, on ne s'apercevait plus de ce qu'ils avaient été. Mais il ne faut pas dissimuler les bonnes dispositions de plusieurs d'entre les Grecs et les Romains. 1. *Cor.* 6; 11.

Premièrement ils étaient fort polis, et la politesse enferme nécessairement plusieurs bonnes qualités que l'on peut appeler des vertus superficielles : la gravité, la patience et la douceur dans la conversation, la complaisance, la gaieté, les expressions vives de respect ou d'affection, le goût de la bienséance en toutes choses, qui était exquis chez les Grecs. On peut avoir tout cela sans vertu solide, et on peut en manquer sans être méchans ni vicieux; mais la vertu n'est point parfaite sans cet extérieur, qui la rend bien plus aimable et plus insinuante. Il y avait encore parmi les Grecs plusieurs véritables philosophes, c'est-à-dire des hommes qui cherchaient de bonne foi, et par tout l'effort de leur raison, ce qui pourrait les *Justin. in Tryph. init.*

rendre heureux, et qui s'appliquaient sérieusement à connaître la vérité, et à pratiquer la vertu, renonçant pour cette étude à toutes sortes d'affaires et de prétentions, et ne plaignant ni la dépense, ni le travail, ni les voyages. Les Romains n'étaient pas si généralement corrompus, qu'il ne leur restât de la magnanimité, de la fermeté, et de ces vertus qui avaient tant éclaté dans leurs ancêtres.

La grace de l'évangile venant sur ces belles dispositions naturelles, ne pouvait manquer de faire de grands effets. Saint Corneille, le premier des Gentils qui reçut cette grace, était un capitaine Romain. On voit la générosité Romaine dans plusieurs illustres martyrs, comme saint Laurent, saint Vincent, saint Sébastien; dans plusieurs grands Evêques, comme saint Cyprien, saint Ambroise, saint Léon. Pour la gravité des philosophes Grecs, on peut la voir dans les actes de saint Polycarpe, dans ceux de saint Pionius, prêtre de Smyrne, et dans les écrits de saint Justin et de saint Clément Alexandrin; et dans ces mêmes écrits on voit une érudition profonde et une extrême politesse. L'humilité chrétienne ayant corrigé la fierté des Romains et l'orgueil des philosophes, en fit de véritables sages: ayant une fois compris par la foi le but où ils devaient tendre, ils ne visaient plus à autre chose. Ces hommes si habiles est si fins étant devenus chastes et désintéressés, devinrent aussi tranquilles, et simples de cette noble simplicité qui méprise l'artifice.

Ainsi la religion chrétienne s'établit au milieu de l'empire Romain, et au milieu de Rome même, lorsqu'elle était la plus florissante, dans le siècle le plus éclairé qui fût

jamais, et en même temps le plus corrompu. La divinité de l'évangile ne pouvait mieux éclater qu'en triomphant des dispositions humaines qui lui étaient le plus opposées. La science et l'élévation d'esprit résistaient à la simplicité de la doctrine chrétienne, et à l'humilité de la foi : la dépravation du cœur et la corruption des mœurs répugnaient à la pureté et à la sévérité de sa morale. Il est nécessaire d'appuyer sur cette réflexion, afin que personne ne s'imagine que les apôtres n'ont eu affaire qu'à des gens grossiers et faciles à persuader. Tertullien a bien su le faire remarquer aux païens. *Jesus-Christ*, dit-il, *n'a pas fait comme Numa, qui apprivoisait des hommes durs et farouches, les embarrassant par la multitude des divinités qu'il leur proposait à se rendre propices : mais trouvant des hommes déjà instruits et séduits par leur propre politesse, il leur a ouvert les yeux pour connaître la vérité.*

V. August. epist. 136, *ad. Volus. n.* 16. *epist.* 138. *ad. Mar. n.* 17 *et* 22. *Civit. c.* 7, *de vocat. Gent. lib.* 2, *c.* 15. *Apolog. c.* 2.

V.
Instruction.
Baptême.

La méthode de prêcher l'évangile était différente suivant la disposition des sujets. On convainquait les Juifs par les prophéties, par les autres preuves tirées de l'écriture et de leurs traditions. On persuadait les Gentils par des raisonnemens plus simples ou plus subtils, selon leur capacité, et par l'autorité de leurs poëtes et de leurs philosophes. Les miracles excitaient l'attention des uns et des autres. Les actes des apôtres nous fournissent des exemples de toutes ces différentes manières d'instruire. On ne parlait des choses de Dieu qu'à ceux qui les écoutaient sérieusement et tranquillement. Sitôt que les infidèles commençaient à se fâcher ou à rire, comme il arrivait souvent, le Chrétien se taisait pour éviter de profaner les choses saintes, et d'exciter des blasphêmes. Avec le temps on publia

Ambros. in Luc. 9, 21, *l. Act.* 2, 14, 6, *c. ult. Act.* 2, 14, 3, 12, 13, 16, 14, 14, 14, 17, 22. *Justin. in Tryph.*

quelques écrits, pour montrer aux païens le peu de fondement de leur religion, et les désabuser de leurs préjugés. Tels sont l'avis aux Gentils de Clément Alexandrin, les trois livres de Théophile à Autolyque, le traité de Tacien contre les Grecs. Mais ce qui en attirait le plus, étaient les miracles encore fréquens, la sainte vie des Chrétiens, et leur constance dans le martyre.

Quand quelqu'un demandaient à être Chrétien, on le menait à l'Evêque, ou à quelqu'un des prêtres, qui d'abord examinait si sa vocation était solide et sincère; car on craignait de profaner les mystères, en les confiant à des personnes indignes, et de charger l'église de gens faibles et légers, capables de la déshonorer par leur chute à la première persécution. On examinait donc celui qui se présentait sur les causes de sa conversion, sur son état, s'il était libre, esclave ou affranchi; sur ses mœurs et sa vie passée. Ceux qui étaient engagés dans une profession criminelle ou dans quelqu'autre péché d'habitude, n'étaient point reçus qu'ils n'y eussent effectivement renoncé. Ainsi on rejetait les femmes publiques, et ceux qui en faisaient trafic; les gens de théâtre, les gladiateurs, ceux qui couraient dans le cirque, qui dansaient ou chantaient devant le peuple; en un mot, tous ceux qui servaient aux spectacles, et ceux qui y étaient adonnés: les charlatans, les enchanteurs et les devins, ceux qui donnaient des caractères pour guérir ou préserver de certains maux, et qui faisaient métier de quelqu'autre espèce de superstition. On ne recevait point toutes ces sortes de gens, qu'ils n'eussent auparavant quitté leur mauvaise habitude; et on ne s'y fiait qu'après les avoir éprouvés quelque

Const. Ap. 8. *c.* 32. *S. Aug.* 2, *de serm. D. in mont.* *Conc. Elib. can.* 62.

tems. Le zèle de la conversion des ames ne rendait pas les Chrétiens plus faciles à ceux qui voulaient se joindre à eux.

Celui qui était jugé capable de devenir Chrétien, était fait catéchumène par l'imposition des mains de l'Evêque, ou du prêtre commis de sa part, qui le marquait au front du signe de la croix, en priant Dieu qu'il profitât des instructions qu'il recevrait, et qu'il se rendît digne de parvenir au saint baptême. Il assistait aux sermons publics, où les infidèles même étaient admis; mais de plus il y avait des catéchistes qui veillaient sur la conduite des catéchumènes, et leur enseignaient en particulier les élémens de la foi, sans leur expliquer à fonds les mystères dont ils n'étaient pas encore capables. On les instruisait principalement des règles de la morale, afin qu'ils sussent comment ils devaient vivre après leur baptême. Cette instruction de morale est le sujet du Pédagogue de Clément, qui avait succédé au philosophe Panténus dans l'école d'Alexandrie, c'est-à-dire dans la charge d'instruire ceux qui voulaient être Chrétiens. Origène lui succéda, et se fit ensuite soulager par saint Héraclas, lui donnant d'abord le soin des premières instructions. *Eus. 6. hist. c. 15.*

Le temps du catéchuménat était ordinairement de deux ans, mais on l'allongeait ou on l'abrégeait, suivant le progrès du catéchumène. On ne regardait pas seulement s'il apprenait la doctrine, mais s'il corrigeait ses mœurs; et on le laissait en cet état jusqu'à ce qu'il fût entièrement converti. De-là vient que plusieurs différaient leur baptême jusqu'à la mort, car on ne le donnait jamais qu'à ceux qui le demandaient, quoique l'on exhortât souvent les autres à le demander. *Conc. Elib. c. 42.* *Orig. in Luc. homil. 8.*

Ceux qui demandaient le baptême et qui en étaient jugés dignes, donnaient leurs noms au commencement du carême, pour être écrits sur la liste des compétens ou illuminés. Ainsi il y avait deux ordres de catéchumènes, les auditeurs et les compétens : ceux-ci jeûnaient le carême comme les fidèles, et joignaient au jeûne des prières fréquentes, des génuflexions, des veilles, et la confession de leurs péchés. Cependant on les instruisait plus à fond, leur expliquant le symbole, et particulièrement les mystères de la Trinité et de l'Incarnation ; on les faisait venir plusieurs fois à l'église pour les examiner, et faire sur eux des exorcismes et des prières en présence des fidèles. C'est ce que l'on appelait les scrutins, que l'on a continué d'observer pendant plusieurs siècles, même pour les petits enfans ; et il en reste encore des vestiges dans l'office de l'église, particulièrement dans la messe du mercredi de la quatrième semaine du carême, où on lit l'évangile de l'aveugle-né.

Orig. in Cels. lib. 3, p. 142. Tertull. de Bapt. 19, 20.

A la fin du carême on leur enseignait l'oraison dominicale, et on les instruisait succinctement des sacremens qu'ils allaient recevoir, et que l'on devait leur expliquer plus au long ensuite. Cet ordre d'instruction se voit clairement par les catécheses de saint Cyrille de Jérusalem et par la lettre du diacre Ferrand à saint Fulgence touchant le baptême de l'Ethiopien. Ceux que par toutes ces épreuves on trouvait dignes du baptême, étaient nommés élus, et on les baptisait solennellement la veille de Pâques, afin qu'ils ressuscitassent avec Jesus-Christ, ou la veille de la Pentecôte, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit avec les apôtres ; car on leur donnait en même temps la confirmation. Régulière-

Ap. Fulg. Epist. 11, p. 214.

Tertull. de Bapt. c. 19, 20.

Epist. 4.

ment on ne baptisait qu'à ces deux fêtes. Le pape saint Léon condamne la pratique des évêques de Sicile, qui baptisaient à l'Epiphanie; cette règle durait encore au dixième siècle, mais on baptisait en tout temps ceux qui se trouvaient en péril, comme lorsque la persécution était ouverte.

Conc. Tribur. c. 12, an. 895.

Le jour du baptême étant venu, on amenait le catéchumène au baptistaire; on le faisait renoncer au démon et à ses pompes, on l'interrogeait sur la foi, et il répondait en récitant le symbole des apôtres. Le baptême se faisait ordinairement par immersion: on plongeait trois fois les baptisés, et à chaque fois on nommait une des personnes divines. Toutefois le baptême par aspersion était jugé suffisant en cas de nécessité, comme pour les malades; mais le peuple nommait Cliniques ceux qui avaient été ainsi baptisés dans le lit. On baptisait les enfans des fidèles sitôt qu'ils les présentaient, sans même attendre qu'ils eussent huit jours, et les parrains répondaient pour eux: mais tous les nouveaux baptisés étaient nommés enfans quelque âge qu'ils eussent. Au baptême on joignait l'onction de l'huile sanctifiée sur l'autel. Les baptisés étaient présentés à l'évêque, et par sa prière et l'imposition de ses mains ils recevaient le Saint-Esprit, c'est-à-dire la confirmation: mais ceux qui mouraient sans ce Sacrement ne laissaient pas d'être tenus pour vrais fidèles. On faisait manger aux nouveaux baptisés du lait et du miel, pour marquer l'entrée de la vraie terre promise, et l'enfance spirituelle; car c'était la première nourriture des enfans sevrés. Pendant la première semaine, les néophytes portaient la robe blanche qu'ils avaient reçue au sortir des fonts, pour marque de

Tert. Bapt. c. 19, 20. Id. de Cor. 2, 3. Cypr. ep. 70, ad. Januar. Tertul. in Prax. 6, 26, Cypr. epist. 69, al. 76, ad Magn. Id. Ep. 64. ad Fidum. Tertull. de Bapt. c. 18. Cyp. Ep. 70. ad Januar. Id. Ep. 73, ad Jubaian. Tertull. de Resurr. carn. c. 8. De Bapt. hær. ad Cypr. Tertull. de Cor. c. 3, et 1. in Marc. c. 14. D. Cor. c. 3.

l'innocence qu'ils devaient garder jusqu'à la mort : et pendant cette même semaine ils s'abstenaient du bain ordinaire que l'on prenait tous les jours dans les pays chauds. Il ne paraît pas que les adultes changeassent de nom, puisque nous voyons plusieurs Saints dont les noms venaient des faux dieux, comme Denis, Martin, Démétrius : mais pour les enfans, on leur donnait volontiers le nom des apôtres, ou quelques noms pieux tirés des vertus et de la créance ; comme en grec Eusebe, Eustache, Hesychius, Grégoire, Athanase ; en latin, Pius, Vigilius, Fidus, Speratius, et les autres qui devinrent si fréquens depuis l'établissement du Christianisme. Les nouveaux baptisés étaient aidés par ceux qui les avaient présentés au baptême, et par des prêtres qui les observaient encore long-temps, pour les dresser à la vie chrétienne.

Dyonys. Alex. ap. Eus. 8, *c.* 20. *Chrys. in Gen. hom.* 21.

VI. Prières.

Ils commençaient donc à mener une vie nouvelle, toute intérieure, et toute surnaturelle ; et à trouver facile ce qui leur paraissait impossible auparavant. La première et la principale de leurs occupations était la prière, qui est aussi celle que saint Paul recommande en premier lieu ; et comme il exhorte à prier sans cesse, suivant le précepte de Jesus-Christ, ils employaient toutes sortes de moyens pour n'interrompre que le moins qu'il était possible l'application de leur esprit à Dieu et aux choses célestes. Ils priaient en commun le plus qu'ils pouvaient, persuadés que plus de personnes s'unissent ensemble pour demander à Dieu les mêmes graces, plus ils ont de force pour les obtenir, suivant la parole du Sauveur : *Si deux de vous s'accordent ensemble sur la terre, quoiqu'ils demandent, il leur sera*

Cypr. ad. Donat. 1. *Tim.* 12, 18. 1. *Thess.* 5, 27.

Ignat. Ep. ad. Eph. et al. *Tertul. apol. c.* 39.

Matth. 18, 19, 20.

sera donné par mon Père qui est dans les cieux ; car où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je suis là au milieu d'elles. Saint Ignace recommande à saint Polycarpe que les assemblées soient fréquentes, et l'exhorte à y chercher chacun des fidèles par son nom. De plus, la présence des pasteurs donne plus d'autorité à ces prières, et on s'excite par les exemples réciproques de ferveur et de modestie.

Les prières publiques où ils assistaient le plus, étaient celles du matin et du soir, que nous appelons aujourd'hui laudes et vêpres. On les exhortait à consacrer ainsi le commencement et la fin de la journée, et à ne point s'en excuser pour les occupations temporelles, qui ne doivent être que l'accessoire des spirituelles. Les matines que nous appelons laudes, à cause des psaumes de louanges, que nous y chantons, semblent avoir succédé au sacrifice du matin de l'ancienne loi. C'est encore une des parties les plus solennelles de l'office, comme il paraît par les commémoraisons, le luminaire et l'encens. Les vêpres tiennent la place du sacrifice du soir, et sont instituées pour sanctifier le commencement de la nuit. On les nommait quelquefois *lucernarium*, la prière des lampes, parce que c'était l'heure où l'on commençait à les allumer, et nous y chantons des hymnes qui font mention de la lumière et du souper qui suivait cette prière. Il était ordinaire de se donner le baiser de paix après la prière publique. Ceux qui ne pouvaient s'y trouver, les malades, les prisonniers, les voyageurs, s'assemblaient en particulier le plus qu'il était possible : et, s'ils étaient seuls, ils ne laissaient pas de prier aux heures marquées.

Const. Apost. 59.

O lux, beata Trinitas. Lucis Creator optime. Conditor alme siderum. Verg. mundi vespere. Ad cœnam agni provid.

Tert. orat. c. 13.

V. Baron. ann. 34, *n.* 251, *etc.*

Const. Ap. 8, 34, 35, etc. Cl. Alex. 7, 7, strom. p. 719, 721. Tert. adv. Psych. c. 10. Cyp. de or. dom. in fin. Orig. de orat. c. 33. Clem. 7, str. p. 724, 6. Martial. 4, epigr. 8.

Outre les matines et les vêpres, on priait encore à tierce, à sexte, à none, et pendant la nuit. Clément Alexandrin, Tertullien et saint Cyprien, marquent expressément toutes ces prières : ils les établissent par les exemples de l'ancien et du nouveau Testament, et en rendent des raisons mystérieuses. Origène veut que l'on prie au moins trois fois le jour, le matin, à midi, le soir et encore la nuit. On se tournait à l'Orient pour prier, la posture ordinaire était de lever la tête et les mains au ciel. Les heures de la prière se comptaient suivant l'usage des Romains, qui divisaient tout le jour, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, en douze heures égales en chaque jour, mais inégales suivant que les jours étaient plus longs ou plus courts. La nuit était aussi divisée en douze heures, et quatre parties, que l'on nommait veilles, ou stations ; parce qu'à la guerre on ne relevait les gardes que quatre fois. Ainsi, pour nous régler sur les jours de l'équinoxe, on comptait prime, ou la première heure, depuis six heures du matin jusqu'à sept ; tierce à neuf heures, sexte à midi, none à trois heures, la douzième heure, ou les vêpres, à six heures du soir ; de sorte que l'on priait pendant le jour de trois heures en trois heures.

Bar. an. 51, n. 68, etc. Ps. 118, 72. Act. 16, 25. Cl. cm, 7, strom. 1, 7, 18, c. Tert. 2, ad uxor. c. 4. Cyp. de or. in fine. Chrys. h.

On se relevait même pour prier au milieu de la nuit, suivant l'autorité du psaume, et l'exemple de saint Paul lorsqu'il était en prison, après avoir été fouetté avec Silas. Clément Alexandrin, Tertullien et Origène, font mention de cette prière de la nuit. S. Cyprien la recommande, et cette coutume de veiller en prières est louée par tous les Pères, comme très-utile pour mortifier le corps, et pour élever l'esprit à Dieu dans

le temps le plus tranquille. On exhortait même de profiter des intervalles du sommeil pour méditer les psaumes et l'oraison dominicale. On recommandait de réciter le symbole tous les matins, et à toutes les occasions de péril. 26, *in actæ* 14, *in Epis. ad Rom.*

Enfin pour renouveler plus souvent l'attention à Dieu, et approcher le plus qu'ils pouvaient de l'oraison continuelle, ils faisaient des prières particulières à chacune de leurs actions, suivant ce précepte de saint Paul : *Que toutes vos actions et toutes vos paroles se fassent au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, rendant graces par lui à Dieu le Père.* Ainsi tous les travaux, comme le labour, les semailles, la moisson et la récolte des fruits, commençaient et finissaient par des prières. On priait en commençant à bâtir une maison ou à l'habiter, à faire une pièce d'étoffe ou un habit, ou à s'en servir ; et ainsi de toutes les autres choses les plus communes. Nous voyons des exemples de ces prières en plusieurs bénédictions qui sont encore dans les rituels. La salutation au commencement d'une lettre et dans les autres rencontres n'était pas seulement un témoignage d'amitié, mais une prière. Pour les moindres actions ils se servaient du signe de la croix, comme d'une bénédiction plus abrégée. Ils le marquaient sur le front, et l'employaient presqu'à tout moment, c'est-à-dire toutes les fois qu'il fallait entrer, sortir, marcher, s'asseoir, se lever, se coucher, s'habiller, se chausser, boire, manger, et ainsi du reste. Dans les occasions de tentations ils y ajoutaient le souffle, pour chasser le démon.

Aug. hom. 42.
Ambros. l. 3, *de virg.*
Col. 3, 17.
Chry. hom. 6, *in epist. ad Thess.*
Tertul. de cor. 6, 2,
S. Cypr.
Hieros. Catech. 4, *de Ascens. et* 13, *circa.*
Tertul. ad uxor. 5.

VII.
Etude de l'écriture sainte.

Le corps des prières a toujours été les psaumes, qui étant prononcés gravement et dis-

Athanas. ep. ad Marcell. tinctement, étaient d'une grande instruction ; puisqu'ils renferment en abrégé tout ce que contiennent les autres livres sacrés, et donnent des modèles des sentimens qu'un homme de bien doit avoir dans tous les différens états de la vie. On y joignait toujours quelque lecture des autres livres saints, d'où sont venus les petits chapitres des heures. Comme les prières nocturnes étaient les plus longues, elles étaient accompagnées de plus de lectures ; et comme la messe est la partie la plus solennelle de tout l'office, c'est aussi celle où il y avait le plus d'instructions. On ne lisait comme écritures divines, que celles qui étaient dans le canon, c'est-à-dire celles que la tradition constante des églises autorisait : et l'on nommait apocryphes, c'est-à-dire cachées, ou obscures, celles que quelques particuliers y voulaient ajouter. De peur que les livres ecclésiastiques ne fussent altérés par la témérité des copistes, on y mettait quelquefois une protestation, où l'on conjurait par le jugement de Dieu celui qui transcrivait, de le faire fidèlement. S. Irénée l'a fait à la fin de son épître à Florentin : et telle est la menace que nous voyons à la fin de l'Apocalypse.

V. Orig. ad Afr. p. 219. et in Matt. 23, hom. 26. Eus. 10, hist.

Apocalyp. 12, 18.

L'église n'était pas seulement la maison de prières ; mais l'école du salut. L'évêque expliquait l'évangile et les autres livres sacrés avec l'assiduité d'un professeur, quoiqu'avec plus d'autorité ; d'où vient que dans le style des anciens, le nom de docteurs ne s'applique guères qu'aux évêques. Ils instruisaient, et publiquement, dans l'assemblée des fidèles, et par les maisons, comme dit saint Paul ; et ils accommodaient leurs instructions à chaque genre de personnes, comme il est marqué dans les épîtres à Tite et

Ac. 20, 20. Ignat. ep. ad Polyc. Tertullien, præf. c. 8. S. Iren. ad Florin. apud. Eus. 5, hist. 20. S. Clément,

à Timothée. Ils faisaient profession de ne rien dire d'eux-mêmes, de n'être point curieux, de ne rien rechercher après l'évangile, mais de rapporter fidèlement ce qu'ils avaient appris de leurs pères, c'est-à-dire des prêtres et des évêques plus anciens, par une tradition qui remontait sans interruption jusqu'aux Apôtres. Ils imprimaient dans l'esprit des fidèles une grande horreur de toutes sortes de nouveautés, principalement dans la doctrine; en sorte que si les particuliers entendaient quelques discours contraires à leur foi, ils ne s'amusaient pas à le contredire, laissant ce soin à leurs pasteurs; mais ils bouchaient leurs oreilles, et s'enfuyaient. De là vient que tant d'hérésies qui s'élevèrent dans les premiers siècles, furent condamnées la plupart sans conciles et sans jugemens en forme dont nous ayons connaissance. Les pasteurs catholiques étaient tous d'accord de la tradition, et les peuples inviolablement attachés à leur doctrine.

Al. str. 1, init. Pap. apud. Eus. hist. 3, c. 36. S. Ir. l. 3, 3, et apud. Eus. 5, his. ch. 20 Ig. ep. adTral. et al.

Ig. ep. ad Tral. et al.

Les fidèles étudiaient encore la loi de Dieu, chacun en son particulier, et la méditaient jour et nuit Ils relisaient dans leurs maisons, ce qu'ils avaient ouï lire à l'église, et s'imprimaient dans la mémoire les explications du pasteur, s'en entretenant les uns avec les autres; sur-tout les pères avaient soin de faire ces répétitions dans leurs familles : car chacun dans la sienne était comme un pasteur particulier, qui présidait aux prières et aux lectures domestiques, instruisait sa femme, ses enfans et ses serviteurs, les exhortait familièrement, et les entretenait dans l'union de l'église par la soumission parfaite qu'il avait à son pasteur. Ce que je dis des pères, doit aussi s'entendre des mères. Saint Basile et saint Grégoire de

Const. Apost. 4, ch. 10.

Bas. epist. 64, 73, 79. Gr. vitæ Macr. jun.

Nysle son frère, faisaient gloire d'avoir conservé la foi qu'ils avaient apprise de leur aïeule sainte Macrine, instruite par saint Grégoire Thaumaturge; et là semble se rapporter l'éloge que saint Paul donne à la foi de la mère de l'aïeule de saint Timothée. Une marque du grand soin qu'avaient les pères et les mères de bien instruire leurs familles, est que l'on ne voit dans toute l'antiquité aucun vestige de catéchisme pour les enfans, ni aucune instruction publique pour ceux qui avaient été baptisés avant l'âge de raison. Les maisons particulières étaient alors des églises, dit saint Chrysostôme.

2. Tim. 1, 6.

Chris. hom. 36, in ep. ad Cor.

Plusieurs Chrétiens, même entre les laïcs, savaient l'écriture sainte par cœur, tant ils la lisaient assidûment; ils la portaient d'ordinaire sur eux, et on a trouvé plusieurs Saints enterrés avec l'évangile sur la poitrine. Saint Chrysostôme témoigne qu'encore de son temps plusieurs femmes le portaient pendu à leur cou; que l'on se lavait les mains pour prendre les livres sacrés; que chacun composait son extérieur, que les hommes se tenaient tête nue, et que les femmes se couvraient par respect, car elles ne lisaient pas moins l'écriture que les hommes. On voit des Saintes martyres qui, dans la persécution de Dioclétien, ayant été obligées de tout abandonner, et de se retirer dans des cavernes, ne regrettaient que les livres sacrés qu'elles n'avaient plus la consolation d'étudier jour et nuit comme auparavant.

In Matth. hom. 72.

In Joann. hom. 53, mor.

Acta. SS. Agap. etc.

Les Chrétiens lisaient encore les écrits des évêques et des auteurs ecclésiastiques, car il y en eut grand nombre de célèbres dès ces premiers siècles. Eusèbe nous en nomme environ quarante, sans ceux qui n'avaient pas mis leurs noms à leurs ouvrages, ou

Euseb. 4 et 5, hist.

dont il ne parle qu'en général. Il est vrai que nous en avons perdu la plus grande partie. Ce n'est pas que la plupart des évêques ne fussent détournés de faire des livres par leur humilité, par la crainte de divulguer les mystères, par leurs occupations, et par les persécutions qui ne les laissaient pas même vivre long-temps. Mais il fallait toujours écrire des lettres pour diverses affaires, et défendre la religion contre les hérétiques et les païens. D'ailleurs, il y avait tant de philosophes et d'orateurs par tout l'empire, principalement en Grèce et en Orient, qu'il se trouvait toujours parmi les Chrétiens un grand nombre de bons écrivains.

Ex script. elect. n. 27. post. Clem. Alex.

On recommandait aux fidèles de s'abstenir des livres des païens, comme étant capables de renverser la foi des faibles, et d'ailleurs inutiles : *car que vous manque-t-il dans la loi de Dieu*, disait un ancien auteur ? *Si vous voulez de l'histoire, vous avez les livres des Rois. Si vous voulez de la philosophie et de la poésie, vous avez les prophètes, Job, les proverbes, où vous trouverez plus d'esprit que dans tous les poetes et les philosophes, parce que ce sont les paroles de Dieu, qui est le seul sage. Si vous aimez les cantiques, vous avez les psaumes. Si vous cherchez les antiquités, vous avez la Genèse. Enfin la loi du Seigneur vous fournit des préceptes et des avis salutaires.* Les évêques et les prêtres ne laissaient pas de lire les livres profanes, et de les employer utilement pour combattre les Gentils par l'autorité de leurs poëtes et de leurs philosophes. Ils faisaient profession d'embrasser toutes les vérités quelque part qu'elles se trouvassent écrites, comme leur appartenant,

Const. Apost. 1, 6.

puisqu'ils étaient les disciples de Jésus-Christ, qui est le verbe, *Logos*, c'est-à-dire la souveraine raison. Origène se servait utilement de toutes les sciences humaines pour attirer les gens d'esprit à la religion.

S. Clem. Alex. strom. G. Thaum. in Origen. p. 55.

VIII. Travail. Profession.

Cons. Apos. 1, 4.

C'était particulièrement aux riches que l'on recommandait de lire assidûment l'écriture, pour éviter l'oisiveté et la curiosité. Les autres faisaient divers métiers pour gagner de quoi vivre, payer leur dettes, et faire l'aumône, mais ils choisissaient les métiers les plus innocens, et qui s'accommodaient le mieux avec la retraite et l'humilité. Plusieurs même d'entre les riches se réduisaient à la pauvreté volontaire, en distribuant leurs biens aux pauvres, principalement dans le temps de persécution, pour se préparer au martyre. Les premiers disciples des apôtres, qui travaillèrent après eux à la propagation de l'évangile, en usaient de même par un motif encore plus relevé. Ils vendaient leurs biens, et en donnaient le prix aux pauvres, afin d'aller avec plus de liberté prêcher la foi de tous côtés, dans les pays les plus éloignés. Plusieurs Chrétiens travaillaient de leurs mains simplement pour éviter l'oisiveté; car il était fort recommandé de fuir ce vice entre les autres, et ceux qui en sont les plus inséparables; savoir, l'inquiétude, la curiosité, la médisance, les visites inutiles, les promenades, l'examen de la conduite d'autrui. Au contraire on exhortait chacun à demeurer en repos et en silence, occupé à quelque travail utile, principalement aux œuvres de charité envers les malades, envers les pauvres, et tous les autres qui avaient besoin de secours.

Eus. hist. 3, 67.

2. Thess. 3, 6, etc. Cass. de sp. Acc. c. 7. Cons. Apos. 1, 4, 2, n. 1. Clem. Alex. Pæd. 31, c. 10.

La vie chrétienne était donc une suite

continuelle de prière, de lecture et de travail, qui se succédaient selon les heures, et n'étaient interrompus que le moins qu'il se pouvait, par les nécessités de la vie. Mais quelque occupation qu'ils eussent, ils la regardaient toujours comme l'accessoire de la religion, qu'ils comptaient pour le principal, et pour l'unique affaire qui les devait occuper toute leur vie. Leur profession était d'être Chrétiens purement et simplement; ils ne prenaient point d'autre qualité : et quand les juges les interrogeaient sur leurs noms, leurs pays, leurs conditions, ils disaient pour toute réponse : *Je suis Chrétien.* *Cons. Apos.* 2, 62, 63.

Ils n'aimaient pas les professions qui occupent ou dissipent trop, le trafic, la poursuite des affaires, les charges publiques; et toutefois ils demeuraient dans les emplois où ils étaient avant leur baptême, quand ils n'avaient rien d'incompatible avec la piété. Ainsi on n'obligeait point les gens de guerre à quitter le service quand ils se faisaient Chrétiens : on leur faisait seulement observer la règle qui leur est donnée dans l'évangile, de se contenter de leur paye, et ne point faire de concussions ni de fraudes. Il y avait grand nombre de soldats chrétiens, témoin la légion fulminante du temps de Marc-Aurèle, et la Thébéenne, qui souffrit le martyre toute entière, avec saint Maurice son tribun, sous Maximien Herculius. La discipline militaire des Romains, qui se maintenait encore, consistait principalement dans la frugalité, dans le travail, dans l'obéissance et la patience; toutes vertus fort à l'usage des Chrétiens. Ils évitaient pourtant quelquefois de s'enrôler, ou même quittaient le service pour ne point prendre part aux superstitions des païens, de manger *Orig. cont. Cel.* 8, *in fine.* *Tertull. cor. c.* 11. *Luc.* 3, 4. *Tertull. apol. c.* 37. *Acta. sanc. Maximil.* *Acta. sanc. Marcel. Centur.*

Tertull. de coron. des viandes immolées, d'adorer les enseignes où il y avait des idoles, de jurer par le génie de l'empereur, de se couronner de fleurs aux pompes profanes.

IX. Jeûnes des Chrétiens.

Les Chrétiens jeûnaient plus souvent que les Juifs; mais la manière de jeûner était à-peu-près la même, renfermant les marques naturelle d'affliction. L'essentiel était de ne manger qu'une fois le jour, vers le soir, c'est-à-dire de ne faire qu'un souper, s'abstenir du vin et des viandes les plus délicates ou les plus nourrissantes, et passer la journée dans la retraite et la prière. Le livre du pasteur si respecté des anciens, dit que ce jour-là on doit commencer dès le matin à se retirer pour prier; que l'on ne doit prendre que du pain et de l'eau, et donner au pauvre ce que l'on dépenserait de plus. En effet, on joignait toujours l'aumône au jeûne, et le jeûne même fournissait de quoi la faire, en retranchant une partie de la dépense ordinaire. On croyait rompre le jeûne en buvant hors le repas. Saint Fructueux, évêque de Tarragone, allant au martyre, refusa un breuvage qu'on lui offrait pour le fortifier, en disant qu'il n'était pas encore l'heure de rompre le jeûne; c'était un vendredi à dix heures du matin. Dans les premiers temps on ne comptait pour jeûnes d'obligation, dans la loi nouvelle, que ceux qui précédaient la pâque, c'est-à-dire le carême. L'Eglise les observait en mémoire de la passion de Jésus-Christ, appliquant ainsi ce qu'il lui avait dit: qu'elle jeûnerait quand son époux lui serait ôté. Il y avait d'autres jeûnes qui n'étaient que de dévotion, le mercredi de chaque semaine: les jeûnes commandés par les évêques pour les besoins extraordinaires des églises: ceux que chacun s'imposait par sa dévotion parti-

Simil. 5, 11, 3.

Acta. sanc Fruct.

Hist. Eccl. l. 7, *n.* 46.

Tertul. de jejun. c. 2.

Cons. Apos. 5, *c.* 18

Matt. 9 15.

Marc. 11, 20.

Tertull. ibid. c. 13.

culière. Le jeûne du mercredi et du vendredi, autrement de la quatrième et sixième férie, se nommait station, nom tiré des factions ordinaires, et appliqué souvent aux autres jeûnes de dévotion. Les jeûnes de ces deux jours étaient encore fondés sur la passion de Jésus-Christ, parce que le mercredi on tint conseil contre lui, et le vendredi il mourut. *Ep. annon. Petri Alex. c. 15.*

Ces jeûnes étaient différens, et on en comptait de trois sortes. Les jeûnes de stations, qui ne duraient que jusqu'à none, en sorte que l'on mangeait à trois heures après midi : on les nommait aussi demi-jeûnes : Le jeûne de carême, qui durait jusqu'à vêpres, c'est-à-dire environ six heures du soir, et le coucher du soleil. Le jeûne double, ou renforcé, *superpositio*, dans lequel on passait un jour entier sans manger. On jeûnait ainsi le samedi saint : quelques-uns y joignaient le vendredi : d'autres passaient trois jours, d'autres quatre, d'autres tous les six jours de la semaine sainte, sans prendre de nourriture, chacun selon ses forces. On observait ce jeûne double en Espagne tous les samedis, et de plus un jour de chaque mois, excepté juillet et août. La saison de jeûner jusqu'à none, était pour honorer l'heure de la mort de Jésus-Christ, et jusqu'à vêpres pour honorer sa sépulture. *V. Valesius. In Eus. 5, hist. c. 24. Cang. glos. 5, superpos. Ep. canon. Dionys. Alex. t. 1, con. p. 852. Conc. Eliber. c. 23, 26. Tertul. de jejun. c. 10.*

Les degrés d'abstinence étaient encore différens ; les uns observaient l'homophagie, c'est-à-dire, de ne rien manger de cuit ; d'autres la xérophagie, c'est-à-dire qu'ils se réduisaient aux viandes sèches, s'abstenant non-seulement de la chair et du vin, mais des fruits vineux et succulens, et ne mangeant avec le pain que des noix, des amandes, et des fruits semblables ; d'autres se conten- *Tertul. de jejun. c. 13.*

taient de pain et d'eau. On recommandait la
Ibid. c. 9. xérophagie, principalement dans les temps
de persécution, pour se préparer au martyre.
Iren. apud Eus. 6, his. c. 24. Quelques-uns même, outre la semaine sainte, passaient plusieurs jours sans manger, et quelquefois jusqu'à dix soleils, comme parle
Luc. Philipatr. Lucien, témoin non suspect; car dans ces jeûnes continués extraordinairement on com-
Petr. Alex. c. 15. prenait même les Dimanches, dans lesquels régulièrement il n'était pas permis de jeûner.

Je sais que l'on est aujourd'hui peu touché de ces exemples; on croit que les anciennes austérités ne sont plus praticables: la nature, dit-on, est affaiblie depuis tant de siècles: on ne vit plus si long-temps, les corps ne sont plus si robustes. Mais je demanderai volontiers des preuves de ce changement: car il n'est point ici question des temps héroïques de la Grèce, ni de la vie des patriarches ou des hommes d'avant le déluge; il s'agit du temps des premiers Empereurs Romains, et des auteurs Grecs et Latins les plus connus. Que l'on y cherche tant que l'on voudra, on ne trouvera point que la vie des hommes soit accourcie depuis
Psal. 89, 10. seize cents ans. Dès-lors, et long-temps devant, elle était bornée à soixante et dix ou quatre-vingts ans. Dans les premiers siècles du Christianisme, quoiqu'il y eût encore quelques Grecs et quelques Romains qui pratiquassent les exercices de la gymnastique pour se faire de bons corps, il y en avait encore plus qui s'affaiblissaient par les débauches, particulièrement par celles qui ruinent le plus la santé, et qui font qu'aujourd'hui plusieurs d'entre les Levantins vieillissent de si bonne heure. Cependant de ces débauchés d'Egypte et de Syrie sont venus

les plus grands jeûneurs ; et ces grands jeûneurs ont vécu plus long-temps que les autres hommes. Il est vrai que dans les pays chauds le jeûne est moins pénible ; mais on ne laisse pas de voir de grands exemples d'abstinence en Gaule, et dans des pays plus froids, et cela plus de mille ans après les apôtres ; car l'ancienne règle du jeûne a duré jusqu'au temps de saint Bernard, comme nous verrons dans la suite.

Les Chrétiens, aussi-bien que les Juifs regardaient le jeûne comme un état d'affliction ; il est vrai que les Juifs s'appliquaient souvent à satisfaire la tristesse naturelle causée par la perte d'une personne chère, ou par quelqu'autre malheur purement temporel : les autres nations en usaient de même, et nous en voyons de semblables marques de deuil chez les Grecs et les Romains. Mais les Chrétiens appliquant tout aux choses spirituelles, employaient ces marques extérieures d'affliction, pour exciter la tristesse qui opère le salut, c'est-à-dire la componction des péchés. Saint Cyprien veut qu'un pécheur pleure la mort de son ame, au moins comme la perte d'une personne chère ; et saint Chrysostôme se sert de la même comparaison. Ils regardaient encore le jeûne comme utile à prévenir les tentations, en affaiblissant le corps, et le soumettant à l'esprit. C'était donc une suite du jeûne de s'éloigner de toutes sortes de plaisirs, même permis : les personnes mariées vivaient en continence : on observait plus de retraite et de silence, on était plus assidu à l'église, on priait, et on lisait beaucoup plus.

2. Cor. 7, 10.

Cypr. de laps.

Chrysost. de comp.

X. Repas.

Mais le jeûne à part, les repas des Chrétiens étaient toujours accompagnés de frugalité et de modestie ; on leur recommandait de ne pas

vivre pour manger, mais de manger pour vivre.
S. Clem. Alex. 2. Pædag. 1. C'est S. Clément Alexandrin qui le dit, de ne prendre de nourriture que ce qu'il faut pour la santé et la force nécessaire au travail ; de renoncer à toutes les viandes exquises, à l'appareil des grands repas, et à tout ce qui a besoin de l'art des cuisiniers. Ils prenaient à la lettre, et comme une règle générale, cette parole de saint Paul : *Il est bon de ne point manger de chair, et de ne point boire de vin.* (Rom. 14, 21.) C'était principalement aux femmes et aux jeunes gens que l'on recommandait l'abstinence du vin ; et ceux qui en buvaient, y mettaient toujours beaucoup d'eau. (Hier. ad Furiam. Clem. 2. Pædag. 2.) S'ils mangeaient de la chair de quelques animaux, c'était plutôt du poisson ou de la volaille, que de la grosse viande des bêtes à quatre pieds, qu'ils estimaient trop succulente et trop nourrissante ; mais toujours ils s'abstenaient du sang et des viandes suffoquées, suivant la décision du concile des Apôtres, qui s'est observée pendant plusieurs siècles. (Prud hym. ante cib. Acta. 5, 29. Min. Fel.) Plusieurs donc ne vivaient que de laitages, de fruits ou de légumes ; encore trouvaient-ils les légumes, comme les pois, les féves, les lentilles, trop nourrissans pour ceux qui voulaient dompter leur chair ; ils les réduisaient aux simples herbes avec le pain et l'eau, prenant encore à la lettre ce passage de saint Paul : *Que celui qui est faible mange des herbes.* (Cl. Alex. 2. Pæd. c. 1. Rom. 14, 2.) On remarque de l'apôtre S Matthieu qu'il ne vivait que d'herbes, de bourgeons et de graines.

Il est vrai que cette abstinence n'était pas si extraordinaire alors qu'elle le serait aujourd'hui. Quoique le luxe des tables fût excessif, comme l'on voit dans les auteurs grecs et latins de ce temps-là, particulièrement dans Athenée, il n'était pas venu au

point où il est aujourd'hui parmi nous. Les Égyptiens et plusieurs autres Orientaux gardaient encore leurs abstinences superstitieuses. L'abstinence des Pythagoriciens était fort estimée, comme il paraît par l'exemple d'Apollonius de Tyane, et par les écrits de Porphyre. Horace, tout épicurien qu'il était, compte pour son ordinaire des légumes et des herbes, et ne promet autre chose à son ami qu'il prie à souper. L'empereur Auguste vivait le plus souvent de pain bis, de fromages, de figues, de dattes, de raisins, de petits poissons. On trouvera une infinité d'exemples semblables. Il était ordinaire de ne faire par jour qu'un grand repas, le soir après que les affaires étaient expédiées, et que chacun était retiré chez soi : c'était le souper ou la cène. Pour ce qu'ils appelaient *prandium*, c'était plutôt un déjeûner qu'un dîner à notre manière, puisque ce n'était qu'un repas léger, pour se soutenir le long de la journée ; et plusieurs n'en faisaient point. On compte entre les excès de Vitellius, qu'il faisait souvent quatre repas, et toujours trois.

Inde domum me, ad porti et ciceris refero laganique catinum. *L. 1. Sat.*

Nec modicà cœnare times olus omne patella. *1. Ep. 5.*

Suet. in Aug. 76.

Pransus non avidè quantum interpellet inani ventre diem durare. *Hor. 1. Sat. 6.*

Suet. in Vitel. c. 13.

Les Chrétiens vivaient au moins comme les païens les plus sages, par conséquent n'usaient que de viandes fort simples, plutôt de ce qui se mange sans feu et sans apprêt, que ce qu'il faut cuire, et ne faisaient au plus que deux repas ; condamnant absolument, suivant la doctrine des Apôtres, ces collations après souper, appelées comessations, qui faisaient passer les nuits en débauches. Le repas, quelque simple et quelque léger qu'il fût, était précédé et suivi de grandes prières, dont nous avons encore une formule entre les prières ecclésiastiques ; et Prudence a fait deux hymnes sur ce sujet,

Cl. Alex. Pæd. 11, c. 1.

Gal. 5, 21. Rom. 13.

1. Pet. 4. 3.

Cathemer. 3, 4

où l'esprit de ces premiers siècles est bien marqué.

Plin. 3, *ep.* 5. *Sat.* 11. *Clem.* 2 *Pædag.* 4, *et strom.* 6, *p.* 857.

Il était ordinaire en ce temps-là de faire lire pendant le repas. Pline n'y manquait jamais : Juvenal invitant un de ses amis à souper avec lui, promet de faire lire Homère et Virgile. Les Chrétiens faisaient lire l'écriture sainte, et chantaient des cantiques spirituels et des airs graves, au lieu des chansons profanes et des bouffonneries, dont les païens accompagnaient leurs festins; car ils ne condamnaient ni la musique, ni la joie, pourvu qu'elle fût sainte, et qu'elle eût Dieu pour objet. Ils ne mangeaient point avec les hérétiques et les autres excommuniés, ni même avec les catéchumènes ; mais ils mangeaient quelquefois avec les infidèles, pour ne point rompre avec eux toute société.

1. *Cor.* 5, 6, *etc.* *Ib.* 10, 27.

XI. Modestie et sérieux des Chrétiens.

Tout le reste de la vie des Chrétiens était du même air de modestie. Ils ne faisaient cas que de la grandeur et de la noblesse intérieure ; ils n'estimaient que les richesses spirituelles. Ils condamnaient, en tout, ce que le luxe avait introduit dans cette richesse prodigieuse de l'empire Romain ; comme la dépense en grands bâtimens ou en meubles précieux, les tables d'ivoire, les lits d'argent, garnis d'étoffes de pourpre d'or, la vaisselle d'or et d'argent, ciselée et ornée de pierreries. Voici les meubles que les persécuteurs trouvèrent dans la chambre où sainte Domne, vierge fort riche de Nicomédie, vivait renfermée avec l'eunuque saint Inde : une croix, les actes des Apôtres, deux nattes sur le plancher, un encensoir de terre, une lampe, un petit coffre de bois, où ils gardaient le Saint-Sacrement pour se communier.

Cl. Alex 11. *Pædag.* 3. *Act. Mart. Nicom. a-pud. Bar. an.* 293.

Les Chrétiens rejetaient les habits de cou-

leur trop éclatante; mais saint Clément d'Alexandrie recommandait le blanc, comme symbole de la pureté; et c'était la couleur ordinaire chez les Grecs et les Romains. Les Chrétiens rejetaient aussi les étoffes trop fines, sur-tout la soie, alors encore si rare, qu'elle se vendait au poids de l'or, les bagues, les joyaux, la frisure des cheveux, les parfums, l'usage trop fréquent des bains, la trop grande propreté, en un mot tout ce qui peut exciter l'amour sensuel et la volupté. Prudence compte pour la première remarque la conversion de saint Cyprien, le changement de l'extérieur, et le mépris de la parure. Apollonius, ancien auteur ecclésiastique, fait reproche aux Montanistes en parlant d'un de leurs prétendus prophètes : *Dites-moi, un prophète se teint-il le poil ? aime-t-il les ornemens ? joue-t-il aux dés ? prête-t-il à usure ? Qu'ils disent si cela est permis ou non, je montrerai qu'ils le sont.* Un martyr, pour convaincre d'imposture un faux Chrétien, représentait aux juges que ce trompeur était frisé, et qu'il aimait les barbiers; qu'il regardait les femmes avec trop d'application; qu'il mangeait beaucoup, et sentait le vin. Tout l'extérieur des Chrétiens était sévère et négligé, au moins simple et sérieux. Quelques-uns quittaient l'habit ordinaire, pour prendre celui de philosophe, comme Tertullien et saint Héraclas disciple d'Origène.

Clem. 2; Pædag. c. 10, p. 201. Vopis. Aurel. p. 224. D. Cl. Alex. 2. Pædag. c. 10, 11, 12 et 13; c. 1, 2, 3, etc. Cons. Apos. 1; c. 3 et 29. Ap. Eus. 5. hist. 18. Act. S. Seb. apud Bar. 189, n. 16, 17. Tertul. de pall. Euseb. 6, hist. 20.

Il y avait peu de divertissemens à leur usage. Ils fuyaient tous les spectacles publics, soit du théâtre, soit de l'amphithéâtre, soit du cirque. Au théâtre se jouaient les tragédies et les comédies; à l'amphithéâtre se faisaient les combats des gladiateurs ou de bêtes; le cirque était pour les courses des

Cons. Apos. 2, 62. Tertul. de spect.

chariots. Tous ces spectacles faisaient partie du culte des faux dieux, et des pompes du démon : c'était assez pour en bannir les Chrétiens; mais ils le regardaient encore comme une grande source de corruption pour les mœurs. On ne doit point aimer, dit Tertullien, les images de ce que l'on ne doit point faire. Le théâtre était une école d'impudicité, l'amphithéâtre de cruauté : les Chrétiens en étaient si éloignés, qu'ils ne voulaient pas même voir les exécutions de justice. Tous ces jeux fomentaient toutes sortes de passions. Ceux même du cirque, qui paraissaient les plus innocens, sont détestés par les Pères; à cause des factions qui y régnaient, et qui produisaient tous les jours des querelles et des animosités furieuses, souvent même des combats sanglans. Enfin ils blâmaient la grande dépense de ces spectacles, l'oisiveté qu'ils fomentaient, la rencontre des hommes et des femmes, qui s'y trouvent mêlés et disposés à se regarder avec trop de liberté et de curiosité.

Cypr. ep. 1. De spect. c. 21.

Athenag. apol. p. 28. August. 6. confess 17.

Clem. 3. Pædag. 2. Cypr. de oper. et eleemoss. Ovid. de art. am. l. 1, v. 89.

Les Chrétiens condamnaient aussi les dés et les autres jeux sédentaires, dont le moindre mal est d'entretenir la fainéantise. Ils blâmaient les grands éclats de rire, et tout ce qui les excite : les actions et les discours ridicules, les contes plaisans, les bouffonneries; et à plus forte raison ils rejetaient toutes sortes de gestes et de discours déshonnêtes. Ils ne voulaient pas même qu'il y eût rien dans la vie des Chrétiens d'indécent, de bas et d'indigne d'honnêtes gens; point de ces discours fades, et de ce babil inutile, si ordinaire au petit peuple, et sur-tout aux femmes; mais condamné par S. Paul, lorsqu'il dit que nos discours doivent toujours être assaisonnés du sel de la grace. C'est

Clem. Pæd. 3, c. 11. Apollon. ap. Euseb. l. 5, c. 28. Idem, 2. Pæd. c. 6, 7. Iren. l. 4, c 47. Ambros. 1. Offi. 23. Cons Apos. 5, c. 9

Coloss. 4, 6.

pour retrancher tous ces maux, que l'on recommande si fort le silence.

Cette discipline paraîtra sans doute aujourd'hui bien sévère : mais on s'en étonnera moins, si l'on considère que les railleurs sont souvent blâmés et maudits dans les saintes écritures ; que la vie de J. C. et de ses disciples a été très-sérieuse, et que saint Paul condamne nommément ce que les Grecs nommaient Eutrapélie, et dont Aristote avait voulu faire une vertu. C'est ce que l'interprête latin a rendu par le mot de scurrilité, qui l'a fait méconnaître aux docteurs modernes. En effet la vie chrétienne consiste à expier par la pénitence les péchés passés, et à se prémunir contre les péchés futurs par la mortification des passions. Le pénitent pour se punir d'avoir abusé des plaisirs, doit commencer par se priver de ceux même qui sont permis ; et pour éteindre la concupiscence, ou du moins l'affaiblir, il ne faut lui accorder que le moins qu'il est possible. Ainsi un véritable Chrétien ne doit jamais chercher le plaisir sensible, mais seulement prendre en passant celui qui se trouve attaché aux fonctions nécessaires de la vie, comme de manger et de dormir. S'il prend quelque divertissement, ce doit être un divertissement véritable, c'est-à dire un relâchement, un repos, pour satisfaire à la faiblesse de la nature, qui succomberait, si le corps travaillait toujours, et si l'esprit était continuellement appliqué. Mais de chercher le plaisir sensible pour le plaisir, et d'en faire sa fin, rien n'est plus contraire à l'obligation de renoncer à nous-mêmes, qui est l'ame des vertus Chrétiennes. Le travail du corps, ou l'exercice modéré, relâchent l'esprit : le simple repos, la nourriture et le sommeil suf-

Pr. 3, 34, 9, 7. 12, 19, 29. *etc.* *Chry. hom.* 6. *in Matt. mor.*

Eph. 5, 4, *et ibi Chris. hom.* 17, *mor. V. S.*

Thom. 2, 2, *q.* 258, c. 2.

fisent pour remettre le corps, les jeux ne sont jamais nécessaires. On le voit par l'exemple des pauvres, et de tout le peuple qui travaille continuellement. Ce sont les riches et les gens de loisir qui cherchent les divertissemens, pour diminuer l'ennui de leur oisiveté.

Cette disposition sérieuse et mortifiée des vrais Chrétiens se voit par le génie des hérésies de ces premiers temps, qui ne venaient la plupart que d'un excès de sévérité et de haine du corps. Les Marcionites, et ensuite les Manichéens, soutenaient que la chair était mauvaise, comme étant l'ouvrage du mauvais principe ; d'où ils concluaient qu'il n'était pas permis d'en manger, ni de la multiplier par la génération, ni d'espérer qu'elle ressuscitât. Ce mépris du corps, cette abstinence et cette continence avaient quelque chose de fort spécieux.. Les Montanistes ajoutaient plusieurs jeûnes d'obligation à ceux de l'église, condamnaient les secondes noces, et ne voulaient point de pénitence, ne croyant pas que l'église eût le pouvoir de relever ceux qui tombaient dans les grands crimes après leur baptême. Qui voudrait aujourd'hui soutenir des erreurs semblables, ne trouverait guère de sectateurs.

Greg. Naz. Orat. 6, p. 140.

Mais quelque sévère que nous paraisse la vie des Chrétiens, il ne faut pas nous imaginer qu'elle fût triste. S. Paul ne leur demandait pas l'impossible, quand il les exhortait à se réjouir. S'ils se privaient des plaisirs violens que cherchent la plupart des hommes, aussi étaient-ils exempts des chagrins et des autres passions qui les tourmentent, puisqu'ils vivaient sans ambition et sans avarice. N'étant point attachés aux biens de la vie présente, ils étaient peu

Phil. 3, c. 4, 4, etc.

touchés de ses calamités : ils avaient la paix de la bonne conscience, la joie des actions vertueuses, par lesquelles ils s'efforçaient de plaire à Dieu ; et sur-tout l'espérance de l'autre vie, qu'ils regardaient comme proche ; car ils savaient que tout ce monde visible passe promptement, et les persécutions leur paraissaient préliminaires du jugement universel. *Cypr. ad Demet.* *Tertull. l. ad uxor. c. 5.*

Ainsi le soin de la postérité ne les inquiétait pas. Ils souhaitaient à leurs enfans le même bonheur qu'à eux-mêmes, de sortir promptement du monde. S'ils les laissaient orphelins, comme il arrivait souvent aux martyrs, ils savaient que l'église serait leur mère, et qu'ils ne manqueraient de rien. Ils vivaient donc la plupart au jour la journée, du travail de leurs mains ou de leur revenu, qu'ils partageaient avec les pauvres, sans inquiétude, sans affaires, éloignés non-seulement de tout gain sordide, ou tant soit peu suspect d'injustice, mais encore de tout désir d'amasser et de s'enrichir. Le désordre dont les prélats se plaignaient le plus dans l'intervalle des persécutions, était que les Chrétiens acquéraient des immeubles, et cherchaient des établissemens sur la terre. Des hommes si détachés de toutes les choses temporelles n'avaient pas grand goût pour les plaisirs des sens ; et nous ne sommes pas bien Chrétiens, si nous n'avons au moins un désir sincère de leur ressembler. *Quel plaisir plus grand*, dit Tertullien, *que le mépris du monde, la vraie liberté, la pureté de conscience, se contenter de peu, de ne point craindre la mort ! Vous foulez aux pieds les dieux des Gentils, vous chassez les démons, vous guérissez les maladies, vous demandez des révélations, vous vivez* *Cypr. de laps.* *Tertull. de spect. c. 29.*

à Dieu. Voilà les plaisirs, voilà les spectacles des Chrétiens.

XII. Mariages. Avec tout ce détachement des choses temporelles, la plupart des Chrétiens étaient mariés. Le célibat des païens était odieux, n'étant fondé que sur le libertinage et la débauche : aussi les lois civiles avaient voulu les réprimer par diverses peines, et par des récompenses pour ceux qui augmentaient le nombre des citoyens par les fruits des mariages légitimes.

Tac. an. 3. *v. t. Cod. de infir. pœn. cœlib. v. Baron. an.* 57, *n.* 44, *etc.*

Ceux qui se trouvaient chargés d'enfans, ne faisaient point de difficulté de les exposer incontinent après leur naissance. Les Chrétiens détestaient cette inhumanité. *Nous ne nous marions*, dit saint Justin, *que pour élever des enfans ; en renonçant au mariage, nous gardons la continence parfaite.* Et saint Clément Alexandrin ; *il faut se marier ou s'abstenir entièrement.* Ils ne connaissaient donc que ces deux états, et préféraient le dernier, dont ils connaissaient l'excellence par l'autorité divine. Plusieurs s'engageaient à la continence aussitôt après leur baptême : et entre ceux qui étaient Chrétiens dès l'enfance, on trouvait plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe qui avaient conservé la pureté jusqu'à l'âge de soixante et soixante et dix ans. On sait jusqu'où Origène poussa le zèle indiscret de la continence ; et cet abus de se mutiler devint si fréquent, qu'il fallut des canons pour le réprimer.

Just. 1. *ap. p.* 71 *D.* 11. *Pæd c.* 10, *p.* 193, *c.* *Idem*, 3, *Strom. p.* 459, *D.* *Athenag. apol. p.* 36, *c.* *Tertul.* 1, *ad uxor. c.* 5. *Jus.* 1, *ap. p.* 71, *b.* *Can. Nic.* 1.

Les hérétiques sévères outrèrent cette matière. Les uns condamnaient les secondes noces, les autres le mariage en général, et regardaient toute union de sexes comme un crime. C'est à ces derniers que saint Clément Alexandrin applique la prédiction de saint Paul touchant ceux qui viendraient dans les

Tertul. de monog. 3. *Strom.* 446, *D.* 1. *Tim.* 4.

derniers temps défendre de se marier. C'est ce qui a obligé ce père et les autres de relever la sainteté du mariage, et d'appuyer sur les exemples des apôtres S. Pierre et S. Philippe qui étaient mariés, et avaient des enfans. Les pères regardaient le mariage noblement, comme ayant pour fin la production des créatures raisonnables, qui doivent durer éternellement; et rendant l'homme image de Dieu d'une manière particulière, en ce qu'il concourt avec lui à la production d'un homme. Ils ne veulent pas que l'on cherche le plaisir seul dans ce commerce dangereux, quoique légitime; mais qu'il soit réglé par la raison et l'honnêteté, avec attention continuelle à la présence de Dieu, qui voit dans les ténèbres les plus obscures, et un grand respect pour nos corps qui sont ses temples.

Clem. 2. Pæd. c. 10.

Entre les préceptes pour l'éducation des enfans, on recommandait de les marier de bonne heure, pour prévenir la débauche, et on exhortait ceux qui avaient la charité de nourrir des orphelins, à les marier quand ils seraient en âge, et avec leurs enfans plutôt qu'avec d'autres : ce qui montre combien l'intérêt avait peu de part aux mariages des Chrétiens. On consultait l'évêque sur les mariages, comme sur les autres affaires importantes, afin, dit S. Ignace, qu'ils se fissent selon Dieu, et non selon la concupiscence. Quand les parties étaient d'accord, on célébrait le mariage publiquement et solennellement dans l'église, et il était consacré par la bénédiction du pasteur, et confirmé par l'oblation du saint Sacrifice. Les époux se donnaient la main, et la femme recevait du mari un anneau gravé d'une croix ou de la figure symbolique de quelques vertus, une colombe, un ange, un poisson; car, tels

Cons. Apos. 4, c. 10.

Ibid. c. 1.

Ignat. ep. ad Polyc.

Tertul. 11, *ad uxor. in fin.*

Cl. Alex. 3. *Pæd. c.* 1.

étaient les cachets des Chrétiens ; or chez les anciens les anneaux servaient de cachets.

Les Chrétiens s'abstenaient de l'usage du mariage aux jours solennels de fête ou de jeûne, d'où est restée la défense de célébrer les noces en certains temps de l'année ; et généralement ils vivaient en continence toutes les fois qu'ils voulaient vaquer plus librement à la prière, suivant le précepte de l'apôtre. Saint Clément Alexandrin dit que le Gnostique, c'est-à dire le Chrétien parfait, quand il aura des enfans, regardera sa femme comme sa sœur, puisqu'elle la doit être un jour, lorsqu'ils auront quitté leurs corps ; et Tertullien témoigne que plusieurs gardaient la continence dans le mariage d'un consentement mutuel. Il représente ainsi le bonheur d'un mariage chrétien. *Deux fidèles portent ensemble le même joug ; ils ne font qu'une chair et un esprit. Ils prient ensemble, ils se prosternent ensemble, ils jeûnent ensemble, ils s'instruisent et s'exhortent l'un et l'autre ; ils sont ensemble à l'église et à la table de Dieu, dans les persécutions et dans le soulagement. Ils ne se cachent de rien et ne s'incommodent point. On visite librement les malades, on fait l'aumône sans contrainte, on assiste aux sacrifices sans inquiétude. Ils chantent ensemble les psaumes et les hymnes, ils s'excitent à louer Dieu.* On ne permettait pas aux fidèles de se marier avec les infidèles, mais bien de demeurer ensemble s'ils étaient mariés auparavant. Les secondes noces, quoique permises, étaient regardées comme une faiblesse, et en quelques églises on mettait en pénitence ceux qui se remariaient.

1. *Cor.* 6, 5, 6. *Strom. p.* 464, *c.*

1. *Ad uxor. c.* 5, *de res. car. c.* 8.

2. *Ad uxor. in fin.*

1. *Cor.* 9, 39.

Tertull. 2, *ad uxor. c.* 2.

Hier. ad Salvin. in fine.

Telle

Telle était à-peu-près la vie de chaque Chrétien en particulier. Voyons maintenant quelles étaient leurs assemblées. Le nom d'église, qui ne signifie qu'assemblée, se prenait dans les villes grecques pour l'assemblée du peuple, qui se faisait d'ordinaire dans le théâtre pour traiter des affaires publiques. Nous avons dans les actes des apôtres un exemple de cette église profane d'Ephèse; et pour en distinguer l'assemblée des fidèles, on l'appelait l'église de Dieu. Origène répondant à Celse, fait la comparaison de ces deux sortes d'églises, et soutient comme un fait constant, que les moins zélés des Chrétiens, qui étaient fort peu en comparaison des autres, étaient tellement au-dessus des autres hommes, que les églises chrétiennes étaient comme les astres dans le monde. Les Chrétiens de chaque ville faisaient donc un corps, et c'était un des principaux prétextes de persécution; car on traitait leurs assemblées d'illicites, parce qu'elles n'étaient point autorisées par les lois de l'état. On leur faisait auissi un crime de l'union que la charité formait entr'eux, et on la faisait passer pour une conjuration.

XIII. Union des Chrétiens.

Act. 19, 31.

Cont. Cels. lib. 3. *p.* 130.

Tertul. apol. 39.

En effet, les Chrétiens d'un même lieu se connaissaient tous, quand ce n'eût été que par les assemblées qu'ils tenaient pour les prières et les autres exercices de la religion et où ils se rencontraient presque tous les jours. Ils étaient souvent ensemble, et se conformaient les uns aux autres, même pour les choses indifférentes. Leurs joies et leurs afflictions étaient communes. Si quelqu'un avait reçu de Dieu quelque grâce particulière, tous y prenaient part : si quelqu'un était en pénitence, tous demandaient miséricorde. Ils vivaient ensemble comme parens

s'appelant toujours péres, enfans, frères et sœurs, selon l'âge et le sexe.

Cette union se maintenait par l'autorité de chaque père en sa famille, et par la soumission aux prêtres et à l'évêque, tant recommandée dans les lettres du martyr saint Ignace. Les Evêques sur-tout étaient fort unis entr'eux; ils ne faisaient rien d'important que d'un commun consentement. Ceux de chaque province s'assemblaient souvent en concile quand ils en avaient la liberté. Les plus éloignés se connaissaient au moins de nom et de réputation, et entretenaient un commerce fréquent de lettres, ce qui était facile par la grande étendue de l'empire Romain, que Dieu semblait avoir formé exprès, comme dit Origène, pour faciliter la prédication de l'Evangile. Ces lettres avaient une forme particulière, pour éviter les faussetés et pour conserver le secret si nécessaire dans les matières de cette importance, surtout en temps de persécution. Pour plus grande sûreté, on n'envoyait ces lettres que par des clercs, et quand on en manquait, on en ordonnait plutôt exprès pour cette fonction.

Orig. in Cels. lib. 2, p. 9.

Cypr. Epis. 9, ad Cler. Rom.

Mais comme l'église s'étendait bien au-delà de l'empire, par-tout aux environs, l'uniformité de créance et de mœurs qui se trouvait entre tous les Chrétiens, était encore plus admirable dans cette grande diversité de peuples, où l'on voyait que la vraie religion avait corrigé en ses sectateurs toutes les coutumes barbares et déraisonnables. Enfin l'église universelle était véritablement un seul corps, dont les membres étaient unis, non-seulement par une même foi, mais encore par une charité sincère.

Bardes. ap. Eus. 6, præpar. c. 8. Eus. 1, præpar. c. 4.

XIV. Assemblées.

Chaque église particulière s'assemblait le dimanche, que les Païens nommaient le jour

au soleil, et que les Chrétiens ont toujours honoré en mémoire de la création de la lumière, et de la résurrection de Jesus-Christ. On s'assemblait aussi le vendredi, que les Chrétiens nommaient encore parascève. Le lieu de l'assemblée était une maison particulière, où l'on choisissait une de ces salles à manger, que les Latins nommaient cénacles, et qui étaient au haut des maisons. Tel était le cénacle d'où tomba le jeune Eutichius, que saint Paul ressuscita. Il était à un troisième étage, éclairé de plusieurs lampes, et les fidèles s'y étaient assemblés la nuit du dimanche pour la fraction du pain, c'est-à-dire, pour la célébration des mystères, qui fut suivie d'un repas. Souvent la persécution obligeait de se cacher dans des cryptes ou caves souterraines hors les villes, comme les Catacombes que l'on voit encore à Rome, et dont on nous a donné la description sous le titre de Rome souterraine. Quand on avait plus de liberté, on s'assemblait dans les lieux publics, connus de tout le monde pour être les églises des Chrétiens. On en voit des exemples sous l'Empereur Alexandre et sous Gordien. L'Empereur Galien faisant cesser la persécution, ordonna que l'on restituât aux Chrétiens leurs cimetières, qui d'ordinaire avaient des églises jointes; et quand Paul de Samosate fut déposé, l'Empereur Aurélien commanda que la maison de l'église fût rendue à ceux qui étaient en la communion de l'Evêque de Rome. Quelques-unes de ces églises publiques avaient été des maisons particulières; comme on dit de celle du sénateur saint Prudens, père de saint Novat et de saint Timothée prêtre, et des vierges sainte Prudentienne et sainte Praxède. Souvent aussi c'é-

Liturgie. *Just.* 2. *apol. in fin.* *Orig. in Ex. hom.* 7. *in Is. hom.* 5.

Act. 20, 7, *etc.*

V. Baron, *an.* 57, *n.* 99.

Idem. an. 224 *n.* 3. *an.* 245, *n.* 302. *Euseb.* 7, *hist.* 33. *Ibid*, 30.

Martyrolog. R. 20. *Jun.*

taient de nouveaux bâtimens faits exprès. Un peu avant la persécution de Dioclétien on avait établi les églises par toutes les villes depuis les fondemens, tant la multitude des fidèles était augmentée, et la persécution commença par la ruine de ces bâtimens.

Euseb. 8, *hist.* c. 3.

Dans ces assemblées on faisait les prières que j'ai marquées aux différentes heures du jour et de la nuit; mais de plus on y offrait le sacrifice que l'on ne pouvait faire sans les prêtres. On le nommait, ou par les noms de l'écriture, *cène*, *fraction du pain*, *oblation;* c'est-à-dire assemblée, du latin * *collecte*, *eucharistie;* c'est-à-dire, action de graces; *liturgies*, qui veut dire service public : on le célébrait quelquefois avant le jour dans les temps de persécution, afin de n'être point troublé par les infidèles. Il n'y avait qu'un sacrifice dans chaque église, c'est-à-dire, dans chaque diocèse c'était l'Evêque qui l'offrait, et les prêtres ne le faisaient qu'au défaut de l'Evêque absent ou malade; mais ils y assistaient et l'offraient tous avec lui. L'ordre de la liturgie a changé selon les temps et les lieux : on y a ajouté quelques cérémonies indifférentes, on en a retranché quelques-unes; mais l'essentiel a toujours été le même. Voici ce que nous en trouvons écrit dès les premiers temps.

* Collecta Dominicum. *Cypr. Epist.* 62, *ad Cæcil.*

Après quelques prières on lisait les saintes écritures, premièrement de l'ancien testament, puis le nouveau. On finissait toujours par la lecture de l'évangile, que le prélat expliquait ensuite, y ajoutant quelque exhortation convenable au besoin de son troupeau. Puis ils se levaient tous, et se tournant vers l'orient, les mains élevées au ciel ils faisaient des prières pour toutes sortes de personnes, Chrétiens, infidèles, grands et

S. Justin, 2. *apol, in fin,*

petits, particulièrement pour les affligés, les malades, et les autres qui souffraient. Un diacre exhortait à prier : le prêtre faisait la prière, et le peuple y consentait, répondant *amen*. Ensuite on offrait les dons, c'est-à-dire, le pain et le vin mêlé d'eau, qui devait être la matière du sacrifice. Le peuple se donnait le baiser de paix, les hommes aux hommes, les femmes aux femmes, en signe de parfaite union; puis chacun offrait les dons au prêtre qui les offrait à Dieu au nom de tous. Il commençait alors l'action du sacrifice, en avertissant le peuple d'élever son cœur à Dieu, de lui rendre grâces, et de l'adorer profondément avec les anges et toutes les vertus célestes : puis il continuait jusqu'à ce que racontant l'institution de l'eucharistie, en répétant les paroles de Jesus-Christ, il fit la consécration : après laquelle il récitait avec le peuple l'oraison dominicale; et après avoir pris la communion, il la distribuait à tous par les mains des diacres : car régulièrement tous ceux qui entraient dans l'église devaient communier, particulièrement les ministres de l'autel. On recevait le corps du Seigneur avec une extrême précaution, de peur qu'il n'en tombât la moindre partie.

Cypr. Epist. 63. *Clem.* 2, *Pædag. c.* 2. *Orig. in rom.* 16. *lib.* 10.

S. Cypr. de orat. S. Justin.

Can. Apost. 9, 20. *Orig. in Ex. hom.* 13.

Quant à ceux qui n'avaient pu assister au sacrifice, on leur envoyait l'eucharistie par des diacres ou des acolytes. On en réservait aussi une partie pour le viatique des mourans, c'est-à-dire, pour leur provision dans le grand voyage qu'ils allaient faire. On permettait aux fidèles de l'emporter chez eux; pour la prendre tous les matins avant toute autre nourriture, ou dans les occasions de péril, comme lorsqu'il fallait aller au martyre, parce que l'on n'avait pas la liberté de s'assembler tous les jours pour célébrer les mys-

Tertull. 1, *ad uxor. c.* 5, *Cl.* 1, *strom. p.* 271, *c.*

tères. Ce que l'on réservait pour les sains ou pour les malades, n'était que la seule espèce du pain, quoique dans l'assemblée tous ordinairement communiassent sous les deux espèces, hors les petits enfans à qui l'on ne donnait que l'espèce du vin. L'agape qui suivait la communion dans les premiers temps, était un repas de viandes ordinaires, qu'ils faisaient tous ensemble dans le même lieu. Depuis on le donna seulement aux veuves et aux pauvres. Il y avait toujours une portion pour le pasteur, quoiqu'absent. Les prêtres et les diacres y avaient double portion: on en donnait une à chacun des lecteurs, des chantres et des portiers.

Cypr. de laps.

Const. apost. 2, *c.* 28. *Tertull. de jejun. c.* 17.

XV.

Secret des mystères.

C'était dans ces mêmes assemblées que l'on donnait tous les autres sacremens, autant qu'il était possible; et c'est pour cela que les infidèles en étaient exclus avec tant de soin : car on observait inviolablement ce précepte du Sauveur de ne point donner aux chiens les choses saintes, et ne point jeter les perles aux pourceaux. Delà vient que l'on nommait les sacremens mystères, c'est-à-dire choses cachées, et que l'on y gardait un secret inviolable. On les cachait non-seulement aux infidèles, mais aux catéchumènes. Non-seulement on ne les celébrait pas devant eux, mais on n'osait même leur raconter ce qui s'y passait, ni prononcer en leur présence les paroles solennelles, ni même parler de la nature du sacrement. On en écrivait encore moins; et si dans un discours public, ou dans un écrit qui pût tomber en des mains profanes, on était obligé de parler de l'eucharistie, ou de quelques mystères, on le faisait en termes obscurs et énigmatiques. Ainsi dans le nouveau testament, *rompre le pain*, signifie consacrer et distribuer

Matt. 7.

Orig. in Jos. hom. 4.

Act. II, 42. 46.

l'eucharistie ; ce que les infidèles ne pouvaient entendre. Cette discipline a duré plusieurs siècles après la liberté de l'église. Il faut seulement excepter les apologies, dans lesquelles les pères ont expliqué les mystères, pour justifier les Chrétiens des calomnies qu'on leur imputait.

Id. 20, 7, 11.

Au reste, il n'était pas étrange aux païens de voir des secrets dans la religion, ils en faisaient autant pour leurs cérémonies profanes. Ceux qui étaient initiés aux mystères d'Isis, d'Osiris, de Cérès, d'Eleusine ou de Cybèle, ou des dieux de Samothrace, ou d'autres semblables, se croyaient obligés à les cacher sous de grandes malédictions, et passaient pour impies et pour scélérats, s'ils venaient à les révéler. Apulée en fournit un exemple fort précis, et c'est ce qui fait souvent dire à Hérodote, parlant de diverses cérémonies de la religion des Egyptiens et des autres : J'en sais bien la raison, mais je n'ose pas la dire.

Apul. Anat. 2, 11.

XVI.
Calomnie contre les Chrétiens.

Ce secret des mystères ne laissait pas d'être un grand sujet de calomnies contre les Chrétiens ; car on se cache plus souvent pour le mal que pour le bien : et il n'était que trop notoire que dans les autres religions, la plupart des mystères que l'on cachait avec tant de soin, n'étaient que des infamies, comme dans les cérémonies de Cérès et de Cybèle, et dans ces sacrifices de Bacchus qui furent défendus par ordre du Sénat l'an de Rome 568. La prévention où l'on était contre les Chrétiens, faisait aisément présumer que ce qu'ils tenaient si secret, était quelque chose de semblable. Ces soupçons étaient appuyés par les abominations que les Gnostiques, les Carpocratiens ; et d'autres hérétiques commettaient dans leurs assemblées, et

Orig. in Cels. S. Clem. Alex. protrept. liv. 59, *c.* 9. *Greg. Naz. Orat.* 33, *p.* 532. *c. Castor. ap. Eus.* 4. *hist. c.* 7. *V. Baron. an.* 120. *n.* 22, *etc. Epip. hær.* 26 *et* 27. *Iren. l.* 1. *c.* 24.

Eus. 5. *his. c.* 1. *Just.* 1. *apol p.* 50. *Hist. Eccle. l.* 3, *c.* 21. *Eus.* 4. *hist. c.* 7. *Athenag. S. Justin*, 1. *apol.*

que l'on a peine à croire, même sur le récit qu'en font les pères ; car les hérétiques portaient tous le nom de Chrétiens. Les Catholiques même avaient des esclaves païens, à qui la crainte des tourmens faisait dire contre leurs maîtres tous ce que voulaient leurs ennemis.

Ainsi se répandit cette fable, que les Chrétiens dans leurs assemblées nocturnes tuaient un enfant pour le manger, après l'avoir fait rôtir et couvert de farine, et avoir trempé leur pain dans son sang : ce qui venait manifestement du mystère de l'eucharistie mal entendu. On disait encore qu'après leur repas commun, où ils mangeaient et buvaient avec excès, on jetait un morceau à un chien attaché au chandelier, que ce chien en sautant renversait la seule lampe qui les éclairait, et qu'ensuite, à la faveur des ténèbres, tout ce qu'ils étaient d'hommes et de femmes se mêlaient indifféremment comme des bêtes selon que le hasard les assemblait. Les Juifs furent les principaux auteurs de ces calomnies, et quelque absurdes qu'elles fussent, le peuple les croyait, et l'on était réduit à s'en justifier sérieusement. L'exemple des bacchanales, où deux cents ans auparavant on avait découvert des crimes si horribles, persuadait en général qu'il n'y avait point d'abomination qui ne pût s'introduire sous prétexte de religion.

Min. Felix.

Tertul. apol. c. 7, 8. 9. *Orig. cont. Cels.* 6 *pag.* 293.

On accusait encore les Chrétiens d'être ennemis de tout le genre humain, et de la puissance Romaine en particulier ; de se réjouir des calamités publiques, de s'affliger du bon succès des affaires, et de souhaiter la ruine de l'empire : tout cela sur le fondement de ce qu'ils disaient de la vanité de toute la grandeur temporelle, de la fin du monde et du jugement, et peut-être sur le rapport in-

Luc, Philop.

discret ou malicieux de ce qui est prédit dans l'Apocalypse touchant la punition de Rome idolâtre, et la vengeance que Dieu ferait un jour du sang des martyrs. Ce qui confirmait cette calomnie, est qu'ils ne prenaient point de part aux réjouissances publiques, qui consistaient en des sacrifices, en des festins et des spectacles pleins d'idolâtrie et de dissolutions. Au contraire, ils affectaient de passer ces jours-là dans l'affliction et dans la pénitence, en vue des péchés innombrables qui s'y commettaient; et ils se réjouissaient plutôt aux jours que la superstition des païens leur faisait compter pour lugubres et malheureux. Ils fuyaient même les foires, à cause des jeux qui s'y faisaient. S'ils y allaient, c'était pour acheter en passant quelque chose nécessaire à la vie, ou quelque esclave pour le convertir.

Tertul. apol. c. 35. Clem. 2. Pæd. Aug. in Psal. 98. n. 5. Serm. 7. n. ap. Amb. Baron. 1, Jan.

Const. apost. 2, c. 26.

Enfin c'était assez pour les rendre odieux au peuple, que la profession qu'ils faisaient de détester toutes les religions établies. Ils avaient beau dire qu'ils adoraient en esprit le Dieu créateur du ciel et de la terre, à qui ils offraient continuellement le sacrifice de leurs prières, le peuple idolâtre n'entendait point ce langage; il leur demandait le nom de leur Dieu, et les appelait athées, parce qu'ils n'adoraient aucun des dieux que l'on voyait dans les temples; qu'ils n'avaient point d'autels allumés, ni de sacrifices sanglans, ni de statues connues du peuple. Les sacrificateurs du peuple, les augures, les aruspices, les devins, en un mot tous ceux dont les professions étaient fondées sur le paganisme, ne manquaient point de fomenter et d'exciter cette haine du peuple, et d'employer à cet effet les prétendus prodiges et les malheurs qui arrivaient, comme les stérilités, les mor-

Min. Felix.

Tertul. apol. 40.

talités, les guerres. Les Chrétiens, disaient-ils, attiraient la colère des dieux sur tous ceux qui les laissaient vivre.

Arnob. init.

Par ces préventions, on empoisonnait jusqu'à leurs vertus. La charité qu'ils avaient les uns pour les autres, était une conjuration odieuse. Les noms de frères et de sœurs qu'ils se donnaient, étaient interprétés en mauvaise part, parce qu'en effet les païens en abusaient par la débauche. Leurs aumônes passaient pour des moyens de séduire les pauvres et les attirer à leur cabale, ou pour un effet de l'avarice des prélats, afin d'amasser dans les églises de grands trésors, dont ils pussent disposer. Leurs miracles étaient, disait-on, des maléfices et des impostures de magie : en effet, tout était plein de charlatans, qui se vantaient de prédire l'avenir par diverses sortes de divinations, ou de guérir des maladies par des caractères, des enchantemens, par des mots barbares et des figures extravagantes. Ils faisaient même des choses surprenantes pour tromper les yeux, soit par art, soit par opération du démon. Apollonius de Thyane en est un exemple illustre. Ainsi on ne s'étonnait pas trop d'entendre raconter des miracles, ni même d'en voir; on confondait les vrais avec les faux, et l'on méprisait également tous ceux qui passaient pour en faire. Le pays des Apôtres et des premiers Chrétiens aidait encore à cette erreur, car la plupart de ces imposteurs venaient d'Orient.

Tertul. apol. c. 39. Prud. hymn. in S. Laur.

Orig. in Cels. l. 2.

Les persécutions même étaient un sujet de haine contre les Chrétiens. On supposait qu'ils étaient criminels, puisqu'ils étaient par-tout traités en criminels; et on jugeait de la grandeur de leurs crimes, par la rigueur des supplices. On les regardait comme des gens dévoués à la mort, destinés au feu et au gibet :

Tertul. apol. c. 50. Baron. an. 138, n. 5.

on leur en faisait des noms injurieux. Voilà ce qui rendait les Chrétiens si odieux au peuple et aux ignorans : voilà le fondement de ce qu'en disent Suétone et Tacite, suivant l'opinion commune. Suétone dit *que l'Empereur Claude chassa de Rome les Juifs, qui brouillaient sans cesse à la suscitation de Christ ;* comme si Jesus-Christ eût été encore sur la terre, et se fût rendu chef de parti entre les Juifs. Il compte entre les bonnes actions de Néron, d'avoir fait souffrir des supplices aux Chrétiens, *Gens*, ajoute-t-il, *d'une superstition nouvelle et malfaisante.*

Biæothanati. Sarmenticii. Semaxii. *V. Bar.* 385. *n.* 5. *Suet. claud. n.* 25. Judæos impulsore Christo assiduè tumultuantes Roma expulit. *Suet. Ner. n.* 16. Affecti suppliciis christiani, genus hominum superstitionis, novæ ac maleficiæ.

Tacite parlant du feu que Néron fit mettre à Rome pour se divertir, dit qu'il en accusa *des gens odieux par leurs crimes, que le peuple appelait Chrétiens ;* puis il ajoute : *ce nom venait de Christ, que Ponce-Pilate avait fait supplicier sous l'empire de Tibère. Et cette pernicieuse superstition arrêtée pour lors s'élevait de nouveau, non-seulement pour la Judée, source de mal, mais à Rome même, où tout ce qu'il y avait de noir et d'infame dans le monde, se rassemble et se pratique. On prit d'abord ceux qui avouaient, puis sur leur rapport une grande multitude fut convaincue ; non pas tant de l'incendie, que de la haine du genre humain.* Il les traite encore ensuite *de coupables, et qui méritaient les derniers exemples.*

Tac. 15, *annal.* Quos per flagitia invisos vulgus Christianos appellabat. Repressaque in præsens exitiabilis supertitio, etc. Quò omnia undique atrocia, etc.

XVII. Autres reproches.

Les gens d'esprit et ceux même qui entraient en quelque examen, avaient aussi leurs sujets d'aversion contre les Chrétiens, car ces gens d'esprit étaient des Grecs ou des Romains : accoutumés à mépriser les autres peuples, qu'ils nommaient barbares, et surtout les Juifs, décriés depuis si long-temps, tenus pour des gens d'une superstition ridicule

Credat Judæus Apella, non ego. Hor. 1. sat. 5, in fin. et d'une sotte crédulité. *Un Juif le pourrait croire*, dit Horace, parlant d'un prodige, *mais non pas moi*. Ainsi quand on leur disait qu'il y avait des Juifs qui adoraient comme fils de Dieu un homme qui avait été pendu, et que leur principale dispute contre les autres Juifs, était de savoir si cet homme était encore vivant après sa mort, et si c'était leur véritable roi, on peut juger de quelle absurdité leur paraissaient tous ces discours. Ils voyaient que ceux de cette nouvelle secte étaient haïs et persécutés par tous les autres Juifs, jusqu'à exciter souvent de grandes séditions; et de-là ils concluaient que c'étaient les pires de tous.

Act. 25, 19.

Act. 28, 32.

On leur disait de plus, que ces gens n'employaient pour persuader, ni raisonnement, ni éloquence; qu'ils exhortaient seulement à croire les faits qu'ils avançaient, et qu'ils prétendaient confirmer par leurs miracles : que la plupart étaient des ignorans, et n'étudiaient que les livres des Juifs; qu'ils faisaient profession d'instruire les ignorans comme eux, les femmes et le petit peuple, parce qu'ils les trouvaient bien mieux disposés à recevoir leur doctrine que les gens éclairés. Ce procédé était fort nouveau; car il n'y avait chez les païens aucune sorte d'instruction pour le peuple. Les philosophes étaient les seuls qui parlassent de morale, et leurs disputes n'avaient rien de commun avec l'exercice de la religion. Enfin comme tous les hérétiques passaient sous le nom de Chrétiens, on attribuait à toute l'église les rêveries des Valentiniens, et de tous ces visionnaires que saint Irénée a combattus : les païens confondaient toutes ces extravagances avec la doctrine catholique, et le Christianisme leur pa-

Orig. in Cels. l. 3.

Aug. de vera rel. init.

Orig. cont. Cels.

V. Baron. an. 179 *n.* 27, *et* 28.

raissait un entêtement de gens ignorans et opiniâtres.

A quoi bon, disaient-ils, quitter les religions établies depuis si long-temps avec de si belles cérémonies, par l'autorité de tant de rois et de législateurs, et par le consentement de tous les peuples grecs et barbares, pour embrasser des mœurs étrangères, et vous intéresser à soutenir les fables Judaïques? Encore si vous vous faisiez Juifs tout-à-fait; mais quelle extravagance de vouloir servir leur Dieu malgré eux, par un culte nouveau que les Juifs rejettent, et vous appliquer des lois qui ne vous conviennent point! *Eus. præpar. l. c. 2.*

Il est vrai que la morale des Chrétiens était pure, et que leur vie répondait à leur doctrine: mais tout était plein de philosophes, qui faisaient aussi profession de pratiquer la vertu, et de l'enseigner. Il y en eut même plusieurs dans ces premiers siècles de l'église, qui peut-être, à l'imitation des Chrétiens, coururent le monde, prétendant réformer le genre humain, et souffrirent quelques mauvais traitemens, comme Apollonius de Thyane, Musonius, Damis, Epictète. Les philosophes étaient en grand crédit depuis plusieurs siècles: on croyait qu'ils avaient tout dit, et on ne pouvait s'imaginer que des barbares pussent en savoir plus que Pythagore, Platon ou Zénon. On croyait plutôt que s'ils avaient quelque chose de bon, ils l'avaient emprunté de ces sages si fameux. *Tertul. apol. c. 45.* *V. Baron. an. 75, n. 6.* *Orig. in Cels.*

D'ailleurs les philosophes étaient plus commodes que les Chrétiens. La plupart ne rejetaient point le plaisir, et quelques-uns en faisaient le souverain bien. Ils laissaient chacun suivre son opinion et vivre à sa mode, *Min. Felix.*

se contentant de mépriser ceux qui n'étaient pas philosophes, et de s'en moquer. Le nombre des Pyrrhoniens était grand. Ceux-ci doutaient de tout, principalement sur l'article de la divinité, si mal éclairci par les philosophes. Ils se faisaient une règle de sagesse de suspendre leur jugement, et trouvaient très-mauvais que des ignorans, des gens du commun, tels qu'étaient la plupart des Chrétiens, osassent décider sur une matière si relevée. Pour eux, ils faisaient profession de repecter les religions établies. Quelques-uns y croyaient, et donnaient des explications mystérieuses aux fables les plus ridicules; d'autres gardant pour eux la connaissance du premier Etre, auteur de la nature, laissaient les superstitions à ceux qu'ils estimaient incapables de la sagesse. Les Epicuriens même qui se déclaraient le plus ouvertement contre les opinions populaires touchant les dieux, ne laissaient pas d'assister aux sacrifices, et de prendre part aux cérémonies de la religion des dieux où ils se trouvaient. Ils convenaient tous de ne point combattre les coutumes autorisées par les lois et par les temps.

Assisto divinis. *Horat.*

La créance de la pluralité des dieux s'étendait jusqu'à croire que chaque nation, chaque ville, chaque famille avait les siens qui en prenaient soin; et voulaient y être honoré, d'un culte particulier: ainsi ils estimaient bonnes toutes les religions, pour ceux chez qui elles étaient reçues depuis long-temps. Les femmes et le peuple léger et ignorant avaient toujours grande inclination à en embrasser de nouvelles, croyant que plus ils serviraient de dieux et de déesses, et que plus ils observeraient de diverses cérémonies, plus ils auraient de religion. Les hom-

mes graves et les politiques réprimaient cette inquiétude autant qu'il leur était possible, et ne voulaient aucun changement en cette matière; sur-tout ils condamnaient toutes les religions étrangères, et les Romains en faisaient un point capital de leur politique. Ils persuadaient au peuple que c'était à ses dieux tutélaires que Rome était redevable de ce grand empire, et qu'il fallait bien que ces dieux fussent plus puissans que les autres, puisqu'ils leur avaient soumis toutes les nations du monde. Aussi quand le Christianisme fut entièrement établi, les Païens ne manquèrent pas d'attribuer à ce changement la chûte de l'empire qui le suivit d'assez près : et S. Augustin fut obligé de composer son grand ouvrage de la Cité de Dieu, pour répondre à leurs calomnies.

Tite. L. l. 29.

Le mépris que les Chrétiens faisaient de la mort n'étonnait pas beaucoup les Païens. Ils étaient accoutumés à voir des gladiateurs volontaires qui, pour un petit intérêt, ou même pour rien, s'exposaient à se faire égorger en plein amphithéâtre. On voyait tous les jours les plus honnêtes gens se tuer eux-mêmes pour le moindre déplaisir; et il y avait des philosophes qui le faisaient par ostentation, comme disent les jurisconsultes, témoin Pérégrin, dont Lucien rapporte la fin tragique Ainsi, voyant que les Chrétiens fuyaient les plaisirs de cette vie, et n'attendaient de bonheur que dans la vie future, ils s'étonnaient qu'ils ne se tuassent point *On nous dira*, dit S. Justin, *tuez vous donc tous. et vous en allez tout à l'heure trouver Dieu, sans vous embarrasser davantage.* Et Antonin, proconsul d'Asie, voyant les Chrétiens accourir en foule autour de son tribunal, pour se pré-

Tertul. apol. c. 50.

Vel jactatione, ut quidam philosophi. l. 6, §. 7. ff. de injust. rump. et irr.

Just. 2, apol. init.

Tertul. ad Scalp. c. ult.

senter au martyre, s'écria : *Ah, misérables, si vous voulez mourir vous avez des cordes et des précipices.*

Tout le monde était donc contre les Chrétiens ; le peuple, les magistrats, les ignorans, les savans : ils étaient haïs des uns comme des imposteurs, des scélérats et des impies ; et méprisés des autres comme des misanthropes, des visionnaires, et des fous mélancoliques, qu'une opiniâtreté enragée faisait courir à la mort. La prévention était telle qu'on les condamnait sous le seul nom de Chrétiens, sans examiner davantage. Ce nom suffisait pour détruire tout le bien que l'on en savait d'ailleurs, et l'on disait communément : *Un tel est un honnête homme, c'est dommage qu'il est Chrétien.*

Bonus vir, C. Sejus, tantùm quòd Christianus. *Tertul. apol. c. 3.*

XVIII. Forme des jugemens. Supplices.

Il n'est pas merveilleux que cette haine publique attirât aux Chrétiens des persécutions ; mais peut-être quelqu'un s'étonnera que les Romains, qui dans leurs lois et le reste de leur conduite nous paraissent si pleins de sagesse et d'équité, exerçassent sur d'autres Romains, et enfin sur des hommes, les cruautés que nous lisons dans les histoires des martyrs ; que les juges fissent tourmenter les accusés en leur présence dans la place publique, devant tout le peuple ; et qu'ils employassent des supplices si divers, qui semblent avoir été arbitraires : peut-être ne sera-t-il pas inutile de voir ce qui était de leurs lois et de leurs mœurs, et ce que le faux zèle de religion et la politique y ajoutaient.

Cic. 4. Verr. 6, 40.

Les Romains faisaient publiquement à l'audience tous leurs actes judiciaires, les procès criminels aussi-bien que les civils, l'instruction aussi-bien que le jugement, et les audiences se tenaient dans la place publique.

Le magistrat était sous une galerie couverte, assis sur un tribunal élevé, environné de ses officiers, avec des licteurs portant des haches, et les faisceaux de verge, et des soldats toujours prêts à exécuter ses ordres; car les Magistrats Romains avaient l'exercice des armes aussi-bien que de la justice. Les peines de chaque crime étaient réglées par les lois, mais différentes selon les personnes; toujours plus rigoureuses contre les esclaves, que contre les libres; contre les étrangers, que contre les Citoyens Romains; de-là vient que saint Paul fut décolé comme Citoyen, et saint Pierre crucifié comme Juif. La croix était le plus infame de tous les supplices; car ceux qui devaient y être attachés étaient d'ordinaire battus de verges auparavant, et brûlés aux côtés, avec des fers rouges ou des flambeaux. La question se donnait aussi en public et était fort cruelle, et on y doit rapporter la plupart des tourmens des martyrs; car les lois romaines, comme les nôtres, ne permettaient de tourmenter les accusés qu'à la question; et on employait pour faire avouer aux Chrétiens leurs prétendus crimes, les moyens dont on se servait pour faire avouer aux autres leurs crimes effectifs. La même manière de donner la question par l'extension des membres, le fouet, le fer et le feu, durait encore sous les Empereurs Chrétiens. On le voit par l'exemple de saint Eutrope et de saint Tigrius, qui furent ainsi tourmentés sous d'autres prétextes, en haine de saint Chrysostôme.

L. 6, §. 2. ff. de pœnis l. 9, 5, 11, l. 10, l. 28, etc. ib.

Cic. Verr. ult. n. 63.

L. 21. ff. de quæst.

Tertull. apol. c. 2.

Sozom. 7. hist. c. 24.

Il était ordinaire de condamner les personnes viles à travailler aux mines, comme aujourd'hui aux galères, ou de les destiner à être exposés aux bêtes dans l'amphithéâtre, pour divertir le peuple. Il pouvait y avoir en-

L. 8, §. 4. etc. §. 11, ff. de pœnis.

core divers genres de supplices usités en diverses Provinces; et on ne peut nier que les magistrats n'en aient souvent inventé de nouveaux contre les Chrétiens, principalement dans les dernières persécutions, où le dépit de les voir multiplier s'était tourné en fureur, et où le démon leur suggérait des moyens de tuer les ames plutôt que les corps. Je ne crois pas qu'il se trouve d'exemple que l'on ait condamné d'autres, que les vierges chrétiennes à être prostituées. L'amour de la chasteté qui éclatait dans les chrétiens, fit imaginer cette espèce de supplice, comme aussi celui dont parle saint Jérôme, de ce martyr qui fut attaché mollement sur un lit dans un lieu délicieux, pour être tenté par une femme impudique, à qui il cracha sa langue au visage. Enfin il y a eu un très-grand nombre de martyrs tués, ou tourmentés sans aucune forme de justice, soit par la populace mutinée, soit par leurs ennemis particuliers.

Hier. init. Vitæ S. Paul.

XIX. PERSÉCUTIONS.

La persécution commençait d'ordinaire par quelque édit, qui défendait les assemblées des chrétiens, et condamnait à certaines peines tous ceux qui ne voudraient pas sacrifier aux dieux. Les évêques s'en donnaient avis, et s'exhortaient les uns aux autres à redoubler les prières, et encourager le peuple. Plusieurs alors s'enfuyaient suivant le conseil de Jesus-Christ. Les pasteurs même et les prêtres se partageaient. Les uns se retiraient, les autres demeuraient avec le peuple; et ils se cachaient avec grand soin parce que c'était eux que l'on cherchait le plus, comme ceux dont la perte pouvait causer la dispersion du troupeau. Quelques-uns changeaient de nom pour n'être pas si aisément reconnus : d'autres se rachetaient de la per-

Act. S. Pion. V. Can. 12, Pet. Alex. 10, 1, conc.

sécution par de l'argent qu'ils donnaient pour n'être point inquiétés : et c'était toujours souffrir en leurs biens, et montrer combien ils estimaient plus leurs ames. Que s'ils donnaient de l'argent pour avoir des billets qui fissent croire qu'ils avaient obéi aux édits des Empereurs, ils étaient nommés libellatiques, et mis au rang des apostats, comme s'étant avoués tacitement idolâtres.

Cyp. epist. 52, ad Antonian. Libellatici.

Les règles de l'église défendaient de s'exposer de soi-même au martyre, ni de rien faire qui pût irriter les païens, et attirer la persécution, comme de briser leurs idoles, mettre le feu au temple, de dire des injures à leurs Dieux, ou attaquer publiquement leurs superstitions. Ce n'est pas qu'il n'y ait des exemples de saints martyrs qui ont fait des choses semblables, et de plusieurs entr'autres qui se sont dénoncés eux-mêmes : mais on doit attribuer ces exemples singuliers à des mouvemens extraordinaires de la grâce. La maxime générale était de ne point tenter Dieu, et d'attendre en patience que l'on fût découvert et interrogé juridiquement, pour rendre compte de sa foi. Il y avait sur ce point deux hérésies opposées à éviter. Les Gnostiques et les Valentiniens décriaient le martyre comme inutiles, puisque Jesus-Christ est mort pour nous sauver de la mort, ne distinguant pas de quelle mort il nous sauve. Ils disaient même que c'était faire injure à Dieu; et que, puisqu'il refuse le sang des boucs et des taureaux, il n'y a pas d'apparence qu'il veuille le sang des hommes. Les Marcionites au contraire s'exposaient au martyre en haine de la chair, et de celui qui l'avait créée, qu'ils disaient être le mauvais principe. On examinait sur ces règles ceux qui étaient mort pour la foi, afin

Conc. Eliber. can. 60. Orig. Cel. 8.

Const. Apost. 5, c. 5. Iren. l. 1. c. 1. Clem. strom. 46, p. 480.

Tertull. scorp. c. 1.

de juger s'ils devaient être honorés comme martyrs, ce qui semble être l'origine des canonisations.

Baron. an. **102, n. 126.** Quand les chrétiens étaient pris, on les menait devant le magistrat, qui les interrogeait juridiquement, assis sur son tribunal. S'ils niaient qu'ils fussent chrétiens, on les renvoyait d'ordinaire sur leur parole, parce que l'on savait bien que ceux qui l'étaient véritablement ne le niaient jamais, ou dès-lors cessaient de l'être. Quelquefois pour s'en assurer, on leur faisait faire sur-le-champ quelques actes d'idolâtrie, ou dire quelques paroles injurieuses contre Jesus-Christ. S'ils confessaient qu'ils fussent chrétiens, on s'efforçait de vaincre leur constance, premièrement par la persuasion et par les promesses, puis par les menaces, et enfin par les tourmens. On tâchait de les surprendre, et de leur faire commettre quelque impiété, même involontaire, afin de leur persuader qu'ils ne pouvaient plus s'en dédire. Comme le jugement se faisait dans la place publique, il y avait toujours quelque idole et quelque autel. On y offrait des victimes en leur présence, et on s'efforçait de leur en faire manger, jusqu'à leur ouvrir la bouche pour y porter quelque morceau de chair, du moins quelque goutte de vin offert aux faux dieux; et quoique les chrétiens fussent bien instruits, *que ce n'est pas ce qui entre dans la bouche, mais ce qui sort du cœur, qui rend l'homme impur*, ils ne laissaient pas de faire tous leurs efforts pour ne pas donner le moindre scandale aux faibles. Il s'en est trouvé qui se sont laissé brûler la main, tenant long-temps des charbons ardens avec de l'encens, de peur qu'ils ne semblassent offrir l'encens en secouant les charbons, comme

Plin. l. 10, 97.

V. Can. 14, *Petri Alex.* 101. *conc. page* 966. *Acta. SS. Tharaci, Probi, et Androm. Matth.* 15, 11.

saint Barlaam, dont saint Basile a fait l'éloge. *Basil. hom. 18.*

Les tourmens ordinaires étaient, étendre sur un chevalet par des cordes attachées aux pieds et aux mains, et tirées des deux bouts avec des poulies, ou pendre par les mains avec des poids attachés aux pieds; battre de verges ou de gros bâtons, ou de fouets garnis de pointes de fer nommées scorpions, ou des lanières de cuir cru, ou garnies de balles de plomb. On en a vu grand nombre mourir sous les coups. D'autres étant étendus, on leur brûlait les côtés, et on les déchirait avec des ongles ou des peignes de fer, en sorte que souvent ou découvrait les côtes, et jusqu'aux entrailles; et le feu entrant dans le corps, étouffait les patiens. Pour rendre ces plaies plus sensibles, on les frottait quelquefois de sel et de vinaigre, et on les rouvrait lorsqu'elles commençaient à se refermer.

XX. Acte des martyrs.

Pendant ces tourmens on interrogeait toujours: tout ce qui se disait, ou par le juge, ou par les patiens était écrit mot pour mot par des greffiers, et il en demeurait des procès-verbaux bien plus exacts que tous ceux que font aujourd'hui les officiers de justice; car comme les anciens avaient l'art d'écrire par des notes abrégées, dont chacune signifiait un mot, ils écrivaient aussi vîte que l'on parlait, et rédigeaient précisément les mêmes paroles qui avaient été dites, faisant parler directement les personnages; au lieu que dans nos procès-verbaux tous les discours sont en tierce personne, et rédigés suivant le style du greffier.

C'étaient ces procès-verbaux qu'ils appelaient actes. Les Chrétiens étaient soigneux d'avoir des copies des procès faits à leurs frères, et les achetaient chèrement. Sur ces *Acta. S. Tharaci, etc. in fine.*

actes, et sur ce qu'ils observaient de leur côté, les passions des martyrs étaient écrites et conservées par autorité publique dans les églises. On dit que le pape saint Clément avait établi à Rome sept notaires, dont chacun avait cette charge en deux quartiers de la ville; et saint Cyprien, durant la persécution recommandait de marquer soigneusement le jour où chacun aurait fini son martyre. Plusieurs de ces actes des martyrs périrent dans la persécution de Dioclétien; et quoiqu'Eusèbe de Césarée en eût encore ramassé un grand nombre, son recueil a été perdu. Dès le temps du pape saint Grégoire il ne s'en trouvait plus à Rome; on avait seulement des catalogues de leurs noms, avec les dates de leur bienheureuse mort, c'est-à-dire, des Martyrologes. Mais il s'était conservé d'ailleurs quelques actes des martyrs, dont les religieux Bénédictins ont donné depuis un recueil en latin, sous le nom d'Actes choisis et sincères; et j'en ai inséré la plupart dans mon histoire ecclésiastique.

Lib. Pont. in Clem. *Cypr. ep.* 36. *Greg. l. lib.* 7. *ep.* 29, *ad Eulog.*

Dans ces interrogatoires on pressait souvent les Chrétiens de dénoncer leurs complices, c'est-à-dire, les autres Chrétiens, surtout les évêques et les prêtres qui les instruisaient, et les diacres qui les assistaient, et de délivrer les saintes écritures. Ce fut particulièrement dans la persécution de Dioclétien que les païens s'attachèrent à faire périr les livres des Chrétiens, étant persuadés que c'était le seul moyen le plus sûr d'abolir leur religion. Ils les recherchèrent avec grand soin, et en brûlèrent autant qu'ils en purent saisir. Ils allaient même faire perquisition dans les églises et dans les maisons des lecteurs et des particuliers. Sur toutes ces sortes de questions les Chrétiens gardaient le se-

Acta. Cirtens ann. 303. *Acta mart. Abitin.*

cret aussi religieusement que sur les mystères : ils ne nommaient jamais personne ; mais ils disaient que Dieu les avait instruits, que Dieu les avait assistés, qu'ils portaient les saintes écritures gravées dans leur cœur. On appelait *Traditeurs* ou *Traîtres*, ceux qui étaient assez lâches pour livres les saintes écritures, ou pour découvrir leurs frères ou leurs pasteurs. Si les martyrs, pendant les tourmens, proféraient quelques paroles, ce n'était guère que pour louer Dieu, et implorer sa miséricorde et son secours.

Acta. SS. Agap. etc.

XXI. Prisons.

Après l'interrogatoire, ceux qui persistaient dans la confession du christianisme, étaient envoyés au supplice, mais le plus souvent on les remettait en prison, pour les éprouver plus long-temps, et les tourmenter à plusieurs fois. Cependant les prisons même étaient une autre espèce de tourment. Les confesseurs de Jesus-Christ étaient enfermés dans les cachots les plus noirs et les plus infects. On leur mettait les fers aux pieds et aux mains. On leur mettait au cou de grandes pièces de bois, ou des entraves aux jambes, pour les tenir élevées ou écartées ; le patient était posé sur le dos. Quelquefois on semait le cachot de petits morceaux de pots de terre, ou de verres cassés, et on les y étendait tout nus ou tout déchirés de coups. Quelquefois on laissait corrompre leurs plaies, et on les faisait mourir de faim et de soif. Quelquefois on les nourrissait, et on les pansait avec soin ; mais c'était afin de les tourmenter de nouveau. On défendait d'ordinaire de les laisser parler à personne, parce que l'on savait qu'en cet état ils convertissaient beaucoup d'infidèles, souvent jusqu'aux geoliers et aux soldats qui les gardaient. Quelque-

V. Paulin. Nat. 4, S. Felic. Prud. Peristeph. 4, de S. Vincent. et al. Mart. 16. Apol. de S. Engratide. Ep. Lucian. ap. Cypr. ep. 22. Act. martyr. Abit. Acta SS. Perpet. et Felicit.

fois on donnait ordre de faire entrer ceux que l'on croyait capables d'ébranler leur constance ; un père, une mère, une femme, des enfans, dont les larmes et les discours tendres étaient une autre espèce de tentation, et souvent plus dangereuse que les tourmens. Si une martyre était enceinte, on attendait suivant les lois qu'elle fût accouchée pour la faire mourir, comme il arriva à sainte Félicité.

Const. apost. §, *c.* 1. *Cypr. ap.* 11. Cependant l'église avait un soin particulier de ces saints prisonniers. Les diacres les visitaient souvent pour les servir, pour faire leurs messages, et leur donner les soulagemens nécessaires. Les autres fidèles allaient *Acta. SS. Perpet. etc.* aussi les consoler et les encourager à souffrir : ils bénissaient leurs peines, et souhaitaient d'y avoir part : ils baisaient leurs *Tertull.* 2, *ap. uxor. c.* 4. chaînes : ils pansaient leurs plaies, et leur apportaient toutes les commodités qui leur manquaient, des lits, des habits, des ra- *Tertul. de jejun. c.* 12. fraîchissemens ; jusque-là que Tertullien se plaignait que l'on faisait bonne chère dans ces prisons. Les fidèles n'épargnaient rien en ces occasions : si on leur refusait l'entrée, ils tâchaient de gagner par argent les gardes et les geoliers. Ils ne se rebutaient point de leurs mauvais traitemens, ils souffraient les injures et les coups, ils demeuraient patiemment aux portes des prisons, jusqu'à y veiller les nuits, attendant le moment favorable de satisfaire leur charité. Quand ils pouvaient entrer, ils regardaient comme des églises ces prisons consacrées par la présence des Saints. Ils y faisaient les prières, et les prêtres y allaient célébrer le sacrifice, pour donner aux confesseurs la consolation *V. Cypr. ep.* 5 *et* 6. 1. de ne point sortir de ce monde sans la protection du corps et du sang de Jesus-Christ, comme

comme parle saint Cyprien. Si c'était un évêque ou un prêtre qui fût en prison, les fidèles s'y assemblaient pour ne pas perdre l'occasion de recevoir l'Eucharistie et de l'emporter dans leurs maisons. En ces rencontres on mettait tout en usage. On a vu des prélats, faute d'autel, consacrer sur les mains des diacres; et l'illustre martyr saint Lucien d'Antioche, consacra sur sa poitrine, étant attaché de sorte qu'il ne pouvait se remuer. On peut juger de quel poids étaient les exhortations dont ces messes étaient accompagnées. Toute l'église respectait ces saints prisonniers, comme étant déjà presque couronnés dans le ciel. Ils avaient grand crédit auprès des prélats pour obtenir la grâce de ceux qui par faiblesse étaient tombés dans l'idolâtrie; jusque-là que l'on fût obligé d'apporter de la modération aux recommandations de quelques-uns, qui avaient plus de zèle que de discrétion.

V. Cypr. ep. 5 et 6.

Philost. 3, hist. c. 13.

Cypr. de lapsu. 13, ep. 10, 11, 12, etc.

XXII. Soins des reliques.

Les Chrétiens suivaient encore les martyrs dans les places publiques, où on les tourmentait, et dans les autres lieux où on les menait pour les exécuter à mort. Ces exécutions se faisaient d'ordinaire hors les villes; et la plupart des martyrs, après avoir surmonté les tourmens, ou par miracle, ou par leurs forces naturelles, ont fini par avoir la tête coupée. Les fidèles accouraient en foule pour les admirer, et se fortifier par leur exemple. Ils observaient leurs dernières paroles, qui d'ordinaire étaient des prières, comme celle de saint Polycarpe rapportée dans l'épître de l'église de Smyrne : comme l'hymne de saint Athenogène, ancien théologien du même siècle, qu'il chanta avec joie étant près d'entrer dans le feu, et la laissa par écrit à ses disciples. Souvent aussi

Ap. Eus. 4, hist. 15. Marty. 18, Jan.

Euseb. 6, hist. 8. les assistans encourageaient les martyrs. Origène exposa plusieurs fois sa vie en de telles occasions ; et il y a plusieurs exemples de martyrs, qui souffrirent effectivement pour avoir exhorté les autres, comme ceux dont il est parlé dans une épître de saint Denis d'Alexandrie, et dans l'épître fameuse de l'église de Vienne.

Ap. Eus. 4. hist. 34. Ap. Eus. 3, 5, hist. 1.

Les fidèles ne craignaient point de s'approcher des martyrs, tandis qu'on les tourmentait, pour recueillir avec des linges ou des éponges le sang qui coulait de leurs plaies, et le conserver dans des fioles qu'ils mettaient dans les sépulcres. On fit mourir sept femmes qui avaient ainsi ramassé les gouttes du sang de saint Blaise : et quand saint Cyprien eut la tête tranchée, les fidèles avaient étendu des linges autour de lui pour recevoir son sang. Ils n'étaient pas moins curieux d'enlever les corps des martyrs, ou d'en recueillir les restes ; car souvent il ne demeurait que des os ou des cendres ; comme quand ils avaient été brûlés ou dévorés par les bêtes ; et de là est venu le nom de Reliques. Ils n'épargnaient point la dépense pour les racheter des mains des bourreaux, et les ensevelir honorablement ; souvent même il leur en coûtait la vie. Il y en a qui ont souffert le martyre, pour avoir empêché qu'on ne leur insultât après leur mort, pour les avoir cherchés, pour les avoir ensevelis : il y en a eu de jetés dans les cloaques d'où ils avaient tiré les corps saints. On fit mourir saint Théodore l'hôtellier, pour avoir retiré les corps des sept vierges d'un étang où on les avait noyées. Les disciples de saint Ignace reportèrent ses reliques de Rome jusqu'à Antioche.

Martyrol. Roman. 3. Feb. Pont. Diac. V. acta. SS. Thar. etc. S. Bonif. an.

Martyrol. Roman. 7. Feb. de S. Juliano, 7 Decem. de S. Agath. 15. Mart. de S. Nicandro. 21 Aug. de S. Paterno. 3. Act. san. Theodor. Hier. descr. Christ. de Ign.

V. Roma. Ce soin des reliques était la cause de

l'acharnement des païens à dissiper les corps des martyrs après leur mort, joint qu'ils croyaient diminuer par-là l'espérance de la résurrection. Vous vous flattez, disaient-ils, que vos corps demeureront jusqu'au jour que vous croyez les reprendre, et vous espérez qu'ils seront embaumés et conservés dans des étoffes précieuses, par les femmes que vous avez infatuées de vos rêveries. Nous y donnerons bon ordre. Ils les faisaient donc manger aux bêtes, ils les mêlaient avec les corps des gladiateurs, ou d'autres criminels; ils les jetaient dans l'eau attachés à de grosses pierres, ils les brûlaient, et jetaient les cendres au vent : mais malgré toutes leurs précautions, la plupart des reliques étaient conservées, soit par le zèle ardent des fidèles, soit par les miracles que Dieu faisait souvent en ces occasions. On honorait les tombeaux des martyrs, sitôt qu'ils y reposaient. Plusieurs Saints ont souffert le martyre pour avoir été pris veillant ou priant aux sépultures des martyrs, ou célébrant leurs fêtes; ce que l'on faisait tous les ans, comme Tertullien et saint Cyprien le témoignent : et pour cet effet on marquait soigneusement le jour de leur mort.

Sotteran. l. 1, c. 2, 3, etc. Epist. Ecc. Vien. apud. Eus. 5, c. 1.

Acta. sanc. Thar. etc. in fine Pr. de S. Vinc.

Martyr. 17. Jan. de sanc. Diodor. etc. 14. Feb. de sanc. Proculo, etc. 23. Jan. de S. Emer. Tertul. de coron. c. 3. Cyp. ep. 34.

XXIII. Confesseurs

Ceux qu'on ne voulait pas faire mourir, étaient ou relégués simplement ou bannis de cette espèce de bannissement que les Romains appelaient déportation, et qui emportait mort civile. On envoyait ces bannis, ou dans les îles les moins habitées, ou dans les pays barbares, aux frontières de l'empire. La relégation était pour les personnes de grande qualité, la déportation pour les moindres; et pour ceux d'une condition encore plus basse, on les condamnait à travailler aux ouvrages

Inscript. publics, particulièrement aux mines. Ils étaient esclaves du public, marqués d'ordinaire sur le front avec des fers chauds, afin
Cyp. ep. 77. de pouvoir être reconnus s'ils s'enfuyaient. Ils avaient toujours les fers aux pieds, ils étaient mal nourris, mal vêtus, souvent battus et maltraités : enfin leur condition était pour le
Cons Apos 5, *c.* 1, 3. moins aussi misérable que celle de nos forçats de galères. Les Chrétiens avaient grand soin de les assister, et d'adoucir leurs peines autant qu'ils pouvaient.

Tous ceux qui mouraient en cet état pour la foi, étaient comptés au nombre des martyrs ; et ceux qui revenaient de leur exil, ou
Cyp. ep. 38, 50. de leur servitude, étaient mis au rang des confesseurs ; car on donnait ce nom à tous ceux qui avaient souffert quelques peines pour la foi, et généralement à tous ceux qui l'avaient confessée publiquement devant les juges. On leur faisait de grands honneurs tout le reste de leur vie, et souvent on les élevait aux ordres pour récompense.

XXIV. Excommunication.

Mais ceux qui avaient été vaincus dans la persécution, et qui avaient renoncé à la foi, même par faiblesse et la violence des tourmens, étaient nommés en latin *lapsi*, c'est-à-dire tombés : et on les excommuniait, s'ils ne
Cons. Apos. 5, *c.* 2. faisaient pénitence publique. L'excommunication consistait à les priver, non-seulement des sacremens, mais encore de l'entrée de l'église, et de tout commerce avec les fidèles. On ne mangeait point avec eux, on ne leur parlait point, et on les fuyait comme des gens
1. *Cort.* 5, 9. frappés du mal contagieux. Aussi saint Paul ordonne d'éviter les mauvais Chrétiens avec plus de soin que les païens même, dont il était impossible de se séparer entièrement, sans sortir du monde et de la vie. On traitait ainsi non-seulement les apostats, c'est-à-

dire ceux qui retournaient à l'idolâtrie, mais les hérétiques, les schismatiques, et tous les pécheurs publics : car il y a eu de mauvais Chrétiens dans les meilleurs temps de l'église. S. Paul se plaint aux Corinthiens de plusieurs qui n'avaient point fait pénitence de leurs impudicités ; et aux Philippiens de plusieurs qu'il appelle ennemis de Jésus-Christ : ceux-là étaient séparés des fidèles. Il n'y avait guères que les prélats et les prêtres qui pussent converser avec eux, pour les exciter à se convertir, tant qu'ils y voyaient de l'espérance. Au reste, on ne laissait pas de prier pour eux. Voilà comme étaient traités ceux qui ne demandaient point la pénitence.

Orig. in Cels. l. 7, in Matt. trac. 36, in Jer. hom. 9. 2. Cor. 12. Phil. 3, 18. Epis. Cler. Rom. ad Cypr. 31.

XXV. Pénitence.

Quant à ceux qui la demandaient, on les recevait avec une grande charité, mais accompagnée de discrétion. On leur faisait sentir que c'était une grâce qui ne devait pas s'accorder facilement : on éprouvait auparavant, par quelque délai, si leur retour était sincère et solide. C'était à l'évêque à imposer la pénitence pour les fautes mortelles. Il jugeait si le pécheur y devait être admis ; combien elle devait durer, si elle devait être secrète ou publique ; s'il était à propos pour l'édification de l'église qu'il fît même sa confession publiquement : car régulièrement elle ne devait être faite qu'au prêtre en secret. On n'admettait pas facilement les jeunes gens à la pénitence, à cause de la fragilité de l'âge, qui faisait craindre que leur conversion ne fût pas solide. On tenait aussi pour suspecte la conversion de ceux qui attendaient l'extrémité d'une maladie pour demander la pénitence ; et s'ils revenaient en santé, on les obligeait d'accomplir la pénitence canonique.

Conc. Elib. c. 32. Orig. hom. 2, in Ps. 38. Soc. 5, hist. c. 19. Leo. epist. 136, al. 80. Cypr. ad Ant. p. 146. Aug. serm. 57, de tem. Con. Arans. 1, c. 3. Car. 4, c. 76, 78.

Plusieurs faisaient pénitence publique, sans que l'on sût en particulier pour quels péchés

Aug. ep. 116. ad Jan.

ils la faisaient : et plusieurs faisaient pénitence en secret, même pour les grands crimes ; comme les femmes mariées pour les adultères inconnus à leurs maris, et les autres dont la pénitence publique aurait trop causé de scandale, ou à qui la publication de leurs crimes aurait pu faire perdre la vie. Mais il était si ordinaire de voir des Chrétiens jeûner, prier, veiller, coucher sur la terre, même par simple dévotion, qu'il n'y avait pas grand sujet de s'informer pourquoi ils en usaient ainsi. Le temps des pénitences était réglé, suivant la qualité des péchés : mais avec quelque diversité, selon l'usage des églises, et selon les temps ; car les canons pénitentiaux les plus anciens sont d'ordinaire les plus sévères. S. Basile marque deux ans pour le larcin, sept pour la fornication, onze pour le parjure, quinze pour l'adultère, vingt pour l'homicide, toute la vie pour l'apostasie.

Prosper. 2, cont. c. 7. S. Leo. ep. 80 et 92, ad Rustic c. 2.

Basil. ad Amphiloc. c. 5, 1.

Ep. 3, can. ad Amphil. 56, 58, 59, 61, 64, 73.

Ceux à qui il était prescrit de faire pénitence publique, venaient le premier jour du carême se présenter à la porte de l'église, en habits pauvres, sales et déchirés : car tels étaient chez les anciens les habits de deuil, non-seulement chez les Juifs, comme j'ai fait voir ailleurs, mais chez les Grecs et les Romains, même à la fin du quatrième siècle de l'église. Etant entrés dans l'église, ils recevaient de la main du prélat des cendres sur la tête, et des cilices pour s'en couvrir ; puis demeuraient prosternés, tandis que le prélat, le clergé et tout le peuple faisaient pour eux des prières à genoux. Le prélat faisait une exhortation, pour les avertir qu'il allait les chasser pour un temps de l'église, comme Dieu chassa Adam du Paradis pour son péché ; leur donnant courage, et les animant à travailler, dans l'espérance de la miséricorde de Dieu.

V. Hier ep. Fabreol.

Sozom. 7, hist. c. 16.

Lib 1. Sac. Rom. Ecc. n. 16.

Tertul. de pœn. c. 11, de pud. 13.

Mœurs Isr. XVIII.

Chrisost 6. Compunct. t. p. 150.

Ensuite il les mettait en effet hors de l'église, *Lib. sacr.*
dont les portes étaient aussitôt fermées devant *ibid.*
eux. Les pénitens demeuraient d'ordinaire
enfermés et occupés à divers exercices labo-
rieux. On les faisait jeûner tous les jours ou
très-souvent au pain et à l'eau, ou avec quel-
qu'autre sorte d'abstinence, selon leurs péchés,
selon leurs forces et leur ferveur ; on les fai-
sait prier long-temps, à genoux ou prosternés ;
veiller, coucher sur la terre, distribuer des
aumônes selon leur pouvoir. Pendant la pé-
nitence ils s'abstenaient non seulement des
divertissemens, mais encore des conversa-
tions, des affaires et de tout commerce, même *Ambros. 1.*
avec les fidèles, sans grande nécessité. Ils ne *pœn. c. 16. pœnit.*
sortaient que les jours de fête ou de station, *Rom. tit. c.*
auxquels ils venaient se présenter à la porte *11.*
de l'église, ce qu'ils observaient pendant *S. Eleg.*
quelque temps. Ensuite on les faisait entrer *hom. 8.*
pour entendre les lectures et les sermons, *Con. Ancy.*
mais à la charge de sortir avant les prières.
Puis ils étaient admis à prier avec les fidèles,
mais prosternés, et enfin à prier debout
comme les autres. On les distinguait encore
d'une autre manière du reste des fidèles, en
les plaçant dans l'église du côté gauche. Il
y avait donc quatre ordres de pénitens ; les
pleurans, les auditeurs, les prosternés, les
consistans, c'est-à-dire ceux qui priaient
debout ; et tout le temps de la pénitence était
distribué en ces quatre états. Nous les trou-
vons marqués dès le temps de saint Grégoire
Thaumaturge, vers l'an 260.

Par exemple, celui qui avait tué volontai- *S. Basil.*
rement, était quatre ans entre les pleurans, *can. 56.*
c'est-à-dire qu'il se trouvait à la porte de *App. Ep. ad Greg.*
l'église aux heures de la prière, et demeurait *Thaum. 6,*
dehors, non pas sous le vestibule, mais dans *1.*
la place, exposé aux injures de l'air. Il était

revêtu d'un cilice, il avait de la cendre sur la tête, et se laissait croître le poil. En cet état il priait les fidèles qui entraient dans l'église d'avoir pitié de lui, et de prier pour lui; et en effet toute l'église priait pour les pénitens, comme elle fait encore pendant le carême. Les cinq années suivantes il était au rang des auditeurs; il entrait à l'église pour entendre les instructions; mais il demeurait sous le vestibule avec les catéchumènes, et en sortait avant que les prières commençassent. De là il passait au troisième rang, et priait avec les fidèles; mais au même lieu près de la porte, prosterné sur le pavé de l'église, et il sortait avec les catéchumènes. Après qu'il avait été sept ans en cet état, il passait au dernier, où il demeurait quatre ans, assistant aux prières des fidèles, et priant debout, comme eux, mais sans qu'il lui fût permis d'offrir, ni de communier. Enfin les vingt ans de sa pénitence étant accomplis, il était reçu à la participation aux choses saintes, c'est-à-dire de l'Eucharistie.

Ambros. de pœn. 1. c. 6. 15, 51, c. 7, 10, 1.

Les quinze ans de l'adultère se passaient de même à proportion. Il était quatre ans pleurant, cinq ans auditeur, quatre ans prosterné, deux consistant : et l'on peut juger par-là des autres sortes de pécheurs. Pendant tout le temps de la pénitence l'évêque visitait souvent les pénitens, ou leur envoyait quelque prêtre pour les examiner et les traiter diversement, suivant leurs dispositions, qu'il observait avec grand soin. Il excitait ou épouvantait les uns, il consolait les autres; il proportionnait les remèdes aux sujets et aux maladies, car les prélats regardaient la dispensation de la pénitence comme une médecine spirituelle. Ils étaient persuadés que la guérison des ames demande pour le

S. Basil. ib. 84, 85. Cons. Apos. l. 2, 61, 7, etc.

Ibid. 41, Chrisost. 2. Sacerd. ini. Ambros. in Ps. 37 et 3

moins autant de science, de conduite, de patience et d'application, que la guérison des corps, et que l'on ne peut détruire les habitudes vicieuses que par un long temps, et par un régime très-exact. Ils prenaient garde de ne pas désespérer les pécheurs par une dureté excessive, qui les mettant au désespoir, leur donnât occasion de retourner au siècle et à la vie païenne. Mais d'ailleurs ils réprimaient leurs impatiences, sachant combien est nuisible une absolution prématurée : ils n'accordaient la réconciliation parfaite qu'aux larmes et au changement effectif des mœurs, jamais à l'impétuosité, et beaucoup moins aux menaces. Il n'était pas facile d'intimider des prélats accoutumés à résister aux persécutions des païens. Leur maxime fondamentale était de travailler de tout leur pouvoir au salut des autres, mais de ne se pas perdre avec les incorrigibles. Le pénitent n'avançait donc d'un degré à l'autre que par l'ordre du prélat. Le temps seul ne décidait pas de la pénitence ; mais on l'abrégeait s'il y avait quelque raison particulière, comme la ferveur extraordinaire du pénitent, une maladie mortelle, ou une persécution ; car en ces rencontres on avait grand soin de ne les pas laisser mourir sans sacremens. Cette dispense qui abrégeait la pénitence régulière, s'appelait indulgence : et pendant les persécutions on l'accordait souvent aux prières des confesseurs prisonniers, ou exilés. Si le pénitent mourait pendant le cours de sa pénitence, avant que d'avoir reçu l'absolution, on ne laissait pas d'avoir bonne opinion de son salut ; on priait pour lui, et on offrait pour lui le saint Sacrifice.

Epist. 19. Greg. Naz. Or. 1.

Cl. Rom. ep. 31.

Cyp. ep. 5. ad Ceron.

Ambros. II, pœn. ep. 9.

V. S. Cyp. 51, ep. 3, ap. Cypr. etc.

Conc. Arel. 2, c. 24. Conc. Cart. 4, c. 59.

Quand l'évêque jugeait à propos de finir entièrement la pénitence, il le faisait d'or-

Ord. Rom. 10, n. 1, l. 1. Sacram. R. Eccl. n. 38.

dinaire à la fin du carême, afin que le pénitent recommençât à participer aux saints mystères à la fête de Pâques. Le Jeudi-saint les pénitens se présentaient à la porte de l'église ; le prélat, après avoir fait pour eux plusieurs prières, les faisait entrer à la sollicitation de l'archidiacre, qui lui représentait que c'était un temps propre à la clémence, et qu'il était juste que l'église reçût les brebis égarées, en même temps qu'elle augmentait son troupeau par les nouveaux baptisés. Le prélat leur faisait une exhortation sur la miséricorde de Dieu, et le changement qu'ils devaient faire paraître dans leur vie, les obligeant à lever la main, pour signe de cette promesse. Enfin se laissant fléchir aux prières de l'église, et persuadé de leur conversion, il leur donnait l'absolution solennelle. Alors ils se faisaient faire le poil, quittaient leurs habits de pénitens, et recommençaient à vivre comme les autres fidèles. Il y a eu sans doute beaucoup de diversité dans ces cérémonies extérieures, suivant les temps et les lieux ; mais elles revenaient toujours à la même fin, et étaient d'un grand effet pour faire sentir l'énormité du péché et la difficulté de s'en relever, et tenir dans le devoir ceux même qui avaient conservé l'innocence.

S. Elig. hom. 7, 8 et 11.

Serm. 34, e. divers.

Si l'homme, dit S. Augustin, *revenait promptement au bonheur de son premier état, il regarderait comme un jeu la chute mortelle du péché.*

Si pendant le cours de la pénitence le pénitent retombait dans un nouveau crime, il fallait la recommencer : si l'on voyait qu'il ne profitât point, et qu'il ne changeât point de vie, on le laissait en même état, sans lui donner de sacremens ; et si après avoir reçu l'absolution, il retombait encore dans un

péché capital, il n'y avait plus de sacremens pour lui ; car la pénitence publique ne s'accordait qu'une fois. On se contentait de prier pour lui, et de l'exhorter à se convertir, et à espérer en la miséricorde de Dieu qui n'a point de bornes. En général on comptait peu la pénitence, si les rechutes étaient fréquentes. Il y avait des crimes dont la pénitence, quoique fidèlement observée, durait toute la vie, et après lesquels on n'accordait la communion qu'à l'article de la mort. On ne recevait point à la pénitence des apostats qui attendaient pour la demander qu'ils se vissent en péril de mort : et bien que l'on l'accordât aux autres pécheurs, on faisait toujours peu de cas de ces pénitences, dont la seule crainte des supplices éternels semblait être la cause. Ceux qui avaient été mis une fois au rang des pénitens, quoiqu'ils eussent été absous et réconciliés, n'étaient plus capables de recevoir les ordres, ni d'être élevés à aucun ministère ecclésiastique ; et si un prêtre ou un clerc commettait un péché qui méritât pénitence publique, il perdait non-seulement son rang, c'est-à-dire qu'il était interdit pour toujours de ses fonctions, et réduit à l'état des laïcs, mais on ne lui imposait point d'autre pénitence, pour ne pas punir deux fois, et pour la révérence du Sacrement d'ordre.

S. August. ep. 54, ad Mac. c. 7. Past. mun. 4, n. 3 Cl. 2, strom. p. 385.

Cyp. ep. 57, ad Anton.

Con. Arel. 2, c. 22.

Conc. Nic. can. 9. 10. Con. Carth. 4, c. 68.

Can. 1, post. 24.

Si quelqu'un s'étonne de cette ancienne discipline, qu'il considère qu'alors les péchés dignes de telles pénitences étaient rares parmi les Chrétiens. Comme les gens d'honneur, bien élevés et bien établis dans le monde, ne font guère de ces crimes qui attirent la vengeance des lois et l'infamie du supplice, aussi n'arriva-t-il pas souvent que des Chrétiens si bien choisis, et si bien instruits,

commissent des adultères, des homicides, et d'autres péchés dignes de mort. Les païens eux-mêmes reconnaissaient que les Chrétiens faisaient profession de renoncer aux voluptés criminelles. Le juge le reprochait à sainte
Acta sanc. Afr. Orig. in Cels. pag. 365. De præscr. c. 41, 42. Ap. c. 4, 5.
Afre, et Origène dit que ces vices ne se trouvent point chez les véritables Chrétiens. Tertullien soutient que les catholiques étaient aisés à distinguer des hérétiques par la différence des mœurs; et il reproche hardiment aux païens que les prisons n'étaient pleines que de païens comme eux, ou de Chrétiens accusés seulement d'être Chrétiens. *S'ils sont accusés d'autre chose*, ajoute-t-il, *ils ne sont plus Chrétiens. L'innocence est pour nous une nécessité. Nous la connaissons parfaitement, l'ayant apprise de Dieu qui est un Maître parfait; et nous la gardons fidèlement, comme commandée par ce Juge que l'on ne peut mépriser.*

XXVI. Ascètes. Vierges.
2. Tim. 4, 7. 1. Cor. 9, 26.

Il y avait des Chrétiens qui, sans y être obligés, pratiquaient volontairement tous les exercices de la pénitence pour imiter les prophètes et saint Jean-Baptiste, pour s'exercer à la piété, comme dit saint Paul, en châtiant leur corps et le réduisant en servitude. On les appelait *Ascètes*, c'est-à-dire Exercitans. Ils s'enfermaient d'ordinaire dans des maisons où ils vivaient en grande retraite, gardant la continence, et ajoutant à la frugalité chrétienne des abstinences et des jeûnes extraordinaires. Ils pratiquaient la xérophragie ou nourriture sèche, et les jeûnes renforcés de deux ou trois jours de suite, ou plus longs encore. Ils s'exerçaient à porter le cilice, à marcher nu-pieds, à dormir sur la terre, à veiller une grande partie de la nuit, lire assiduement l'écriture sainte, et prier le plus continuellement qu'il était

possible. Plusieurs de ces Ascètes ont été de grands évêques et des docteurs fameux. Origène a mené la même vie, et l'a marquée comme un état distingué entre les Chrétiens. *Eus. his. 6, 1, 3, id. præpar. In Numer, hom. 25.*

Il y avait un grand nombre de filles qui consacraient à Dieu leur virginité, soit par le conseil de leurs parens, soit de leur propre mouvement. Elles menaient la vie ascétique, et on comptait pour rien la virginité, si elle n'était soutenue par une grande mortification, le silence, la retraite, la pauvreté, le travail, les jeûnes, les veilles, les oraisons continuelles. On ne tenait pas pour de véritables vierges, celles qui voulaient encore prendre part aux divertissemens du siècle, même les plus innocens, faire de grandes conversations, parler agréablement, et montrer leur bel esprit, encore moins celles qui voulaient faire les belles; se parer, se parfumer, traîner de longs habits, et marcher d'un air affecté. S. Cyprien ne recommande presqu'autre chose aux vierges Chrétiennes, que de renoncer aux vains ornemens, et à tout ce qui appartient à la beauté. Il connaissait combien les filles sont attachées à ces bagatelles, et il en savait les pernicieuses conséquences. Dans ces premiers temps les vierges consacrées à Dieu demeuraient la plupart chez leurs parens, ou vivaient en leur particulier, deux ou trois ensemble, ne sortant que pour aller à l'église, où elles avaient leurs places séparées du reste des femmes. Si quelqu'une violait sa sainte résolution pour se marier, on la mettait en pénitence. *V. Hier. ep. 15, de Asel.* *Cypr. de hab. virg.* *Ambr. ad virg. laps. c. 6.*

XXVII. Veuves diaconesses.

Les veuves qui renonçaient aux secondes noces, vivaient à-peu-près comme les vierges, dans les jeûnes, dans les oraisons et les autres exercices de la vie ascétique : mais elles

n'étaient pas si enfermées, parce qu'elles s'appliquaient aux œuvres extérieures, comme à visiter et soulager les malades et les prisonniers, particulièrement les martyrs et les confesseurs; à nourrir les pauvres, à retirer et servir les étrangers, à enterrer les morts, et généralement à toutes les œuvres de charité. Toutes les femmes chrétiennes, veuves ou mariées, s'y employaient fort, et ne sortaient guère que pour ces bonnes œuvres, ou pour aller à l'église. Les veuves étant plus libres, s'y adonnaient entièrement : si elles étaient riches, elles faisaient de grandes aumônes; si elles étaient pauvres, l'église les nourrissait. On choisissait pour diaconesses les veuves les plus âgées, c'est-à-dire de soixante ans. Cet âge fut depuis réduit à quarante ans; mais c'étaient toujours les veuves les plus sages, et les plus éprouvées par toutes sortes d'exercices de charité. On donnait aussi quelquefois cette charge à des vierges, et alors on leur donnait aussi le nom de veuves. Les diaconesses recevaient l'imposition des mains, et étaient comptées entre le clergé, parce qu'elles exerçaient à l'égard des femmes une partie des fonctions des diacres.

V. Hier. in Epis. Paulæ.
Tertull. ad uxor. c. 4. Id. 2. De cult. fœm. c. 11.
1. Tim. 5, 9. V. Const. ap. l. 3.
Const. ap. 6, c. 17, 8, c. 19. Tertull. de vel. virg. c. 9. Conc. Nic. c. 17. Calc. c. 15.

Leur charge était de visiter toutes les personnes de leur sexe, que la pauvreté, la maladie, ou quelqu'autre misère rendait dignes du soin de l'église. Elles instruisaient celles qui étaient catéchumènes, ou plutôt leur répétaient les instructions du catéchisme. Elles les présentaient au baptême, leur aidaient à se déshabiller et à se revêtir, afin que les prêtres ne les vissent pas dans un état indécent. Elles conduisaient ensuite ces nouvelles baptisées pendant quelque temps, pour les dresser à la vie chrétienne. Dans

Epiph. hær. 79, n. 3. Cons. apos. 3. Epiph. apo. 79, n. 3.

l'église, elles gardaient les portes du côté des femmes, et avaient soin que chacune fût placée en son rang, et observât le silence et la modestie. Les diaconesses rendaient compte de toutes leurs fonctions à l'évêque, et par son ordre aux prêtres ou aux diacres. Elles servaient principalement à les avertir des besoins des autres femmes, et à faire sous leur direction ce qu'ils ne pouvaient faire eux-mêmes avec autant de bienséance.

Les prélats usaient d'une grande patience et d'une grande discrétion pour gouverner toutes ces femmes, pour maintenir les diaconesses dans la sobriété et l'activité nécessaires à leurs fonctions, mais difficiles à leur âge, pour empêcher qu'elles ne devinsent trop faciles ou trop crédules, ou qu'elles ne fussent inquiètes, curieuses, malicieuses, colères et sévères avec excès Il fallait prendre garde que, sous ce prétexte de catéchisme, elles ne fissent les savantes et les spirituelles; qu'elles ne parlassent indiscrètement des mystères, ou ne semassent des erreurs et des fables; qu'elles ne fussent parleuses et dissipées. Il fallait encore bien de la charité pour guérir ou supporter les défauts des autres veuves et des autres femmes, comme la tristesse, la jalousie, l'envie, les médisances, les murmures contre les pasteurs même: enfin tous les maux qui suivent ordinairement la faiblesse du sexe et de l'âge, surtout quand elle est jointe à la pauvreté, à la maladie, ou à quelques autres incommodités.

Cons. apos. c. 5, 6, 7.

Chrys. 3, de sacerd.

XXVIII. Soin des pauvres.

L'église prenait soin de tous les pauvres de tout âge et de tout sexe: mais on ne comptait pas pour pauvres ceux qui pouvaient travailler, puisqu'ils étaient en état de n'être plus à charge à personne, ou même d'as-

Cons. apos. l. 2, c. 4.

et l. 4, *c.* 2, *etc.* sister les autres pauvres ; car on croyait qu'un bon Chrétien ne devait pas se contenter de travailler pour se nourrir, mais qu'il devait encore contribuer à la nourriture de ceux qui ne pouvaient travailler. D'ailleurs la loi civile avait pourvu à empêcher qu'il n'y eût des mendians valides ; car comme l'esclavage était en usage, s'ils étaient libres, on les attachait à des terres comme des esclaves du public ; et s'ils étaient esclaves, on les abandonnait à qui s'en voudrait saisir. Il en était de même des enfans exposés, ils appartenaient à ceux qui voulaient se charger de leur nourriture. Ainsi il n'y avait presque point d'autres mendians que de vieux esclaves, dont les maîtres étaient assez inhumains pour les abandonner quand ils ne pouvaient plus servir, des aveugles, des estropiés, ou d'autres invalides.

Orig. in Matt. 31. *S. I.*, 7, *cod. de mend. valid. l.* 11.

Colonatu perpetuo fulcitur.

Argum. l. 3, *cod. de inf. expos.*

C'étaient ceux-là dont les Chrétiens prenaient soin, et Prudence nous les décrit, quand il représente ceux que saint Laurent fit voir au Préfet de Rome comme les trésors de l'église. Ils prenaient aussi grand soin des enfans, premièrement des orphelins d'enfans de Chrétiens, et sur-tout des martyrs ; puis ils prenaient soin des enfans exposés, et de tous ceux dont ils pouvaient être les maîtres, pour les élever dans la véritable religion. Tout ce soin des pauvres avait pour but de leur procurer les biens spirituels à l'occasion des temporels. C'est pourquoi on préférait toujours les Chrétiens aux infidèles, et entre les Chrétiens, les plus vertueux ; on abandonnait les incorrigibles. On ne recevait pas les aumônes de toutes sortes de gens indifféremment. On refusait celles des excommuniés et des pécheurs publics, comme les usuriers, les adultères, et les femmes dé-

Perist. 2.

Cons. apos. 4, *c.* 1, 2.

Acta. SS. Perp. et Felic.

Cons. apos. 4, *c.* 5, 6, 7, 8.

bauchées. On aimait mieux exposer les pauvres à manquer du nécessaire, ou plutôt on se confiait à la Providence divine qui saurait y pourvoir d'ailleurs.

Acta sanc. Afræ. V. Bar. an. 44, n. 68, etc.

Chaque église faisait un fonds considérable pour la subsistance des pauvres, pour l'hospitalité, les sépultures, et les autres dépenses communes, comme l'entretien des clercs, le luminaire, les vases sacrés. L'église Romaine, sous le pape saint Corneille, vers l'an 250, nourrissait cent cinquante-quatre clercs, et plus de quinze cents pauvres : et depuis la fondation, tant que les persécutions durèrent, elle eut toujours soin d'envoyer de grands secours aux pauvres églises des provinces, et aux confesseurs condamnés aux mines. Ces biens communs des églises pendant les trois premiers siècles, ne consistaient guère qu'en meubles, en provisions de bouche, en habits, en argent comptant, qui venait de ce que les fidèles offraient toutes les semaines, ou tous les mois, ou quand ils voulaient ; car il n'y avait rien de réglé ni de forcé en ces offrandes.

S. Just. 1, apol. Tert. apol. c. 39. Eus. l. 4, hist. c. 43. Ep. Dion. Corinth. ap. Euseb. 4, hist. c. 23.

V. Acta Cel. Cyrt. an. 304.

Tert. ap. c. 39.

On recommandait toutefois comme un devoir de religion, de donner à l'église les prémices et les dîmes des fruits de la terre et du bétail, pour la subsistance des clercs et des pauvres. Origène soutient que la loi ancienne oblige encore en ce point, plutôt confirmé qu'aboli par l'évangile ; seulement nous ne voyons pas que l'on procédât encore par des censeurs contre ceux qui y manquaient. Ces offrandes se portaient chez l'évêque, ou chez les diacres ; et il était défendu d'offrir sur l'autel autre chose que le pain et le vin qui devaient être la matière du sacrifice. Les églises avaient des immeubles dès le temps

Hom. 12, in Num. 5, 17, in Jos.

Can. Apos. 3, 4.

Ap. Lac. de mort. pers. n. 4.

Euseb. 10, hist. c. 5.

des persécutions, puisque quand elles cessèrent, on en ordonna la restitution : on le voit dans l'édit de Constantin et de Licinius, dès l'an 313.

Prud. Per. Ste. hymn. 2. *V. Baron. an. 34, n. 227.* Voilà ces trésors de l'église dont les païens étaient si avides, et qui entraient dans les causes des persécutions, comme on voit en l'exemple de saint Laurent; c'étaient les diacres qui en avaient soin. Il était de leur charge de recevoir tout ce qui était offert pour les besoins communs de l'église, et de le mettre en réserve, le garder sûrement, et le distribuer suivant les ordres de l'évêque, qui en *Cons. apos. 3, c. 19.* ordonnait sur le rapport qu'ils lui faisaient des nécessités particulières. Il était donc encore de leur devoir de s'informer de ces nécessités, d'avoir des listes exactes tant des clercs que des vierges, des veuves, et des autres pauvres que l'église nourrissait. C'était à eux d'examiner ceux qui se présentaient de nouveau, et à veiller sur la conduite de ceux qui étaient déjà reçus, pour voir s'ils étaient dignes d'être assistés. C'était à eux à pourvoir au logement des étrangers, et savoir par qui et comment ils seraient dé- *Cons. apos. 2, 3, 28.* frayés. Les laïcs s'adressaient à eux pour tout ce qu'ils voulaient demander ou faire savoir à l'évêque, dont ils n'approchaient pas si librement par respect, et de peur de l'importuner : ainsi la vie des diacres était fort ac- *Cons. apos. 23, c. 57.* tive. Il fallait aller et venir souvent par la ville, et quelquefois même faire des voyages au dehors; c'est pour cette raison qu'ils ne portaient ni manteaux, ni grands habits comme les prêtres, mais seulement des tuniques, des dalmatiques, pour être plus disposés au mouvement de l'action.

XXIX. Hospitalité.

L'hospitalité était d'un usage ordinaire, même entre les païens. Chez les Grecs et les

Romains les hôtelleries publiques n'étaient guère fréquentées par les honnêtes gens. Dans les villes où ils pouvaient avoir affaire, ils avaient des amis qui les recevaient, et qui réciproquement logeaient chez eux quand ils venaient à leur ville. Ce droit se perpétuait dans les familles. C'était un des principaux liens d'amitié entre les villes de Grèce et d'Italie, et il s'étendit depuis par tout l'empire Romain. Ils regardaient ce droit comme une partie de leur religion. Jupiter, disait-on, y présidait; la personne de l'hôte, et la table où l'on mangeait avec lui, étaient sacrées. Les Juifs de leur côté l'observaient comme une bonne œuvre, pratiquée de tout temps par les Saints; et ils l'observent encore entr'eux. *V. Thomassin, discip. Tesser. hospital.*

Il ne faut donc pas s'étonner si les Chrétiens exerçaient l'hospitalité, eux qui se regardaient tous comme amis et comme frères, et qui savaient que Jésus-Christ l'a recommandée entre les œuvres les plus méritoires. *Matth. 25, 34.* Pourvu qu'un étranger montrât qu'il faisait profession de la foi orthodoxe, et qu'il était dans la communion de l'église, on le recevait à bras ouverts. Qui eût pensé à lui refuser sa maison, eût craint de rejeter Jésus-Christ même; mais il fallait qu'il se fît connaître. Pour cet effet, les Chrétiens qui voyageaient, prenaient des lettres de leurs évêques, et ces lettres avaient certaines marques, qui n'étaient connues que des Chrétiens. *V. Bar. an. 142, n. 7. V. Prior. de litt. c.* Elles faisaient voir l'état de celui qui voyageait, s'il était catholique; si, après avoir été hérétique, ou excommunié, il était rentré dans la paix de l'église; s'il était catéchumène ou pénitent; s'il était clerc, et en quel rang; car les clercs ne marchaient point sans le dimissoire de leur évêque. Il y avait *Conc. Elib. c. 58.*

aussi des lettres de recommandation, pour distinguer les personnes de mérite, comme les confesseurs ou les docteurs, ou ceux qui avaient besoin de quelque assistance particulière.

Mœurs des Isr. p. 46. La première action de l'hospitalité était de laver les pieds aux hôtes. On voit cette coutume en plusieurs endroits de l'écriture; et ce soulagement était nécessaire, vu la manière dont les anciens étaient chaussés. De là vient que dans saint Paul, l'action de laver les pieds est jointe à l'hospitalité. *1. Philip. 10.* Si l'hôte était dans la pleine communion de l'église, on priait avec lui, et on lui déférait tous les honneurs de la maison; de faire la prière, d'avoir la première place à table, d'instruire la famille : on s'estimait heureux de l'avoir. Le repas où il prenait part, était estimé plus saint. On honorait les clercs à proportion de leur rang; et si un évêque voyageait, on l'invitait par-tout à faire l'office, et à prêcher, pour montrer l'uniformité du sacerdoce et de l'église. *Cons. apos. 2. c. 58. Euseb. 4, hist. c. 14.* C'est ainsi que le pape saint Anicet en usa envers saint Polycarpe. Il y a eu des Saints à qui l'hospitalité exercée envers des clercs, ou d'autres qui venaient prêcher l'évangile, a été occasion de martyre, comme on dit du fameux S. Alban en Angleterre, et de S. Gentien à Amiens. *Marty. 21. Jun. Id. 11. Dec.* Les Chrétiens exerçaient l'hospitalité même envers les infidèles : ainsi ils exécutaient avec grande charité les ordres du prince qui les obligeaient à loger les gens de guerre, les officiers, et les autres qui voyageaient pour le service de l'état, ou à leur fournir des vivres. Saint Pacome ayant été engagé fort jeune à servir dans les troupes Romaines, *Vie de S. Pac. c. 4.* fut embarqué avec sa compagnie, et aborda dans une ville où il fut étonné de voir que

les habitans les recevaient avec autant d'affection que s'ils eussent été leurs anciens amis. Il demanda qui ils étaient, et on lui dit que c'étaient des gens d'une religion particulière, que l'on appelait Chrétiens. Dès-lors il s'informa de leur doctrine, et ce fut le commencement de sa conversion.

XXX. Malades.

Les Chrétiens avaient grand soin de la visite des malades, si recommandée dans l'évangile. *Matt.* 25, 36. Alexandrie étant affligée d'une cruelle peste du temps de l'empereur Valérien, ils profitèrent de cette occasion pour montrer leur charité envers leurs persécuteurs ; et ils assistèrent les malades si généreusement, que plusieurs, tant clercs que laïcs, y moururent, et furent honorés comme martyrs. *Dionys. Alex. ap. Euseb.* 7, *hist. c.* 22. Les prêtres visitaient les Chrétiens malades, pour les consoler, prier pour eux, et leur administrer les sacremens. *Martyrol.* 18. *Feb.* Le viatique se donnait sous la seule espèce du pain, et pouvait être porté par un laïc en cas de nécessité, comme il paraît par l'histoire du vieillard Sérapion. *Euseb.* 6, *hist.* 44. Outre l'onction de l'huile sacrée, portée par l'ordonnance de saint Jacques, souvent ils guérissaient les malades par l'application d'une autre huile bénite, qui se donnait indifféremment aux fidèles et aux infidèles, par les clercs, ou par les laïcs, selon qu'ils avaient reçu le don des miracles. *Joc.* 5, 14. *V. Baron.* 63, *n.* 36. Quelquefois on employait pour cet effet l'huile des lampes qui brûlaient devant les sépulcres des martyrs.

Les païens n'ayant point d'espérance après la mort, la regardaient purement comme un mal qui les privait des biens de la vie, ou comme un anéantissement qui les délivrerait de tous leurs maux. Il n'y avait presque plus personne qui crût ce que les poëtes racontaient des supplices ou des récompenses

Adeo ne me delirare censes, utista credam?

Cic. Tusc. quæst. l. 1, *n.* 6. de l'autre vie. Ainsi on ne songeait point à exhorter les mourans, mais à les divertir; ils travaillaient de leur côté, même à faire durer le plus qu'ils pouvaient les plaisirs de la vie. Leur maxime était celle que rapporte saint Paul après Isaïe. *Buvons et mangeons puisque nous mourons demain.* C'est là où se terminent toutes les moralités d'Horace. La mort de Pétrone sous Néron en est l'exemple le plus fort que je connaisse. Ceux qui étaient plus sérieux, se consolaient par la philosophie, et cherchaient à mourir tranquillement.

Nec pueri credunt. *Juven.*

Isa. 22, 13

1. *Cor.* 15, 32.

Tac. an. 16.

Cypr. de mort. et in Demetr. Les Chrétiens ayant d'autres maximes, ne regardaient la mort que comme la porte de l'éternité. Ainsi, vivant bien, la plupart, ils la souhaitaient plus qu'ils ne la craignaient, et ils s'affligeaient moins de la perte sensible de leurs parens et de leurs amis, qu'ils ne se réjouissaient de leur bonheur éternel, et de l'espérance de les revoir dans le ciel. Ils ne comptaient leur mort que pour un sommeil, suivant le langage de l'écriture; et de là vient le nom de cimetière, qui en grec ne signifie qu'un dortoir.

Dormivit cum patribus suis. 3. *Reg.* 2, 10, 11, 43, 14, 20, *etc*

XXXI. Sépultures.

Pour mieux témoigner la foi de la résurrection, ils avaient grand soin des sépultures, et y faisaient grande dépense, à proportion de leur manière de vivre. Ils ne brûlaient pas les corps, comme les Grecs et les Romains; ils n'approuvaient pas non plus la curiosité superstitieuse des Egyptiens qui les gardaient embaumés et exposés à la vue sur des lits dans leurs maisons. Saint Antoine combattit cette coutume, qui durait encore de son temps.

Vie de S. Ant. c. 31.

V. Baron. ann. 34, *n.* 310, *etc. ap. c.* 41. Les Chrétiens enterraient les corps comme les Juifs. Après les avoir lavés, il les embaumaient, et y employaient plus de parfums

dit Tertullien, que les païens à leurs sacrifices. Ils les enveloppaient de linges très-fins, ou d'étoffes de soie ; quelquefois ils les revêtaient d'habits précieux. Ils les laissaient exposés trois jours, ayant grand soin de les garder cependant, et de veiller auprès en prières. Ensuite ils les portaient au tombeau, accompagnant le corps avec quantité de cierges et de flambeaux, et chantant des psaumes et des hymnes pour louer Dieu, et marquer l'espérance de la résurrection. On priait aussi pour eux ; on offrait le sacrifice, et l'on donnait aux pauvres le festin que l'on nommait agapes, et d'autres aumônes. On en renouvelait la mémoire au bout de l'an, et l'on continuait d'année en année, outre la commémoration que l'on en faisait tous les jours au saint Sacrifice.

Cons. apos. 6, ult. 8, c. 41, 42, etc. Prud. hym. in exep. Tertul. de cor. m. c. 3.

Or. in Job. hom. 3. Cyp. ep. 66.

L'église avait des officiers destinés pour les enterremens, que l'on nommait fossoyeurs ou travailleurs, et qui se trouvent quelquefois comptés entre le clergé. On enterrait souvent avec les corps diverses choses, pour honorer les défunts, en conserver la mémoire, comme les marques de leur dignité, les instrumens de leur martyre, des fioles ou des éponges pleines de leur sang, les actes de leur martyre, leur épitaphe, ou du moins leur nom, des médailles, des feuilles de laurier, ou de quelqu'autre arbre toujours vert, des croix, l'évangile. On observait de poser le corps sur le dos, le visage tourné vers l'orient. Les païens, pour garder les cendres des morts, bâtissaient des sépulcres magnifiques le long des grands chemins, et partout ailleurs dans la campagne ; les Chrétiens au contraire cachaient les corps, les enterrant simplement, ou les rangeant dans des caves, comme étaient auprès de Rome, les tombes ou catacombes.

Fessores. Laborantes. Copiatæ.

V. Bar. an. 14, n. 288.

V. Thom. dis. p. 2, l. 3, c. 13, 14.

C'étaient des lieux souterrains taillés dans le tuf, ou pratiqués dans les veines de sable, dont les Chrétiens avaient fait leurs cimetières. On y descend par des escaliers, et on trouve de longues rues, qui des deux côtés ont deux ou trois rangs de niches profondes où les corps étaient posés, car on les en a tirés pour la plupart. De distance en distance sont des chambres spacieuses, voûtées et bâties avec la même solidité, et percées de plusieurs niches semblables à celles des rues. La plupart de ces chambres sont peintes de diverses histoires de l'ancien et du nouveau Testament, comme les églises l'étaient; et en quelques-uns de ces cimetières il y a des églises souterraines. En plusieurs on a trouvé des coffres de marbre, ornés de figures de relief, qui représentent les mêmes histoires que les peintures : c'étaient des sépulcres pour les personnes les plus considérables. Chacun de ces cimetières est comme un grand faubourg sous terre, et quelques-uns ont deux ou trois étages en profondeur. Aussi les Chrétiens y trouvaient des retraites assez sûres dans le temps des persécutions, pour garder les reliques des martyrs, pour s'assembler et célébrer les saints offices. Ces anciens cimetières étaient demeurés la plupart inconnus depuis longtemps, les entrées en ayant été comblées, et n'ont été découverts que depuis la fin du siècle passé. Ces lieux sont nommés quelquefois conciles des martyrs, parce que leurs corps y étaient assemblés; ou *Arênes*, à cause du terrain sablonneux. En Afrique on nommait aussi les cimetières des *Aires*.

Bar. act. Martyr. 3. *Jan.* 23. *jun. et* 3 *sept.*

Arenaria.

Areæ.

On a toujours eu grande dévotion à se faire enterrer auprès des martyrs, et c'est

Thom. dis. p. l. 1, *c.* 55, *ult.* 11, *etc.*

ce qui a enfin attiré tant de sépulcres dans les églises, quoique l'on ait long-temps gardé la coutume de n'enterrer que hors les villes. La vénération des reliques et la croyance distincte de la résurrection ont effacé parmi les chrétiens l'horreur que les anciens, même les Israélites, avaient pour les corps morts et les sépultures.

Conc. apost. 6, c. ult.

XXXII. Evêque. Clergé.

Pour achever le tableau de ce premier temps, il faut encore dire un mot des Pasteurs et des ministres de l'église. Origène faisant la comparaison des assemblées des villes avec les églises chrétiennes, dit, comme une chose évidente, que ceux qui président aux églises, ont en effet les vertus et les mérites dont les magistrats des villes n'ont que le nom. Et il le dit dans l'ouvrage contre Celse, disputant avec les païens, à qui il se serait rendu ridicule, si cette vérité n'eût été évidente. Le grand nombre d'évêques que nous voyons pendant les trois premiers siècles à Rome et à Jérusalem, donne lieu de croire que la plupart ont été martyrs; et jusqu'à l'an 900 il n'y a guère que trois ou quatre papes qui ne soient pas reconnus pour saints. La plupart des évêques dont l'histoire fait mention pendant les premiers siècles, sont remarquables par leur vertu; aussi l'Empereur Alexandre Sévère proposait l'exemple des chrétiens, pour montrer avec quel soin les officiers publics devaient être examinés. On choisissait donc entre les chrétiens tels que j'ai tâché de les décrire, ceux dont la sainteté était la plus éclatante, et la vertu la plus éprouvée; c'était la récompense ordinaire des confesseurs qui avaient montré le plus de constance dans les tourmens. Tels étaient Aurelius et Celerinus, que saint Cyprien fit lecteurs. Le dernier

Cont. Cels. 3, p. 129.

Lamprid. in Alex. Tertull. apol. c. 39. V. Orig. cont. Cels. l. 8. in fin. Cypr. Ep. 33, 34, 35.

avait plusieurs cicatrices sur son corps, outre que son aïeul et ses deux oncles étaient d'illustres martyrs. Tel était le prêtre Numidicus, qui après avoit fait plusieurs martyrs par ses exhortations, et sa femme entre autres, avait été lui-même laissé pour mort.

V Cypr. Ep. 33. L'évêque choisissait les clercs souvent sur la prière du peuple, du moins avec sa participation, et toujours avec le conseil de son clergé, et après les avoir examinés avec les prêtres les plus habiles pour voir s'ils avaient les qualités requises; mais on avait peu d'égard à la volonté des ordinans. Non seulement on n'attendait pas qu'ils demandassent l'ordre, souvent on les ordonnait contre leur gré, par force ou par artifice, jusque-là qu'il s'en est trouvé qui n'ont jamais pu se résoudre à exercer leurs fonctions. L'évêque était choisi en présence du peuple, par les évêques de la province assemblés dans l'église vacante, du moins au nombre de deux ou trois; car il était difficile en ces temps de tenir de grands conciles sinon dans les intervalles des persécutions, et quelquefois les sièges des églises demeuraient long-temps vacans. La présence du peuple était jugée nécessaire, afin que tous étant persuadés du mérite de l'élu, lui obéissent plus volontiers; car on ne choisissait ordinairement que ceux qui avaient été baptisés dans la même église, et y avaient exercé pendant plusieurs années toutes les fonctions ecclésiastiques. Les ordinations étaient toujours précédées d'un jeûne, et accompagnées de prières: elles se faisaient d'ordinaire la nuit du samedi au dimanche. On veillait cette nuit; on faisait ensuite l'ordination, dont la principale cérémo-

Cypr. Ep. 29 ad Cler.

Cyp. Ep. 68. Can. apost. 8, c. 4, etc. Orig. in Levit. hom. 6. can. Nic.

Greg. Tur. 10. hist. c. 3.

V. Baron. an 44. n. 74.

nie a toujours été l'imposition des mains; et elle était suivie du sacrifice.

L'évêque n'ordonnait ni prêtres ni diacres, ni autres clercs, qu'autant précisément qu'il en avait besoin pour le service de son église, c'est-à-dire de tout son diocèse. Le nombre n'en était pas grand, puisque du temps du pape saint Corneille, l'an 250 de Jesus-Christ, l'église Romaine n'avait que quarante-six prêtres, et en tout cent cinquante-quatre clercs, quoiqu'il y eût un peuple innombrable. Il y avait bien plus d'évêques à proportion; car on en mettait dans toutes les villes où il y avait un nombre raisonnable de Chrétiens. Il était défendu d'ordonner dans une province, ceux qui avaient été baptisés dans une autre, parce que leur vie n'était pas connue; car on ne comptait point le temps d'avant le baptême. Après l'ordination, on obligeait les clercs, non-seulement à la résidence, mais à la stabilité pour le reste de leur vie; si ce n'était que leur évêque ne les donnât à un autre, car ils étaient entièrement dans cette dépendance, comme des disciples qu'il avait soin d'instruire, de former et d'élever de degré en degré, pour les appliquer aux différentes fonctions suivant leurs talens. Les jeunes martyrs qui souffrirent avec saint Babilas, avec saint Blaise, et avec d'autres saints, étaient apparemment de ceux qu'ils élevaient pour la cléricature. Les clercs qu'un évêque avaient ordonnés ne pouvaient donc le quitter sans sa permission, pour aller servir sous un autre; et celui qui les aurait reçus, en aurait été repris, comme d'une espèce de larcin.

Eus. 6. hist. 4. c. 43.

Conc. Eliber. c. 24. Martyr. 24. Jan. 3. Feb. 30. Arr. de S. Laurent. 21 Maii de S. Valente.

Can. Apost. 14. can. Nic.

Cette autorité des évêques sur le clergé n'était pourtant rien moins qu'une domination et un pouvoir despotique, c'était un gouver-

1. Pet. v. 3. Orig. in Mat. 20, 25.

nement de charité. Les clercs avaient part à la puissance de l'évêque, puisqu'il ne faisait rien d'important sans leur conseil. Il consultait sur-tout les prêtres, qui étaient comme le sénat de l'église. Ils étaient si vénérables et les évêques si humbles, qu'il y avait à l'extérieur peu de différence entr'eux.
Const. ap. 2, *c.* 28. Les clercs avaient une espèce d'autorité sur l'évêque même, étant les inspecteurs continuels de sa doctrine et de ses mœurs. Ils l'assistaient dans toutes les fonctions publiques, comme les officiers des magistrats, ou
Const. apo. 8. *c.* 12. plutôt comme des disciples qui suivent leur maître ; car ils étaient attachés à lui comme les apôtres à Jesus-Christ. Si donc l'évêque eût entrepris d'enseigner ou de faire quelque chose de contraire aux traditions apostoliques, les anciens prêtres et les anciens diacres ne l'eussent pas souffert, ils l'en eussent averti charitablement ; s'ils n'eût pas profité de leurs avis, ils s'en fussent plaints aux autres évêques, et l'eussent ainsi accusé dans un concile.

La plupart des clercs menaient la vie ascétique, n'usant que de légumes ou de viandes séches, jeûnant souvent, et pratiquant les autres austérités, autant que le grand travail de leurs fonctions le pouvait permettre. Sur-tout la continence était fort recommandée aux évêques, aux prêtres et aux diacres. Ce n'est pas que l'on n'élevât souvent à ces ordres des gens mariés ; car comment aurait-on trouvé entre les Juifs et les païens qui se convertissaient tous les jours, des hommes qui eussent gardé la continence jusqu'à un âge mur ? c'était beaucoup d'en
1. *Tim.* 3, 1. trouver qui n'eussent eu qu'une seule femme,
Conc. Eliber. can. 33. dans la liberté où étaient les Juifs et les autres Orientaux d'en avoir plusieurs à la fois ;

et dans l'usage universel du divorce, qui donnait occasion d'en changer souvent. Mais quand celui que l'on faisait évêque avait encore sa femme, il commençait dès-lors à ne la plus regarder que comme sa sœur; et l'église latine a toujours fait observer la même discipline aux prêtres et aux diacres. Il leur était toutefois ordonné d'avoir soin de leurs femmes, et de ne point les abandonner comme des étrangères; et on les nommait quelquefois prêtresses, à cause de la dignité de leurs maris.

Epist. decret. Stric. ad Himer. c. 7.

Can. apost. 6.

Presbyteræ. Episcopæ.

On ne souffrait point que les clercs logeassent des femmes avec eux. Entre les accusations contre Paul de Samosate, il est dit qu'il tenait chez lui deux femmes jeunes et bien faites, et s'en faisait suivre par-tout; et qu'il souffrait que ses prêtres et ses diacres entretinssent de même de ces sortes de femmes que l'on appelait *sous-introduites*. L'évêque de Pompone se plaignait à S. Cyprien de certaines vierges qui prétendaient garder leur intégrité vivant avec des hommes et même avec un diacre, dans une familiarité scandaleuse, jusqu'à n'avoir qu'un même lit. Cet abus s'était introduit sous prétexte de charité; car celles qui vivaient ainsi avec des clecrs étaient des vierges consacrées à Dieu, ou d'autres personnes qui faisaient profession de dévotion, à qui les clercs prétendaient tenir lieu de pères ou de frères, prenant soin de leurs affaires, et faisant pour elles tout ce que la bienséance ne leur permettait pas de faire par elles-mêmes, surtout dans des pays où les femmes ne se montraient guère en public. Ces dévotes de leur côté rendaient à leurs frères tous les services domestiques qui s'accordaient avec l'honnêteté de leur profession. Car pour vi-

Conc. Antio. 2. an. 270. Eus. 7. hist. c. 19.

Subintroductæ. Agapenæ.

Cypr. Ep. 62.

In eos qui tenent subintr. 35.

vre ensemble, ils ne prétendaient pas moins garder la continence; et S. Chrysostôme combattant cet abus, suppose qu'ils la gardaient en effet : il les accuse seulement d'être attachés au plaisir de se voir et de se parler, plus sensible entre personnes de différens sexes; de mener un vie indécente et scandaleuse, de s'exposer témérairement à tomber dans le crime. Pour retrancher ce désordre, l'on défendit absolument aux clercs qui n'étaient point mariés toute habitation avec les femmes étrangères; ce que le concile de Nicée réduisit aux sœurs, aux mères et aux tantes.

V. Thom p. 1. lib. 1. c. 49 n. 9. Conc. Nic. can. 3. Hier. in Vigilant, c. 2.

Les usages des églises n'étaient pas entièrement uniformes sur cet article du célibat des clercs. S. Jérôme dit que les églises d'Orient, d'Egypte et du saint siége apostolique, prenaient pour clercs des vierges ou des continens; et que s'ils avaient des femmes, ils cessaient d'être leurs maris. Voilà les trois grands patriarchats, Rome, Alexandrie et Antioche. Saint Epiphane dit que l'église observe exactement de ne point ordonner de bigames, quoiqu'ils n'aient épousé la seconde femme qu'après la mort de la première; que celui même qui n'a été marié qu'une fois n'est point reçu pour être diacre, prêtre, évêque ou sous-diacre, du vivant de sa femme, s'il ne s'en abstient, principalement dans les lieux où les canons sont gardés exactement; car il avoue qu'en quelques lieux il y avait des prêtres, des diacres et des sous-diacres qui usaient du mariage. *Cet usage*, dit-il, *n'est pas conforme à la règle, mais à la faiblesse des hommes, qui se relâchent selon l'occasion, et à cause de la multitude pour laquelle on manquerait de ministres.*

Epist. hæres. 59. Catharr. n. 4.

On s'est depuis relâché en Grèce et en

Orient de ces règles de continence ; mais en quelque lieu que ce soit de l'église catholique, il n'a jamais été permis à un prêtre de se marier après son ordination. S'il le faisait, on le déposait pour peine de son incontinence, et on le réduisait à l'état d'un simple laïc. Quant aux clercs inférieurs, comme les lecteurs et les portiers, ils étaient mariés pour l'ordinaire, et habitaient avec leurs femmes. Aussi plusieurs passaient leur vie dans ces ordres ; du moins ils y demeuraient plusieurs années, pendant lesquelles il pouvait arriver, ou qu'ils perdissent leur femmes, ou qu'ils s'en passassent de gré à gré, pour mener une vie plus parfaite. *Can. Neocæs. 1.*

Tous les clercs, jusqu'aux évêques, vivaient pauvrement, ou du moins simplement, comme des gens du commun, sans que rien les distinguât à l'extérieur. Le juge interrogeant saint Sabin, évêque d'Assise, lui demandait s'il était libre ou esclave. Comme ils étaient les plus recherchés dans les persécutions, ils n'avaient garde de se faire reconnaître par l'habit, ou par quelqu'autre marque de leur profession ; ils paraissaient tout au plus comme des philosophes. Plusieurs avaient distribué aux pauvres leurs patrimoines avant que d'être élevés aux ordres. Plusieurs après leurs ordinations continuaient de vivre du travail de leurs mains, à l'exemple de saint Paul. Ce n'est pas qu'ils ne pussent vivre aux dépens de l'église, elle fournissait de son trésor tout ce qui était nécessaire pour la subsistance des clercs, et chacun recevait par mois ou par semaine, une certaine distribution en espèces ou argent, selon son ordre ; car les portions des clercs les plus élevés en dignité, et chargés par conséquent d'un plus grand travail, étaient plus *Act. S. Sabin.* *S. Cypr. Ep. 34.* *1. Tim. 5. 17.*

grandes, suivant le précepte de saint Paul. Il y en avait aussi qui gardaient leur patrimoine. Saint Cyprien au temps de son martyre avait encore des jardins accompagnés de quelques logemens. On leur permettait de faire quelque trafic, pourvu qu'il ne les engageât pas à voyager hors de la province.

Conc. Eliber. c. 18.

Les pasteurs et les clercs ne se rendaient pas moins aimables par leur charité et leur application au service, que vénérables par leurs autres vertus. L'évêque ne manquait jamais de présider aux prières publiques, d'expliquer les saintes écritures, et d'offrir le sacrifice tous les dimanches, ou les jours de station. Lui et ses prêtres étaient continuellement occupés à instruire des catéchumènes, à consoler les malades, exhorter des pénitens, réconcilier des ennemis. Ils accordaient tous les différens; car on ne souffrait point, suivant la défense de saint Paul, que les Chrétiens plaidassent devant les tribunaux des infidèles; ceux qui ne voulaient pas se soumettre à l'arbitrage de l'évêque, étaient excommuniés comme pécheurs impénitens et incorrigibles. Mais les différens étaient rares entre les Chrétiens, désintéressés, humbles et patiens comme ils étaient. C'était d'ordinaire le lundi que les évêques prenaient pour examiner les procès, afin que si les parties n'acquiesçaient pas d'abord au jugement, ils eussent le loisir de les appaiser, et de leur faire entendre raison avant le Dimanche suivant, où ils devaient tous prier ensemble et communier. L'évêque était assis avec ses prêtres, assisté des diacres, et les parties debout au milieu. Après les avoir ouies, il faisait son possible pour les faire convenir amiablement, et les réconcilier avant que de prononcer le jugement. On y recevait aussi les

Cons. apos. 2, *c.* 45, 46, *etc.*
1. *Cor.* 6.
V. Patres, ap. Baron. an. 53, *n.* 37. *etc.*
Tertull. apost. c. 39
Const. ap. ibid.

plaintes contre ceux qui étaient accusés de ne pas vivre en Chrétiens. L'évêque ne jugeait point seul, mais avec ses prêtres. *Cyp. Ep. 28, Cons. apost. II. c. 24, 25.*

Il avait la souveraine disposition de tout le trésor de l'église, et on ne craignait pas qu'il en abusât. Si l'on eût eu le moindre soupçon contre sa probité, on se fût bien gardé de lui confier le gouvernement des ames, plus précieuses, sans comparaison, que tous les trésors. C'était donc à lui que s'adressaient tous ceux qui avaient besoin de secours : il était le père de tous les pauvres, et le refuge de tous les misérables. *Cons. apos. 41.*

Qui pourra s'étonner après cela de l'affection et du respect que les fidèles portaient aux prélats. On remarque de saint Polycarpe que, c'était à qui se déchausserait le premier. Il était ordinaire de se prosterner devant les prêtres en les abordant, et de leur baiser les pieds en attendant leur bénédiction. On se tenait trop heureux de loger même un diacre ou de l'avoir à sa table. On n'entreprenait aucune affaire importante sans le conseil du pasteur, qui était l'unique directeur de son troupeau. On le regardait comme l'homme de Dieu, comme celui qui tenait la place de Jesus-Christ ; en sorte que la vanité ou le mépris des autres était la tentation que l'on craignait le plus pour les évêques et pour les prêtres, comme on la craignait pour ceux qui avaient le don de prophétie ou des miracles, car ces grâces étaient encore fréquentes. C'était ce respect et cet amour filial qui faisaient tout le pouvoir des pasteurs ; car ils n'avaient pour se faire obéir que la voie de la persuasion et les peines spirituelles. Ils ne pouvaient user d'aucune autre contrainte, que d'intimider les consciences ; et ceux qui étaient assez impies pour *Epist. Eccl. Smyrn. Ignat. passim. in ep. Cons. apos. 8, c. 1. Chrysost. sacerdot. lib. 2.*

mépriser leurs censures, n'en souff...ent aucune peine temporelle.

XXXIII.

Patience des Chrétiens.

Hier. vitæ. Pauli. init.

Telles furent à peu près les mœurs des Chrétiens, tant que le paganisme régna, et que les persécutions durèrent. Cet état les obligeait à une grande vigilance, et à une attention continuelle à Dieu et sur eux-mêmes; car dès que la persécution était ouverte, chacun n'attendait que l'heure d'être dénoncé par sa femme ou par ses plus proches parens, avides de ses biens, ou passionnés pour l'idolâtrie. C'était un moyen sûr à leurs débiteurs de se libérer, et à leurs esclaves de s'affranchir. Sitôt qu'un païen était amoureux d'une fille Chrétienne, il pouvait la mettre dans la cruelle nécessité de s'abandonner à lui, ou de s'exposer aux tourmens. Saint Justin rapporte qu'une femme fut dénoncée par son mari, parce qu'elle ne voulait plus participer à ses crimes; et qu'un homme fut puni de mort, pour avoir osé demander au Juge pourquoi il faisait mourir sur le seul nom de Chrétien celui qui avait converti cette femme. Quand l'église était quelque temps en paix, on avait sujet de craindre tous les jours que la guerre ne recommençât, et cette paix n'était jamais si entière, que plusieurs Chrétiens ne souffrissent pas par des émotions populaires ou autrement; car nous voyons grand nombre de martyrs sous l'Empereur Alexandre et sous d'autres, qui n'ont point excité de persécutions. Saint Meliton se plaint à l'Empereur Antonin, que les Chrétiens sont pillés et volés impunément, et de nuit et en plein jour, sous prétexte de quelques ordonnances dont l'Empereur n'avait point de connaissance. Du moins si les supplices et les violences cessaient, la haine et les mépris ne cessaient jamais. Il était tou-

Basil. orat. 5. in S. Jul. Pallad. his. Laus. c. 3.

Just. 2, apol. init.

Ap. Eus. 4. hist. 26.

jours permis de dire des injures aux Chrétiens, de parler et d'écrire contre eux, de s'en mocquer, de les jouer en plein théâtre. Tout cela était non-seulement impuni, mais approuvé et autorisé ; et les seuls passages de Celse, rapportés par Origène, suffisent pour faire voir avec quelle indignité ils étaient traités. Ils ne pouvaient éviter de voir tous les jours les cérémonies profanes des païens, et de rencontrer par-tout des statues infames et des lieux publics de débauche, d'entendre de toutes parts des discours impies et dissolus. Il fallait de la force et de la fermeté de cœur pour conserver au milieu de tant d'obstacles une foi si vive et des mœurs si pures. Aussi traitait-on de faibles Chrétiens ceux dont la foi pouvait être ébranlée par des paroles, ou par les raisonnemens des philosophes.

Tertull. ad mart. c. 2.

Clem. 6, strom. p. 655. V. Orig. in Cels. init.

Ils avaient besoin d'ailleurs d'une grande discrétion pour retenir dans ses justes bornes cette liberté des enfans de Dieu, et cette hardiesse fondée sur le témoignage d'une bonne conscience. Ils savaient mépriser les mépris mal fondés, et les calomnies les plus injustes, sans se mutiner contre les calomniateurs, sans murmurer, sans les haïr. Ils avaient grand soin de ne rien faire qui pût attirer ou aigrir la persécution ; de garder la paix avec tous les hommes, autant qu'il leur était possible, et de vivre même si bien, qu'ils fermassent la bouche aux indiscrets et aux ignorans. Ils s'abstenaient de tout ce qui n'était pas nécessaire pour la piété, et qui pouvait irriter les païens, et s'étudiaient à leur gagner le cœur en toutes manières. Les Chrétiens avaient assez de pratiques qui les distinguaient nécessairement, sans affecter des singularités superflues. Ils vivaient donc à

1. Pet. 11, 36.

Cyp. Ep. 5, 30.

Rom. 11, 18.

1. Pet. 11, 15.

Tertull.

apol. c. 41. l'extérieur comme les autres Romains, comme *Aug. contra Faust.* 20. *c. ult.* les autres Grecs, et autres habitans du pays où ils se trouvaient, en tout ce qui n'était point contraire à la religion et aux bonnes mœurs. Ils ne s'empressaient point de disputer et de prêcher ceux qu'ils ne trouvaient pas disposés. Ils se contentaient de prier pour eux, et de les édifier par leur patience et par leurs bonnes œuvres, leur rendant continuellement le bien pour le mal. S. Ignace, parlant des soldats qui le gardaient: *Ep. ad R. Epist. Ecl. Smyrn.* *Je suis, dit-il, attaché avec des léopards, qui deviennent pires même quand on leur fait du bien ; mais leur malice est mon instruction.* Saint Polycarpe reçut gaiement ceux qui vinrent le prendre, et leur donna à souper et à coucher avec beaucoup d'honnêteté. Saint *Acta. sancti. Maxim. martyr.* 7 *Sept. de S. Eupsyc.* Cyprien fit donner vingt-cinq pièces d'or à son bourreau. Saint Maximilien fit donner au sien un habit neuf. Un autre ancien martyr ayant été accusé d'être Chrétien, et mis en prison, puis délivré, vendit tout son bien, en donna le prix, partie aux pauvres, partie à ses accusateurs, les regardant comme ses *Eus. Mart. Palest. c.* 8. bienfaiteurs. Un autre, nommé Paul, étant condamné à perdre la tête, demanda un peu de temps pour prier, et pria Dieu pour ses proches, pour les Juifs, pour les Gentils, pour tous les assistans, enfin pour le juge qui l'avait condamné, et pour le bourreau qui devait l'exécuter.

Leur patience éclatait principalement à l'égard des princes et des magistrats du siècle. On ne les entendait jamais se plaindre du gouvernement, ou parler avec mépris des *Tertull. a. c.* 42. puissances. Ils leur rendaient tout l'honneur et toute l'obéissance qui ne les engageait à aucune idolâtrie ; ils payaient les tribus, non-seulement sans résistance, mais sans

murmures; et plutôt que de les frauder, ils donnaient le travail de leurs mains pour y subvenir.

Loin d'exciter des séditions et des révoltes, ils n'eurent jamais de part à toutes les conspirations qui se formèrent contre les Empereurs pendant ces trois siècles, quelque méchans que fussent les Empereurs, quelque cruelles que fussent les persécutions. Les Chrétiens furent les seuls qui ne cherchèrent point à se défaire de Néron, de Domitien, de Commode, de Caracalla, et de tant d'autres tyrans. Des gens poussés à bout par tant d'injustices et de cruautés inouies, ne songèrent jamais à prendre les armes pour leur défense, quoiqu'ils fussent en plus grand nombre qu'aucune des nations qui faisaient la guerre aux Romains. Bien plus, tant de soldats Chrétiens, dont les armées Romaines étaient remplies, ne se servirent jamais des armes qu'ils avaient en main, que suivant les ordres de leurs princes et de leurs chefs, et l'on vit des légions entières, comme celle de saint Maurice, se laisser massacrer sans résistance, plutôt que de manquer à ce qu'ils devaient à Dieu ou à César.

Tertull. apol. c. 35, 36, 37.

Acta sancti Mauric. ex S. Eucher.

A peine purent-ils se résoudre à ouvrir la bouche pour se défendre, et à publier quelques réponses contre les horribles calomnies dont on les chargeait. Ils se contentèrent pendant près d'un siècle de souffrir, à l'exemple de leur divin Maître, qui ne répondait rien à ses accusateurs, et se livrait sans résistance à celui qui le jugeait injustement. Leurs bonnes actions étaient toute leur justification. Ce ne fut que du temps de l'empereur Adrien qu'ils commencèrent à écrire quelques apologies, mais si respectueuses, toutefois si fermes et si graves, qu'il était

Orig. cont. Cels. init.

2. Pet. 2, 23.

V. Euseb. 4. hist. 3. et 25.

uisé de voir qu'elles ne venaient que d'un zèle sincère pour la vérité.

Cette patience invincible força à la fin toutes les puissances de se soumettre à l'évangile. Les persécutions duraient encore, qu'il y avait déjà un nombre prodigieux de Chrétiens. *Nous ne sommes que depuis hier*, disait Tertullien, *et nous remplissons tout ; vos villes, vos maisons, vos bourgadès, vos colonies, vos camps même, vos tribus, votre palais, votre sénat, vos places publiques.* En effet, il y avait des Chrétiens de toutes conditions, dans les plus grandes dignités. Nous voyons, dans le martyrologe, des sénateurs, des préfets, des proconsuls, des tribuns, des questeurs, des consuls même. Nous voyons des Chrétiens entre les domestiques et les principaux officiers des Empereurs, de Néron, de Trajan, d'Alexandre, de Décius, de Valérien, de Dioclétien.

Apol. c. 37.

Martyr. 10. *April.* 10 *et* 19 *Maii.* 19. *Aug.* 13. *Sept.* 8. *Octob.* *Martyr.* *martii* 12, 29 *Maii.* 17, 19 *Jun.* 29. *Jul.* 3. *Sept.* 5. *Oct.* 18.

Le peuple, touché des vertus et des fréquens miracles des Chrétiens, commençait à leur faire justice, et à publier hautement que leur Dieu était grand, et qu'ils étaient innocens. Il arrivait quelquefois, tandis que l'on tourmentoit des martyrs, que la populace amassée à ce spectacle, prenait leur parti malgré eux, et chassait le magistrat de son tribunal à coups de pierres. Souvent les greffiers, les geoliers, les gardes, les soldats, les bourreaux se convertissaient, s'écriaient tout d'un coup qu'ils étaient Chrétiens, et se rendaient compagnons de leurs supplices. On a vu jusqu'à des comédiens se convertir sur le théâtre, où ils jouaient les saints mystères, devenir des martyrs illustres. Delà vint l'extrême cruauté de la dernière persécution. On voyait que tout le monde se faisait Chrétien, mais elle ne fit, non plus que

Eus. 6. *hist.* 28.

Acta. S. Bonif. an 305. *Martyr. Jan.* 3. *Feb.* 16, 17, 27. *Mart.* 9, 27, 30. *Maii.* 31 *Jun.* 30. *Jul.* 7. *Aug.* 21. *Sept.* 20, 25. *Oct.* 10, 19. *Nov.* 26. *Dec.* 3.

Acta. S. Genest.

les autres, qu'étendre et affermir la religion ; en sorte que tout lui était déjà favorable quand Constantin s'en déclara le protecteur.

XXXIV. III. Partie. Princes Chrétiens.

Me voici à la troisième partie de ce Traité, où je dois représenter les mœurs des Chrétiens depuis que l'église fut en paix et en liberté. On soupirait depuis trois cents ans après cette paix, comme un état où les fidèles serviraient Dieu sans aucun obstacle ; mais l'expérience ne fit que trop voir que la persécution était plus avantageuse. Cependant les mêmes mœurs que j'ai décrites subsistèrent encore long-temps. Ainsi il ne reste ici qu'à remarquer les différences que causa d'abord le libre exercice de la religion.

Premièrement, ce fut un miracle tout nouveau de voir des princes Chrétiens. Dans les siècles précédens on ne pouvait croire que les grands se soumissent à la sévérité de la discipline de l'église. On ne se figurait pas comment l'humilité et la mortification pouvaient subsister avec un pouvoir absolu et des richesses immenses. C'était sans doute ce qui faisait dire à Tertullien, que les Césars se seraient déjà convertis, s'ils avaient pu être tout ensemble Césars et Chrétiens : et Origène en parla à peu-près de même. Dieu fit encore ce miracle à la face de l'univers : et c'est le changement le plus considérable des temps dont je parle ici, puisque c'est la cause de la liberté de l'église.

Apol. c. 21.

Cons. Cels. l. 8.

On vit d'abord à la conversion de Constantin le nom de Jesus-Christ et la croix sur les enseignes des troupes Romaines. On vit ce qui avait été jusque-là l'instrument du supplice le plus infame, servir d'ornement aux couronnes. L'Empereur eut un oratoire dans son palais, où il s'enfermait seul tous les jours pour lire l'écriture sainte, et faire des

Euseb. 2, *Vita Const. c.* 12, 14, 4. *c.* 17, 22.

prières réglées à certaines heures, particulièrement les Dimanches, dont il faisait observer le repos même aux païens. A l'armée il faisait porter une tente en forme d'église, pour y chanter les divins offices, et administrer les sacremens aux fidèles. Des prêtres et des diacres suivaient, et même les évêques que l'empereur regardait comme les gardes de son ame. Il fit Constantinople toute chrétienne. La veille de Pâque y était célébrée par une illumination magnifique, non-seulement dans les églises, mais dehors et par toute la ville; on allumait des flambeaux, ou plutôt des colonnes de cire, qui changeaient cette sainte nuit en un beau jour. Dans les places de cette grande ville on voyait des fontaines ornées des images du bon Pasteur, ou de Daniel entre les lions. Elle n'avait ni idoles, ni temples des faux dieux. Qui ne sait la magnificence dont usa Constantin envers les pères du Concile de Nicée, et les honneurs qu'il leur rendit? Il leur fournit des voitures pour les amener des parties les plus reculées de ce grand Empire. Il les défraya pendant tout le temps du concile, et les renvoya chargés de présens. Il brûla les mémoires qui avaient été donnés contre les évêques. Il baisa les cicatrices des confesseurs qui portaient encore les marques des persécutions. Il entra sans gardes, d'un air modeste et respectueux, dans la séance du concile, et ne s'y assit qu'après que les évêques lui en eurent fait signe. Il leur fit enfin un grand festin dans son palais, et se mit à table avec eux. On vit alors J. C. régner sensiblement même sur les rois.

Sozom. 1. hist. c. 8.

Euseb. 3. vit. Const. c. 8, 4, c. 22.

Euseb. vit. Const. 3. c. 6, 7, etc.

Sacr. 1. hist. c. 5, et 6.

Le grand Théodose honora plus la religion par la pratique des vertus chrétiennes. Il priait beaucoup, il avait recours à Dieu dans ses plus grandes affaires, et lui rapportait tout

Theod. hist. Eccl. l. 4. c. 17.

le bon succès de ses armes. Il se laissa emporter à la colère contre les habitans de Thessalonique; le péché fut grand, mais la pénitence fut proportionnée, et il n'estima aucun évêque à l'égal de saint Ambroise, parce qu'il n'en trouva aucun qui le flattât moins. L'Impératrice son épouse est aussi louée de sa piété et de sa charité pour les pauvres. Cet esprit se conserva dans leur famille, mais il éclata principalement en sainte Pulchérie leur petite-fille, qui se consacra à Dieu dès l'âge de quinze ans, avec ses deux sœurs, par les vœux de virginité; et qui sans quitter le palais, y mena une vie si retirée, si occupée, si pieuse, que les auteurs du temps comparent ce palais à un monastère, c'est-à-dire, à ce qu'ils connaissent de plus saint.

Ce fut dans cette école de vertu qu'elle fit élever le jeune Empereur Théodose son frère. Il pratiquait les mêmes exercices, il se levait de grand matin pour chanter avec ses sœurs les louanges de Dieu; il priait beaucoup, il fréquentait les églises et y faisait de grands présens; il jeûnait souvent, principalement les mercredis et les vendredis. Il avait une bibliothèque de livres ecclésiastiques; il savait par cœur l'écriture sainte, et s'en entretenait avec les évêques, comme s'il eût été de leur état : il leur portait un grand respect, et honorait tous les Chrétiens vertueux. Il fit transférer avec grande pompe les reliques de plusieurs saints, il fonda plusieurs hôpitaux et plusieurs monastères.

Sacr. 7. c. 22. Sozom. 9. c. 1. Theod. 4. c. 36.

Sa sœur ne l'exerça pas seulement aux pratiques de religion, elle lui fit apprendre avec grand soin tout ce qui lui convenait comme Empereur. Des maîtres excellens lui enseignaient les sciences, d'autres lui montraient les exercices des chevaux et des armes : on

l'accoutumait à souffrir le chaud et le froid, la faim et la soif. Sa sœur l'instruisait elle-même de toutes sortes de bienséances dans les habits, les gestes et les démarches : elle l'accoutumait à retenir les éclats de rire, à se rendre aimable ou terrible, selon l'occasion, à écouter patiemment. Il devint maître de la colère, doux, humain, et tendre à la compassion.

Tel fut Théodose le jeune, né dans la pourpre, en Orient, dans un siècle très corrompu. L'Empereur Marcien qui lui succéda, après de grands services et beaucoup d'expérience fit paraître la même piété et le même zèle pour la religion avec encore plus de force et de capacité; et il ne faut point d'autres preuves de sa vertu, que le choix de sainte Pulchérie, qui l'épousa pour la faire régner avec elle, mais à la charge de demeurer vierge.

XXXV. Forme des Eglises. *Eus. 10. hist. c. 3.*

Aussi-tôt que Constantin eut fait cesser la persécution, on vit par-tout, au rapport d'Eusebe, des dédicaces d'églises, et des assemblées d'évêques; les Chrétiens se réunissaient par-tout, ils étaient plus assidus à la psalmodie et à la célébration des mystères; toutes les cérémonies de la religion s'observaient avec plus de solennité. C'est donc ici le lieu de parler de tout le culte extérieur. Commençons par la description des églises suivant ce qui nous en reste, et dans les livres, et dans les bâtimens les plus anciens. Mais observons d'abord, que dès-lors il n'était pas permis de s'assembler dans une église pour faire les divins offices avant qu'elle fût dédiée avec les cérémonies ordinaires, ni de célébrer les mystères ailleurs que dans l'église, et avec des vases sacrés. L'un et l'autre paraît clairement par les calomnies formées contre saint Athanase.

Athan. ap. l. 1. p. 684 Apol. 2. p. 271, etc.

L'église était séparée, autant qu'il se pouvait de tous les bâtimens profanes, éloignée du bruit, et environnée de tous côtés de cours, de jardins, ou de bâtimens dépendans de l'église même, qui tous étaient renfermés dans une enceinte de murailles. D'abord on trouvait un portail ou premier vestibule, par où l'on entrait dans un péristile, c'est-à-dire, une cour carrée, environnée de galeries couvertes, soutenues de colonnes, comme sont les cloîtres des monastères. Sous ces galeries se tenaient les pauvres, à qui l'on permettait de demander à la porte de l'église; et au milieu de la cour était une ou plusieurs fontaines pour se laver les mains et le visage avant la prière : les bénitiers leur ont succédé. Au fond était un double vestibule, d'où l'on entrait par trois portes dans la salle ou basilique, qui était le corps de l'église. Je dis qu'il était double, parce qu'il y en avait un en dehors; et un autre en dedans, que les Grecs appelaient *Narthex*. Près de la basilique en dehors étaient au moins deux bâtimens : le baptistère à l'entrée, au fond la sacristie ou le trésor, nommé aussi *Secretarium* ou *Diaconicum*, et quelquefois il était double. Souvent le long de l'église il y avait des chambres ou cellules pour la commodité de ceux qui voulaient méditer et prier en particulier : nous les appellerions des chapelles.

V. Eus. hist. Eccl. 10. c. 4. de vit. Cons. l. 3. c. 34. 45, etc. c. 50. l. 4. c. 53. V. Mabill. Comment. in. ord. Rom. c. 3. Paulin. ep. 12 et natal. 10. S. Greg. 4. Dial. c. 14.

Cellæ, Exhedræ.

La basilique était partagée en trois suivant sa largeur, par deux rangs de colonnes qui soutenaient la galerie des deux côtés et dont le milieu était la nef, comme nous voyons à toutes les anciennes églises. Vers le fond, à l'orient, était l'autel, derrière lequel était le presbytère ou sanctuaire; c'est ce qu'on nomma depuis *le chevet de l'église*. Son plan était un demi-cercle qui enfer-

V. Cang. desc.

S. Sophiæ. mait l'autel par derrière ; le dessus une voûte en forme de niche, qui le couvrait : on la nommait en latin *concha*, c'est-à-dire, coquille ; et l'arcade qui faisait l'ouverture, s'appelait en grec *absis*. Peut-être les Chrétiens avaient-ils d'abord voulu imiter la séance du Sanhédrin des Juifs où les juges étaient ainsi en demi-cercle, le président au milieu ; l'évêque tenait la même place dans le presbytère. Il était au milieu avec les prêtres à ses côtés, et sa chaire, nommée *trône* en grec, était plus élevée que leurs sièges. Tous les sièges ensemble s'appelaient en grec *synthronos*, en latin *confessus* ; quelquefois aussi on le nommait *tribunal* et en grec *hema*, parce qu'il ressemblait aux tribunaux des juges séculiers dans les basiliques. L'évêque était comme le magistrat et les prêtres ses conseillers. Ce tribunal était élevé, et l'évêque en descendait pour s'approcher de l'autel. L'autel était enfermé par devant d'une balustrade à jour, hors de laquelle était encore un autre retranchement dans la nef, pour placer les chantres, que l'on nomma depuis par cette raison *chœur*, en grec *choros*, ou chancel, du mot latin *cancelli*. Ces chantres n'étaient que de simples clercs destinés à cette fonction. A l'entrée du chœur était l'ambon, c'est-à-dire, une tribune élevée où l'on montait des deux côtés, servant aux lectures publiques, nommée depuis *pupitre*, *lutrin* ou *jubé*. Si l'ambon était unique, il était au milieu ; mais quelquefois on en faisait deux pour ne point cacher l'autel ; à la droite de l'évêque, et à la gauche du peuple, était le pupitre de l'évangile, et de l'autre côté celui de l'épître ; quelquefois il y en avait un troisième pour les prophéties.

Cod. Thelmud. Sanhed. c. 4, 5, 3.

Greg. Naz. carm. de Anast. Prudent, Steph. II, 7, 225. de S. Hippol. Ordo. Ro.

L'autel etait une table de marbre ou de

porphyre, quelquefois d'argent massif, ou même d'or, enrichie de pierreries, car on croyait ne pouvoir employer de matière assez précieuse pour porter le Saint des saints; et les cérémonies de la consécration des autels marquent encore assez ce respect, mais quelquefois elle n'était que de bois. Elle était soutenue de quatre pieds ou petites colonnes, riches à proportion, et on la plaçait, autant qu'il était possible, sur la sépulture de quelques martyrs; car comme on avait accoutumé de s'assembler à leurs tombeaux, on y bâtit les églises; et de-là est venue enfin la règle de ne point consacrer d'Autel sans y mettre de reliques. C'étaient ces sépulcres des martyrs que l'on appelait *mémoires* ou *confessions*. Elles étaient sous terre; et on y descendait par devant l'autel. Il demeurait nu hors le temps du sacrifice, ou seulement couvert d'un tapis; et rien n'était posé immédiatement dessus. Depuis on l'environna de quatre colonnes aux quatre coins soutenant une espèce de tabernacle qui couvrait tout l'autel, et que l'on nommait *ciboire*, à cause de sa figure qui était comme une coupe renversée; car les anciens avaient des coupes qu'ils nommaient *ciboria*, du nom d'un certain fruit d'Egypte.

Ath. ad. solit. p. 847. Dial.

Baron. in Martyr. 6. Jul.

XXXVI.

Ornemens des Eglises.

Anast. in Sylvest. in Leon 3, etc. In. in Steph. 4.

Tout cela était orné magnifiquement. Le ciboire et les colonnes qui les soutenaient, étaient souvent tout d'argent, et il y en avait du poids de trois mille marcs. Entre ces colonnes on mettait des rideaux d'étoffe précieuse pour enfermer l'autel des quatre côtés. Le ciboire était orné d'image et d'autres pièces d'or ou d'argent, comme d'une croix, pour les terminer en haut. On suspendait aussi sur les autels des colombes d'or ou d'argent, pour représenter le Saint-Esprit. Quelque-

Conc, Const. ann. 530 act. 5. V. Mabill. Comment in ord, Rom. c. 20.

fois on y renfermait l'Eucharistie que l'on gardait pour les malades, et quelquefois on la gardait dans de simples boîtes, telles que sont nos ciboires. Quelquefois on couvrait d'argent l'abside entière, du moins on la revêtait de marbre, aussi bien que la conque. Les colonnes qui soutenaient la basilique, étaient de marbre, avec des chapiteaux de bronze doré. Elle était pavée de marbre, et souvent toute incrustée en dedans.

Opus musivum. Felib. princip. de archit.

On employa sur-tout dans les siècles suivans les ouvrages de mosaïque, qui est une marqueterie de petites pièces de verre peintes de diverses couleurs. On en fait toutes sortes de figures, qui ne s'effaçent jamais. Ce n'est pas que les églises n'eussent aussi d'autres peintures; leurs murailles en étaient ornées pour la plupart : on y voyait diverses histoires de l'ancien testament, sur-tout celles qui étaient des figures des mystères du nouveau, comme l'arche de Noé, le sacrifice d'Abraham, le passage de la mer rouge, Jonas jeté dans la mer, Daniel entre les lions. On y voyait en plusieurs endroits la figure du Sauveur et quelques-uns de ses miracles, comme la multiplication des pains et la résurrection de Lazare. Eusèbe témoigne que dans les places de Constantinople, Constantin fit mettre le bon Pasteur, et Daniel entre les lions et ailleurs : il dit que dès les premiers temps on avait gardé les images des apôtres S. Pierre et S. Paul, et de Jesus-Christ même, peintes avec des couleurs, l'usage étant inviolable chez les anciens d'honorer ainsi leurs bienfaiteurs. Toutefois saint Augustin avoue que de son temps on n'avait point leurs vrais portraits, mais seulement des images faites à fantaisie comme à présent. Enfin l'on représentait

V. Rom. Secter. l. 4. c. 6; 7, etc.

Euseb. 3, vitæ, c. 46, 7, hist. c. 18.

8. Trin. c. 4, n. 7.

dans chaque église l'histoire du martyr dont les reliques y reposaient. Prudence nous en donne deux beaux exemples de saint Cassien et de saint Hippolyte, et Astérius celui de saint Euphémie. Ces peintures étaient faites principalement pour les ignorans, à qui elles servaient de livres, comme dit le pape Grégoire II, en écrivant à l'Empereur Léon, auteur des Iconoclastes : *Les hommes et les femmes tenant entre leurs bras les petits enfans nouveaux baptisés, leur montrent du doigt les histoires, ou aux jeunes gens ou aux gentils étrangers ; ainsi ils les édifient et élevent leur esprit et leur cœur à Dieu.* Les portes de l'église étaient ornées d'ivoire, d'argent ou d'or, et toujours garnies de rideaux. Aux principales portes on mettait des reliques, d'où venait le grand respect que les fidèles leur rendaient.

Prud. Peristeph. 9. de S. Cass. 11. de S. Hippolite.

Greg. 2. ep. 1. in. conc. Nic. 2.

Hieron. ad Demestr. Paul. Natal. 3 et 6.

Anast. in Leon. 3.

Baron. ad Martyres. 18. Novem.

Le *diaconicum*, ou sacristie, était un bâtiment considérable joignant à l'église. Là était le trésor des vases sacrés ; c'est pourquoi il n'y entrait que les ministres qui avaient droit de les toucher. On y gardait aussi les livres, les habits sacerdotaux, les autres meubles précieux, les oblations des fidèles ; et quelquefois l'eucharistie, dans une boîte enfermée d'une tour d'ivoire. Le *sécretarium* était un grand cabinet, ou plutôt une salle dans laquelle l'évêque s'assemblait avec son clergé, pour traiter en secret des affaires ecclésiastiques, ou pour se préparer au sacrifice, comme saint Martin, qui avait accoutumé d'y passer trois heures en oraison avant la messe. Il y en avait d'assez spacieux pour y tenir des conciles.

Conc. Agath. c. 66.

Paulin. ep. 12.

Conc. Carth.

Ils avaient grand nombre de calices et de patènes qui, dans les premiers temps, n'étaient souvent que de verre, mais souvent aussi

V. Perron. Euchar. lib. 3, ep. 2.

Lib. Pont. in Mar. et alib. passim. L. 30. d'argent ou d'or, même durant les persécutions. En latin le nom de *calix* signifie une coupe ordinaire pour boire ; et *patina*, un plat pour servir les viandes. Les calices des églises étaient la plupart du poids de trois marcs. Les patènes étaient de grands bassins jusqu'au poids de quarante-cinq marcs, et communément de trente. On se servait dès-lors de cierges, et on en allumait toujours grand nombre, même en plein jour, avec grand nombre de lampes. C'était depuis long-temps des marques de respect et de joie; il en est parlé dans le livre des Machabées. On portait du feu devant les magistrats Romains, et la notice de l'empire nous représente, entre les marques de la plupart des grands officiers, une table qui porte un livre posé sur un coussin, quelquefois découvert, quelquefois couvert d'un grand voile, et accompagné de deux chandeliers avec des cierges allumés; ce qui a bien du rapport avec nos autels. On trouve des chandeliers d'or donnés aux églises dans les premiers temps, jusqu'à trente-sept marcs la pièce; et d'argent, jusqu'à quarante-cinq marcs. On trouve l'usage des cierges parfumés même dans les provinces, comme au baptême de Clovis.

V. Hier. in Virgil. c. 3. *Prudent. de S. Laur.* 2. *Mac.* 4, 22.

Anast. in Silvestr. Greg. Tur. l. 2. Le baptistère était d'ordinaire bâti en rond, ayant un enfoncement où l'on descendait par quelques marches pour entrer dans l'eau; car c'était proprement un bain. Depuis on se contenta d'une grande cuve de marbre ou de porphyre, comme une baignoire ; et enfin on se réduisit à un bassin, comme sont aujourd'hui les fonts. Le baptistère était orné de peintures convenables à ce sacrement, et meublé de plusieurs vases d'or et d'argent pour garder les saintes huiles, et pour verser l'eau. Ceux-ci étaient souvent en forme d'agneau ou de cerfs, pour représenter

Paulin. Ep. 12.

l'Agneau

l'Agneau dont le sang nous lave, et pour marquer le désir des ames qui cherchent Dieu, comme un cerf altéré cherche une fontaine, suivant l'expression du psaume. On y voyait l'image de S. Jean-Baptiste, et une colombe d'or ou d'argent suspendue sur le bain sacré, pour mieux représenter toute l'histoire du baptême de Jésus-Christ, et la vertu du Saint-Esprit, qui descend sur l'eau baptismale. Quelques-uns même disaient le Jourdain, pour dire les fonts.

Lib. Pont. in Innoc. I et al.
Ps. XLI. 1.
Conc. Cons. ann. 536.

Telles étaient à-peu-près les anciennes églises et les bâtimens qui les accompagnaient, sans parler de la maison de l'évêque et du logement des clercs; d'où vinrent dans la suite des siècles les cloîtres des chanoines, sans parler aussi des hôpitaux de diverses sortes, qui étaient d'ordinaire près de la principale église.

XXXVII. Différence des églises et des temples.

Cependant les Gentils reprochaient aux Chrétiens de n'avoir ni temples, ni autels, ni images connues, ni sacrifices, ni fêtes; et les Chrétiens ne s'en défendaient qu'en disant, que ni les temples, ni les autels matériels, ni les sacrifices sanglans, n'étaient pas dignes de la majesté de Dieu; qu'ils n'avaient point d'autre image que son Fils et les ames raisonnables, qui par l'imitation de ce Fils se rendaient semblables au Père; qu'ils lui offraient en tout temps et en tous lieux des sacrifices de louanges sur les autels de leurs cœurs, allumés du feu de la charité. Enfin que les vrais Chrétiens étaient toujours en fête, par le détachement des choses temporelles, le repos de la bonne conscience, et la joie de l'espérance du ciel. Voilà comme ils se défendaient des reproches des païens. Ils ne disaient point : Nous avons des tem-

Orig. Cels. l. 8.
Min. Fel.
Clem. 7, str. p. 707, 8, 720.

ples et des autels comme vous, quoique d'une autre figure.

En effet, ces mots donnaient aux païens des idées toutes différentes des nôtres. Un autel était un foyer de pierres dressé dans une place devant un temple ou devant une idole; mais toujours à découvert, destiné à y faire brûler la chair des victimes, et à verser du vin, du lait, du miel, et d'autres sortes de libations. Un temple était un bâtiment d'une certaine forme ronde, ou oblongue, où l'on observait certaine proportion et certains ornemens, suivant la différence des divinités, comme l'on peut voir dans Vitruve. Ils étaient petits pour la plupart, sans fenêtres, ou peu éclairés; aussi ne contenaient-ils que les idoles et les présens qu'on leur faisait. Le peuple n'y entrait point; il demeurait dehors autour de l'autel.

Nos églises ressemblaient bien plus à des écoles publiques, ou à ces salles destinées à traiter les affaires, que les anciens nommaient basiliques, et dont Vitruve fait la description. On voyait dans nos églises un tribunal élevé, avec la chaire de celui qui présidait à l'assemblée; un pupitre pour le lecteur, des bancs pour les auditeurs, des livres et des armoires, des lampes et des chandeliers, une table dont on ne savait pas bien l'usage; seulement on savait qu'il y avait quelques repas qu'ils prenaient ensemble. Aussi les Chrétiens donnaient aux lieux de leurs assemblées les noms d'église, de basilique, d'oratoire, de martyre, de titre, de dôme, ou de maison de Dieu ou du Seigneur. Ils se servaient rarement du nom de temple, et jamais, que je sache, de ceux de *Delubrum* ou de *Fanum*. Les noms particuliers des églises venaient souvent de leurs

Vit. lib. 8. *Baron. ad Martyr.* 5. *Aug.*

Domum Dei. Dominicum. Kiriace.

fondateurs, comme à Rome le titre du pasteur, la basilique de Libère où de Sixte, qui est Ste-Marie-Majeure ; ou de l'ancien nom de la maison comme la basilique de Latran. Dans la suite on se servit même des temples bâtis par les païens, quand ils se trouvèrent propres aux usages de la religion. Ainsi dans Rome on a converti en églises le Panthéon, la Minerve, la Fortune-Virile, et quelques autres.

Les églises n'étaient pas seulement grandes et belles, elles étaient gardées avec soin et tenues toujours fort propres. Saint Jérôme loue le prêtre Népotien du soin qu'il avait que l'autel de son église fût net, les murailles point enfumées, le pavé frotté, la sacristie propre, les vases luisans ; que le portier fût assidûment à la porte. C'était à quoi servaient les bas-officiers, quelque nom que l'on leur donnât, portiers, mansionnaires, chambriers, sacristains ; et ces officiers étaient toujours en grand nombre dans les grandes églises. On voit encore par la formule de l'ordination quelle était la charge des portiers. Ils donnaient le signal de la prière aux heures réglées ; et par conséquent, c'était à eux de sonner les cloches, lorsque l'usage en fut reçu, c'est-à-dire, vers le septième siècle. C'était à eux à ouvrir l'église à ces heures, et à en tenir les portes, pour n'y laisser entrer ni les infidèles, ni les excommuniés. Ils en devaient garder les clefs en tout temps, et prendre garde que rien ne s'y perdît. On voit dans les dialogues de saint Grégoire, que les mansionnaires avaient soin des lampes. C'étaient ces officiers qui ornaient l'église aux jours solennels, soit avec des tapisseries de soie ou d'autres étoffes précieuses, soit avec des feuillages et des fleurs.

Epist. de fut. Nepot.

Cubiculatii. Aeditui.

Pont. Rom.
V. Bar. an. 48, *n.* 101.

Dial. I, *c.* 5 *et* 3, *c.* 24.
Paul. Nat. 3 *et* 6.

En un mot, ils faisaient tout ce qui était nécessaire pour tenir le lieu saint en état d'imprimer du respect et de la piété. Toutes ces fonctions paraissaient si grandes, que l'on ne permettait pas à des laïcs de les faire : et l'on aima mieux établir exprès de nouveaux ordres de clercs pour en soulager les diacres.

XXXVIII. Les choses sensibles servent à la Religion.

En effet, quoique la religion Chrétienne soit toute intérieure et toute spirituelle, les Chrétiens sont des hommes qui ressentent comme les autres les impressions des sens et de l'imagination. On peut dire même que la plupart n'agissent et ne vivent que par-là ; car combien peu y en a-t-il qui s'appliquent aux opérations purement intellectuelles ! et ceux-là même, combien en sont-ils détournés ! il faut donc aider la piété par les choses sensibles. Si nous étions des anges, nous pourrions prier également en tous lieux, au milieu d'un marché ou d'une rue passante, dans un corps-de-garde, dans un cabaret plein de tumulte et de débauche, dans le cloaque le plus infect. Pourquoi fuyons-nous tous les lieux où nous nous trouvons dissipés et incommodés, sinon pour aider la faiblesse de nos sens et de notre imagination ? Ce n'est pas Dieu qui a besoin de temples et d'oratoires, c'est nous. Il est également présent en tous lieux, et toujours prêt à nous écouter ; mais nous ne sommes pas toujours en état de lui parler. Il est donc inutile de consacrer des lieux particuliers à son service, si on ne les met en état de nous inspirer la piété.

Supposons, par exemple, ce que nous ne voyons que trop par la négligence des derniers temps; supposons, dis-je, une église malsituée, qu'on y entende le bruit d'une grande rue, ou d'une place publique, et si sale que

l'on ne sache où se placer, ni où se mettre à genoux; supposons encore qu'elle soit pleine d'un grand peuple, en sorte que ceux qui veulent prier, soient continuellement poussés et foulés aux pieds par les passans et continuellement interrompus par des enfans, et des mendians de toutes sortes; ajoutez que les yeux ne soient frappés que d'objets désagréables, de murailles enfumées, de tableaux poudreux et placés à contre-jour, de statues mal-faites ou mutilées, et d'autres mauvais ornemens; ajoutons enfin, pour assembler tout ce qui choque les sens, de mauvais encens et des voix discordantes, qui chantent une méchante musique, il serait plus facile de prier avec attention en pleine campagne, ou dans une maison déserte, que dans une telle église. Au contraire, si l'on en trouve une bien bâtie, propre, tranquille, où le peuple soit arrangé, où un clergé bien réglé fasse l'office avec grande modestie, on sera porté à entendre cet office avec attention, et à prier du cœur en même-temps que de la langue. 1. *Cor.* 14, 15.

Les saints évêques des premiers siècles *V. Plat.* 8, 15. avaient observé tout cela. Ces saints étaient des Grecs et des Romains, souvent grands philosophes, et toujours bien instruits de toutes sortes de bienséances. Ils savaient que l'ordre, la grandeur et la netteté des objets extérieurs excitent naturellement des pensées nobles, pures et bien réglées, et que les affections suivent les pensées; mais qu'il est difficile que l'ame s'applique aux bonnes choses, tandis que le corps souffre, et que l'imagination est blessée. Ils croyaient la piété assez importante pour l'aider en toutes manières. Ils voulaient donc que l'office public, particulièrement le saint Sacrifice, fût célébré avec toute la majesté possible, et que le

peuple y assistât avec toutes sortes de commodités; qu'il aimât les lieux d'oraison, et gardât un profond respect. Toutefois ils savaient bien en bannir le faste séculier, le luxe efféminé, et tout ce qui peut amollir les cœurs, et frapper dangereusement les sens; ils ne voulaient point les flatter, mais s'en aider. Tout ceci s'entendra mieux en décrivant la liturgie toute entière.

XXXIX. Ordre de la Liturgie. On offrait le sacrifice tous les dimanches, et encore deux fois la semaine, c'est-à-dire le mercredi et le vendredi aux fêtes des martyrs, aux jours de jeûne, ou plus souvent suivant la coutume de chaque église. On disait aussi des messes votives pour les dévotions publiques ou particulières. Quelquefois on disait plusieurs messes en un jour, comme quand l'office de quelque Saint concourait avec une autre fête, ou pour des funérailles. C'était toujours l'évêque ou le même prêtre qui les célébrait toutes, comme nous observons encore à Noël. On dit que le pape Léon III célébrait ainsi quelquefois sept messes, et même jusqu'à neuf. Les dimanches et les fêtes on disait la messe après tierce, les jours de jeûne plus tard, selon que l'on devait manger après none ou après vêpres. L'heure venue, le peuple s'assemblait en la principale église, pour de là se rendre avec l'évêque et tout le clergé au lieu où la station était indiquée; car l'évêque visitait ainsi toutes ses églises tour-à-tour : et de cette marche pour y aller en corps et en ordre, sont venues les processions.

V. S. Epi. hær. in fin. Chrysos. in Joan. hom. 25, init. Bon. 1, lit. c. 18.

Walafr. Strab. c. 21.

V. Cod. Sacram.

V. Ord. Rom.

Tandis que l'on entrait et que chacun s'arrangeait, le cœur chantait un psaume avec son antienne, à qui le nom d'*introït* est demeuré. Les diacres et ceux qui étaient institués pour les aider, c'est-à-dire les sous-

Cons. apos. 2, 7, 57.

diacres et les portiers, marquaient à chacun la place à mesure qu'il entrait, pour éviter la confusion. Etant rangés ils priaient quelque temps en silence, puis l'évêque saluait le peuple et concluait la prière, prononçant tout haut l'oraison, qui de là s'appelle *collecte*, comme recueillant les vœux de tous les fidèles.

L'évêque s'asseyait alors dans son trône, qui étant au fond de la basilique, était le point de vue où se terminaient les regards de toute l'assemblée. Aussi chaque pasteur était l'image visible de Dieu; et comme dit saint Paul, il était le modèle de son troupeau, ainsi que Jésus-Christ était le sien. Les prêtres l'environnaient, étant assis des deux côtés à droite et à gauche, dans le demi-cercle de l'abside; les diacres étaient debout. Ainsi l'église ressemblait assez à l'image du paradis que S. Jean rapporte dans l'Apocalypse. *1. Cor. 11, 1. 1. Tim. 4, 12. Tit. 2, 7.*

L'évêque dans son trône, un livre à la main, comme on peint les Pères, tenait la place de cette figure humaine sous laquelle Dieu paraissait. Les prêtres étaient ce sénat auguste marqué par les vingt-quatre vieillards. L'évêque, dit saint Ignace, préside à la place de Dieu; les prêtres à la place du sénat des Apôtres; les diacres et les autres officiers étaient les Anges, toujours prêts à servir et à exécuter les ordres de Dieu. Devant le trône de l'évêque étaient sept chandeliers, et l'autel où l'on offrait les parfums, symbole des prières, et où l'on devait offrir ensuite l'Agneau sans tache, quoique sous une forme empruntée. Sous ce même autel étaient les corps des martyrs, comme sous celui que vit saint Jean, étaient les ames à qui il fut dit de reposer un peu de temps. *Apocal. 4. V. Gr. naz. car. 9. p. 78. Ignat. ad Mag. p. 53. Ord. Rom. Apo. 8, 3. Apoc. 5. Apoc. 6, 9. Baron. ad*

Martyr. 6. *Jul.* Enfin les troupes des fidèles, dont tout le reste de la basilique était plein, représentaient assez bien la multitude innombrable *Apoc.* 7, 9. des bienheureux, qui revêtus de robes blanches et des palmes à la main, chantaient à haute voix les louanges de Dieu. Telle était la face des assemblées ecclésiastiques.

Après que chacun avait pris sa place, le lecteur montait sur l'ambon, et faisait quelque lecture de l'ancien Testament, puis du nouveau, c'est-à-dire des actes ou des épîtres des Apôtres; car la lecture de l'évangile était réservée à un prêtre ou à un diacre. Pour rendre ces lectures plus agréables, et donner le loisir au peuple de les méditer, et aux lecteurs de se reposer, on les entremêlait de psaumes et d'antiennes, et du chant d'*Alleluia*, que l'on mettait dès-lors avant l'évangile. Les lectures se faisaient en langue vulgaire, c'est-à-dire en la langue que parlaient les honnêtes gens de chaque pays; car quoique la langue punique fût encore en usage parmi le petit peuple d'Afrique du temps de saint Augustin, on ne voit pas *Vie de S. Ant. c.* 1. que l'église s'en servît. Mais dans la Thébaïde il fallait que l'on fît les lectures en égyptien, puisque saint Antoine qui n'entendait point d'autre langue, fut converti *Conc. Eph. Conc. Calc. Act.* 10, *init.* pour avoir ouï l'évangile. Dans la haute-Syrie, la plupart des évêques n'entendaient point le grec; et ne savaient que le syriaque, comme il paraît par les conciles, où ils avaient besoin d'interprêtes.

Du moins si les nations étaient mêlées, il y avait des interprêtes dans les églises pour expliquer les lectures. Le martyr S. Procope *Euseb. de Mart. Palæst. c.* 1. faisait à Scythopolis de Palestine, cette fonction, avec celle de lecteur et d'exorciste; ce qu'il lisait en grec, il l'expliquait en syria-

que, qui était la langue vulgaire du pays. Quelquefois on lisait en deux langues, comme dans l'église Romaine, où après avoir lu les leçons en latin, on les lisait aussi en grec, à cause de la multitude des Orientaux qui s'y trouvaient. La plupart des églises orientales en usent encore de même; et après avoir lu l'évangile en syriaque, par exemple, ou en cophte, qui est l'ancienne langue, on le lit en arabe, qui est la langue vulgaire.

Ord. Rom. 19, n. 17. Cod sacr.

Dans le monastère de Saint-Théodose en Palestine, il y avait trois églises où l'on faisait l'office en diverses langues; on y commençait même la messe; mais on se réunissait dans l'église des Grecs après la lecture de l'évangile.

Vita sancti Theodosii, ap. Bill. 11. Januar. c. 9.

X L. Sermons.

La lecture était suivie du sermon. Le prélat expliquait ou l'évangile, ou quelqu'autre partie de l'écriture, dont il prenait souvent un livre pour l'expliquer de suite, ou bien il choisissait les sujets les plus importans. Nous avons des exemples d'explications suivies dans la plupart des homélies de saint Jean-Chrysostôme, et dans les traités de saint Augustin sur saint Jean. Nous voyons des sujets choisis dans saint Ambroise, qui traite d'abord l'ouvrage des six jours à l'imitation de S. Basile; puis l'histoire de Noé, d'Abraham, et autres Saints de l'ancien Testament les plus illustres; ce qui toutefois revient encore à l'ordre des saintes écritures. Et par ces sermons des Pères, on voit que l'ordre des lectures de l'écriture était tel à-peu-près qu'il est encore à présent dans le cours de l'année ecclésiastique: aussi était-elle disposée dès-lors comme elle est, pour honorer par la suite les diverses solennités, les divers mystères de la vie de Jésus-Christ.

S. Leo. ep. 4. La plupart de ces traités et des commentaires des pères sur l'écriture, ne sont que des sermons qu'ils ont rédigés ensuite, ou que l'on écrivait sous eux, par cet art des notes dont j'ai parlé.

Ces saints prédicateurs n'étaient pas des discoureurs oisifs, comme les sophistes qui disputaient dans les écoles profanes, par une mauvaise émulation de se contredire, et de rafiner les uns sur les autres, ou qui écrivaient dans leur cabinet pour montrer leur érudition et leur bel esprit; c'étaient des pasteurs très-occupés d'une infinité d'affaires de charité, entr'autres de l'accommodement des différens, qui ne laissaient pas de prêcher très-souvent, pour s'acquitter de la fonction qu'ils regardaient comme la plus essentielle à leur ministère; car dans ces premiers siècles tous les évêques prêchaient, et il n'y avait guère qu'eux qui prêchassent. On commença en Orient à faire quelquefois prêcher des prêtres d'un talent extraordinaire, comme Origène, et même des laïcs. Nous voyons en Occident saint Félix prêcher à Nole, n'étant que prêtre, dès le temps des persécutions; mais ces exemples étaient si rares, que plusieurs ont regardé saint Jean-Chrysostôme et saint Augustin comme les premiers prêtres à qui leurs évêques aient confié ce ministère. Toutefois saint Jérôme blâme la coutume de quelques églises, où le prêtre ne parlait point en présence de l'évêque.

V. Aug. de oper. Mon. c. 29, et ep. ad Diosc. V. Synis. ep. 55.

Euseb. 6, hist. 20. S. Paulin. Natal. 5.

Ad Nepot.

Nos prédicateurs trouvent la plupart des sermons des Pères bien éloignés de l'idée de prédication qu'ils se sont formée. Ils sont simples, sans art qui paraisse, sans divisions, sans raisonnemens subtils, sans érudition curieuse, quelques-uns sans mouvemens;

la plupart fort courts. Il est vrai, ces saints évêques ne prétendaient point être orateurs, ni faire des harangues; ils prétendaient parler familièrement, comme des pères à leurs enfans, et des maîtres à leurs disciples. C'est pour cela que leurs discours se nommaient homélies en grec, et en latinsermons, c'est-à-dire entretiens familiers. Ils cherchaient à instruire en expliquant l'écriture, non par la critique et par les recherches curieuses, comme les grammairiens expliquaient Homère ou Virgile dans les écoles, mais par la tradition des Pères, par la confirmation de la foi et la correction des mœurs. Ils cherchaient à émouvoir, non pas tant par la véhémence des figures et l'effort de la déclamation que par la grandeur des vérités qu'ils prêchaient, par l'autorité de leurs charges, leur sainteté personnelle, leur charité. Souvent ils parlaient sur-le-champ, comme il paraît par saint Augustin, qui traitait quelquefois un autre sujet que celui qu'il s'était proposé, mais ils ne manquaient pas de copistes pour recueillir leurs sermons par l'art des notes.

Greg. Naz. orat. 32, p. 527, A.

Ils proportionnaient leur style à la portée de leurs auditeurs. Les sermons de saint Augustin sont les plus simples de ses ouvrages; le style en est bien plus coupé et plus facile que celui de ses lettres, parce qu'il prêchait dans une petite ville à des mariniers, des laboureurs, des marchands.

Mais on voit dans ses traités de controverse, particulièrement dans les livres contre Julien, qu'il n'avait pas oublié la rhétorique, après l'avoir enseignée si long-temps. Au contraire, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Léon, qui prêchaient dans de grandes villes, parlaient avec plus de pompe et avec plus d'ornement; mais leurs styles sont différens, sui-

vant leur génie particulier et le goût de leurs siècles; car il ne faut pas attribuer aux sujets de piété les défauts que les humanistes modernes reprochent aux Pères, comme de ne parler pas latin assez purement, d'employer quelques preuves faibles et quelques ornemens trop légers, d'avoir des allégories trop recherchées, des jeux de paroles, des rimes. C'était le défaut de leurs siècles : s'ils fussent venus du temps de Cicéron ou de Térence, ils eussent parlé comme eux.

Les pères Grecs sont moins différens des anciens auteurs. La langue n'avait pas tant changé en Orient, et l'étude des bonnes lettres s'y était mieux conservée. Les ouvrages de ces Pères sont la plupart également solides et agréables. Saint Grégoire de Nazianze est sublime, et son style travaillé. Saint Jean-Chrysostôme me paraît le modèle achevé d'un prédicateur. Il commençait d'ordinaire par expliquer l'écriture verset à verset, et à mesure que le lecteur la lisait; s'attachant toujours au sens le plus littéral, et le plus utile pour les mœurs. Il finit par une exhortation morale, qui souvent n'a pas grand rapport à l'instruction qui précède, mais qui est toujours proportionnée aux besoins les plus pressans des auditeurs, suivant la connaissance qu'en avait ce pasteur si sage et si vigilant. On voit même qu'il attaquait les vices l'un après l'autre, et qu'il ne cessait point d'en combattre un, qu'il ne l'eût exterminé, ou notablement affaibli.

Comme ces Saints ne regardaient ni réputation, ni autre intérêt temporel, leur unique but était de convertir; ils ne croyaient avoir rien fait, s'ils ne voyaient quelque changement très-sensible. Ainsi saint Augustin
Ep. 29. entreprit d'abolir la coutume de faire aux fêtes

des martyrs des repas publics, qui dégénéraient en débauches; et quelque invétérée que fût cette coutume, il l'abolit, en montrant au peuple les textes formels de l'écriture, qui condamnent les excès de bouche, et les exhortant avec larmes pendant deux jours de suite, jusqu'à ce qu'il les eût persuadés. Aussi la grande éloquence, comme il dit lui-même, n'est pas celle qui excite des acclamations, mais celle qui impose silence et tire des larmes. *Aug. 4, doct. chr. c. 24.* Il n'était point à craindre qu'en une même église on enseignât des doctrines différentes, puisqu'il n'y avait point d'autre prédicateur ni d'autre docteur que l'évêque, ou un prêtre qu'il avait choisi; et qui ne parlait que par son ordre, et d'ordinaire en sa présence.

Pendant le sermon l'église était ouverte à tout le monde, même aux infidèles; d'où vient que les Pères y gardaient exactement le secret des mystères, pour n'en point parler ou seulement par des énigmes. De là vient aussi qu'il y a souvent dans leurs sermons des discours adressés aux païens pour les attirer à la foi. Durant les lectures et les instructions, le peuple était assis par ordre, *Cons. apos. 2, c. 57.* les hommes d'un côté, les femmes de l'autre; et pour être plus séparées, elles montaient aux galeries hautes, s'il y en avait. Les personnes âgées étaient au premier rang. Les pères et mères tenaient devant eux les petits enfans; *Greg. Naz. carm. 9, de Anast.* car on les menait à l'église, pourvu qu'ils fussent baptisés. Les jeunes gens demeuraient debout quand les places étaient remplies. Il y avait des diacres continuellement appliqués à faire observer cet ordre, et à prendre garde que chacun fût attentif, et ne souffrît personne sommeiller, rire, parler à l'oreille, ou faire quelque signe à un autre;

en un mot à procurer par-tout le silence et la modestie. En Afrique le peuple écoutait debout toutes les instructions, au rapport de saint Augustin, qui toutefois approuve davantage la coutume des églises qu'il nomme de là la mer, où les auditeurs étaient assis.

August. catec. rud. c. 23.

Cons. apos. 8, c. 6. Con. Laod. c. 19. Dion. Hier. Ecc. c. 3. Chry. hom. 4, in ep. ad Ephes.

Le sermon fini, les diacres faisaient sortir tous ceux qui ne devaient pas assister au sacrifice, premièrement les auditeurs et les infidèles; ensuite on priait pour les catéchumènes, et on les faisait sortir; puis on priait pour les énergumènes ou possédés du démon, et on les congédiait. On en faisait de même aux compétans, et ensuite aux pénitens. Les fidèles restant seuls et sans mélange, faisaient des prières pour toute l'église, pour tous les ordres du clergé et du peuple, pour toutes sortes de personnes affligées, et pour leurs ennemis et pour leurs persécuteurs. Le diacre faisant la même fonction que le crieur public aux assemblées profanes, avertissait pour qui il fallait prier, et l'évêque prononçait l'oraison en la forme qui nous est restée au vendredi saint. Aux autres messes nous suppléons ces prières par celles du prône. Alors l'évêque saluait le peuple de nouveau, et le diacre disait à haute voix : *Quelqu'un a-t-il quelque chose contre son prochain ! Quelqu'un est-il ici avec dissimulation ! Embrassez-vous les uns les autres.* Puis ils se donnaient le baiser de paix.

Innoc. 1, ep. 1. c. 1.

Toutefois l'usage de l'église Romaine que nous gardons encore, était de ne donner la paix qu'après la consécration des mystères, avant la communion.

XLI.

Habits sacrés.

Après toutes ces préparations, commençait le sacrifice. Les diacres, aidés des sous-diacres, mettaient la nappe sur l'autel, et

sur une table que nous appelons *crédence*, d'un mot italien, qui signifie un buffet; ils préparaient tous les vases sacrés, entr'autres les patènes et les calices, et les couvraient d'un voile pour les tenir plus proprement. L'évêque descendait de sa chaire et s'approchait de l'autel, regardant toujours le peuple en face, revêtu d'une robe éclatante, aussi-bien que les prêtres et les autres ministres; car dès-lors on avait des habits particuliers pour l'office.

Ord. Rom. 1, n. 12.

Cons. apost. 8, c. 12.

Ce n'est pas que ces habits fussent d'une figure extraordinaire. Le pape Célestin I, écrivant aux évêques de Gaule en 428, leur dit: Il faut nous distinguer du peuple, non par l'habit, mais par la doctrine et par les mœurs, et ne pas chercher à imposer aux yeux des simples par un extérieur singulier. La chasuble était un habit vulgaire du temps de saint Augustin. La dalmatique était en usage dès le temps de l'empereur Valérien. L'étole était un manteau commun, même aux femmes; et nous l'avons confondu avec l'*orarium*, qui était une bande de linge dont se servaient ceux qui voulaient être propres, pour arrêter la sueur autour du cou ou du visage: enfin le manipule, en latin *mappula*, n'était qu'une serviette sur le bras, pour servir à la sainte Table. L'aube même, c'est-à-dire la robe blanche de laine ou de lin, n'était pas au commencement un habit particulier aux clercs, puisque l'empereur Aurélien fit au peuple Romain des largesses de ces sortes de tuniques, aussi-bien que de ces grands mouchoirs qu'ils appelaient *oraria*.

Celest. 1, ep. 2, c. 1.

Aug. 22, Civit. c. 8. Trebell. in Cl. p. 208, in fin. 25, 5, 2, ff. de auro et vest. leg. V. Thom. disc. P. 1, l. 1 6, 31, etc. P. 2, l. 1, c. 23. Vopisc. in Aur. p. 225. C.

Mais depuis que les clercs se furent accoutumés à porter l'aube continuellement, on recommanda aux prêtres d'en avoir qui

Hom. I co. P. 4, t. 8.

ne servissent qu'à l'autel, afin qu'elles fussent plus blanches. Ainsi il est à croire que du temps qu'ils portaient toujours la chasuble et la dalmatique, ils en avaient de particulieres pour l'autel, de même figure que les communes, mais d'étoffes plus riches, et de couleurs plus éclatantes : sur-tout les canons recommandent aux prêtres et aux diacres de ne point servir sans l'*orarium*, que toutefois ils défendent aux ministres inférieurs.

Conc. p. 34. *Const. Riculs. Sues. c.* 7, *ann.* 589, *t.* 9, *conc.*

Conc. br. 4. *c.* 3, *an.* 675. *Conc Lao. c.* 12, 13.

Ils voulaient que les clercs donnassent une grande idée de leurs fonctions, même par leur extérieur, que la netteté de leurs visages, de leurs mains, de leurs vêtemens, fût un signe de la pureté du cœur et de l'innocence de la vie : que la modestie et la gravité de leurs regards, de leur contenance, de leurs démarches, imprimât le respect et la piété. Les prélats y étaient si délicats, que saint Ambroise rejeta de son clergé deux jeunes hommes, dont l'un avait le port indécent, l'autre marchait d'une manière choquante ; et l'évènement justifia qu'il avait bien jugé de l'un et de l'autre. Saint Grégoire de Nazianze et saint Basile, longtemps avant l'apostasie de Julien, connurent le déréglement de son esprit à sa démarche, aux mouvemens de ses épaules, et à ses éclats de rire. Il faut toujours se souvenir que ces pères étaient des Grecs et des Romains, nourris dans une extrême politesse, et dans les plus nobles idées de la véritable bienséance ; ou plutôt qu'ils méditaient continuellement l'écriture, où il est dit : Que la manière de s'habiller, de rire et de marcher, font connaître l'homme.

Ambros. 2. *off. c.* 19.

Greg. Naz. or. 4, *p.* 122. *A.*

Ecc. 19, 27.

XLII. Sacrifices.

L'évêque étant à l'autel, recevait des mains des diacres les oblations qu'ils avaient reçues

du peuple. Toutefois en quelques églises l'évêque allait lui-même recevoir les offrandes des personnes les plus honorables, comme à Rome des sénateurs et de leurs femmes; car tous les Chrétiens, grands et petits, les magistrats, les princes même, assistaient ensemble à l'office. On ne mettait sur l'autel que le pain et le vin, qui devaient être la matière du sacrifice. Les autres espèces de vivres, de luminaire, l'argent et tout ce que les fidèles offraient pour les besoins de l'église, les diacres le recevaient et le gardaient dans les lieux destinés à ces usages. Il est vrai que l'on mettait sur l'autel des fruits nouveaux pour les bénir à la fin du sacrifice.

Ord. Rom. 1, *n.* 13.

Can. ap. 2, 4.

On n'employait à l'Eucharistie que le pain offert par les fidèles, et béni par l'évêque. Chacun faisait de sa main les dons qu'il offrait. Saint Grégoire de Nazianze le dit expressément, parlant de l'empereur Valens. On voulait que tous les fidèles offrissent, au moins tous ceux qui devaient communier; et on trouvait mauvais que les riches voulussent communier de ce qu'avaient offert les pauvres. L'évêque lui-même donnait son offrande, et il y avait à Rome pour cet effet un sous-diacre oblationnaire. Les pains étaient donc en si grand nombre, que l'autel en était comblé, comme disent quelques oraisons; et le corporal était une grande nappe, que deux diacres étendaient par les deux bouts de l'autel. C'était le soin de l'archidiacre de couvrir l'autel de tous ces pains, en les arrangeant proprement, ce que l'on appelait *dresser l'autel* : il y mettait aussi dans le calice le vin destiné pour être consacré. Afin d'être plus assuré qu'il fût pur, on le versait dans le calice par une couloire

Greg. Naz. or. 20, *p.* 351, 6.

Ord. Rom. n. 14, 15.

Secreta in nativit. sancti Joan. et in vigil. omn. Sanctorum.

Ord. Rom. 1, *n.* 12.

Componere altare.

Ord. Rom. 1, n. 4. d'argent, je veux dire un vaisseau percé comme un crible.

Le pasteur ayant offert le pain et le vin, offrait aussi l'encens, qui représente les oraisons des fidèles, comme il est marqué dans l'Apocalypse, (C. 5, 4, 5.) où l'on voit un ange occupé à offrir à Dieu ces parfums spirituels. On encensait, comme l'on fait encore, l'autel, les dons, le clergé et le peuple : mais on se servait de véritables parfums, d'oliban, et d'autres aromates les plus précieux que l'on connût alors, et cela avec une telle magnificence, que l'église Romaine avait des terres en Syrie et en d'autres provinces d'Orient, destinées seulement à lui fournir ces parfums. Pendant l'offertoire on chantait un psaume, dont il n'est resté qu'un verset qui en était l'antienne.

Cons. apos. 8, 11. Depuis l'offrande les portes étaient fermées et gardées avec grand soin par des diacres ou des portiers qui y demeuraient, et ne les ouvraient plus, même aux fidèles, jusqu'après la communion : d'autres diacres se promenaient doucement par l'église, pour prendre garde que personne ne fît le moindre bruit ou le moindre signe. Il y en avait un qui observait en particulier les enfans dont la place était près le tribunal de l'évêque ; et pour les plus petits, on avertissait les mères de les prendre entre leurs bras. (V. Gr. Naz. Orat. 20, p. 517. Orat. 32, p. 517.) Ainsi tout le peuple attentif et en silence, écoutait avec un profond respect les prières de la préface et de l'action que nous appelons le *canon* ; (Cons. apos. 8, 12.) car le prélat les disait tout haut, et le peuple répondait *Amen*, comme aux autres oraisons. Ces prières étaient beaucoup plus longues qu'elles ne sont aujourd'hui, comme l'on voit encore dans les liturgies orientales. L'église Romaine n'en a retenu que l'essen-

tiel. Autrefois on y faisait un abrégé de toute l'histoire de la religion, en remerciant Dieu de la création, de la réparation du monde après le déluge, de la vocation d'Abraham, des grâces qu'il a faites au peuple d'Israël, et enfin de l'incarnation de son Fils, et de la rédemption du genre humain.

Après la consécration, l'évêque prenait la communion, puis la donnait aux prêtres, puis aux diacres et aux clercs, ensuite aux ascètes et aux moines, aux diaconesses, aux vierges, et aux autres religieuses, aux enfans, et enfin à tout le peuple. Pour abréger cette action, qui était toujours fort longue, plusieurs prêtres en même temps distribuaient le corps de Notre-Seigneur, et plusieurs diacres donnaient le calice ; et pour éviter la confusion, les prêtres et les diacres allaient porter la communion par les rangs, comme ils avaient été recevoir l'offrande ; en sorte que chacun demeurait à sa place. Les hommes recevaient le corps de Jésus-Christ dans leurs mains, et les femmes dans des linges destinés à cet usage. On donnait aux petits enfans les particules qui restaient de l'Eucharistie, et on donnait à ceux qui ne communiaient pas les restes du pain offert, et non consacré, de là est venu le pain béni. Pendant la communion on chantait un psaume, dont il n'est resté que l'antienne. Dès le quatrième siècle, la communion n'était plus si fréquente qu'auparavant; et S. Chrysostôme se plaint que plusieurs assistaient aux saints mystères sans communier, et que plusieurs ne communiaient qu'à l'occasion des fêtes. Il marque qu'il y en avait qui ne communiaient qu'une ou deux fois l'année.

Cons. apos. 8, 13.
Can. Nic. 17.
Ord. Rom. 1, n. 20.
Evagr. 4, hist. c. 36.
Niceph. 17, hist. c. 25.
Ordo Rom.
Hom. 3, ep. ad Eph.
Hom. 17, in ep. ad Heb.

De tout ce que j'ai dit, il résulte que la liturgie était longue : aussi les Chrétiens ne

croyaient pas avoir autre chose à faire les dimanches, qu'à servir Dieu. S. Grégoire, pour montrer jusqu'où allaient ses infirmités, dit qu'à peine pouvait-il se tenir debout trois heures à l'église pour l'office : toutefois le canon de la messe était dès-lors tel qu'il est, et les sermons que nous avons de lui sont courts.

XLIII. Offices solennels.

Tout l'office était accompagné de chant. Il en est parlé dès les premiers temps ; mais il est à croire que l'on chanta encore plus quand l'église fut en pleine liberté. Saint Augustin attribue à saint Ambroise d'avoir introduit en Occident le chant des psaumes, à l'imitation des églises Orientales. S. Basile témoigne que de son temps tout le peuple chantait dans les églises ; les hommes, les femmes, les enfans ; il compare leur voix aux eaux de la mer. S. Grégoire de Nazianze la compare à un tonnerre. Saint Basile dit aussi que l'on chantait les psaumes, et dans les maisons particulières et dans les places publiques ; et que les chants en étaient si agréables, que ce plaisir aidait à faire entrer dans les esprits les sentimens divins dont ils sont remplis, qui est le vrai but de la musique. La tradition de la musique antique subsistait encore, et distinguait deux genres de chant selon les sujets, doux ou véhémens, gais ou tristes, graves ou passionnés. Il est donc à croire qu'ils choisirent ceux qui convenaient à la majesté et à la sainteté de la religion, et qu'ils se gardèrent bien d'appliquer aux saints mystères et aux louanges de Dieu, des airs efféminés et propres à amollir les cœurs, ou à remuer les passions dangereuses. On reprocha souvent à Arius sa Thalie, c'est-à-dire, un cantique qui renfermait sa doctrine, mais dont la mesure et le chant étaient pris

August. 9. confess. 7.

Hexam. 4, in fine.

Greg. Naz. hom. 20, p. 351.

In Ps. 4.

V. Plat. 3, de republ.

des chansons infâmes de Sotade. Toutefois saint Augustin trouvait encore quelque chose de trop doux au chant des Occidentaux, et croyait plus sûre la pratique de S. Athanase, qui faisait réciter les psaumes par un lecteur avec si peu de flexion de voix, que c'était plutôt une prononciation qu'un chant. Je laisse à ceux qui sont savans en musique, à examiner si dans notre plain-chant il reste encore quelque trace de cette antiquité; car notre musique moderne semble en être fort éloignée. Dans cet art, on n'a pas de modèles permanens, comme dans la sculpture et l'architecture, que l'on travaille depuis deux cents ans à rétablir sur l'antique. Quant au chant des oraisons et des lectures, il est aisé de voir qu'il ne consiste qu'en très-peu de tons, pour aider à soutenir la voix, et marquer la distinction des périodes.

10. *Confes.* 33.

Je pense en avoir assez dit pour montrer que les saints évêques de ces premiers siècles avaient su fort sagement employer tout ce qui frappe agréablement les sens, pour imprimer les sentimens de religion dans l'ame, même des plus grossiers. Représentons-nous les fidèles de Rome assemblés la veille de Pâques, sous le pape saint Léon, dans la basilique de Latran. Après la bénédiction du feu nouveau, lorsqu'un nombre incroyable de lumières rendait cette sainte nuit aussi belle qu'un beau jour, c'était sans doute un charmant spectacle, de voir cet auguste lieu rempli d'une multitude innombrable de peuple, sans tumulte et sans confusion, chaçun étant placé selon l'âge, le sexe et le rang qu'il tenait dans l'église. On y regardait entr'autres ceux qui devaient recevoir au baptême en cette même nuit, et ceux qui deux jours auparavant avaient été réconciliés à

l'église, après avoir accompli leur pénitence.

Les yeux étaient frappés de tous côtés par les marbres et les peintures, et par l'éclat de l'argent, de l'or et des pierreries qui brillaient sur les vaisseaux sacrés, principalement près du saint autel. Le silence de la nuit n'était interrompu que par la lecture des prophéties, distincte et intelligible, et par le chant des versets qui y sont entremêlés, pour rendre l'un et l'autre plus agréables. Par cette variété, l'ame frappée tout-à-la-fois de grands et de beaux objets, était bien mieux disposée à profiter de ces lectures divines, y étant préparée d'ailleurs par une étude continuelle.

V. Gr. Naz. orat. 20, *p.* 251, *B.*

Quelle était la modestie des diacres et des autres ministres sacrés, choisis et élevés par un tel prélat, et servant en sa présence, ou plutôt en la présence de Dieu, que la piété leur rendait toujours sensible! Mais quelle était la majesté du Pape lui-même, si vénérable par sa doctrine, son éloquence, son zèle, son courage et toutes ses autres vertus! avec quel respect et quelle tendresse de piété prononçait-il sur les fonts sacrés ces prières qu'il avait composées, et que ses successeurs ont trouvées si saintes, qu'ils nous les ont conservées dans la suite de douze siècles! Je ne m'étonne plus si les Chrétiens oubliaient en ces occasions le soin de leur corps, et si après avoir jeûné tout le jour, ils passaient encore toute cette sainte nuit de la résurrection en veilles et en prières, sans prendre de nourriture que le lendemain.

XLIV. Fêtes. Pélerinages.

Toutefois ce grand jour étant venu, et le temps du jeûne étant passé, les plus grands Saints n'approuvaient pas seulement, mais ordonnaient que le corps fût soulagé. Quelqu'utile que soit le jeûne pour élever l'esprit

à Dieu, et faciliter l'oraison, à laquelle les jours de fêtes sont destinés ; il était défendu de jeûner ni les dimanches, ni les fêtes, ni pendant toute la quinquagésime. Ils nommaient ainsi, non pas comme nous, les cinquante jours qu'il y a de Pâques à la Pentecôte. Il est vrai que les moines d'Egypte usaient de grande précaution pour empêcher que ce petit relâchement ne leur fît perdre le fruit de l'abstinence passée ; mais enfin ils marquaient la distinction. Saint Pacôme, suivant l'ordre de saint Palemon son maître, prépara, le jour de Pâques, des herbes avec de l'huile, au lieu de pain sec qu'ils avaient accoutumé de manger. Un saint prêtre inspiré de Dieu, apporta à saint Benoît, le jour de Pâques, de quoi faire un meilleur repas qu'à l'ordinaire ; et pour marquer une autre sorte de réjouissance sensible, saint Antoine portait à Pâques et à la Pentecôte la tunique de feuilles de palmiers qu'il avait héritée de saint Paul, premier hermite ; et S. Athanase se parait du manteau que saint Antoine lui avait laissé. C'était une coutume établie dès-lors entre les Chrétiens, de prendre aux jours de fêtes des habits précieux, et de faire meilleure chère ; d'où est venu le nom de festin, comme qui dirait un repas de fête.

Cass. coll. 21 de rem. quinq.

V. de S. Pacôme, c. 8.

S. Greg. 2. Dial. c. 1.

S. Leo. Ser. 3, de Quadrag.

On honorait à proportion la fête des martyrs, et il y avait grand concours de peuple. Chacun célébrait avec son évêque le dimanche et les fêtes communes à toutes les églises ; mais on accourait de tous côtés aux tombeaux des Saints pour célébrer leur mémoire, et souvent plusieurs évêques s'y rencontraient. Un seul exemple peut faire juger du reste. Saint Paulin rapporte plus de vingt noms, tant de villes que de provinces d'Italie, dont

Natal. 3.

les habitans venaient tous les ans à grandes troupes, avec leurs femmes et leurs enfans, à la fête de saint Félix, le 14 janvier, nonobstant la rigueur de la saison, et cela pour un seul confesseur dans la seule ville de Nole. Qu'était-ce par toute la chrétienneté! Qu'était-ce à Rome aux fêtes de saint Hippolyte, de saint Laurent, des apôtres saint Pierre, saint Paul? On y venait même de fort loin et en tout temps; ainsi ont commencé les pélerinages. Dès le commencement du troisième siècle, quand S. Alexandre fut fait évêque de Jérusalem avec S. Narcisse, il était venu de Cappadoce visiter les saints lieux.

Prud. Per. 2, 11, 12. *Martyrol. Jun.* 29, *de S. Cassio.* *Euseb.* 6, *hist. c.* 10.

Et véritablement c'était un des meilleurs moyens d'aider la piété par les sens. La vue des reliques d'un Saint, de son sépulcre, de sa prison, de ses chaînes, des instrumens de son martyre, faisait toute autre impression que d'en entendre parler de loin. Ajoutez les miracles qui s'y faisaient fréquemment, et qui attiraient même les infidèles, par l'intérêt pressant de la vie et de la santé. Chacun sait qu'un des premiers effets de la liberté du Christianisme, fut le soin que prit sainte Hélène d'honorer les saints lieux de Jérusalem, et de toute la Terre-Sainte. Les pélerinages y furent depuis encore plus fréquens qu'auparavant. Lorsqu'une croix de lumière parut en plein midi à Jérusalem, sous l'empereur Constantius, il y avait une infinité de pélerins de tous les pays du monde, qui furent témoins de ce miracle. Saint Jérôme, témoin oculaire, assure qu'en tout temps on voyait un grand concours de toutes nations, même des docteurs et des évêques. Ces voyages n'étaient pas difficiles, à cause de la grande étendue de l'empire Romain, par

Eus. 3, *vit. c.* 42, *etc.*

Cyril. epis. ad Const. *Sozom.* 3, *hist.* 25. *Hier. ad Marcell.*

par la commodité de la situation tout autour de la méditerranée, et par les grands chemins que l'on y avait dressés de tous côtés, pour le passage des armées et des voitures publiques. Ce n'était pas une grande entreprise d'aller d'Espagne ou de Gaule en Egypte, en Palestine ou en Asie.

Il fallait honorer les martyrs aux lieux où ils avaient soufferts, avant que l'on eût introduit l'usage de diviser ou de transférer les reliques. Les Grecs les divisèrent plutôt; mais à Rome le pape saint Grégoire témoigne que jusqu'à son temps, pour reliques des saints apôtres, on envoyait seulement des linges nommés *brandea*, qui avaient touché leurs sépultures; ou des clefs d'or qui enfermaient de la limaille des chaînes de saint Pierre. Chaque peuple était jaloux de conserver ses reliques, comme des gages de la protection des Saints, et d'une bénédiction particulière de Dieu sur la ville et sur la province; il leur en revint même ensuite des avantages temporels. Le concours des pélerins enrichissait les villes; et le respect des Saints qui y reposaient, porta les princes à y accorder des droits d'asiles et des exemptions de tributs, comme fit Constantin en faveur d'Henelope en Bithynie. On sait combien fut célèbre en France la franchise de saint Martin de Tours, et le respect que les Goths témoignèrent pour l'église de saint Pierre, lorsqu'ils prirent Rome.

Greg. 3. ep. 30.

S. Greg. 5, 6. ep. 6, 23. V. Prud. Perist. passim.

Socr. 1. c. 18. Chrys. past. ann. 247. Greg. Tur. hist. Oros. 7. hist. c. 39.

XLV. Conciles.

Les conciles devinrent alors plus libres, par conséquent, plus fréquent; ce n'est pas qu'ils ne fussent en usage dès les premiers temps. Nous en voyons plusieurs en diverses provinces sur la fin du second siècle, touchant la question de la Pâque. Tertullien incontinent après parle de ceux qui se

Euseb. 5. hist. c. 23. Tertull. de jejun. c. 13.

tenaient en Grèce, et que l'on commençait par des jeûnes. Saint Cyprien fait mention de plusieurs conciles d'Afrique plus anciens que son temps; lui-même en a tenu plusieurs, et dit souvent qu'il en faut attendre l'occasion pour régler les affaires importantes de l'église, comme la réconciliation de ceux qui étaient tombés dans la persécution. Mais il marque en même temps que les persécutions empêchaient de les tenir, parce que les évêques et les prêtres étaient dispersés et cachés, comme ceux que l'on recherchait le plus. On tenait les conciles dans les intervalles paisibles, et quelquefois même on les assemblait de plusieurs provinces, comme les deux conciles d'Antioche contre Paul de Samosate.

Euseb. 7. *hist*. c. 30.

Ainsi quand la crainte des persécutions fut entièrement cessée, les conciles provinciaux se tinrent plus souvent et plus régulièrement, c'est-à-dire, deux fois l'année, comme il est ordonné par le concile de Nicée; et on commença d'en tenir d'œcuméniques, c'est-à-dire, de toutes les églises du monde, pour des affaires extraordinaires et capitales à la religion. La tenue des conciles provinciaux était jugée si nécessaire, qu'Eusèbe compte entre les principaux effets de la persécution de Licinius, d'avoir voulu les empêcher. C'était le tribunal ordinaire où se jugeaient toutes les affaires de l'église qui étaient assez importantes pour n'être pas décidées par un seul évêque : la maxime était constante, que la force des décisions et des ordonnances de l'église, consiste principalement dans le consentement des pasteurs, qui n'est jamais plus exprès que dans ces saintes assemblées. On y jugeait les évêques même, on les ordonnait, et il s'en faisait ainsi pour

Conc. Nic.

Euseb. 1. *vit*. c. 51.

Euseb. 10. *hist*. c. 3. *Tom*. 5. *Conc*. *pag*. 1702.

Les dédicaces des églises, qui furent fréquentes sous Constantin, pour réparer les ruines de la persécution. On voit en détail la forme de tenir les conciles dans le quatrième concile de Tolède.

XLVI. Pratique de pénitence.

C'est encore à ces temps de liberté qu'il faut rapporter l'effet sensible que faisaient sur le public les jeûnes solennels de l'église, particulièrement le carême. Personne n'était dispensé du jeûne ; ni la condition ni l'âge ne passaient point pour des excuses légitimes. Toutes les affaires cessaient, on voyait les villes les plus peuplées, tranquilles comme des solitudes ; les fidèles passaient la plus grande partie du jour dans les églises à prier, à écouter les lectures et les exhortations ; d'où vient que l'office de ces jours-là est toujours plus long. On n'y célébrait point de noces : on ne devait pas passer ces jours à chasser, même en observant le jeûne. La coutume durait encore dans le neuvième siècle, de ne point juger de procès pendant le carême, et de ne porter les armes, ni même de voyager sans grande nécessité.

Basil. orat. 2 *de jejun. Hier. ep.* 7, *ad Lætam.* 22. *ad Eust. Chrysost. in Gen. hom.* 2, *init. Serm.* 146, *a.* 2, *in ap. aug.*

Toutes ces pratiques étaient des suites de la pénitence, à laquelle les jours de jeûne étaient consacrés ; et c'est pourquoi l'on réservaient au carême la préparation de ceux qui devaient être baptisés, et la préparation de ceux qui étaient tombés depuis le baptême. Après la joie des fêtes de Noël et de l'Epiphanie on commençait à prier pour la rémission des péchés, et à exciter les pécheurs à la pénitence, comme nous faisons encore depuis la septuagésime ; car c'est manifestement le dessein de l'office de ce temps-là. Les lectures de la Genèse représentant la puissance du créateur, sa justice et sa sévérité.

Nicol. I. ad consulta. Bulgar. c. 44, 45, 46.

On y voit Adam chassé du paradis terrestre ; le monde criminel détruit par le déluge, les quatre villes infâmes consumées par le feu du ciel. Ceux qui étaient touchés de ces exemples et de ces puissantes exhortations des prélats, faisaient pénitence selon les règles que j'ai marquées, et qui peut-être s'observèrent plus exactement depuis la liberté de l'église : mais on fut plus facile à accorder la communion aux mourans après que le péril des persécutions eut cessé. Personne n'était exempt de la pénitence, quelque grand qu'il fût dans le monde ; les princes y étaient sujets comme les particuliers L'Empereur Philippe s'y soumit dès le milieu du troisième siècle ; et on n'oubliera jamais dans l'église l'exemple du grand Théodose.

Innoc. ep. ad Exuper. c. 22.

Eusch. 6. hist. c. 34.

XLVII. Hérésies réprimées.

Sozom. 2. hist. c. 32.

L'autorité des Empereurs fit tomber la plupart des anciennes hérésies en leur défendant de s'assembler, et ordonnant la recherche de leurs livres. Sous les Empereurs païens, les Catholiques n'avaient pas plus de liberté que les hérétiques, car les païens ne les distinguaient pas ; ils méprisaient et persécutaient également tout ce qui portait le nom de Chrétien. Mais depuis les lois de Constantin et de ses successeurs, ils n'osaient s'assembler ni publiquement ni secrètement, étant par-tout observés par les évêques. Ainsi la plupart se réunirent à l'église, ou de bonne foi ou par dissimulation, nonobstant le soin que prenaient les évêques de les discerner ; et ceux qui demeurerent opiniâtres, moururent sans laisser de successeurs de leur doctrine ; car la plupart de ces sectes étaient peu nombreuses, à cause de l'absurdité de leurs dogmes et des mauvaises mœurs de ceux qui en faisaient profession. Il ne fut donc plus mention de Va-

lentiniens, de Gnostiques, de Marcionites, et des autres sectes plus obscures. Les Manichéens furent ceux qui durèrent le plus long-temps, nonobstant la peine de mort ordonnée contr'eux. L'es Ariens du temps de Constantin, ne faisaient pas encore un corps à part, et sous ses successeurs ils ne trouvèrent que trop de protection; car en général l'hérésie n'étant qu'une invention humaine, ne peut soutenir long-temps la persécution.

L. 6. l. 11. cod. de hæret.

Quoique l'église n'ait pas besoin de la puissance temporelle, elle n'en rejette pas le secours. Les évêques trouvaient bon que les princes Chrétiens punissent les hérétiques d'exil ou d'amendes pécuniaires, du moins pour les intimider; mais on épargnait leur sang. La règle était générale que l'église ne poursuivait jamais la mort de personne. Elle eut horreur de la conduite de l'évêque Ithace, qui procura la mort à l'hérésiarque Priscillien; et nous avons plusieurs lettres de saint Augustin, pour demander aux magistrats la grace des Circoncellions, espèce de Donatistes convaincus de violences horribles exercées contre les Catholiques, jusqu'à des meurtres. Il dit que l'on déshonorerait leurs souffrances, en faisant mourir ceux qui leur ont donné la gloire du Martyre, et que si l'on ne veut imposer d'autres peines à ces coupables, on réduira l'église à n'oser en demander justice.

Aug. epist. 50. ad Bonif. epist. 93. ad. Vincent.

Sev. Sulp. l. 2.

Epist. 100, 133, 134, 139.

Ep. 134, n. 314.

Toutefois les évêques n'obtenaient pas toujours la grâce de leurs ennemis, non plus que des autres criminels: et les princes faisaient quelquefois exécuter à mort les hérétiques, pour maintenir la tranquillité de l'état.

XLVIII. Mœurs du clergé.

La liberté de l'église apporta quelque changement à la manière de vivre des évêques et des clercs. Ce fut alors qu'ils commencèrent

Vide Tho. Disc. p. 2. l. 1. c. 20, etc.

à porter quelques marques extérieures de profession, quoiqu'à vrai dire, la différence d'habit n'ait été sensible que depuis la domination des barbares, sous laquelle les clercs conservèrent les habits des Romains, comme leurs voix et leur langage.

Plusieurs embrassèrent la vie commune comme la plus parfaite, à l'exemple de l'église de Jérusalem. Ceux-là logeaient en même maison, et mangeaient en même salle, autant qu'il était possible; du moins ils ne possédaient rien en propre, et ne subsistaient que de ce que l'église leur fournissait : c'était une grande famille dont l'évêque était le père. Tels étaient les clercs de saint Eusèbe de Verceil, de saint Martin, de saint Augustin; et on les appela clercs canoniques ou chanoines, à la différence de ceux qui ne vivaient pas si exactement selon les canons, et dont l'église ne laissait pas de se servir.

V. Serm. Aug. de vit. com. 355, Conc. Claron. c. 15, Conc. 3. c. Vid. Thom. Disc. p. 1. l. 1, c. 39. et n. 2. l. 1. c. 31. et p. 3. l. 4. c. 18, et 51. Conc. Vasat. 2. c. 1. 4, c. 23. Emerit. c. 18. Aquisgran. c. 135. Conc. Gerun. c. 6. Tolet. c. 22. Conc. Rom. ep. Greg. 4. ep. 44. Sev. Sulp. in vita S. mart. Hier. ep. ad. Nepot.

Ceux qui ne demeuraient pas dans la grande communauté, étaient au moins deux ou trois ensemble. Les prêtres attachés aux églises de campagne, avaient avec eux de jeunes clercs qu'ils instruisaient; dont ils formaient les mœurs, et qui étaient les témoins de leur conduite; car il était ordonné à tous les clercs sacrés, prêtres, diacres ou soudiacres, d'être ainsi éclairés de près, afin que leur vie fût sans reproche. L'évêque lui-même avait un prêtre ou un diacre qui ne le quittait point, et qui couchait dans sa chambre; et ce fut ce que les Grecs appelèrent le Syncelle, qui devint ensuite une grande dignité. Le pape saint Grégoire n'ayant que des clercs et des moines dans son palais, il ôta les garçons laïques pour les services les plus secrets de la chambre, et la coutume s'est conservée jusqu'à présent que les officiers domestiques

du pape soient tous clercs. Ces précautions étaient des suites du célibat, et par la même raison on ne trouvait pas bon que les ecclésiastiques eussent un grand commerce avec les femmes, sous prétexte de piété, ni qu'ils en reçussent des petits présens d'habits, d'ornemens, de fruits ou d'autres rafraîchissemens qui tiennent de la mollesse.

Le respect pour les ecclésiastiques était grand. Quoique les évêques n'eussent point de rang entre les puissances temporelles, et qu'ils vécussent comme de simples particuliers, sans pompe et sans faste extérieur, ils ne laissaient pas d'être honorés des magistrats et des princes même. J'ai marqué les honneurs que Constantin rendit aux pères assemblés à Nicée. L'Empereur Maxime fit manger à sa table saint Martin avec un de ses prêtres, et l'Impératrice sa femme le servit de ses propres mains.

L'usage des Romains était alors de donner à toutes les personnes constituées en dignité, différens titres d'Illustre, Glorieux, Spectable, Clarissimes, qui étaient réglés suivant le rang des personnes. On donnait aux évêques celui de Saints et de Bienheureux, et on y joignait ceux de Pieux, de Religieux, d'Aimé de Dieu, ou d'autres semblables. Ces titres étaient tellement affectés aux évêques, qu'on les leur donnait même dans les procédures qu'on faisait contr'eux, comme contre Nestorius au concile d'Ephèse, et contre Dioscore au concile de Chalcédoine. On les donnait aux évêques hérétiques; et dans la conférence de Carthage, saint Augustin ne feint point de dire : Le très-saint Emerius et le très-saint Petilien, quoique ce fussent des Donatistes. C'eût été les offenser, que de manquer à ces formules.

V. Pancir. in Not. Im.

V. Baron. Not. ad martyr. 10. Jan.

Le nom de pape qui signifie père, mais en marquant une tendresse particulière, a été long-temps commun à tous les évêques, et se donne encore aujourd'hui à tous les prêtres dans l'église Grecque. On disait également le pape Corneille et le pape Cyprien, le pape Jule et le pape Athanase. On les traitait de Seigneurs, et rien n'est plus commun dans les quatrième et cinquième siècles que ces sortes de souscriptions aux lettres : *Au Seigneur le très-saint, très-pieux, et très-vénérable N. évêque.* Il était ordinaire, comme j'ai montré, de se prosterner devant eux, et de leur baiser les pieds. Il ne faut donc pas s'étonner si ces honneurs qui nous paraissent si grands, ont été attribués au souverain pontife, pour qui les fidèles ont toujours eu un respect très-particulier, que les évêques mêmes traitaient de père et de pape, tandis qu'il ne les traitait que de frères, comme il fait encore; car l'église Romaine a été plus constante que toutes les autres à garder ses anciens usages.

V. Ep. Inoc. I. Inter. epis. Aug.

V. Epist. 54. Aug. ad Maced.

Le respect que les puissances temporelles rendaient aux évêques, leur donnait une grande autorité, pour prendre en main la protection des veuves, des orphelins, et de toutes les personnes dignes de compassion, particulièrement pour demander la vie des criminels. Ce n'est pas que ces Saints ne fussent zélés pour la justice; mais ils savaient bien qu'il se ferait toujours assez d'exemples de sévérité, et ils travaillaient à sauver des ames. Soit que les condamnés fussent déjà Chrétiens, ou non, c'était sans doute un puissant motif pour les attirer à la pénitence ou au baptême; et cet amour de la clémence rendait l'église aimable, même aux païens.

XLIX. Pauvreté des Clercs.

Au milieu de tous ces honneurs, la pau-

vreté leur était toujours recommandée. En Afrique on ordonnait aux clercs, quelqu'instruits qu'ils fussent de la parole de Dieu, de travailler à la terre, ou de faire quelque métier, pour gagner de quoi se nourrir et se vêtir, sans préjudice de leurs fonctions : ce qui semble devoir plutôt s'entendre des moindres clercs la plupart mariés, que des diacres et des prêtres, assez occupés d'ailleurs. Toutefois saint Epiphane témoigne que la plupart des évêques et des prêtres joignaient le travail des mains à la prédication de l'évangile, choisissant des métiers convenables à leurs dignités et à leurs occupations : non qu'ils ignorassent le droit qu'ils avaient de recevoir du peuple leur subsistance, mais pour avoir la satisfaction intérieure de n'être à charge à personne, et pour donner plus abondamment aux pauvres. Saint Basile s'excuse à saint Eusèbe de Samosate de n'avoir pu lui écrire pendant long-temps, parce que ses clercs étaient occupés à des métiers sédentaires dont ils vivaient, et qui ne leur permettaient pas de faire des voyages.

Conc. IV. Carth. c. 52, 53.

Epiph. hær. 80, *n.* 5, 6.

Basil. epist. 263, *p.* 1035. *B.*

Mais de quelque fonds que se prît la subsistance des clercs, on voulait qu'ils montrassent toujours l'exemple de la frugalité et de la modestie chrétienne. Les mêmes canons d'Afrique, recommandent aux évêques que leur table soit médiocre et leurs meubles vils. Saint Augustin les pratiquait fidèlement, au rapport de Possidius; et l'on voit assez quel était son ordinaire, puisque cet historien dit, qu'outre les légumes et les herbes, il faisait quelquefois servir à sa table de la viande et du vin en faveur des étrangers. Il déclare qu'il ne veut point porter d'habit qui ne puisse convenir à un soudiacre, et être donné à un pauvre. Saint Paulin dans le même temps se

V. Thomas. Disc. p. 1. *l.* 9. *c.* 9 10. 11.

Serm. 2. *de vitâ com. Paul, ep.* 1. *in fine.*

servait d'écuelle de bois et de vaisselle de terre, lui qui avait quitté des biens immenses. Saint Martin visitait son diocèse, monté sur un âne, et vêtu fort proprement. On admirait les abstinences et les jeûnes de saint Loup de Troyes, de saint Germain d'Auxerre, de saint Hilaire d'Arles. On remarque de S. Epiphane, évêque de Pavie, qu'il ne se baignait point, ne soupait point, et ne vivait que d'herbes et de légumes.

Sulpic. de vitâ sanc. Martini.

En Orient, saint Basile ne mangeait que du pain avec du sel, ne buvait que de l'eau et ne portait qu'une tunique. Saint Grégoire de Nazianze vivait à peu près de même. Les ennemis de saint Chrysostôme fondèrent une partie de leurs calomnies sur ce qu'il mangeait seul, et vivait fort retiré. Aussi il blâme lui-même un évêque qui porterait des habits de soie, qui irait à cheval et se ferait suivre de plusieurs valets; qui ayant de quoi se loger, ne laisserait pas de bâtir; ce qui revient aux accusations que l'on avait formées contre Paul de Samosate dans le siècle précédent. On lui reprochait qu'il vivait délicieusement, qu'il mangeait beaucoup, qu'il était bien vêtu, qu'il marchait par la ville accompagné de gens devant et derrière; approchant plus de la pompe d'un magistrat, que de la simplicité d'un évêque. Cependant il était évêque d'Antioche, la capitale de l'Orient, et la troisième ville du monde.

Homil. 9. in epist. ad Phil.

Conc. Antioch. 2. ann. 270.

On était si accoutumé à voir les évêques modestes, que les esprits malicieux ou indiscrets en prenaient occasion de critiquer injustement ceux qui l'étaient un peu moins. Le même saint Chrysostôme s'en plaint. *Il y en a, dit-il, qui trouvent mauvais qu'un évêque aille au bain, qu'il mange et s'habille comme un autre; qu'il ait un valet*

Hom. 2, in ep. ad Tit. circa fin.

pour le servir, et un mulet pour le porter. Ainsi Ammien Marcellin, païen et ennemi du Christianisme, ne manque pas de relever la différence qu'il y avait, même à l'extérieur, dès la fin du quatrième siècle, entre le pape et les évêques des provinces : comme s'il y eut eu de quoi s'étonner que l'évêque de la capitale du monde eût une voiture pour pouvoir aller dans les différens quartiers d'une si grande ville, qu'il fût bien vêtu, et qu'il tînt une bonne table, où il pût recevoir tout ce qu'il y avait de plus grand dans l'empire. Il est vrai que saint Grégoire de Nazianze, plus digne de foi, parle à peu près de même des évêques des grandes villes. Mais Ammien demeure d'accord qu'il y en avait encore dans les provinces qui se rendaient recommandables à Dieu et aux hommes, par la frugalité de leur nourriture, la pauvreté de leurs habits et la modestie de leur visage. Saint Jerôme incontinent après nomme le pape Anastase, homme d'une très-riche pauvreté; et dans le siècle suivant, Denis-le-Petit dit que le pape Gelase était pauvre pour enrichir les autres.

Ammien Marc. l. 27. c. 2, 3.

Orat. 20. p. 260. or. 32. p. 526.

Hier. ad Demet. c. 8. Dion. præf. in canon.

L.

Richesses des églises.

En effet, la pauvreté de ces saints évêques était purement volontaire, au milieu de la grande richesse des églises, qui fut un des premiers effets de sa liberté. On aura peine à croire ce que j'en dirai, quoique les preuves soient constantes. Toutes les vies des papes depuis saint Sylvestre, et du commencement du quatrième siècle jusqu'à la fin du neuvième, sont pleines des présens faits aux églises de Rome par les papes, par les empereurs, et par quelques particuliers; et ces présens ne sont pas seulement des vases d'or et d'argent, mais des maisons dans Rome et des terres à la cam-

pagne, non-seulement en Italie, mais en diverses provinces de l'empire. Je me contenterai des offrandes rapportées par Anastase sous le pape saint Sylvestre. Il peut s'être trompé, en attribuant au grand Constantin ce qui aurait été donné par quelque autre Empereur, peut-être par Constantin Pogonat, ou par le fils d'Irène. Mais personne ne croira qu'il ait inventé ce détail, et en quelque temps que ces offrandes aient été faites, elles montrent également la richesse des églises. Voici donc ce qu'Anastase décrit, comme subsistant encore dans son temps: Dans la basilique Constantinienne, qui est celle de Latran, un tabernacle d'argent du poids de deux mille vingt-cinq liv. ayant au-devant le Sauveur assis dans un siège haut de cinq pieds, pesant cent vingt livres, et les douze apôtres chacun de cinq pieds, pesant quatre-vingt-dix livres, avec des couronnes d'argent très-pur. Au dernier était une autre image du Sauveur, de cinq pieds, du poids de cent quarante livres, et quatre anges d'argent de cinq pieds chacun, et de cent quinze livres, ornés de pierreries. Plus, quatre couronnes d'or très-pur, c'est-à-dire, des cercles portant des chandeliers, ornés de vingt dauphins, chacun du poids de quinze livres : sept autels d'argent de deux cents livres, sept patènes d'or de trente livres chacune, quarante calices d'or d'une livre pièce, cinq cents calices d'argent chacun de deux livres, cent soixante chandeliers d'argent, dont quarante-cinq pesaient trente livres la pièce, le reste vingt livres, et plusieurs autres vases.

Dans le baptistère, la cuve était de porphyre, toute revêtue d'argent jusqu'au poids de trois mille huit livres; il y avait une

lampe d'or de trente livres, où brûlaient deux
cents livres de baume; un Agneau d'argent
versant de l'eau, de trente livres: un Sauveur
d'argent très-pur de cinq pieds, pesant cent
soixante-dix livres, et à gauche un saint Jean-
Baptiste d'argent de cent livres; et sept cerfs
d'argent versant de l'eau, chacun de huit
cents livres; un encensoir d'or très-pur de dix
livres, orné de quarante-deux pierres pré-
cieuses; tout ce qu'il donna à la basilique et
au baptistère, montait à six cent soixante-dix-
huit livres d'or, et dix-neuf mille six cent
soixante-treize livres d'argent; et comme la
livre romaine n'était que de douze onces, ce
sont mille dix-sept marcs d'or, et vingt-neuf *29500*
mille cinq cents marcs d'argent; ce qui revient *marcs 6*
à plus de quinze cents mille livres sans les *onces.*
façons, comptant le marc d'or à quatre cent *1542920*
cinquante livres, le marc d'argent à trente *livres.*
livres. Constantin donna de plus à la même
basilique, et au baptistère en maisons et
en terre, treize mille neuf cent trente- *114995 liv.*
quatre sous d'or de revenu annuel, ce qui re- *10 sous.*
vient à près de cent quinze mille livres de
rente, comptant le sou d'or à huit livres cinq
sous de notre monnaie, selon les calculs de
Monsieur le Blanc, dans son traité histori-
que des monnaies de France. Tout cela ap-
partenait à la seule église de Latran.

Constantin en bâtit sept autres à Rome;
saint Pierre, saint Paul, sainte Croix de Je-
rusalem, sainte Agnès, saint Laurent, saint
Pierre et saint Marcellin; et il fit de grands
dons à celle que saint Sylvestre avait faite.
Il fit encore bâtir une église à Ostie, une à
Albane, une à Capoue, et une à Naples. Ce
qui appartenait à toutes ces églises en vases
d'or et d'argent, monte à mille trois cent *984660.*
cinquante-neuf marcs d'or, et douze mille

quatre cent trente-sept marcs d'argent, qui reviennent à plus de neuf cent quatre-
146165. vingt mille livres sans les façons. Leurs revenus montent à dix-sept mille sept cent dix-sept sous d'or, c'est-à-dire, plus de cent quarante mille livres de notre monnaie; la valeur de plus de vingt mille livres en divers aromates, que les terres d'Égypte et d'Orient devaient fournir en espèce, à ne les compter que suivant le prix d'aujourd'hui, beaucoup moindre sans comparaison que ceux d'alors. L'Église de saint Pierre de Rome par exemple, avait des maisons dans Antioche, et des terres aux environs. Elle avait des biens à Tarse en Cilicie, à Alexandrie et par toute l'Égypte : elle en avait jusque dans la province de l'Euphrate, et une partie de ces terres étaient obligées à fournir certaine quan-
V. Eus. de vitâ Const. l. 3, c. 34, 35. etc. c. 50. l. 4. c. 58, 59. tité d'huile de nard, de baume, de storax, de canelle, de safran, et d'autres drogues, précieuses pour les encensoirs et pour les lampes.

Ajoutez à cela les églises que Constantin et sainte Hélène sa mère firent bâtir à Jérusalem, à Bethléem, et par toute la Terre-sainte; celle des douze apôtres, et les autres qu'il fonda à Constantinople, car il en bâtit toutes les églises; celle de Nicomédie, celle d'Antioche, digne de la grandeur de la ville. Ajoutez les libéralités qu'il fit aux églises par
Ibid. 4, 8. tout l'empire. Ajoutez encore ce que donnèrent les Empereurs suivans, ce que donnèrent les gouverneurs et tous les autres grands seigneurs qui se firent Chrétiens; les libéralités de ces saintes dames qui quittèrent de si grands biens pour embrasser la pauvreté chrétienne, comme à Rome sainte Paule, sainte Mélanie; à Constantinople sainte Olympiade, et tant d'autres. Ajoutez enfin les dons des

évêques, dont chacun à l'envi prenait soin d'orner et d'enrichir son église : et jugez après cela quelle devait être la richesse des églises des grandes villes capitales de ces provinces, que nous compterions aujourd'hui pour des royaumes.

Aussi voyons-nous que l'église d'Alexandrie était merveilleusement riche du temps de saint Jean l'aumônier, qui en dispensait si saintement les grands revenus. Nous voyons par les lettres de saint Grégoire la multitude d'affaires que lui donnaient les patrimoines de l'église Romaine répandus en tant de pays, en Sicile, en Espagne, en Gaule ; le soin qu'il avait que les esclaves qui les cultivaient fussent bien traités, et que les revenus fussent appliqués à soulager les pauvres du pays, même. Rien de tout cela n'est difficile à croire à quiconque est tant soit peu instruit de la richesse de l'empire Romain, où il était ordinaire à des particuliers de léguer à leurs amis, par testament, des villages entiers avec tous les habitans. D'ailleurs il y avait de grands biens destinés à l'entretien et à l'ornement des idoles. Il se consommait tous les ans de grandes sommes pour les sacrifices, les jeux et les autres cérémonies de la fausse religion. Il fut aisé d'enrichir les églises d'une partie de ce qui se perdait en ces vaines dépenses : mais un des premiers fonds dont on les dota, furent les biens qui avaient été confisqués sur les Chrétiens pendant la persécution.

Vita Greg. per Joan. Diac. lib. 2, c. 55, etc.

ff. De instrum. et instrum. leg.

Euseb. vitæ Const. 2, c. 35, etc.

Ces grands biens des églises étaient entièrement à la disposition des évêques ; mais les saints prélats de ce temps-là, bien loin de s'en réjouir, s'en plaignaient, et regrettaient le temps où les oblations journalières des fidèles étaient suffisantes pour la nourri-

Conc. Antioc. an. 341. can. ult. Thomas. Discipl.

part. 1. lib. 3. c. 1. ture des pauvres et des clercs, et pour tous les besoins des églises. Saint Augustin offrit plusieurs fois de rendre les fonds que son église possédait, mais son peuple ne voulut jamais les recevoir. Saint Jean-Chrysostôme fait ce reproche aux Chrétiens, que par leur avarice et leur dureté ils ont contraint les évêques de faire aux églises des revenus assurés, de peur que les vierges, les veuves et les autres pauvres ne mourussent de faim, si on se fût attendu, comme dans les premiers temps, aux aumônes casuelles. *Il en arrive*, dit-il, *deux inconvéniens. Vous demeurez inutiles, et les prêtres de Dieu s'occupent à ce qui ne leur convient pas.* Et ensuite : *Les évêques sont plus chargés de ces soins, que ne seraient des intendans, des économes, des fermiers ; et au lieu de ne penser qu'au salut de vos ames, ils sont inquiétés tout le jour de ce qui devrait occuper des receveurs et des trésoriers.* Et encore : *Votre inhumanité nous rend ridicules, puisque nous quittons la prière, l'instruction, et le reste de nos saintes occupations, pour être toujours aux mains avec des marchands de vin, de blé, et d'autres denrées ; en sorte que l'on nous en fait des surnoms, qui conviendraient mieux à des séculiers.* Il surent bien néanmoins se débarrasser de ce gouvernement du temporel. Ils s'en déchargèrent d'abord sur les archidiacres, ensuite sur des économes destinés à cette seule fonction ; et pour se soulager dans les affaires même de piété, ils obtinrent que les princes établiraient en chaque ville un défenseur des pauvres : c'étaient des protecteurs et des solliciteurs charitables.

Possid. vita. c. 24. Chrysost. in Math. 26, 10. hom. 84.

Conc. Can. V. Can. 9. an. 398, et ibid. Baron. n. 53.

Une partie considérable des biens de l'é-

glise fut appliquée à fonder et entretenir des hôpitaux ; car ce fut alors qu'ils commencèrent. La politique des Grecs et des Romains allait bien à bannir la fainéantise et les mendians avides ; mais on ne voit point d'ordre public pour prendre soin des misérables qui ne pouvaient rendre aucun service. On croyait qu'il valait mieux qu'ils mourussent, que de vivre inutiles et souffrans ; s'il leur restait un peu de courage, ils se tuaient bientôt eux-mêmes. Les chrétiens ayant principalement en vue le salut des ames, n'en négligeaient aucune, et les hommes les plus abandonnés étaient ceux qu'ils jugeaient les plus dignes de leurs soins. Ils nourrissaient non-seulement leurs pauvres, mais ceux des païens même. Julien l'apostat le témoigne avec confusion, lorsqu'il commande à Arsace, pontife de Galatie, d'établir à leur imitation des hôpitaux et des contributions pour les pauvres. Il attribue l'accroissement du Christianisme principalement à trois causes ; à l'hospitalité, au soin des sépultures, et à la gravité des mœurs.

LI. Hôpitaux.

Julien. ep. 49.

Les Chrétiens assistaient les pauvres en deux manières : l'une en leur distribuant simplement des aumônes, et les laissant loger où ils pouvaient. Il y avait en chaque quartier de Rome un lieu nommé *Diaconie*, qui était comme un bureau de ces aumônes. Un diacre y résidait, et recevait pour cet usage une certaine somme dont il rendait compte. L'autre manière d'assister les pauvres, et la plus avantageuse pour eux, était de les loger, et de les nourrir en commun. C'est pourquoi si-tôt que l'église fut libre, on bâtit diverses maisons de charité, que nous appellerions tous hôpitaux ; mais on

Baron. ad Martyr. 8. *Aug.*

Greg. l. 9. *epist.* 24.

V. Cass. 18. *Coll. c.* 7 *et* 21. *Coll. c.* 1.

les distinguait en grec par différens noms, sous différentes sortes de pauvres.

V. l. 19. l. 11. Con. de sacros. Eccl.

La maison où l'on nourrissait les petits enfans à la mammelle, exposés ou autres, s'appelait *Brephonotrophium*, celle des orphelins, *Orphanotrophium*. Noscomium était l'hôpital des malades : Xenodochium, le logement des étrangers et des passans, que l'on appelle proprement en Français *Hôpital*, ou *maison d'hospitalité*. Gerontocomium était la retraite des vieilles gens : Prochotrophium était général pour toutes sortes de pauvres. Il y avait de ces maisons de charité dès devant qu'on leur eût donné ces noms, et on en établit bientôt dans toutes les grandes villes : c'était d'ordinaire un prêtre qui en avait l'intendance, comme à Alexandrie saint Isidore, sous le patriarche Théophile ; à Contantinople Zotique, et ensuite S. Samson. Il y avait des particuliers qui entretenaient des hôpitaux à leurs dépens, comme saint Pammachius à Porto, et saint Gallican à Ostie. Ce dernier avait été patrice et consul ; et c'était une merveille qui attirait des spectateurs de toutes parts, de voir un homme de ce rang, qui avait eu les ornemens du triomphe de l'amitié de l'Empereur Constantin, de le voir, dis-je, laver les pieds des pauvres, les servir à table, et donner aux malades toutes sortes de soulagemens.

Aug. in Jo. trac. 97. c. 4.

Baron. ad 7 Dec. et 29 Jun.

Martyr. 25 jun.

Les saints évêques n'épargnaient rien pour ces sortes de dépenses : ils avaient encore grand soin de la sépulture des pauvres et du rachat des captifs qui avaient été pris par les barbares, comme il arrivait souvent dans la chute de l'empire Romain. Ils vendaient jusqu'aux vaisseaux sacrés pour ces deux dernières aumônes, tant elles étaient privilégiées.

Saint Exupere, évêque de Tolose, (l'exemple est fameux) se réduisit par-là à une telle pauvreté, qu'il portait le corps de notre Seigneur dans un panier, et le sang dans un calice de verre; et saint Paulin, évêque de Nôle, après avoir tout vendu, se rendit lui même esclave pour racheter le fils d'une veuve. Ainsi les grands trésors des églises, l'or et l'argent dont elles étaient ornées, n'y étaient que comme en dépôt en attendant une occasion de les employer utilement, comme une calamité publique, une mortalité, une famine. Tout cédait à l'entretien des temples vivans du Saint-Esprit. On rachetait aussi des esclaves servant dans l'empire, principalement s'ils étaient Chrétiens, et que leurs maîtres fussent des païens ou des Juifs.

Hier. ad Rus. et Mar. 28. Sept.

Greg. 3. Dialog. c. 12. Ambros. 11. off. c. 28. Hieron. ad. Nepot.

Joan. Diac. vitâ Saint. Greg. l. 4. c. 43.

LII. Monastères.

Enfin ce fut dans ce temps et depuis la liberté de l'église, que l'on commença à fonder des monastères. Dès le temps des persécutions, plusieurs Chrétiens étaient retirés dans les déserts, principalement au voisinage de l'Egypte; et quelques-uns y passèrent le reste de leur vie, comme S. Paul, que l'on compte pour premier Hermite. Saint Antoine ayant mené quelque temps la vie ascétique près du lieu de sa naissance, se retira dans le désert, pour s'y exercer avec plus de liberté et de sûreté, s'éloignant de toutes les tentations qui pouvaient venir de la part des hommes. Il fut le premier qui assembla des disciples dans le désert, et les y fit vivre en commun. On ne les nomma plus simplement Ascètes, quoiqu'ils menassent la même vie, on les appela *Moines*, c'est-à-dire, *Solitaires* ou *Hermites*, c'est-à-dire, habitans des déserts. On nomma *Cénobites* ceux qui vivaient en communauté; *Anachorètes*, ceux qui se retiraient dans une solitude plus en-

Hier vitâ S. Pauli.

Vita S. Anton.

tière, après voir vécu long-temps en communautés, et y avoir appris à vaincre leurs passions. Les Cénobites ne laissait pas d'être fort solitaires, puisqu'ils ne voyaient ames vivantes que leurs confrères, étant séparés de toute habitation par plusieurs journées de chemin, dans des déserts de sables arides où il faut tout porter jusqu'à l'eau. Il ne se voyaient même que le soir et la nuit, aux heures de la prière, passant tout le jour à travailler dans leurs cellules, seuls ou deux à deux, et gardant toujours un grand silence : joint que les cellules étaient séparées d'un espace considérable ; car la place ne leur manquait pas dans ces vastes solitudes.

Saint Antoine, saint Hilarion, saint Pacôme, et les autres qui les imitèrent, ne prétendirent pas introduire une nouveauté, ou renchérir sur la vertu de leurs pères : ils voulurent seulement conserver la tradition de la pratique exacte de l'évangile, qu'ils voyaient se relâcher de jour en jour. Ils se proposaient toujours pour modèles les Ascétes qui les avaient précédés ; comme en
Cassien, 18. 5, *Col.* 5. Egypte, au rapport de Cassien, ces disciples de saint Marc, qui vivaient au voisinage d'Alexandrie enfermés dans des maisons, priant, méditant l'écriture, travaillant de leurs mains, et ne prenant leur nourriture que la nuit. Ils se proposaient la primitive église de Jérusalem, les apôtres même, les prophètes.
Hier. ad Paulin. Item. ad Rustic. Ils ne cherchaient point à se faire admirer par une vie extraordinaire, mais seulement à vivre en véritables Chrétiens : on le voit par-tout dans la règle de saint Basile ; ce n'est qu'un abrégé de la morale de l'évangile qu'il
S. Basil. reg. suf. n. 22. propose généralement à tous. Il dit, par exemple, sur les habits, qu'un Chrétien doit se contenter de se couvrir pour la bienséance,

et se défendre du froid et des autres injures de l'air, mais avec le moins d'embarras qu'il est possible, se contentant d'un seul vêtement qui serve pour le jour et pour la nuit; ce qui est praticable dans le pays où il vivait. Il y a peu de chose dans cette règle qui soit particulière à des gens séparés du monde.

Ce que les moines avaient de singulier, c'était de renoncer au mariage, à la possession des biens temporels, à la compagnie des autres hommes, même des fidèles et de leurs parens. Au reste, c'étaient de bons laïque, vivant de leur travail, en silence, et s'exerçant à combattre les vices l'un après l'autre; afin qu'ayant combattu dans les règles, comme dit saint Paul, ils pussent arriver à la pureté de cœur qui les rendît dignes de voir Dieu. Toutes leurs pratiques étaient fondées sur ces principes. Chrysostôme rapporte une histoire mémorable d'un jeune homme dont la mère voulant le faire bon Chrétien, persuada à un vertueux moine d'être son précepteur; car ce saint homme, pour l'instruire dans la piété, ne fit que l'exercer en secret à toutes les pratiques de la vie monastique, sous les apparences d'une vie commune.

Chrysost. ad fidel. patr.

Cas. Inst. 5, *c.* 12, 16, *etc. et inst.* 6. *c.* 7. 1. *Cor.* 9, 25. 2. *Tim.* 2, 5, *Euch.* 5, 8. *Ad fidel. patr.*

Cassian. Inst. 1, 5.

Le jeûne continuel tendait premièrement à dompter l'intempérance, puis à prévenir les tentations d'impureté, et à rendre l'esprit plus libre et plus propre à s'appliquer aux choses célestes. Mais ils usaient d'une telle discrétion, qu'ils se conservaient des forces suffisantes pour travailler continuellement, et dormir peu, sans toutefois ruiner leur santé; en sorte qu'ils vivaient très-longtemps sans maladie. Les vies des Pères nous en marquent un grand nombre qui ont vécu quatre-vingts ou quatre-vingt-dix ans,

Idem. Coll. 2. *c.* 7, *etc.*

plusieurs jusqu'à cent, et quelques-uns même au-delà. On voit principalement ces exemples entre les Egyptiens, qui étaient reconnus pour les plus sages de tous, et qui après de mûres délibérations, fondées sur de longues expériences, avaient borné le jeûne à manger tous les jours, après none, deux petits pains de six onces chacun, et ne boire que de l'eau.

Cass. Coll. 1, cap. 19.

La solitude servait contre les tentations d'impureté et d'avarice, afin de perdre, autant qu'il était possible, jusqu'au souvenir des objets qui les peuvent exciter. Ils combattaient l'avarice par leur extrême pauvreté, et par leur fidélité à ne rien posséder en propre, et à distribuer aux pauvres ce qui leur restait chaque jour du prix de leur travail, après en avoir pris leur subsistance; et ces aumônes étaient si considérable, au rapport de saint Augustin, que l'on en chargeaient des vaisseaux entiers. Enfin ils combattaient la colère par le silence et la compagnie, qui les obligeaient à se supporter les uns les autres : ils combattaient la paresse par le travail continuel, la tristesse par la prière et le chant des psaumes, la vanité et l'orgueil par l'obéissance et la mortification.

De mor. Ecl. 1, c. 67.

V. Chrysos. hom. 72. in Matth.

Il y avait des moines qui travaillaient à la campagne, soit pour eux, soit en se louant, comme d'autres ouvriers, pour la moisson et les vendanges. De-là peut être venue la division en dixaines ou décanies, dont chacune était conduite par un doyen; car les anciens divisaient ainsi leurs esclaves pour le travail. Les plus parfaits d'entre les moines trouvaient trop de dissipation à ces espèces de travaux, et demeuraient enfermés dans leurs cellules, faisant des nattes de jonc, des paniers, et d'autres ouvrages

Reg. S. Ben. c. 48. Reg. S. Ben. c. 21 Collumella, lib. 1. c. ult.

Cas. 1. Col. 24.

semblables, qui ne les empêchaient point de méditer les saintes écritures, et d'avoir l'esprit toujours appliqué à Dieu. Il n'y en avait point qui n'eussent quelque occupation du corps, au moins de transcrire les livres; et on traita d'hérétiques les Euchites ou Massaliens, qui prétendaient suppléer au travail par la prière. *de mortif. c. 5, 4. etc.* *Epiph. hær. 80.*

Cette vie si pauvre, si dure, et si basse en apparence, attirait effectivement aux moines le mépris des hommes sensuels, et même de quelques Chrétiens. Ils en faisaient de méchantes railleries; quelques-uns usaient de violence, jusqu'à frapper les moines, les tirer de leurs cellules, les traîner devant les tribunaux des juges; ce qui ne servait qu'à faire éclater davantage leur humilité et leur patience. *Aug. de op. Monach.* *Chrysost. advers. Vitup.*

Aussi étaient-ils aimés et honorés de toutes les personnes raisonnables, non-seulement du peuple, mais des grands; non-seulement des laïques, mais des prêtres même et des évêques; jusque-là que l'on choisissait souvent des plus saints et des plus capables, pour les élever au ministère de l'église, et même à l'épiscopat. Alors ils quittaient le monastère et revenaient dans le commerce du monde, comme les autres clercs. Il semble que tous les moines ne s'engageaient pas également dans ces premiers temps. Saint Basile dit que les moines ne s'engageaient au célibat que tacitement: mais il juge à propos de leur en faire faire une profession expresse, afin que s'ils reviennent à la vie voluptueuse, ils soient soumis à la pénitence. *V. Cass. 17. Collat. c. 21.* *Ad Amphi-loch. c. 19.*

Saint Chrysostôme parle du retour d'un moine dans le monde, comme d'une action entièrement libre, lorsqu'il conseille à un père d'engager son fils à ce saint genre de vie; sitôt qu'il sera en état de pécher, comme *Ad. fidel. patrem.*

dès l'âge de dix ans, et de l'y laisser autant qu'il sera besoin pour le perfectionner dans la vertu, comme dix ans ou vingt ans. Ce saint quitta lui-même la vie monastique au bout de cinq ans pour rétablir sa santé; mais on voit par les reproches qu'il fait à son ami Théodore combien étaient blâmés ceux qui, après la vie monastique, quittaient la pratique de la vertu par légereté, par ennui, ou par quelques autres mauvaises causes.

Aug. in Ps. 75. v. 12. in Ps. 95. c. 12. Saint Augustin dit expressément, que ceux qui se retirent du monastère, font contre leur vœu, et se rendent coupables de ne l'avoir pas accompli. L'église les mettait en pénitence; mais pour le temporel ils n'étaient punis que par la honte du changement.

V. Chrysos. hom. 4. in. Epist. 1. ad Timoth. Aug. de mor. Eccl. 1, c. 67. Hier. præf. in Reg. sanc. Pacom. et ep. ad Eustoc. Chrysost. ad fidel. Patr. La sainteté de la vie monastique fut d'un tel éclat, qu'en peu de temps il y eut par tout l'Orient plusieurs milliers, non-seulement de moines, mais de monastères. De la seule règle de saint Pacôme il y avait jusqu'à cinquante mille moines distribués en plusieurs maisons, sous la conduite d'un abbé, qui s'assemblaient pour célébrer la fête de Pâques. Rien n'était si facile que l'établissement de ces monastères. Ils ne possédaient ni terres, ni autres biens qui pussent leur attirer de l'envie. Il ne fallait ni permission ni secours de personnes pour quitter tout et se retirer dans des lieux inhabités, y établir des pauvres cellules, du bois et des roseaux que l'on y trouvait, et y vivre dans le silence et le travail, non-seulement sans être à charge à personne, mais se rendant fort utiles au public par des aumônes telles que je les ai marquées. Je parle des premiers temps; car quand les moines commencèrent à quitter leurs solitudes pour se mêler d'affaires civiles ou ecclésiastiques, le concile de Chal-

cédoine défendit d'établir aucun monastère sans la permission de l'évêque. Les monastères se multiplièrent tant, qu'il y en a eu jusque dans les lieux habités, et au voisinage des villes ; aussi n'eût-il pas été juste que les pays fertiles, comme l'Italie, la Sicile, la Grèce, eussent été privés de cet avantage ; mais les moines y conservaient toujours leur solitude, en gardant exactement la clôture et le silence.

Can. 4. Act. Conc. v. an. 535.

Quand ils étaient assez proche des villes, ils venaient à l'église publique recevoir les instructions de l'évêque, et participer aux saints mystères ; ils avaient leur place marquée pour être tous ensemble séparés des autres, comme les vierges et les veuves ; ce qui n'empêchait pas qu'ils n'eussent des oratoires dans leurs maisons pour y faire leurs prières communes à toutes les heures. Ceux qui étaient éloignés, avaient des prêtres entr'eux pour leur faire l'office, et leur administrer les sacremens ; et enfin on jugea plus à propos qu'il y eût au moins un prêtre en chaque monastère avec un diacre ou deux, et souvent ce prêtre était l'abbé. Ainsi n'ayant point occasion de sortir, ils demeuraient enfermés dans les monastères, comme des morts dans leurs sépulcres : c'était le prétexte qu'alléguait l'hérésiarque Eutychès pour ne se point présenter au concile de Constantinople devant saint Flavien.

Ambros. ad virg. laps. c. 6.

Conc. Chal. act. 1, p. 91. E.

Il y eut aussi des monastères de filles, même dans les déserts, où elles demeuraient assez proche des moines, pour tirer un secours réciproque de ce voisinage, assez loin pour éviter tout péril et tout soupçon. Les moines leur bâtissaient des cellules, et les soulageaient dans tous les travaux rudes : les religieuses faisaient les habits des moines, et

leur rendaient d'autres services semblables ; mais tout ce commerce de charité était exercé par quelques vieillards choisis, qui seuls approchaient du monastère des filles. On voit un exemple de ces monastères en celui que fonda la sœur de saint Pacôme. Il y en eut dans les villes, et l'on fit ainsi vivre en communauté toutes les vierges consacrées à Dieu, qui demeuraient auparavant en des maisons particulières. Les religieuses d'Espagne et de Syrie se faisaient couper les cheveux pour la netteté, ailleurs elles les gardaient ; et les pratiques de l'antiquité ont été diverses sur ce point. S. Chrysostôme décrit ainsi l'habit des vierges de son temps : une tunique bleue serrée d'une ceinture, des souliers noirs et pointus, un voile blanc sur le front, un manteau noir qui couvrait la tête et tout le corps. Les peintures que l'on fait de la Sainte Vierge semblaient en être venues.

Vita S. Pacom. c. 18.

Hier. ep. 48, *ad Salian.*

Baron. ad Marty. 20, *Sept.*

Hom. 8, *in* 1. *Tim.* 2, 9.

Les évêques qui firent vivre leurs clercs en communauté, prirent pour modèle la vie des moines, et s'y conformèrent autant que la vie active du clergé le pouvait permettre : aussi on nommait souvent monastères ces communautés, et dans la suite on les confondit tout-à-fait. Dans ce cinquième siècle, la plupart des évêques et des prêtres des Gaules et d'Occident pratiquaient la vie monastique, et en portaient l'habit. Le pape saint Grégoire ayant été tiré du monastère où il était enfermé, après avoir quitté les grandeurs du siècle continua toujours de vivre en moine, et remplit son palais de moines très-saints, dont il tira plusieurs grands évêques, entr'autres saint Augustin ; et les autres apôtres d'Angleterre.

Thom. Dis. 2, *part.* I, 1, *c.* 3, 35, 36.

Jo. Diac. l. 2, 11 *et* 12.

Le vrai usage de la vie monastique était de conduire à la plus haute perfection les ames

pures qui avaient gardé l'innocence du baptême, ou les pécheurs convertis qui voulaient se purifier par la pénitence. C'est pour cela que l'on y recevait des personnes de tout âge et de toute condition, de jeunes enfans que leurs parens y offraient pour les dérober de bonne heure au péril du monde, des vieillards qui cherchaient à finir saintement leur vie; des hommes mariés, dont les femmes consentaient à mener la même vie de leur côté. On voit des règlemens pour toutes ces différentes personnes dans la règle de saint Fructueux, archevêque de Brague. Ceux qui pour leurs crimes étaient obligés, par des canons, à des pénitences de plusieurs années, trouvaient sans doute plus commode de les passer dans un monastère, où l'exemple de la communauté et la consolation des anciens les soutenaient, que de mener une vie singulière au milieu des autres Chrétiens. Aussi le monastère devint une espèce de prison ou d'exil, dont on punissait souvent les plus grands seigneurs, comme on voit en France sous les deux premières races de nos rois, et en Orient depuis le sixième siècle.

Reg. Com. c. 6, 7, 8, 16, 19. Cod. regul. c. 2.

LIII. Comparaison de la vie monastique, avec celle des premiers Chrétiens.

La vie monastique est une preuve sensible de la providence de Dieu, et du soin qu'il a eu de conserver dans son église jusqu'à la fin des siècles, non-seulement la pureté de la doctrine, mais encore la pratique des vertus; car si l'on veut repasser ce que j'ai dit de la vie chrétienne dans la seconde partie de cet écrit, et le comparer avec la règle de saint Benoît, et avec l'usage présent des monastères bien réglés, on verra qu'il y a peu de différence.

J'ai dit que les Chrétiens comptaient la religion pour le capital, et y faisaient céder tout le temporel; c'est ce que font les moines

qui se sont séparés du monde, pour vaquer plus librement à l'unique nécessaire, et à qui, par cette raison, on a donné le nom de *Religieux*, commun du commencement à tous les bons Chrétiens : on nommait aussi personnes dévotes les moines, les ascètes et les vierges, pour dire qu'elles étaient entièrement dévouées à Dieu.

Les Chrétiens priaient souvent, et en commun et en particulier, approchant le plus qu'ils pouvaient de l'oraison continuelle. La psalmodie n'est nulle part mieux réglée, ni plus exactement observée que dans les monastères, où elle est encore telle que saint Benoît l'a ordonnée il y a plus de douze cents ans. Les moines n'ayant rien qui les détournât de ce devoir, y ont été plus exacts que les clercs même ; et on croit que ce sont eux qui ont achevé de former l'Office tel qu'il se fait depuis long-temps : aussi les Grecs rapportent-ils leurs typiques ou rubriques aux usages des monastères les plus fameux. Ce sont les moines qui ont introduit les offices de prime et de complies, qui du commencement n'étaient que des prières domestiques, pour commencer et finir saintement la journée dans chaque famille chrétienne, ou dans chaque monastère. Cassien témoigne que l'établissement en était nouveau de son temps. En tout ceci il faut regarder les chanoines comme des moines : ainsi dans l'origine ils étaient tous réguliers. Les Chrétiens communiaient souvent ; aussi faisaient les moines pour la plupart. Les disciples de saint Apollon, au rapport de Rufin, communiaient tous les jours. Les moines conservèrent long-temps l'ancienne coutume d'avoir l'Eucharistie chez eux, pour se communier eux-mêmes quand ils n'avaient point

3. *Inst.* 4, 6.

S. Basil. ep. 280, *ad Cæs. Patr.*

de prêtres. C'était peut-être faute de cette précaution que quelques-uns demeuraient jusqu'à deux ans sans communier. *Chrysost. hom. 17, in ep. ad Heb.*

Les Chrétiens s'appliquaient à la lecture de l'écriture sainte ; aussi est-elle recommandée dans la règle de S. Benoît, particulièrement en carême, et tous les dimanches, au lieu du travail des mains, qui occupait une grande partie des autres jours, et dont il reste encore des traces, quoiqu'il faille avouer que c'est celle des pratiques monastiques qui s'est le moins conservée. *Reg. S. Ben. 6, 48.*

Le silence était nécessaire, comme j'ai dit, pour éviter les péchés de paroles, si fréquens parmi les hommes, et toutefois si fort condamnés dans l'écriture, comme les médisances, les mauvais rapports, les railleries, les bouffonneries, les discours impertinens et inutiles ; et on remarque que les monastères les mieux réglés sont ceux où le silence est le plus rigoureusement observé. Les noms de pères ou de frères, suivant l'âge ou la dignité, étaient du commencement communs entre les Chrétiens. Ils étaient soumis à leurs prélats et à ceux qui avaient autorité sur eux : ils étaient unis entr'eux, ils exerçaient charitablement l'hospitalité envers leurs frères, et l'aumône envers tous les pauvres. Tout cela se voit encore dans les monastères.

LIV. Raison de l'extérieur singulier des moines.

Mais, dira-t-on, si les moines ne prétendaient que de vivre en bons Chrétiens, pourquoi ont-ils affecté un extérieur si éloigné de celui des autres hommes ? A quoi bon se tant distinguer dans les choses indifférentes ? Pourquoi cet habit, cette figure, ces singularités dans la nourriture, dans les heures du sommeil, dans les logemens ? en un mot, à quoi sert tout ce qui les fait paraître des nations différentes, répandues entre les nations chré-

tiennes? Pourquoi tant de diversités entre les divers ordres de religieux, en toutes ces choses qui ne sont ni commandées, ni défendues par la loi de Dieu? Ne semble-t-il pas qu'ils aient voulu frapper les yeux du peuple pour s'attirer du respect et des bienfaits? Voilà ce que plusieurs pensent, et ce que quelques-uns disent jugeant témérairement, faute de connaître l'antiquité; car si l'on veut se donner la peine d'examiner cet extérieur des moines et des autres religieux, on verra que ce sont seulement des restes des mœurs antiques, qu'ils ont conservées fidèlement durant plusieurs siècles, tandis que le reste du monde a prodigieusement changé.

Reg. S. Ben. c. 55.
Vilia vendentum tunicato scruta Popello. *Hor.* 1, *ep.* 5.
Pullo Mævius algit in cucullo. *Mart.*

Pour commencer par l'habit, S. Benoît dit que les moines se doivent contenter d'une tunique avec une cuculle, et un scapulaire pour le travail. La tunique sans manteau était depuis long-temps l'habit des petites gens, et la cuculle était un capot que portaient les paysans et les pauvres. Cet habillement de tête devint commun à tout le monde dans les siècles suivans; et étant commode pour le froid, il a duré dans notre Europe environ jusqu'à deux cents ans d'ici. Non-seulement les clercs et les gens de lettres, mais les nobles même et les courtisans portaient des capuces et des chaperons de diverses sortes. La cuculle, marquée par la règle de saint Benoît, servait de manteau. C'est la coulle des moines de Citeaux; le nom même en vient; et le froc des autres Bénédictins vient de la même origine. Saint Benoît leur donne encore un scapulaire pour le travail : il était beaucoup plus large et plus court qu'il n'est aujourd'hui, et servait, comme porte le nom, à garnir les épaules pour les fardeaux, et conserver la tunique

Il avait son capuce comme la cuculle, et ces deux vêtemens se portaient séparément; le scapulaire, pendant le travail; la cuculle à l'église ou hors de la maison. Depuis, les moines ont regardé le scapulaire comme la partie la plus essentielle de leur habit : ainsi ils ne le quittent point, et mettent le froc ou la coulle par-dessus.

Il paraît donc que saint Benoît ne leur avait donné que les habits communs des pauvres de son pays; et ils n'étaient guère distingués que par l'uniformité entière qui était nécessaire, afin que les mêmes habits pussent servir indifféremment à tous les moines du même couvent. Or on ne doit point s'étonner si depuis près de douze cents ans il s'est introduit quelque diversité pour la couleur et la forme des habits entre les moines qui suivent la règle de saint Benoît, selon les pays et les diverses réformes; et quant aux ordres religieux qui se sont établis depuis cinq cents ans, ils ont conservé les habits qu'ils ont trouvés en usage. Ne point porter de linge paraît aujourd'hui une grande austérité; mais l'usage du linge n'est devenu commun que long-temps après saint Benoît: on n'en porte point encore en Pologne; et par toute la Turquie on couche sans draps à demi-vêtu. Toutefois même, avant l'usage des draps de linge, il était ordinaire de coucher nus, comme on fait encore en Italie; et c'est pour cela que la règle ordonne aux moines de dormir vêtus, sans ôter même leur ceinture.

Quant à la nourriture, j'ai déjà marqué qu'il était ordinaire, non-seulement aux Chrétiens, mais aux païens, même les plus raisonnables, de vivre de légumes et de poissons, et de faire lire pendant le repas. J'ai

fait voir aussi que les Chrétiens jeûnaient souvent outre les jeûnes solennels de l'église, et qu'ils faisaient de grandes prières devant et après le repas. Saint Benoît n'a donc rien ordonné d'extraordinaire; au contraire il a usé de grande condescendance, permettant à ses moines deux sortes de mets cuits, et un peu de vin. Les heures des repas, du sommeil que les moines observent, étaient les mêmes pour tout le monde jusqu'à ce dernier siècle. On dînait à neuf ou dix heures du matin, comme font encore les ouvriers, ou même plutôt, et on soupait à six heures du soir. Les ordonnances de police pour le couvre-feu, et pour le temps où il est permis de travailler aux forges, montrent que l'on comptait le repos de la nuit depuis huit heures du soir jusqu'à quatre heures du matin qui est la règle la plus égale pour prendre justement le milieu de la nuit, et ne perdre du jour que le moins possible.

Reg. S. Ben. c. 39 et 40
Phil. Com. l. 2, c. 13.

Le dortoir sans distinction de cellules, comme il est marqué dans la règle de saint Benoît, montre mieux la vie commune : c'est proprement vivre ensemble, que coucher en même chambre et manger en même salle. La pauvreté y paraît plus, et la vertu y est plus en sûreté; car il est facile au supérieur d'observer d'un coup-d'œil s'il ne se passe rien contre la modestie, puisque la règle veut que le dortoir soit toujours éclairé, et que les lits soient à découvert, ne consistant qu'en des paillasses et des couvertures. On a gardé cette pratique dans les hôpitaux. Les celles ou cellules chez les premiers moines, habitans des déserts, étaient autant de cabanes ou petites maisons séparées, comme celles des Camaldules. Quelquefois

deux ou trois moines y logeaient ensemble, d'où vient que l'on a long-temps nommé *celles*, les moindres monastères que nous appelons *prieurés*. On les nommait aussi *cases*, et l'un et l'autre nous semblent venir des logemens des esclaves; car les moines ont gardé ce qui convenait aux gens les plus pauvres et les plus méprisés.

Enfin je m'imagine trouver encore dans les monastères des vestiges de la disposition des maisons antiques Romaines, telles qu'elles sont décrites dans Vitruve et dans Palladio. L'église que l'on trouve toujours la première, afin que l'entrée en soit libre aux séculiers, semble tenir de cette première salle que les Romains appelaient *atrium*. De là on passait dans une cour environnée de galeries couvertes, à qui l'on donnait d'ordinaire le nom grec de *peristyle*; et c'est justement le cloître où l'on entre de l'église, et d'où l'on entre dans les autres pièces, comme le chapitre, qui est l'exhèdre des anciens, le réfectoire, qui est le *triclinium*; et le jardin est ordinairement derrière tout le reste, comme il était aux maisons antiques.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les Saints qui ont donné des règles aux moines, n'ont point cherché à introduire de nouveautés, ni à se distinguer par une vie singulière. Ce qui fait paraître aujourd'hui les moines si extraordinaires, est le changement qui est arrivé dans les mœurs des autres hommes, comme les édifices les plus anciens sont devenus singuliers, parce que ce sont les seuls qui aient résisté à une longue suite de siècles. Et comme les plus savans architectes étudient avec soin ce qui reste des bâtimens antiques, sachant que leur

art ne s'est relevé dans les derniers temps que sur ces excellens modèles, ainsi les Chrétiens doivent observer exactement ce qui se pratique dans les monastères les plus réguliers, pour voir des exemples vivans de la morale Chrétienne. Je sais qu'il se trouve peu de ces édifices matériels ou spirituels que le temps ait entièrement épargnés, et que de plusieurs il ne reste que des ruines défigurées. Cependant à force d'étudier ces ruines, de rechercher jusqu'aux moindres fragmens de ces précieuses antiquités, et les comparer avec ce qui se trouve écrit dans les livres, on vient à connaître les proportions des ouvrages entiers, et à pénétrer le véritable sens des livres. Ainsi on profitera beaucoup de la recherche des pratiques monastiques, si l'on joint l'étude des règles, des canons, de l'évangile, et des vies des Saints de tous les temps. Avouons cependant que les monastères sont des trésors de toutes sortes d'antiquités. C'est là que se sont trouvés la plupart de ces anciens manuscrits dont on s'est servi pour établir de bonnes lettres ; c'est là que se sont trouvés les ouvrages des Pères et les canons des conciles. On découvre tous les jours dans les usages écrits des anciens monastères, des antiquités ecclésiastiques très-curieuses. Enfin la pratique la plus pure de l'évangile s'y est conservée, tandis qu'elle a été se corrompant de plus en plus dans le siècle.

L. V. IV. PARTIE. Relachement des Chrétiens.

C'est cette décadence qui me reste à expliquer ; et après avoir représenté les mœurs des anciens Chrétiens, je crois y devoir ajouter les principales causes de la prodigieuse différence qu'il y a de ces mœurs aux nôtres Elle est telle, que plusieurs sans doute trouveront ce récit semblable aux relations que nous font

les voyageurs, de la manière de vivre des Indiens ou des Chinois, et que les plus ignorans auront peine à croire ce dont ils n'entendront pas les preuves qui seront évidentes aux gens-de-lettres. Voici donc en général quel a été le progrès du relâchement.

Depuis que Constantin se fut déclaré pour le Christianisme, les peuples se convertirent en foule, et l'on vit accomplir à la lettre ce que les prophètes avait prédit de l'église : Qu'elle serait élevée comme la plus haute montagne de l'univers ; que les nations y accourraient de toutes parts, et y viendraient apprendre la loi de Dieu et les règles de leur conduite. D'un côté l'on voyait des miracles éclatans qui se faisaient tous les jours aux tombeaux des martyrs, la sainteté des mœurs de la plupart des Chrétiens, et la force invincible de cette religion, que trois cents ans de si cruelles persécutions n'avaient fait qu'affermir de plus en plus. D'ailleurs l'idolâtrie et la théologie fabuleuse des poëtes étaient tellement décriées depuis long-temps par les philosophes, que la plupart des gens d'esprit n'y croyaient plus, et ne soutenaient la religion du peuple que par politique. Ils l'abandonnèrent donc aisément dès qu'elle ne fut plus appuyée par la puissance publique. Plusieurs se firent Chrétiens, d'autres demeurèrent sans religion, par libertinage d'esprit ou de mœurs, soit pour ne pas soumettre leur entendement à la simplicité de la foi, soit pour ne pas quitter la débauche, les biens mal acquis, ou l'espérance de faire fortune par de mauvaises voies.

Hesych. ep. ad Aug. 198, *al.* 79, *n.* 6.

Isaï. 2, 3.

Il ne resta plus guère que deux sortes de vrais païens, le bas peuple, grossier et ignorant, qui ne se gouverne que par coutume, et n'est frappé que des objets sensibles ; et

certains esprits singuliers, qui par un mauvais rafinement voulaient soutenir le paganisme sur un respect aveugle pour l'antiquité, et sur les explications allégoriques que quelques philosophes donnaient aux fables. Les platoniciens de ce temps-là étaient fort éloignés du bon sens et de la solidité de Platon, et des anciens académiciens ses disciples. Ceux-ci prenant ce qu'il y a de plus faible dans sa doctrine, et le mêlant avec celle de Pythagore, et les mystères des Egyptiens, avaient composé de tout cela une espèce de religion dont le fond était la magie, et qui, sous prétexte du culte des esprits bons ou mauvais, autorisaient toutes sortes de superstitions. Telle fut la religion de Julien l'apostat; et l'on en voit les dogmes dans les écrits d'Apullée, de Plotin, de Porphyre et d'Iamblique : mais peu de gens entraient dans ces subtilités, et le paganisme se décriait de plus en plus.

Aug. 8, civit. c. 12, 12, 18, c. 8.

Dans une si grande foule de nouveaux Chrétiens, il était difficile qu'il ne s'en glissât quelques-uns qui fussent attirés par divers motifs temporels, comme le désir de s'avancer sous des princes Chrétiens, la complaisance pour les parens ou les amis, la crainte des maîtres, enfin tous les motifs qui font aujourd'hui les faux dévots. Mais ceux-là se contentaient la plupart de se faire catéchumènes; et ne pouvant se soumettre à la sévérité de la morale chrétienne, ils différaient leurs baptêmes le plus qu'ils pouvaient, et souvent jusqu'à l'article de la mort, afin de se maintenir dans la malheureuse liberté de pécher, sans être sujets à la pénitence. D'autres se faisaient même baptiser sans être véritablement convertis. La curiosité de connaître les mystères, que l'on ne découvrait

Aug. in Joan. 6, 26, tract. 2.

V. Aug. de Catechis. c. 17. Cyr. Hier. pro catech.

qu'aux fidèles, y attirait quelques esprits légers. La superstition faisait désirer d'être initiés à toutes sortes de cérémonies, et participer à tout ce qui portait le nom sacré, sans discerner le vrai Dieu, ni la vraie religion, d'avec les autres. Quelque soin qu'apportassent les prélats à l'examen des compétens, il était impossible étant hommes qu'ils n'y fussent quelquefois trompés.

Plusieurs même de ceux qui étaient Chrétiens de bonne foi se relâchaient de jour en jour. La crainte du martyre ayant cessé, la mort ne paraissait plus si proche; et le repos produisait une autre espèce de péril, en faisant perdre la vigilance. Dès le temps des persécutions, on voyait dans les intervalles une diminution notable de la ferveur des Chrétiens. Les Pères s'en plaignaient hautement; et attribuaient à ces relâchemens les persécutions les plus cruelles. Il y avait toujours de la zizanie mêlée avec le froment, c'est-à-dire des Chrétiens qui, comme dit Origène, venaient à l'église, s'inclinaient devant les prêtres, donnaient pour l'ornement de l'autel, mais sans corriger leurs mœurs, ni quitter le vice.

Leo, serm. 6, in Epiph. c. 3. Cypr. de lapsi. Dio. Alex. apud Eus. 6, hist. 34. Eus. 8, c. 2.

Orig. hom. 25, in Num. 21, in Jos.

Que fut-ce dans la paix assurée, lorsque l'on était Chrétien non-seulement sans péril, mais avec honneur? Comme les princes et les magistrats qui s'étaient convertis ne laissaient pas de vivre chrétiennement en gardant leurs biens et en exerçant leurs charges, le commun des fidèles commença à ne plus tant craindre les honneurs, les richesses, et les commodités de la vie. Ainsi l'amour des plaisirs sensibles, l'avarice et l'ambition se réveillèrent. Le monde devenu Chrétien, ne laissait pas d'être monde. On commença à distinguer les Chrétiens d'avec les saints et les

Chrysost. hom. 24, in act. Marc.

Chrysos. ad fidelem patrem. Id. hom. 7, in

Matr. mor. in fine. dévots. Saint Jean-Chrysostôme se plaint souvent que ses auditeurs lui disaient, pour excuser leur conduite intéressée et leur attachement aux choses de la terre : Nous ne sommes pas des moines, nous avons des femmes, des enfans, et des familles à soutenir : comme si ces Chrétiens de Rome ou de Corinthe, que S. Paul exhortait à une si haute perfection, et qu'il nommait saints, n'eussent pas été des gens mariés, et menant à l'extérieur une vie commune.

La corruption de la nature empoisonne tout. On abusa de ce que l'office public et le ministère ecclésiastique avaient d'agréable aux sens. Les réjouissances des dimanches et des grandes solennités excédaient quelquefois les bornes de la sobriété et de la modestie chrétienne. On fut obligé dès le quatrième siècle, comme j'ai dit, d'abolir les festins qui se faisaient aux fêtes des martyrs ; et on défendit aux clercs d'assister à ceux des noces. Origène avait bien remarqué la difficulté qu'il y a d'accorder le plaisir sensible avec la joie spirituelle. Le corps est un esclave qui devient insolent, sitôt que l'on cherche à le contenter par la nourriture, le sommeil, et les autres commodités. Il ne laisse plus à l'esprit la liberté de s'appliquer aux choses célestes, et la force de résister aux tentations ; et l'esprit ne peut en demeurer le maître, que par une conduite sévère, et une application continuelle. Je parle ici des mêmes temps que je viens de décrire dans la troisième partie, et j'en révèle jusqu'aux moindres défauts pour montrer les premiers commencemens du relâchement ; sans prétendre aucunement affaiblir ce que j'ai dit des mœurs générales de l'église et de sa discipline, qui était encore en sa plus grande vigueur : sur-

Greg. Naz. or. 6, p. 140. Basil. orat. de briet. Aug. ep. 29. Novemb.

Orig. cont. Cels.

dont la sainteté était grande dans le clergé.

Toutefois il faut avouer qu'il y avait des prélats trop sensibles aux grands honneurs qu'on leur rendait, et que quelques-uns étaient accusés d'abuser des grands biens dont ils avaient la disposition. On peut voir les plaintes qui furent portées au concile de Chalcédoine contre Dioscore et contre Ibas. On sait quels étaient dans le siècle précédent Eusèbe de Nicomédie et les autres chefs des Ariens, principalement George, usurpateur du siége d'Alexandrie. Il ne se trouvera guère d'évêques orthodoxes à qui l'on ait fait de tels reproches avec quelque fondement : mais comme les hérétiques avaient aussi leurs évêques et leurs prêtres, leur conduite passionnée diminuait le respect du sacerdoce. *Conc. Chal. Act. 3 et 10.*

C'était un grand scandale pour les païens, et pour les Chrétiens mal-instruits, de voir des hommes qui portaient des titres si vénérables, animés contre d'autres évêques et d'autres prêtres, se déchirer d'injures et de calomnies dans leurs discours et dans leurs écrits, venir à la cour, et briguer la faveur des princes pour soutenir leur parti; car les hérétiques n'omettaient rien de tout cela. On voyait des moines qui, transportés d'un faux zèle, quittaient leurs solitudes, venaient dans les villes, excitaient des séditions, et faisaient des violences inouies. Ces désordres régnaient principalement en Orient, où les esprits étant plus chauds et plus fermes, les passions une fois allumées vont aux dernières extrémités. Cependant le respect pour les personnes consacrées à la religion diminuait, et par conséquent celui de la religion même.

Les vertus apparentes des païens étaient un autre piége pour les faibles; car il y en avait qui vivaient moralement bien, qui gar- *August. in Joan. tr. 45.*

daient leur parole, qui faisaient justice, qui détestaient la fraude et l'avarice ; en un mot, qui observaient les lois et les règles de la société civile, prétendant qu'il suffisait de vivre suivant la raison, sans s'embarrasser de toutes les questions qui divisaient les Chrétiens ; comme si les Chrétiens n'eussent pas fait profession de suivre la raison souveraine, qui est le Verbe incarné. Ces sages mondains ne considérant ni les prophéties, ni les miracles, ni les autres preuves sensibles de la mission de Jésus-Christ, prenaient la foi pour une faiblesse et pour un préoccupatoire d'esprit, et traitaient de superstition la mortification du corps, la chasteté exacte, l'éloignement des spectacles, et les divertissemens profanes.

Aug. cont. Adv. leg. et proph. Or quoique le Christianisme fût la religion du prince, le nombre des païens était encore si grand, que l'on ne pouvait les empêcher de parler, et même d'écrire et de dogmatiser publiquement ; c'était un reste de l'ancienne liberté des philosophes, dont les hérétiques savaient bien aussi se prévaloir.

Cod. de Pagan. Eus. 3, *vit. c.* 54, 55, *etc. Socr.* 1, *c.* 18. *Sozom.* 2, 3, 5. *Ambros. ad Valent. ad relat. Sym. ep.* 31. Tout ce que purent faire les Empereurs dans ces premiers temps, fut de fermer les temples, et empêcher les sacrifices et les autres cérémonies publiques du culte des idoles ; encore les païens en murmuraient-ils souvent. On sait les efforts que fit le sénat sous Valentinien-le-Jeune pour le rétablissement de l'autel de la Victoire. Quelquefois ils en venaient jusqu'aux violences contre les Chrétiens qui s'opposaient publiquement à leurs superstitions ; et de là vient qu'il se trouve encore des martyrs sous les Empereurs les plus Chrétiens.

Martyrol. 1. *Jan.* 17. *Mart.* 14. *Aug.* Les Empereurs eux-mêmes gardèrent certaines formules tirées du paganisme, qui dans le fond n'étaient que des titres vains, comme

le nom de divinité que l'on continua de leur donner, et l'épithète de divin et de sacré, à tout ce qui les regardait; leur maison, leur trésor, leur domaine, leurs lettres, leur pourpre. Ce langage était si établi, que les plus saints évêques ne faisaient point de difficulté de s'en servir.

Numen domus divina, sacrum ær. sacr. patr.

LVI. Corruption des Romains.

Cependant le commun des païens se corrompait toujours de plus en plus. Tout ce que j'ai marqué des vices qui régnaient quand l'évangile parut, durait encore; hors le peu d'esprits forts et de philosophes dont je viens de parler, il ne restait plus rien de bon chez les Grecs ni chez les Romains qui pût servir de contre-poids : aussi fut-ce alors que l'empire tomba en Occident, et il ne se soutint en Orient que jusqu'au temps où il fut violemment attaqué. Il n'y avait plus ni discipline dans les troupes, ni autorité dans les chefs, ni conseils suivis, ni science des affaires, ni vigueur dans la jeunesse, ni prudence dans les vieillards, ni amour de la patrie et du public. Chacun ne cherchait que son plaisir et son intérêt particulier; ce n'était qu'infidélités, que trahisons. Les Romains amollis par le luxe et l'oisiveté, ne se défendaient contre les Barbares que par d'autres barbares qu'ils soudoyaient : ils étaient abîmés par les délices, et se piquaient d'une mauvaise délicatesse, que rien de solide ne soutenait. Enfin la mesure de leurs crimes et de leurs abominations étant comblée, Dieu en fit la justice exemplaire qu'il avait prédite par saint Jean. Rome fut prise et saccagée plusieurs fois par les Barbares : le sang de tant de Martyrs dont elle s'était enivrée, fut vengé; l'empire d'Occident demeura en proie aux peuples du Nord, qui y fondèrent de nouveaux royaumes. Voilà les vraies causes de la chute de

V. Amm. Marcell. l. 14, *c.* 28.

Apoc. 18, *v.* 18.

l'empire Romain, non pas l'établissement de la Religion Chrétienne, comme les païens disaient alors, et comme Machiavel et les autres politiques impies et ignorans ont osé dire dans les derniers temps.

V. Salvia. guber. Dei, lib. 6 et 7. Les Chrétiens vivant au milieu d'une nation perverse et si profondément corrompue, je veux dire de ces derniers Romains, il était difficile que leur vertu n'en souffrît quelque déchet, principalement n'étant plus divisés d'avec les infidèles, comme du temps des persécutions, et n'ayant à se défendre que de leur amitié et de leurs caresses. Il ne faut donc pas s'étonner des vices que les Pères reprochent aux Chrétiens dès le quatrième siècle. Saint Augustin ne feignait point d'en avertir les païens qui voulaient se convertir, afin qu'ils en fussent moins surpris, et par conséquent moins scandalisés. *Vous verrez*, dit-il, *dans la foule de ceux qui remplissent les églises matérielles, des ivrognes, des avares, des trompeurs, des joueurs, des débauchés, des gens adonnés aux spectacles, d'autres qui appliquent des remèdes sacriléges, des enchanteurs, des astrologues, et des devins de diverses sortes; et tous ces gens ne laissent pas de passer pour Chrétiens.* Il avoue de bonne foi aux Manichéens qu'il y en avait qui étaient superstitieux, même dans la vraie religion, ou tellement adonnés aux passions, qu'ils oubliaient ce qu'ils avaient promis à Dieu. Il en parle encore souvent dans les ouvrages qu'il a écrits contre les Donatistes, où il leur prouve si bien que l'ivraie doit demeurer avec le grain dans l'église jusqu'au temps de la moisson, c'est-à-dire du jugement. Il condamne ailleurs l'injustice de ceux qui louaient ou blâmaient en général tous les

Augus. de Catech. c. 5, 7, 17, 25.

Augus. de mor. Eccl. c. 34.

Augus. in Ps. 99, c. 12, etc.

Chrétiens, ou tous les moines, selon le bien ou le mal qu'ils voyaient dans quelques particuliers. On trouvera des preuves semblables du relâchement des Chrétiens dans saint Chrysostôme, et dans les autres pères de ces temps-là.

V. Chrysos. in Matth. hom. l. 61. Idem de compunctione. Idem ad fid. patr.

A quoi donc servaient, dira-t-on, les pénitences publiques et les excommunications? A purger l'église de quantité de vices, mais non pas de tous. Pour imposer la pénitence, il fallait que le pécheur la demandât, ou du moins qu'il s'y soumît. Il fallait donc qu'il confessât son péché, soit en se venant dénoncer lui-même, soit en acquiesçant lorsque d'autres l'accusaient. L'excommunication n'était que pour ceux qui n'acceptaient point la pénitence, quoiqu'ils fussent convaincus ou par leur propre confession, ou par des preuves juridiques, ou par la notoriété publique. Encore les évêques prudens et charitables ne se hâtaient pas d'en venir à cette dernière extrémité. Ils n'excommuniaient point les pécheurs, lorsqu'ils les voyaient si puissans ou en si grand nombre, qu'il y avait moins d'espérance de les corriger, que de crainte de les aigrir, et de les porter au schisme. Ils employaient envers la multitude les instructions et les avertissemens, et n'usaient de sévérité qu'envers les particuliers. Mais auparavant ils avertissaient souvent le pécheur convaincu et impénitent du péril effroyable où il était; ils l'exhortaient à en sortir, n'épargnant point les menaces pour vaincre sa dureté; ils gémissaient pour lui devant Dieu, et mettaient en prières toute l'église; ils espéraient et attendaient longtemps, imitant la patience et la longanimité du Père des miséricordes. Enfin ce n'était qu'après avoir épuisé toutes les inventions de

Aug. Ench. c. 80.

Orig. trad. 35, in Mat. hom. 21, in Jos.

Aug. l. 3, con. Parm. ep. 21 et 64.

Cons. apos. 2, c. ap. 41.

Ed. Angl. c. 6, p. 439. leur charité, qu'ils en venaient à ce triste remède, avec la douleur d'un père qui pour sauver la vie à son fils, se verrait obligé à lui couper un bras de ses propres mains. On peut voir sur ce sujet le discours de saint Chrysostôme sur l'anathème.

Mais pour ceux dont les crimes demeuraient cachés, soit qu'ils ne fussent connus que de Dieu, soit qu'il fût impossible de les en convaincre, il n'y avait point de remède. On ne pouvait leur défendre l'entrée de l'église, ni même la participation des sacremens, s'ils étaient assez impies pour ne pas craindre des sacriléges. Les persécutions étaient des épreuves sûres pour discerner la paille d'avec le grain ; mais quand elles eurent cessé, l'hypocrisie pouvait durer jusqu'à la mort. Cependant ces Chrétiens faibles et corrompus faisaient grand tort à l'église par leurs mauvais discours et leurs mauvais exemples, sur-tout dans leurs familles. Ils instruisaient mal leurs enfans, qu'ils ne laissaient pas de faire baptiser ; et le défaut d'instruction domestique était de grande conséquence dans ces premiers siècles, où nous ne voyons point que l'on fît publiquement de catéchisme pour les enfans baptisés.

LVII. Incursions des Barbares, et leurs mœurs.

Les ravages des Barbares qui ruinèrent l'empire Romain, ne nuisirent pas moins aux mœurs de l'église, que la corruption des derniers Romains. L'évangile qui est la souveraine raison, rejette également tous les défauts qui lui sont contraires. Ni les stupides, ni les fourbes, ni les brutaux, ni les lâches ne peuvent être Chrétiens ; la férocité et la cruauté sont autant incompatibles avec la vraie religion, que le luxe et la mollesse. Les guerres et les hostilités sont contraires à la piété, comme à la justice et à toute la

règle. Ainsi l'église souffrit des maux infinis dans ces désordres effroyables des nations farouches du nord, qui inondèrent en même temps tout l'empire. S. Jérôme, et les autres Pères qui vivaient alors, nous en ont laissé de tristes peintures. L'intérêt pressant de conserver sa vie ou son bien dans une ville prise d'assaut, ou dans un pays exposé au pillage, d'éviter l'esclavage, de sauver l'honneur des femmes, ces extrémités sont de violentes tentations de négliger le spirituel; et il faut des vertus bien héroïques pour se soutenir au milieu du carnage et de toutes les horreurs d'une victoire brutale. Nous avons des lettres de saint Basile, et de plus anciennes de saint Grégoire Thaumaturge, pour imposer des pénitences à ceux que des incursions de Barbares dans la Cappadoce avaient fait tomber en divers crimes.

Hier. in Isa. cap. 5, in fin. et al. Idem, epis. de fun. Nepotian. in fin. et ad Geruntiam, et ad Ageruchiam.

Quand les Vandales désolèrent l'Afrique, ce qui affligeait le plus sensiblement saint Augustin, au rapport de Possidius, était le péril et la mort des ames. *Il voyait*, ajoute cet auteur, *les églises destituées de prêtres et de ministres, les vierges sacrées et les autres religieux dispersés par-tout. Les uns avaient succombé aux tourmens; les autres avaient péri par le glaive; les autres en captivité, ayant perdu l'intégrité du corps, de l'esprit et de la foi, servaient des ennemis durs et brutaux. Ils voyaient que les hymnes et les louanges de Dieu avaient cessé dans les églises, dont les bâtimens même en plusieurs lieux étaient consumés; ... que les sacrifices et les sacremens n'étaient point recherchés, ou qu'il n'était pas facile de trouver qui les pût administrer à ceux qui les cherchaient; ... que les évêques et les clercs à qui Dieu avait*

fait la grâce de ne point tomber entre les mains des ennemis, ou d'en échapper après y être tombés; ... étaient dépouillés de tout, et réduits à la dernière mendicité, sans qu'il fût possible de leur donner à tous les secours qui leur étaient nécessaires. On peut juger par cet exemple de ce qui arriva dans les autres grandes provinces, comme l'Espagne, la Gaule et l'Illyrie. Quel moyen dans ces désordres d'instruire les peuples, de former des prêtres, des docteurs? Quel moyen aux évêques de visiter leurs troupeaux, ou s'assembler en concile, pour remplir les siéges vacans, et maintenir la discipline? S. Grégoire finit ainsi ses explications sur Ezéchiel: *Que personne ne trouve mauvais si je cesse de parler. Nos calamités sont accrues, comme vous voyez tous; les épées nous environnent, la mort nous menace de toutes parts. Les uns reviennent à nous les mains coupées; nous apprenons que les autres sont esclaves, les autres tués. Quand on ne peut vivre, comment peut-on parler des sens mystiques de l'écriture!* L'Eglise a donc bien raison de demander à Dieu dans toutes ses prières la paix et la tranquillité publique, comme un rempart nécessaire à tous les exercices de la religion.

V. Conc. 1. Bracar. an. 441.

Il est vrai que les Barbares se convertirent. Les Francs se firent Chrétiens; les Goths et les Lombards, d'Ariens devinrent Catholiques, mais ils demeurèrent long-temps Barbares. J'appelle ici barbarie cette disposition d'esprit qui fait que l'on ne se gouverne point par raison, mais par passion ou par coutume. Nous avons des exemples remarquables de la force de la coutume toute seule, dans les Iroquois et dans les autres peuples de l'Amérique, que nous appelons

sauvages. Nous ne connaissons guère d'hommes moins passionnés pour les femmes, ni moins sujets à la colère. Ils sont très-patiens, ils ont de la justice et de la reconnaissance; ils donnent volontiers; ils exercent l'hospitalité. Toutefois il a été très-difficile, jusqu'à présent, d'en faire des Chrétiens, sinon de ceux qui ont été dès l'enfance apprivoisés et élevés parmi les Français. Ce n'est pas qu'ils manquent d'esprit et de raison dans les choses où ils sont nourris, mais ils sont incapables de prendre de nouvelles idées. Ils ne comprennent point un Dieu créateur de tout, également maître de toutes les nations; la nécessité d'une seule religion dans tous les pays; l'espérance d'une vie future, où l'on ne promet que des biens spirituels; et encore moins les mystères plus sublimes de la religion. Ils écoutent paisiblement ce qu'on leur en dit, demeurant d'accord de tout; mais il se trouve à la fin du discours qu'on ne leur a rien persuadé. Que si quelqu'un demande le baptême, c'est d'ordinaire pour quelque intérêt présent, et souvent pour obtenir la moindre bagatelle qu'il désire; sitôt qu'ils l'ont obtenue, ils ne se souviennent plus de leurs promesses; ils retournent avec les leurs, et recommencent à manger la chair humaine, et à faire mourir leurs ennemis dans les tourmens. Il y a d'autres Barbares stupides, comme les Négres et les Cafres, en qui l'on ne trouve nul sentiment de religion, et nulle ouverture d'esprit pour tout ce qui n'est pas sensible et palpable. De tous ces gens-là il faut en faire des hommes avant que d'en faire des Chrétiens.

Je ne veux pas dire que les Francs, et les autres peuples vainqueurs des Romains,

fussent encore en cet état ; mais il est certain qu'ils n'avaient aucun usage des lettres ; qu'ils ne vivaient que de la chasse, sans s'appliquer aux arts ni à l'agriculture ; qu'ils étaient accoutumés au pillage et au sang ; et que leur figure seule faisait horreur aux Romains. Nous voyons dans leur conduite le principal caractère des Barbares, la légèreté et l'inégalité ; car ce n'est pas agir en homme, que de s'abandonner à diverses passions, suivant les objets qui se présentent. Il faut l'avouer, on voit bien de l'irrégularité et même de la contradiction dans la vie de nos premiers rois Chrétiens. Clovis et ses enfans font paraître d'un côté beaucoup de respect et de zèle pour la religion ; mais d'ailleurs ils tombent dans l'injustice et la cruauté. Le bon roi Gontran, que l'église a mis au nombre des Saints, entre une infinité d'actions de piété, a fait de grandes fautes ; et Dagobert, cet illustre fondateur de monastères, a été fort vicieux. Ce n'est pas qu'il n'y eût encore des évêques d'une sainteté et d'une vigueur apostolique ; mais ils choisissaient le moindre mal ; et ils aimaient encore mieux des princes Chrétiens, quoique faibles et imparfaits, que des païens persécuteurs de l'église. Une marque qu'ils ne se fiaient pas aisément aux Barbares convertis, c'est que pendant deux cents ans on ne voit guère de clercs qui ne fussent Romains ; ce que l'on connaît par les noms. Nous voyons dans ce même temps de grandes plaintes du trop de facilité de quelques prêtres à réitérer la pénitence ; ce qui semble avoir pu venir de la légèreté des Barbares.

Martyrol. Rom. 28. *Mart.*

Conc. Tol. 3, *an.* 589, *c.* 11. *V. Greg. Pas. cor.* 3, *admon.* 31. *Isid. sent.* 16.

LVIII. Mélange des Romains et des Barbares.

Les deux nations, je veux dire les Romains et les Barbares, se mêlèrent insensiblement ; mais, comme dans le mélange de deux

deux couleurs chacune perd de sa force, qu'il en résulte une troisième qui les efface, ainsi les Barbares s'adoucirent, et s'instruisirent par le commerce des Romains; mais les Romains devinrent plus ignorans et plus grossiers; en sorte que dès le sixième siècle on remarque un grand changement dans les mœurs de l'Occident. Quelques conciles avaient défendu aux évêques de lire les livres des Païens, et saint Grégoire reprit sévèrement Didier, évêque de Vienne, de ce qu'il enseignait la grammaire. Ainsi on étudiait peu les historiens, les poëtes et les autres auteurs profanes, pour ne s'attacher qu'à ce qui regardait directement la religion, à qui toutefois ces études étrangères ne sont pas inutiles, pour conserver la critique et la connaissance de l'antiquité. Faute de ces secours, on reçut trop aisément des écrits supposés sous des noms illustres d'auteurs ecclésiastiques; et on devint trop crédule pour les miracles. Il était si constant que les apôtres et leurs disciples en avaient fait une infinité, et qu'il s'en faisait tous les jours aux tombeaux des martyrs, qu'on ne les examinait plus: les histoires qui en contenaient un plus grand nombre et les plus extraordinaires, étaient les plus agréables. L'ignorance de la physique faisait regarder toutes sortes de prodiges comme des marques surnaturelles de la colère de Dieu; on croyait à l'astrologie, on craignait les éclipses et les comètes.

Conc. Cart. 4, c. 16.
Greg. l. 9. epist. 48.
Conc. Cart. 5. c. 16.
Greg. 9. ep. 9.
Vita. Lupii.

Mais ce qui manquait du côté de la science et de la politesse, était avantageusement récompensé par la piété et les autres vertus solides. Toute la discipline que j'ai marquée dans la troisième partie, subsista jusqu'au dixième siècle. Jamais les Chrétiens, je dis même les princes et les rois, n'ont été

V. Thomas. discip. p. 2. lib. 1. c. 16. p. 3. lib. 1. c. 20.

plus assidus à la psalmodie, et à tous les exercices de la religion, que dans le temps dont je parle ici : jamais ils n'ont été plus exacts à observer les jeûnes, et à solemniser les fêtes. Rien n'est plus célebre que la chapelle de Charlemagne. Comme il était presque toujours en voyage, il faisait porter à sa suite des reliques, des ornemens, et tout ce qui était nécessaire pour les offices divins, avec un clergé nombreux, composé de personnes choisies. Sa chapelle était servie aussi magnifiquement qu'aucune église cathédrale. Son exemple fut suivi par les princes ses successeurs; et les seigneurs qui s'élevèrent sur les ruines de cette maison, imitèrent les princes en cela, comme en tout le reste. Pendant tous ces temps on voit des prélats d'une vie très-pure, d'une grande application à l'oraison, d'un grand zèle pour la conversion des ames, témoins ceux qui planterent la foi dans la Gaule Belgique, dans la Germanie, et dans les autres pays plus reculés vers le Nord. L'autorité des évêques allait toujours croissant. Outre la dignité du sacerdoce et la sainteté de leur vie; leur habileté dans les affaires, et leur affection pour les peuples, les rendaient recommandables. Pendant les conquêtes des Barbares ils arrêtèrent souvent la fureur des victorieux : et sauvaient leurs villes du pillage, même au péril de leur vie. Attila fut détourné de Rome par le pape saint Léon; de Troyes, par saint Loup; d'Orléans, par saint Aignan; mais saint Disier de Langres, et saint Nicaise de Reims, furent égorgés pour leur troupeau par les Vandales. Quand les rois barbares furent devenus Chrétiens, les évêques entrèrent dans leurs conseils, et furent leurs ministres les plus fidèles. Ils leur inspiraient

Martyr. 23. Maii. 14. Dec.

autant qu'ils pouvaient la douceur et la clémence, intercédant souvent pour les criminels, et se servant de plusieurs moyens pour leur sauver sa vie. C'était pour cela qu'ils maintenaient avec tant de soin le droit des asyles, que le respect des martyrs et des autres saints les plus illustres avait attribué à leurs sépulcres, comme en France à celui de saint Martin. De-là vint apparemment la coutume de faire perdre la vue à ceux qui étaient dignes de mort. On les mettait hors d'état de nuire, leur laissant tout le temps de faire pénitence, et on les enfermait souvent dans les monastères.

Les évêques se servaient encore de leur crédit auprès des princes pour empêcher les injustices et les oppressions, pour procurer le soulagement des pauvres, et la commodité publique. Ils y employaient volontiers les richesses des églises. Qu'on lise ce qu'ont fait les papes depuis saint Grégoire jusqu'au temps de Charlemagne, soit pour réparer les ruines de Rome, et y rétablir non-seulement les églises et les hopitaux, mais les rues et les aqueducs, soit pour garantir toute l'Italie de la fureur des Lombards et de l'avarice des Grecs; qu'on lise les vies de saint Arnoul, de saint Eloi, de saint Oüen, de saint Leger, et des autres prélats qui ont eu part aux affaires publiques de ce temps-là, on verra que le Christianisme, loin de nuire à la politique, en est le fondement le plus solide, puisque la charité est le meilleur moyen d'unir les hommes est de les faire vivre ensemble dans la paix et la politique. Il et vrai que les Chrétiens ne sont pas si propres à devenir des conquérans, parce que les grandes conquêtes ne sont la plupart que d'illustres brigandages. *V. Anastas.*

Ce grand crédit des évêques, et des abbés se trouva insensiblement mêlé de puissance temporelle, et ils devinrent seigneurs avec les mêmes droits que les laïcs; mais aussi avec les mêmes charges de fournir des gens de guerre pour le service de l'état, et souvent de les conduire en personne. Les nations étaient dès-lors assez mêlées pour faire des clercs indifféremment, des Barbares comme des Romains: mais il était difficile de changer tout-à-fait leurs mœurs, et de les empêcher d'être encore chasseurs et guerriers après leur ordination, sur-tout quand les ordres du prince les obligeaient à porter les armes. Enfin il faut avouer que les seigneuries temporelles, attachées aux dignités ecclésiastiques, ont été une grande source de relâchement dans la discipline.

LIX. Mœurs des Chrétiens Orientaux.

En Orient il n'y eut jamais de ces seigneuries, mais d'autres causes y produisirent d'autres maux. Les grandes hérésies qui y avaient eu cours, avaient fort agité les esprits, et ébranlé en plusieurs les fondemens de la foi. Nestorius d'un côté, de l'autre Eutychès, ou plutôt Dioscore, avaient une infinité de sectateurs: on disputait sans fin, et des disputes on en venait souvent aux querelles et aux séditions. Les clercs et les moines, comme les plus zélés, s'y échauffaient le plus; et quand ces derniers faisaient tant que de quitter leurs solitudes pour venir dans les villes soutenir ce qu'ils croyaient être la cause de Dieu, il n'y avait point de violence dont ils ne fussent capables. On sait les sanglantes tragédies que firent en Egypte et en Syrie les ennemis du concile de Chalcédoine.

Les Empereurs voulant apaiser ces maux par leur autorité séculière, en firent un plus grand; car au lieu de s'appliquer seulement

à faire exécuter les décisions de l'église, en châtiant et réprimant par la force les séditieux et les rebelles, ils voulaient se mêler du dogme, et faire des édits pour apaiser les disputes par des tempéramens dangereux : ensuite soutenus par la lâche complaisance des évêques, ils entreprirent de régler la discipline ecclésiastique, c'est-à-dire, qu'ils la ruinèrent ; car il n'y eut plus d'autre règle que de leur plaire.

Quoique l'empire se soutînt encore, ce n'était plus des Romains que par le nom, ni des Grecs que par le langage. C'était un mélange de toutes sortes de Barbares, Thraces, Illyriens, Isaures, Arméniens, Perses, Scythes, Sarmates, Bulgares, Russes : aussi dans toute l'histoire du monde nous ne connaissons guerres de nations plus corrompues que ces derniers Grecs. Ils avaient les vices des anciens, n'en avaient ni la politesse, ni les sciences, ni les arts. Cependant ils étaient tous Chrétiens et ont conservé jusqu'à présent avec grand soin l'extérieur de la religion.

Ils ne purent s'exempter d'avoir grand commerce avec les Mahométans, depuis que ceux-ci se furent rendus maîtres de l'Orient. Un très-grand nombre de Grecs étaient leurs sujets en Egypte et en Syrie, et ne laissaient pas d'être Chrétiens ; car les conquêtes des Musulmans, ainsi se nommaient les sectateurs de Mahomet, établirent la fausse religion, sans abolir l'exercice de la religion chrétienne dans les pays où ils la trouvèrent. Sa doctrine était trop absurde pour être reçue par des gens éclairés de la véritable religion ; puisqu'il prétendait que l'on le crût envoyé de Dieu sur sa simple parole, sans avoir été promis par au-

cune prophétie, sans faire aucun miracle, et même sans raisonner. Ce qui lui fit trouver des sectateurs, c'est qu'il ne s'adressa qu'à des Arabes aussi ignorans que lui; que ses armes eurent un succès heureux, et qu'il partageait fidèlement le butin. Les Chrétiens en avaient horreur, et furent long-temps sujets des Musulmans avant que de se pouvoir apprivoiser avec eux.

A la fin ils s'y accoutumèrent, et au bout de deux cents ans l'empire des Musulmans étant dans sa force sous les califes Abassides, leur religion même commença à paraître moins affreuse aux Chrétiens, devenus ignorans et faibles par une si longue servitude. L'origine du Mahométisme était déjà assez ancienne, pour l'obscurcir et l'embellir de beaucoup de fables; et le pompeux galimathias de l'Alcoran où le nom de Dieu retentit de tous côtés, pouvait imposer à des ignorans. Il prêche par-tout l'unité de Dieu et l'horreur de l'idolâtrie; il fait sonner haut le jugement, l'enfer et le paradis; il parle avec honneur de Moïse et des prophètes, des apôtres et des martyrs; il donne même de grandes louanges à Jesus-Christ.

Les Musulmens d'ailleurs ont copié plusieurs pratiques extérieures du Christianisme. Les Chrétiens priaient sept fois le jour, les Musulmans priaient cinq fois. Les Chrétiens ont un carême de quarante jours, les Musulmans en ont un de vingt-neuf, où ils ne mangent que la nuit, comme les Chrétiens faisaient alors. Les Chrétiens fêtent le dimanche, les Musulmans le vendredi. Nous nous assemblons aux églises pour prier, et pour écouter les lectures de l'écriture sainte, et les instructions des prêtres; ils prient aussi à leur mode dans des mosquées, y lisent l'Al-

coran, et y écoutent les sermons de leurs docteurs. Ils font des pélerinages, et à la terre qu'ils estiment sainte, et aux tombeaux de leurs prétendus martyrs. Ils donnent beaucoup d'aumônes, et ont fondé grand nombre d'hôpitaux. Ils ont des espèces de religieux qui vivent en communauté, et se tourmentent le corps effroyablement ; car il n'y a point d'austérité extérieure que des gens sans vertu ne puissent imiter par vanité, ou par intérêt. Mais ils ne se réduiront pas à vivre dans le silence et le travail, sans être vus de personne ; il faut être Chrétien pour cela.

Nos voyageurs élevés dans le sein de la Chrétienté, trop frappés de cet extérieur de religion, et des vertus humaines qu'ils voient chez les infidèles, en reviennent quelquefois ébranlés, et disposés à croire tout indifférent en matière de religion. Quelle devait être la tentation de ces pauvres Chrétiens nés sous leur puissance, et obligés à passer toute leur vie, qui étaient presque toujours dans l'oppression, et voyaient leur fortune assurée en quittant la foi de leurs pères ! Il est étonnant qu'ils ne se soient pas tous pervertis, et le grand nombre qui en reste encore par tout le Levant, au bout de mille ans, est une preuve éclatante de la force de l'évangile, et de la faiblesse du Mahométisme.

Les Chrétiens qui demeurèrent sujets des Empereurs de Constantinople, peuvent aussi s'être sentis du commerce des Mahométans, et des divers hérétiques dont l'Orient était infecté. Des Juifs et des Sarrasins, c'est-à-dire, des Arabes Mahométans, persuadèrent à l'Empereur Léon l'Isaurien de briser les saintes images. L'Empereur Michel le Begue était demi-Juif. Le jeune Empereur Michel III, *Id. p.* 454.

Theop. pag. 336. *Cedr. pag.* 450, 453. *Conc. Cedr. pag.* 49.

avec les compagnons de ses débauches, contrefaisaient par une dérision exécrable les saintes cérémonies de la religion, et jusqu'au redoutable sacrifice. Je vois quelque temps après un autre Empereur, Alexandre, frère de Léon le Philosophe, blasphémer ouvertement contre le Christianisme, et regretter l'Idolâtrie. Tout cela me fait soupçonner les Grecs d'avoir été les premiers auteurs du libertinage qui a passé en Italie. Mais je ne prétends faire tomber ce soupçon que sur quelques personnes particulières; car au reste pendant tous ces temps la religion se soutint magnifiquement dans tout l'empire Grec. Il y eut de grands docteurs, de grands évêques, d'illustres solitaires, et même plusieurs martyrs pour la défense des saintes images.

Ap. Baron. an. 912.

L X.

Mœurs de l'Occident. Désordres du dixième siècle.

En Occident la foi était entière; on ne s'avisait pas de douter de la religion; il n'y avait point d'hérésie, mais l'ignorance et la barbarie croissaient. Charlemagne avait travaillé de tout son pouvoir au rétablissement des belles lettres et de la discipline ecclésiastique; les rois suivans ne soutinrent pas ses grands desseins, et l'église et l'état retombèrent bientôt dans des désordres pires que les précédens. La foi avait été plantée dans la Saxe, dans la Bavière, et dans tout le reste de la Germanie; mais pour l'affermir chez ces nations indomptables, Charlemagne avait été obligé de soutenir la prédication par le fer et par les supplices. Il y eut donc plusieurs conversions forcées dans les commencemens; qui par le malheur des temps ne purent être suivies de tout le soin qui eût été nécessaire, afin que la religion prit de solides racines dans ces pays nouvellement défrichés. On peut donc croire qu'il y resta un grand fond d'ignorance et d'insensibilité

pour les choses spirituelles ; et peut-être est-ce une des causes de la facilité que le schisme et l'hérésie ont trouvés à s'introduire par tout le Nord. Les guerres civiles qui continuèrent depuis le regne de Louis le Débonnaire, ramenèrent l'ignorance et le désordre, même dans les parties les plus saines de l'empire Français ; et pour comble de misère les Normands, encore Païens, le pillèrent et le désolèrent de tous côtés ; les Hongrois aussi Païens coururent l'Italie : les Sarrasins se firent long-temps craindre sur ses côtes, et occupèrent enfin la Pouille et la Sicile, outre l'Espagne qu'ils tenaient depuis plus d'un siècle : ainsi ce qui restait des mœurs et de la politesse des Romaiens acheva de s'effacer.

C'eût été peu que la perte des arts, des belles-lettres et de la politesse, si la religion n'y eut été intéressée. Mais elle ne peut naturellement subsister sans l'étude et l'instruction, qui conservent et la doctrine et la morale. Il faut que l'écriture sainte soit lue, enseignée et expliquée au peuple. Il faut que les traditions apostoliques soient conservées soigneusement, et purgées de temps en temps de ce que les hommes y auraient ajouté sans autorité légitime. Tout cela était très-difficile à faire dans les temps misérables dont nous parlons. La plupart des laïcs n'avaient point de livres, et ne savaient pas lire ; si les seigneurs avaient quelques livres anciens entre leurs joyaux, ils ne pouvaient les entendre, puisqu'ils étaient écrits en latin ; car on ne le parlait plus, et on n'écrivait pas encore le français, ni les autres langues vulgaires, qui commençaient à se former. C'était en latin que se faisait l'office de l'église et les lectures publiques de l'écriture, et on les expliquait rarement.

Les seigneurs cantonnés chacun dans son château, à cause des petites guerres qu'ils avaient continuellement les uns contre les autres, ne pouvaient se rendre souvent à la ville épiscopale, principalement s'ils étaient en guerre contre l'évêque lui-même. Il fallait donc se contenter des messes privées de leurs chapelains, ou de l'office des monastères voisins; mais les moines n'étaient pas établis pour enseigner, et n'avaient point d'autorité pour corriger. Dès le neuvième siècle les évêques se plaignaient souvent que les églises était abandonnées des riches et des grands, et les pressaient d'y venir, du moins, aux fêtes solemnelles. Or on comptait encore alors quatre jours de l'année où tous les Chrétiens devaient communier: Noël, le Jeudi saint, Pâques et la Pentecôte.

Conc. Ticin. an. 855. *c.* 4. *Agob. de priv. sacerdoce. Theodul. c.* 43, 46. *Hom. Leon. p. P.* 4.

Le menu peuple n'était pas mieux instruit que les nobles, si ce n'était les bourgeois de quelques villes qui avaient de bons évêques. Mais ils prêchaient si peu pour la plupart, que l'on voit des canons qui leur recommandent d'enseigner au moins en langue vulgaire le symbole et l'oraison dominicale, c'est-à-dire, les élémens de la religion, ou, comme nous dirions aujourd'hui le catéchisme. Dans ces ténèbres si épaisses, qui pourrait croire jusqu'où allait l'ignorance et la crédulité, si l'on n'envoyait encore des marques dans les plus vieilles légendes! Car c'est à ces temps, c'est-à-dire depuis le neuvième siècle, que l'on rapporte la plupart des faux actes des martyrs et des autres saints, inventés par une piété mal entendue pour entretenir le peuple à leurs fêtes; d'où vient que les saints les plus fameux sont d'ordinaire ceux dont les histoires sont les plus alté-

Conc. Troslei, etc.

rées. C'est vers ce temps qu'ont été fabriquées les fausses décrétales d'Isidore, qui ont tant contribué au changement de l'ancienne discipline.

Les prêtres et les clercs n'étaient eux-mêmes guères en état de s'instruire. Ils étaient contraints de se défendre, à main armée, des hostilités universelles, pour conserver les biens de l'église dont ils subsistaient. Plusieurs pressés de la pauvreté, étaient réduits à faire des métiers sordides, ou à passer de province en province, pour trouver à vivre auprès de quelque évêque, ou de quelque seigneur. Quelles études pouvaient-ils faire, et quelle régularité pouvaient-ils garder dans leurs mœurs? Il n'y eut que quelques chapitres de cathédrales et quelques monastères où se conserva la tradition des études et des pratiques plus exactes de la vie chrétienne : encore les moines et les chanoines étaient-ils tombés dans un grand relâchement depuis leur première institution. On le voit par les excellens réglemens que fit Louis le Débonnaire pour rétablir leur discipline. Mais les désordres suivans les firent tomber dans un état plus déplorable. La plupart des monastères furent pillés, brûlés et ruinés par les Normands, les moines et les chanoines massacrés ou dissipés, et réduits à vivre au milieu des séculiers.

Conc. Aquisgran. ann. 817. Conc. Troslei. præf. et c. 3.

On peut juger combien les pauvres étaient abandonnés dans ces misères publiques. Comment auraient-ils été secourus par les clercs, qui avaient eux-mêmes tant de peine à subsister? Et où aurait-on pris des aumônes dans des temps où l'on voyait des famines si horribles, que l'on mangeait la chair humaine? Car le commerce n'était pas libre pour sup-

Glaber. t. 1. c. 9. l. 4. c. 5. Conc. Calchut. in aug. 787. Tribur. 895, c. 18. de consecr. dist. 1. c. 45.

pléer à la disette d'un pays par l'abondance de l'autre. A peine les églises avaient-elles des vases sacrés, et c'est dans ce temps où nous voyons les défenses de se servir de calices de verre, de corne, de bois ou de cuivre, et la permission d'en avoir d'étain. Ce n'est pas qu'il ne restât de grands patrimoines aux églises; mais ces biens étaient une tentation continuelle aux princes et aux seigneurs, qui avaient toujours les armes à la main. Souvent les évêchés étaient usurpés par des hommes tout-à fait indignes, qui s'en emparaient par force. Souvent un seigneur voisin y établissait à main armée son fils en bas âge, pour piller l'église sous son nom. C'est ainsi que Hugues, fils de Hebert, comte de Vermandois, fut intrus dans le siége de Rheims dès l'âge de cinq ans. Rome même fut exposée à ces désordres. Les petits tyrans d'alentour y furent les plus forts; et pendant ce dixième siècle ce ne fut qu'intrusions et expulsions violentes dans ce premier siége, où jusques-là la discipline s'était conservée très-pure.

Les conciles devinrent très-rares, par la difficulté de s'assembler au milieu des hostilités universelles; car elles étaient telles, qu'il n'y avait nulle sûreté d'aller d'une ville à l'autre: aussi non-seulement les maux de l'église étaient grands, mais les remèdes étaient difficiles. La mémoire des anciens exemples et des anciennes règles s'effaçait et se perdait peu à peu. A force de voir des crimes impunis, on s'y accoutumait, on s'y endurcissait: ce n'était plus une maladie ordinaire, c'était une insensibilité et une léthargie spirituelle. Tout le monde étoit Chrétien en sorte qu'il semblait qu'on le fût naturellement, et que Chrétien et homme fût la même

chose. Ce n'était plus une distinction; le Christianisme était devenu une partie des mœurs, et ne consistait presque plus qu'en des formalités extérieures. Les Chrétiens ne différaient guères des Juifs et des Infidèles quant aux vices et aux vertus, mais seulement quant aux cérémonies, qui ne rendent point les hommes meilleurs.

LXI. Conservation de la religion

Si la religion Chrétienne n'eût été l'œuvre de Dieu, elle n'aurait pas résisté à des attaques si violentes; mais il a bien montré qu'il est au milieu de son église, et que nulle révolution humaine n'est capable de l'ébranler : *Ps.* 45, 6. au contraire, la force de l'évangile a merveilleusement éclaté dans ces temps misérables. Quelque ignorance qui régnât, tout le monde, jusqu'aux moindres femmes, connaissait et adorait un seul Dieu, créateur de l'Univers, Père, Fils et Saint-Esprit, et Jesus-Christ, ce même Fils unique de Dieu, Sauveur de tous les hommes. Tout le monde croyait un jugement et une autre vie; tous les grands principes de la morale étaient certains et connus de tous, au lieu que dans le meilleur état de l'ancienne Grèce, les philosophes ne cessaient d'en disputer.

Il est vrai que l'on suivait mal ces principes, et qu'encore que personne ne les contestât, peu de gens en tiraient les conséquences nécessaires pour y conformer leur vie. Cependant la morale chrétienne ne laissait pas de faire de grands effets jusques dans les mauvais Chrétiens. Elle empêchait beaucoup de maux; elle rendait les peuples les plus barbares moins cruels, plus traitables et plus doux. S'ils n'évitaient pas les crimes, du moins plusieurs s'en repentaient, et en faisaient pénitence; du moins ils se condamnaient. En-

V. Euseb. 1. præp. évang. t. 3, etc. 6. c. 8 ex. Bardes. et Theod. de cur. aff. Græc. lib.

fin la profession du Christianisme a répandu dans le public une certaine teinture d'humanité, de pudeur et d'honnêteté, qui se trouve rarement ailleurs.

La traditionde la doctrine et des mœurs se conservait dans ces temps où la face de l'église paraît en général si défigurée. Il y eut de grands docteurs, et de grands saints de toutes conditions, et en toutes les parties de l'occident. En France la discipline monastique commença à se relever par la fondation du fameux monastère de Cluny, dont les premiers abbés, comme saint Odon et saint Majole, sont célèbres par leur piété et par leur doctrine. En Italie, saint Romuald fonda le monastère de Camaldoli et grand nombre d'autres, et forma plusieurs disciples illustres. Nous voyons en même temps plusieurs évêques, d'un grand zèle; un saint Dunstan en Angleterre, un saint Uldaric en Allemagne, un saint Adalbert en Bohême, apôtre des Sclaves, et martyr. Nous voyons saint Boniface aussi martyr en Russie, saint Brunon en Prusse, saint Gérard, noble Vénitien, évêque et martyr en Hongrie, et plusieurs autres, qui par leurs instructions, leurs vertus et leurs miracles, soutenaient la tradition de la saine doctrine et de la discipline ecclésiastique. Dans ce même siècle nous voyons entre les laïcs plusieurs saints, même entre les plus grands seigneurs; saint Geraud, comte d'Aurillac; saint Etienne, roi de Hongrie; saint Emeric, son fils, l'Empereur saint Henri, le roi Robert.

Ces saints, particulièrement ceux des nations nouvellement converties, comme saint Henri et saint Etienne, font voir les dispositions à la vertu des peuples que les Romains appelaient Barbares. Ils étaient portés à la

droiture, à la franchise, à la chasteté, au mépris des plaisirs, des commodités du corps; ils aimaient la justice, l'hospitalité et l'aumône. Quand ces hommes sérieux, sincères et courageux, avaient une fois goûté l'évangile, ils l'embrassaient de tout leur cœur, ils ne cherchaient aucune finesse pour l'interpréter, aucune difficulté ne les rebutait. Il est vrai que leur conduite n'était pas toujours si constante et si uniforme que celle des anciens Grecs ou Romains; mais aussi n'étaient-ils pas si capables de dissimulation et d'hypocrisie.

Ce fut par les soins et par l'autorité de ces saints personnages que l'on commença à rétablir la sûreté publique, en faisant jurer à tous les seigneurs la trêve de Dieu. Ainsi nommait-on une surséance de tous actes d'hostilité, depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin en chaque semaine; et en tout temps les clercs et les moines, les pélerins et les laboureurs, devaient être en sûreté. Cette trêve fut établie en plusieurs conciles, sous peine d'excommunication, tant la religion avait encore de pouvoir sur les esprits, quoique les fondemens de la société civile fussent presque renversés. C'est aussi le temps où il est plus parlé de l'excommunication contre ceux qui frapperaient les clercs. On ne s'en fut pas avisé dans les premiers siècles, le respect les défendait assez; mais alors ils étaient tous les jours exposés aux violences.

Glab. lib. 4. c. 5. lib. 5. c. 1. an. 1041.

Cap. 1. extrâ de trev. et pa.

LXII.

Rétablissement de la piété et de la discipline.

Glab. l. 3. c. 4.

Les Normands avaient ruiné grand nombre d'église, et on faisait tomber les autres par la fausse opinion de la fin du monde, que l'on attendait précisément l'an mille de notre Seigneur. Quand on vit que le monde durait encore après cette année fatale, on recommença par-tout à bâtir des églises les

plus magnifiques que l'on put, selon les temps, et toujours bien au-dessus des maisons, non seulement des particuliers, mais des plus grands Seigneurs. On fit de grandes fondations dont plusieurs n'étaient que des restitutions de dixme, et d'autres biens d'église usurpés pendant les désordres. On chercha par-tout des reliques avec grand soin, et on employa pour les orner des joyaux les plus précieux, comme nous voyons encore dans les trésors des anciennes églises. On s'appliqua en même temps à rétablir le chant et la solemnité des offices divins. Ce fut dans l'onzième siècle que Guy, moine d'Arrezze en Toscane inventa les notes et la méthode qui est le fondement de toute la musique moderne. Les princes pieux que j'ai marqués favorisaient tous ces biens, et par leurs libéralités et par leur exemple. Nous chantons encore des répons composés par le roi Robert, et il tenait à honneur de faire l'office de chantre publiquement dans l'église.

Holgand vit. Rob.

Je ne vois point de siècle où la longue psalmodie ait été plus en régne. On le voit par l'usage des Chartreux et des autres ordres de ces temps-là. Les moines de Cluny rendirent fréquent l'office des morts, et le petit office de la Vierge commença peu de temps après. Plusieurs avaient la dévotion de réciter tout le psautier chaque jour. A proportion des offices on multiplia aussi les messes et les autels. Les chapelles domestiques étaient sans nombre. Chaque Seigneur voulait avoir la sienne dans l'enclos de son château, pour n'être pas privé des offices et de la messe quand la guerre ne lui permettait pas de sortir. La vanité s'y méla. Ils trouvaient beau de nommer des chapelains entre leurs domestiques;

Baron. ad Martyr. 2. Nov. Peter. Dam. lib. 6. ep. 32.

et dédaignaient les églises publiques où ils se trouvaient confondus avec le menu peuple. Cependant il était impossible que cette multitude d'offices, célébrés en tant de lieux différens, eussent la même dignité que l'office unique d'un évêque, assisté de tout son clergé, comme il se pratiquait dans les siècles précédens. D'ailleurs on avait oublié les raisons de plusieurs cérémonies, que l'on ne laissait pas d'observer par tradition ; et on avait perdu les idées de l'ancienne politesse. Aussi ne voyons nous plus depuis ce temps que l'on ait eu les mêmes soins que l'on avait auparavant pour éloigner les églises de tous les bâtimens profanes, ou du bruit des lieux fréquentés. On eut cru perdre trop de place dans les villes. Nous ne voyons plus de portiers ni d'autres moines clercs dans les églises, pour y procurer la propreté, l'ordre, la tranquillité. Ces fonctions ont été laissées à des bedeaux et à des valets laïcs, ou elles ont été tout-à-fait abandonnées ; en sorte que les assemblées ecclésiastiques sont devenues confuses et tumultueuses. Les seigneurs, puis les magistrats et les autres laïcs les plus notables se sont placés dans le chœur, avec le clergé ; et le respect étant une fois perdu, toute la foule du peuple, et même des femmes s'est avancée jusques dans le sanctuaire.

Mais il y avait dans l'onzième siècle des abus bien plus importans à corriger : la simonie et l'incontinence. L'ignorance et la pauvreté rendaient les clercs intéressés et insensibles aux maux de l'église, étant tout occupés de leur subsistance. On vendait communément les bénéfices, et jusqu'aux prélatures. Une grande partie des clercs entretenaient publiquement des concubines. Quel-

Glab. l. 2, 6, 5. *c. ult.* *V. Petr. Dam. opusc.* 5, 17, 18.

ques-uns mêmes attaquaient impudemment la loi du célibat comme un abus, particulièrement en Allemagne, où la religion avait toujours été plus faible. Ces clercs ignorans et grossiers ne regardaient leur ministère que comme un métier, et vivaient chacun en leur particulier, ne s'appliquant ni à l'étude ni à l'oraison, mais au ménage. Ainsi ils ne comprenaient point les raisons sublimes du célibat, et regardaient la loi comme une tyrannie insuportable. Ce fut la cause de leur fureur contre le Pape Gregoire VII. St. Pierre Damien, soutenu de l'autorité de Léon IX et des autres Papes de son temps, s'opposa vigoureusement à ces abus. Pour les mieux déraciner, ils établirent des chanoines réguliers qui montraient au clergé l'exemple de vivre en commun, et d'observer la discipline canonique; et c'était de ce corps que l'on tirait la plupart des prélats et des pasteurs.

Petr. m. opusc. 24 *et* 15.

LXIII. CHANGEMENT dans la pénitence.

Petr. Dam. opusc. 7. *Gomor. cap.* 10. 11. 12, 13, *etc. Greg. VII. l.* 7. *ep.* 10.

Pour les laïcs, on tâcha de rétablir les pénitences. On convenait encore qu'elles devaient être imposées suivant les canons : mais les plus grands pécheurs ayant les armes à la main, ils étaient indociles et ouvertement rebelles; et plusieurs voulaient bien recevoir la pénitence, mais suivant certains canons sans autorité, qui en diminuaient notablement la rigueur. Plusieurs après l'avoir reçue n'en étaient pas meilleurs. On ne voyait que des rechutes et de fausses pénitences. Il est vrai que l'on comptait une pénitence pour chaque crime; ainsi un homme qui avait commis trente homicides, et autant de parjures ou d'adultères, en avait pour plusieurs siècles; et de-là sont venues dans la suite ces indulgences de tant d'années, que l'on trouve en quelques bulles.

Comme Dieu ne demande pas l'impossible, ceux qui étaient chargés de pénitences pour toute leur vie ou au-delà, ne pouvaient faire plus que d'y employer le reste de leurs jours, et pour le plus sûr s'enfermer dans un monastères : mais on les soulageait quelquefois par la commutation des œuvres satisfactoires, que l'on a changée de tout temps, suivant la force ou le zèle des pénitens. Saint Pierre Damien témoigne que ces pénitences équivalentes étaient communément reçues de son temps ; et il nous en rapporte même l'estimation. Trois mille coups de discipline pouvaient racheter une année de pénitence ordinaire, et dix psaumes chantés en se flagellant continuellement faisaient mille coups ; en sorte que le psautier valait cinq ans de pénitence. Et comme en vertu de la communion des Saints nous savons que Dieu pardonne quelquefois aux pécheurs, en vue des prières ou des autres bonnes œuvres de leurs frères, il y avait des Saints en ce temps-là qui se consacraient à la pénitence pour les autres.

Petr. Dam. vita SS. Rom. Domin. c. 8, 10. etc.

Le plus illustre fut saint Dominique Loricat ou le cuirassé, ainsi nommé parce qu'il portait sur sa chair une chemise de mailles, qu'il ne dépouillait que pour se donner la discipline. Il se la donnait si rude et si fréquente, et y joignait tant de jeûnes, de veilles, de génuflexions, et de toutes sortes d'austérités que nous sommes effrayés du récit que nous en fait saint Pierre Damien son Directeur : la délicatesse de nos mœurs a peine à s'accommoder d'une dévotion si sévère, dont toutefois nous voyons plusieurs exemples dans les saints de ces temps-là. Mais il est à croire que Dieu leur inspira cette conduite pour le

Ibid. c. 8.

besoin de leur siècle. Ils avaient affaire à une nation si perverse et si rebelle, qu'il était nécessaire de les frapper par des objets sensibles. Les raisonnemens et les exhortations étaient faibles sur des hommes ignorans et brutaux, accoutumés au sang et au pillage. Ils n'auraient même compté pour rien des austérités médiocres, eux qui étaient nourris dans les fatigues de la guerre, et qui portaient toujours le harnois.

Mais quand ils voyaient un saint Boniface, disciple de saint Romuald, aller nuds pieds dans les pays les plus froids; un saint Dominique Loricat se mettre tout en sang en se donnant la discipline, ils comprenaient que ces Saints aimaient Dieu, et qu'ils détestaient le péché. Ils n'auraient compté pour rien l'oraison mentale; mais ils voyaient bien que l'on priait quand on récitait des psaumes. Enfin ils ne pouvaient douter que ces Saints n'aimassent leur prochain, puisqu'ils faisaient pénitence pour les autres. Touchés de tout cet extérieur, ils devenaient plus dociles, ils écoutaient ces prêtres et ces moines, dont ils admiraient la vie : et plusieurs se convertissaient. Au reste les flagellations, l'usage des chaînes de fer, et les autres moyens de mortifier la chair, n'étaient pas des inventions nouvelles. Théodoret nous en fait voir un grand nombre d'exemples dans son histoire religieuse; et saint Simeon Stylite suffit tout seul pour autoriser les austérités les plus étonnantes. La régle de saint Colomban, qui vivait sur la fin du sixième siècle, punit la plupart des fautes des moines par un certain nombre de coups de fouets; et l'on voit ensuite plusieurs Saints se donner des disciplines volontaire.

Con. Cabil. 2. an. 813. Entre les œuvres pénales qui tenaient lieu

des pénitences canoniques, une des plus usitées était le pélerinage aux lieux célébres de dévotion, comme à Jérusalem, à Rome, à Tours, à Compostelle. Dès le neuvième siècle on se plaignait de plusieurs abus qui s'y glissaient. Des prêtres et des clercs criminels se prétendait purgés et réhabilités. Les seigneurs en prenaient occasion de faire des exactions sur leurs sujets, pour fournir aux frais du voyage, et c'était un prétexte aux pauvres pour mendier, et vivre vagabonds. Il y en avait entr'autres, qui couraient par le pays nuds et chargés de fer, faisant horreur à tout le monde; et il est vrai que pour les homicides et les autres crimes atroces, on avait quelquefois ordonné aux pénitens de passer aussi leur vie errans et portant des marques de leurs misères. Mais jamais les pélerinages ne furent si célèbres que depuis l'onzième siècle. Les hostilités universelles étant diminuées, et les pélerins regardés comme des personnes sacrées, tout le monde allait aux lieux de dévotion, même les princes et les rois. Le roi Robert passait les carêmes en pélerinages, et fit le voyage de Rome. Les évêques ne faisaient point de difficultés de quitter leurs églises pour ce sujet. Le pélerinage de Jerusalem devint entr'autres très-fréquent vers l'an 1033.

Capitull. Aquis-gran. ann. 787. et 73.

Elgaud. epis. Bened. 8. ad episc. Burg.

LXIV. Croisades et indulgences.

De-là vinrent les croisades, car les croisés n'étaient que des pélerins armés et assemblés en grandes troupes. Ces entreprises étaient devenues nécessaires. Il n'y avait point de prince Chrétien assez puissant en particulier pour arrêter les progrès des Mahométans, ennemis déclarés de tous ceux qui ne veulent pas embrasser leur religion : ils pillaient impunément l'Italie depuis deux cents ans; ils étaient maîtres de la Sicile et presque de toute

l'Espagne. Par les forces des croisés ils ont été chassés de cette partie de l'Europe, et notablement affaiblis en Egypte et en Syrie. Mais la discipline de l'Eglise ne s'en est pas bien trouvée; et ces entreprises, toutes pieuses qu'elles étaient, furent, à mon avis, une des principales causes du relâchement de la pénitence : car ce fut alors que commença l'indulgence plénière, c'est-à-dire la rémission de toutes les peines canoniques, à quiconque ferait le voyage et le service de Dieu; ainsi se nommait cette guerre, et c'était ce pardon extraordinaire qui y attirait tant de gens. Il fut bien doux à cette noblesse qui ne savait que chasser et se battre, de voir changer en un voyage de guerre les pénitences laborieuses qui consistaient en jeûnes et en prières, et sur-tout en ces temps là à s'abstenir de l'usage des armes et des chevaux. La pénitence devint un plaisir : car la fatigue du voyage était peu considérable pour des gens accoutumés à celle de la guerre; et le changement de lieux et d'objets est un divertissement. Il n'y avait guères de peine sensible que de quitter pour long-temps son pays et sa famille.

Villehard. l. 6.

Cependant un si long voyage et en si grande compagnie, n'était pas un remède bien propre à corriger des pécheurs. L'esprit de componction ne subsistait guères avec une telle dissipation. On cherche volontiers à adoucir l'ennui de la marche par des discours plaisans, et les moins sages sont ceux qui parlent le plus. On est fort occupé du soin de la subsistance et des logemens, et des diverses aventures qui surviennent; on se laisse aisément aller à trop manger ou trop dormir pour se remettre de quelque fatigue extraordinaire. La vie ne peut être réglée ni uniforme. Ajoutez les mœurs différentes de tant de pays,

qu'il fallait traverser pour aller à la Terre-sainte ; les occasions de querelles par la diversité des humeurs, des coutumes, des langues; les occasions de débauches dans les pays abondans, et par le commerce avec des peuples fort corrompus. Aussi est-il certain, par les histoires, que les armées des croisés étaient non-seulement comme les autres armées, mais encore pires ; que toutes sortes de vices y régnaient, et ceux que les pélerins avaient apportés de leurs pays, et ceux qu'ils avaient pris dans les pays étrangers. Enfin si ces voyages servirent à punir quelques péchés, ce fut beaucoup moins les péchés des Chrétiens latins que des infidèles et des Chrétiens schismatiques, pour qui ils furent de terribles fléaux de Dieu. *Joinville, page 32.*

Grand nombre d'évêques, de prêtres et de moines se croisaient, quelques-uns poussés d'un véritable zèle, plusieurs par libertinage; et ils se croyaient permis de porter les armes contre les infidèles. On peut juger quel relâchement dans la discipline produisit cette licence, jointe à l'ignorance qui régnait depuis si long-temps. Les papes même les mieux intentionnés étaient obligés de tolérer une partie de ces maux. Il fallait dissimuler les désordres particuliers pour faire réussir le gros de l'entreprise; il fallait avoir de grands égards pour les chefs, tant qu'ils soutenaient avec succès les affaires de la religion, quoiqu'ils la déshonorassent par leurs crimes. On étendit l'indulgence de la croisade à ceux qui portaient les armes contre les hérétiques rebelles, non-seulement à l'église, mais à leur prince, comme les Albigeois en France ; et on l'étendit généralement à toutes les guerres où l'on croyait la religion intéressée.

Il ne sembla pas juste de priver de cette

grace les femmes et les autres personnes que leur âge et leur condition mettaient hors d'état de porter les armes : ainsi on leur communiqua l'indulgence, quand ils faisaient des aumônes pour subvenir aux frais de la guerre. Les aumônes appliquées à d'autres œuvres pies parurent aussi propres à racheter les péchés. L'on donna des indulgences, ou plénières ou limitées, à ceux qui contribuaient au bâtiment des églises ; ce qui donna moyen à la plupart des évêques de faire ces magnifiques cathédrales que nous admirons encore. Il en fut de même de la fondation et de l'entretien des hôpitaux, particulièrement de deux nouvelles espèces qui devinrent alors très-fréquentes pour les pélerins et pour les lépreux. Il y eut aussi en faveur des pauvres des indulgences attachées à d'autres œuvres : ainsi les satisfactions devinrent presque arbitraires. Les canons pénitentiaux n'étant plus pratiqués, ils furent bientôt oubliés ; et la confession fut la plus grande difficulté de la pénitence.

LXV. Multitude de Docteurs.

Traité des Etudes, n. 7.

Ce ne fut que dans le treizième siècle qu'arriva ce déchet de l'ancienne discipline. Elle avait percé les ténèbres des siècles précédens par la force de la tradition ; et la simple ignorance lui nuisait moins en quelque façon, que ne firent les nouvelles études; car ce fut alors que l'on commença dans les écoles à s'écarter de la pure autorité, et à donner beaucoup au raisonnement. Aristote devint à la mode, et on fit grand cas des subtilités de la dialectique et de la métaphysique, que l'on avait empruntées des Arabes. La rareté des livres anciens et la difficulté de les entendre, à cause du changement de la langue et des mœurs, invitait à s'appliquer davantage aux spéculations, et à la lecture des auteurs

auteurs modernes : ainsi la scholastique l'emportait sur la positive. On lisait plus le Maître des Sentences ou Gratien, que les Pères. On cherchait plus dans l'écriture les sens figurés que le littéral.

La plupart des évêques, depuis le douzième siècle, s'appliquaient peu à la prédication et à l'instruction de leur clergé. Ils se laissaient accabler d'affaires temporelles. Les laïcs, principalement les princes, étant entièrement ignorans, ne pouvaient se passer de leur conseil. C'étaient des évêques ou des abbés qui étaient les chanceliers et les ministres d'état ; ils étaient les juges presque de toutes les affaires. Sans en chercher au dehors, leurs seigneuries temporelles n'en fournissaient que trop. Souvent ils avaient des guerres à soutenir ; il fallait fortifier leurs places, et assembler leurs troupes ; il fallait en tout temps de grands équipages, de grosses familles, et de toutes sortes d'officiers. Au milieu de tant d'occupations, le spirituel, qui devait être le principal, était souvent négligé : ainsi les études, la prédication et l'administration des sacremens, devinrent le partage des docteurs instruits dans les universités, qui venaient de se former, comme j'ai expliqué ailleurs. *Des études c. 8 et c. 9.*

L'institution en paraissait très-utile, depuis que le malheur des temps avait interrompu les études des églises cathédrales et des monastères. Il était plus facile d'avoir de bons maîtres dans une seule ville, comme à Paris ou à Toulouse, qu'en chaque diocèse ; et un seul docteur pouvait former un très-grand nombre de disciples. Il semblait encore qu'un prêtre, uniquement appliqué à l'étude de la théologie, devait y être plus savant qu'un évêque occupé de plusieurs autres fonctions, et que les écoliers étudieraient mieux dans

un lieu où ils seraient uniquement occupés de leurs études : mais l'expérience a fait voir de grands inconvéniens dans les études des universités. De simples prêtres, tels qu'étaient les docteurs, n'avaient pas la même autorité sur une multitude d'écoliers, étrangers et peu connus, qu'un évêque sur son clergé. Ils abusaient souvent de leur loisir, pour traiter des questions plus curieuses qu'utiles ; et ils pouvaient se tromper au choix des matières qu'ils traitaient, n'étant point dans la pratique de la conduite des ames. Les écoliers de leur côté n'apprenaient que par spéculation, et ne se formaient point aux fonctions ecclésiastiques, dont ils étaient éloignés ; et comme leur jeunesse se passait en cet état, ils ne trouvaient plus de temps pour exercer les fonctions des moindres ordres. Mais un mal bien plus important, c'est que n'étant plus sous les yeux de leurs parens, ils tombaient facilement dans la corruption des mœurs, si ordinaire aux villes où il y a un grand concours d'étrangers.

On y remédia en quelque façon par la fondation des colléges, premièrement pour les réguliers, et ensuite pour un certain nombre de séculiers ; et il faut avouer que ces colléges ont été, comme les monastères, des asiles pour la piété et les bonnes mœurs, aussi-bien que pour la doctrine. Celui de Sorbonne en particulier a servi de modèle aux plus saintes compagnies de prêtres. Le corps entier des universités a semblé suscité de Dieu pour soutenir dans les derniers temps la tradition de la doctrine et de la discipline. On leur doit l'extinction du grand schisme d'Avignon ; et leurs censures furent d'un grand poids pour arrêter le torrent des dernières hérésies.

Les religieux mendians entrèrent dans les

universités peu de temps après qu'elles furent formées; et ils vinrent fort à propos au secours de l'église dans ces siècles malheureux. Mais ces religieux, quelque saints et quelque zélés qu'ils fussent, n'étaient pas des pasteurs qui eussent un peuple certain et une juridiction réglée : c'était plutôt comme des missionnaires, qui suivant l'ordre de leurs supérieurs, allaient par tous les diocèses travailler à la conversion des hérétiques et des pécheurs. Ils y travaillaient avec succès, mais les biens qu'ils faisaient n'étaient pas toujours assez solides, faute de pouvoir donner à ceux qu'ils convertissaient des instructions suivies, entrer dans le détail de la correction de leurs mœurs, et les observer aussi long-temps qu'il était nécessaire pour les confirmer dans le bien. Ils ne pouvaient en user ainsi qu'à l'égard de quelques particuliers qui se soumettaient volontairement à leur direction : ainsi le fruit ne pouvait être général que quand chaque évêque et chaque pasteur s'appliquait à la sanctification de tout son peuple.

En un mot l'autorité de la hiérarchie ordinaire n'était plus si souvent jointe à la doctrine et à la sainteté, que dans les premiers siècles. Il en était de même à proportion pour les études. Les docteurs, soit séculiers, soit réguliers, qui étaient alors en possession des chaires, n'avaient guère d'autorité que celle de leur mérite personnel. Il était libre aux étudians de suivre tel professeur qu'ils voulaient, et de là vient la diversité des opinions et des sectes dans les matières dont il est permis de disputer. Il devint libre aussi aux laïcs de suivre les prédicateurs qu'ils goûtaient le plus, et de se choisir des confesseurs autres que leurs pasteurs. Ainsi dans une si grande multitude de prêtres, les mauvais Chrétiens

Thomass. discipl. 4, l. 1, c. 9, n. 21.

n'ont pas manqué d'en trouver de trop faciles à donner l'absolution ; et ceux qui ont voulu se tromper ou tromper les autres, n'ont pas laissé sans se convertir, de fréquenter les églises, et de s'approcher des sacremens.

Le gros même des docteurs a cédé au torrent de la corruption des peuples, et l'on a laissé passer en maximes plusieurs relâchemens considérables. L'ignorance des mœurs anciennes en a été la principale cause, et les usages introduits depuis un siècle ou deux ont passé pour des coutumes immémorables. Il est étrange, par exemple, que du temps de S. Thomas, on ne se souvint déjà plus comme le jeûne s'était pratiqué dans le siècle précédent ; car saint Bernard témoigne que de son temps tout le monde, sans distinction, jeûnait en carême jusqu'au soir, les rois et les princes, le clergé et le peuple, les nobles et les roturiers, les riches et les pauvres. Cependant S. Thomas non-seulement témoigne que de son temps on ne jeûnait que jusqu'à none, mais il prétend prouver que les Chrétiens ne doivent point jeûner d'une autre manière, et que le jeûne jusqu'au soir appartenait à l'ancienne loi : tant il est facile de trouver des raisons pour autoriser toutes sortes de pratiques, quand on ignore les faits.

S. Bern. serm. in cap. jejun.

S. Tho. 2, q. 147, art. 7, ad. 1.

Cette même ignorance a fait traiter de nouveauté des antiquités oubliées : elle a fait croire que l'autorité des modernes était plus sûre pour la pratique que celle des anciens, dont on a cru confusément que les mœurs étaient toutes différentes des nôtres ; sans examiner assez si cette diversité consistait en ce qui fait les Chrétiens, ou en des choses indifférentes, comme les habits et le langage : et comme l'on s'est donné la liberté de former tous les jours de nouvelles questions, et d'in-

venter de nouvelles subtilités, il s'est à la fin trouvé des casuistes qui ont fondé leur morale plutôt sur le raisonnement humain, que sur l'écriture et la tradition; comme si Jésus-Christ ne nous avait pas enseigné toute vérité aussi-bien pour les mœurs que pour la foi; comme si nous en étions encore à chercher avec les anciens philosophes.

LXVI. Succession de saine doctrine et de bons exemples dans tous les temps.

Je ne prétends pas entrer dans le détail des désordres qui ont suivi ce relâchement des maximes de morale. Ils ne sont que trop connus; et rien n'est moins de mon dessein que de décrire les mœurs des mauvais Chrétiens, puisque ce n'est pas par-là qu'ils sont Chrétiens, mais par la profession de la doctrine. Je dois seulement représenter les mœurs qui distinguent les vrais Chrétiens de tout le reste du monde. Or, Dieu n'a jamais tellement abandonné son église, que les mœurs n'y soient demeurées. De quelle manière qu'elle ait été gouvernée dans les siècles différens, soit par les évêques immédiatement, soit par des prêtres commis par eux, ou envoyés par des papes, par des séculiers ou par des réguliers, par des pasteurs ordinaires, ou par des missionnaires étrangers, çà toujours été la même religion et le même corps de doctrine. La foi a toujours été très-pure, et les grands principes de la morale sont toujours demeurés fermes. Il a toujours été constant qu'il fallait observer la loi de Dieu, expliquée suivant la tradition et l'autorité des anciens, et se proposer pour modèles les Saints que l'église honore publiquement.

Il y a toujours eu de ces modèles vivans. Chaque siècle a eu ses apôtres, qui sont allés prêcher la foi aux infidèles; chaque siècle a eu ses martyrs. Les vierges et les vrais pénitens ont toujours été en grand nombre; car c'est le désir sincère de la pénitence qui depuis le

onzième siècle a introduit tant de nouveaux ordres de moines, suivant la remarque de S. Bernard. Dieu a suscité de temps en temps des hommes extraordinaires pour maintenir la saine doctrine, et pour réveiller la piété. Qu'y a-t-il de comparable au même S. Bernard? N'a-t-il pas rassemblé en sa personne le zèle des prophètes, la science et l'éloquence des plus grands docteurs de l'église, et la mortification des plus parfaits solitaires, sans parler de ses miracles, comparables à ceux des apôtres? On doit beaucoup sans doute à Innocent III et aux autres grands et savans papes de ces temps-là, au Maître des Sentences, à saint Thomas, et aux autres qui ont réduit la théologie en méthode. Saint François a donné un exemple sensible de l'évangile pratiqué au pied de la lettre, d'une humilité et d'une fortification dignes des temps apostoliques : et ainsi de siècle en siècle et de génération en génération, Dieu a conservé dans son église la tradition, non-seulement de la doctrine, mais encore de la pratique des vertus.

Serm. de S. And. vit. S. Malach.

Il est donc vrai que Jésus Christ est aujourd'hui aussi-bien qu'hier, et qu'il sera le même dans tous les siècles. En vain depuis longtemps les mauvais Chrétiens s'efforcent de rendre inutile le respect que l'on a toujours conservé pour l'antiquité et pour les exemples des Saints, en supposant que dans les premiers siècles du Christianisme les hommes fussent d'une autre nature, les corps plus robustes pour souffrir le jeûne et les autres austérités, les esprits plus dociles, toutes les vertus plus aisées. Si nous leur disons que saint Pierre et S. Paul vivaient dans la pauvreté et le travail, ils répondent : C'étaient des Apôtres.

Heb. 13, 8.

V. Chrys. compunct.

S. Antoine et S. Martin ont fait de grandes

pénitences : c'étaient des saints. S. Augustin faisait vivre ses clercs en commun, et vivait lui-même fort simplement, tout évêque qu'il était ; cela était bon en ces temps-là. Vous diriez que ces mots de sainteté, d'antiquité, de primitive église, sont des exceptions légitimes pour se défendre des pratiques de la pénitence, de l'étude continuelle de la loi de Dieu, de l'éloignement des plaisirs et des vanités du siècle, du désintéressement et de la vie exemplaire que doit mener le clergé : on s'imagine répondre à tout, en distinguant les temps.

On feint de respecter l'antiquité, et on la méprise en effet. On la regarde comme un temps miraculeux, on désespère de l'imiter, on ne l'étudie point, on ne veut point la connaître, parce que cette connaissance est un reproche secret contre nos désordres. Nous voulons croire impossible ce que nous n'avons pas la force de pratiquer. Ceux qui ont lu la harangue du nonce Alexandre, rapportée par le cardinal Pallavicin au commencement de son histoire, savent jusqu'où l'on a poussé ces maximes.

Histor. de Concil. lib. I. 1 et 25, n. 7.

L'église, dit-on, était forte et vigoureuse dans sa jeunesse : elle produisait des vertus héroïques, à présent elle est dans sa vieillesse et dans son déclin. Elle a eu son printemps et son été ; elle est dans son hiver. Que veulent dire ces métaphores ? Prétend-on que la durée de l'église ressemble effectivement au cours de l'année, ou à la suite de la vie humaine ? Osera-t-on dire qu'elle ait été imparfaite dans ses commencemens, qu'elle ait acquis sa perfection avec le temps, et qu'elle doive avoir sa décadence, comme les créatures périssables, ou comme les ouvrages des hommes ? Mais encore, en quoi veut-on qu'il

soit arrivé du changement depuis la publication de l'évangile ? Est-ce dans la nature humaine ? l'expérience et la foi de toutes les histoires nous assurent du contraire. Est-ce dans la loi de Dieu ? Est-ce dans sa grâce ? Il n'a ni moins de puissance ni moins de bonté, et Jésus-Christ ne nous a point averti que son église doive être gouvernée par différentes règles suivant les temps. Le changement de l'ancienne loi et l'abolition des cérémonies, avait été prédit expressément : pour l'évangile il doit être prêché, et jusqu'aux extrémités de la terre, et jusqu'à la fin du monde. On ne doit pas seulement enseigner les mystères, mais encore l'observation de tous les préceptes de J. C. ; et ce n'est pas en vain qu'il est avec nous jusqu'à la consommation des siècles. Ne nous flattons donc point d'excuses frivoles, et n'accusons du relâchement de nos mœurs que notre propre ignorance et notre propre faiblesse. Il n'est pas moins dangereux, disait le pape Grégoire VII d'attaquer la morale et la discipline de l'antiquité, que d'attaquer sa foi : l'une et l'autre nous sont venues par la tradition.

Matth. 28, ult.

Apol. decretor.

LXVII. Quels abus tolérés, et comment.

Il est vrai que l'église tolère quelquefois des abus trop enracinés, attendant la conjoncture favorable pour les retrancher, et qu'elle a quelquefois accordé à la dureté du cœur des adoucissemens de l'ancienne discipline. La règle de communier quatre fois l'année subsistait encore dans le neuvième siècle. Elle fut mal pratiquée dans la suite ; et Pierre de Blois témoigne que, de son temps, c'est-à-dire au douzième siècle, la plupart des Chrétiens ne communiaient plus qu'une fois.

Petr. Blæs. serm. 16.

Can. omn. utrius 1215. Conc. Rav. 4, 1731, rub. 12. 2, 2, p. 147, n. c.

L'église s'est accommodée à cet usage, et en a fait la règle au Concile de Latran. Il avait été défendu de dire des messes basses

pendant les messes solennelles, de peur d'y apporter du trouble; cependant l'usage l'a emporté. Du temps de S. Thomas, c'est-à-dire il y a quatre cents ans, le jeûne était à none, et il n'était mention que d'un seul repas: depuis on l'a avancé jusqu'à midi, et on a permis la collation. Je mets encore au rang des adoucissemens, d'avoir laissé les pénitences à la discrétion des confesseurs, d'avoir accordé si fréquemment des indulgences, d'avoir mitigé plusieurs règles monastiques. On a cru que des religieux moins parfaits que la règle ne désire, le seraient toujours plus que s'ils demeuraient dans le siècle; et qu'il valait mieux adoucir le carême, que de le laisser abolir. Mais il ne faut pas prendre droit par ces condescendances pour nous imaginer que le chemin du ciel soit devenu plus facile, que nous soyons plus heureux que nos ancêtres, ni que les évêques et les papes des derniers temps aient cru être plus sages que n'étaient leurs prédécesseurs.

Il ne faut que lire les constitutions ou les canons qui ont autorisé quelques relâchemens, pour voir que l'église ne l'a jamais fait qu'à regret. Il y a même plusieurs de ces relâchemens qui ne se sont introduits que par l'usage, et cependant l'église a conservé soigneusement certaines pratiques de l'antiquité. Ainsi l'office de none ou de vêpres, que nous chantons avant le repas des jours de jeûnes, toutes les formules des ordinations et des autres actions publiques, sont comme autant de protestations souvent réitérées, pour empêcher que l'on ne prétende prescrire contre les anciennes règles.

Il y a des abus que l'église a toujours condamnés, comme ces spectacles absurdes que l'on avait eu la témérité d'introduire jus-

que dans les églises, et qui furent défendus au concile de Bâle; comme les réjouissances profanes aux fêtes, dont nous voyons des restes à la saint Martin, aux Rois, et aux fêtes de patrons dans les villages; et les débauches du carnaval, qui ne peuvent avoir eu d'autres principes que le regret d'entrer dans le carême. Les apôtres et leurs disciples auraient-ils pu croire que cette sainte préparation à la pâque, serait quelque jour un prétexte de dissolution?

Conc. Bas. ses. 21, c. 11. V. Syn. Vigorn. an. 1240, c. 4.

Les Saints et les vrais Chrétiens se sont toujours élevés contre cet abus. On sait avec quelle vigueur saint Charles les a réprimés, et combien il a travaillé pour ramener l'esprit de l'antiquité jusque dans les moindres parties de la religion. Le Concile de Trente, et ceux qui ont été tenus pour le faire exécuter dans les provinces, ne respirent autre chose; et tant de réformes des ordres religieux, que l'on a vues depuis un siècle, n'ont d'autre but que de se conformer à leur première institution. Sainte Thérèse ne pouvait souffrir que sous prétexte de discrétion, et de peur de scandale, on arrêtât la ferveur de ceux qui voulaient imiter les Saints des premiers siècles. Elle se plaignait que ces discrétions perdaient le monde, et soutenait que de son temps, c'est-à-dire presque du nôtre, l'on était capable des vertus de la primitive église. C'est à cette occasion qu'elle rapporte la vie de saint Pierre d'Alcantara, dont elle était témoin oculaire.

Vie de Ste Ther. c. 27, fin.

LXVIII. Usage de cet écrit.

Suivant de si grandes autorités, j'ai cru qu'il était bon de représenter à tout le monde quelles ont été et quelles doivent être les mœurs des Chrétiens. Je n'ai rien dit ici qui ne soit fort familier aux gens de lettres, et tiré des livres qu'ils ont entre les mains; ils

verront même que j'en ai beaucoup omis ; mais la plupart de ces faits ne sont pas assez connus du commun des fidèles, et les peuvent édifier. Ils verront qu'il ne faut pas réduire la Religion Chrétienne à de simples pratiques comme plusieurs croient. Faire quelque petite prière le soir ou le matin, assister le Dimanche à une messe basse, ne distinguer le carême que par la différence des viandes, et s'en dispenser sur de légers prétextes ; ne s'approcher des Sacremens que rarement, et avec si peu d'affection, que les fêtes les plus solennelles deviennent des jours fâcheux et pénibles ; vivre au reste autant occupés des affaires ou des plaisirs sensibles, que des païens pourraient l'être, ce ne sont pas là les Chrétiens que j'ai tâché de dépeindre.

Peut-être aussi que quelques-uns de ceux qui se sont séparés de nous sous prétexte de réformation, verront ici que leur schisme est mal fondé : que la primitive église n'était pas telle qu'ils se l'imaginent, et que nos maximes sont autres que l'on ne leur fait entendre. Ils verront que leurs réformateurs ont trop légèrement condamné des pratiques très-anciennes ; comme la communion sous une espèce, la vénération des reliques et des images, la prière pour les Morts, l'abstinence de certaines viandes, le vœu de continence, la vie monastique ; et que sous prétexte d'ôter des superstitions, ils ont introduit un Christianisme grossier, où l'on ne voit personne qui embrasse les conseils de l'évangile, et où les préceptes même ne sont pas mieux observés que parmi ceux dont ils se sont séparés.

Enfin j'espère que la vue de ces mœurs si saintes pourra faire quelqu'impression sur ceux qui sont assez aveugles pour confondre

la vraie religion avec les fausses, que l'erreur ou la mauvaise politique a introduites. Si quelqu'un d'eux fait réflexion sur les grands changemens que l'évangile a produits dans les mœurs de toutes les nations, et sur la différence qu'il y a toujours eu entre les vrais Chrétiens et les infidèles, il verra que le Christianisme a des fondemens plus solides qu'il ne pensait; et qu'il faut croire qu'il s'est établi par de grands miracles, puisqu'il serait encore plus incroyable qu'un tel changement fût arrivé sans miracle. Ces miracles avaient fait une si forte impression, que l'on ne s'est avisé que bien tard de les révoquer en doute. Pour parler de ce que nous connaissons distinctement, il n'y a guère plus de trois cents ans que quelques Italiens, gens d'esprit, mais très-ignorans de la religion, étant choqués de plusieurs abus qu'ils avaient devant les yeux, ont introduit ce libertinage. Charmés de la beauté des anciens auteurs Grecs et Latins, et de ce qu'ils y apprenaient de la politique de ces peuples, et de leur manière de vivre, ils ne pouvaient rien goûter hors de là, d'autant plus que les maximes de ces anciens s'accordaient mieux que les nôtres avec la corruption du cœur humain, et les mœurs du commun des hommes.

Les nouvelles hérésies ont augmenté ce mal. Les disputes sur les fondemens de la religion ont ébranlé ou détruit la foi en plusieurs, qui n'ont pas laissé de continuer, par divers motifs temporels, à professer extérieurement la religion catholique; et chez les hérétiques, le nombre a été bien plus grand que de ceux qui n'étant plus arrêtés par aucune autorité, ont poussé jusqu'au bout les conséquences de leurs mauvais principes, et sont venus à ne savoir que croire

et à regarder la religion comme une partie de la politique. Cette malheureuse doctrine s'est aisément étendue. Les jeunes gens ayant ouï leurs pères, ou ceux qui leur paraissaient gens d'esprit, faire quelque méchante raillerie sur la religion, ou même leur dire sérieusement qu'elle était sans fondement, s'en sont tenus là, sans approfondir davantage, trouvant ces maximes plus conformes à leurs passions. On se flatte par la vanité de se distinguer du vulgaire ignorant, et de s'élever au-dessus de la simplicité de nos pères. La paresse trouve aussi son compte à demeurer dans le doute, ou à décider au hasard, sans se donner la peine d'examiner. Mais que l'on dise ce que l'on voudra, les faits que j'ai posés demeureront constans, et il sera toujours vrai, comme dit souvent Origène contre Celse, que Jésus-Christ a réformé le monde, et l'a rempli de vertus inconnues jusqu'alors.

LXIX. Conclusion.

Voilà ce que j'avais à dire touchant les mœurs des Israélites et des Chrétiens. Voilà l'extérieur de la vie des fidèles de l'ancien et du nouveau Testament. Dans le premier discours on peut voir, ce me semble, le meilleur usage des biens temporels, et la manière la plus raisonnable de passer la vie que nous menons sur la terre. Dans le second discours, j'ai voulu montrer quelle est la vie de ceux dont la conversation est dans le ciel, et qui étant encore dans la chair, ne vivent que selon l'esprit, de cette vie toute spirituelle et toute surnaturelle, qui est l'effet propre de la grâce de Jésus-Christ. Trop heureux, si à l'occasion de cet écrit quelqu'un prenait une idée véritable de la vie raisonnable et chrétienne, et s'appliquait sérieusement à la pratiquer.

FIN.

TABLE
DES TITRES.

MŒURS DES CHRÉTIENS.

Fin de la Table des Mœurs des Chrétiens.

530928



Digitized by Google

